ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 18 avril 2019

à 17 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 11 avril 2019

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 18 avril 2019, à 17 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

_____

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 18 avril 2019

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 18 avril 2019 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 4 avril 2019.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 6.01, 6.02, 20.08 à 20.21 et 51.02.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception de l'article 51.02 pour lequel aucun document ne sera livré. Prenez note également que le document afférent à l'article 3.02 est maintenant accessible via ladite base de données.

Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 18 avril 2019

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 mars 2019

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la huitième année d'activité (2018) »

06.02 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé: « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846) »

07 – Dépôt

07.01 *Service du greffe*

Dépôt

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations* - 1193687001

Conclure une entente-cadre d'une durée d'un an avec Manufacture Finnie ltée, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards - Dépense totale (lots 1 et 2) de 1 520 109,64 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17113 - (2 soum. pour le lot 1 et 1 soum. pour le lot 2)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.02 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail* - 1191073001

Autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $, taxes incluses, afin d'exercer, pour le lot 1, la première option d'une année de prolongation pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc. (CG16 0707) / Autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $, taxes incluses, pour les variations de quantité de 18% du lot 1, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.03 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1194087002

Accorder un contrat au Groupe Promec inc. pour divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable de Lachine et de Pierrefonds - Dépense totale de 997 702,94 $, taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres public 10297 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.04 *Service des technologies de l'information* - 1197438001

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie, pour une durée de trente-six mois, pour une somme maximale de 4 157 725,95 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.05 *Service des ressources humaines , Direction dotation talents et développement organisationnel* - 1198312001

Accorder un contrat de services de gré à gré, pour une durée de 2 ans, à LinkedIn Corporation pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.06 *Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être* - 1182038001

Autoriser la cession du contrat accordé à Experts Geoconseil inc. (CG18 0066) à la firme EGC & SGE inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* afin de répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.07 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1191179003

Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.08 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1194922003

Accorder deux contrats à Lange Patenaude Équipements ltée pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel - Dépense totale 605 469,29 $, pour le lot 2 et 957 019,62 $, pour le lot 3, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17446 (lot 2 : 4 soum. et lot 3 : 2 soum)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.09 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1193775003

Accorder un contrat à Groupe Michel Leclerc inc. pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Beaconsfield » - Dépense totale de 2 206 858,90 $, taxes, contingences et incidences et incluses - Appel d'offres public 10296 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.10 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231049

Autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 $, taxes incluses, pour les travaux reliés au planage temporaire non prévus, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 $ à 12 379 834,14 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.11 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1197526010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 460 200 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP19003-161266-C (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.12 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1197526009

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.13 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1197737001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.14 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1197526004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Axor experts-conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaire, travaux d'amélioration et de mise à niveau, pour une somme maximale de 5 272 468,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17404 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.15 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1195967002

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne de pompier no 62, située au 150, avenue Avro, dans la Ville de Dorval - Dépense totale de 861 077,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5990 (6 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.16 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1197055001

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 5 ans avec WSP Canada inc. pour la fourniture d'une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment afin de contribuer à ce que les projets menés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) rencontrent les objectifs établis par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 780 220,35 $, taxes incluses - Appel d'offre public 18-17339 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.17 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1188042005

Approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9167-0133 Québec inc. (CG09 0124), un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, d'une superficie de 8 400 pieds carrés, pour les besoins du poste de quartier 44 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 8 ans et 16 jours, soit du 15 septembre 2019 au 30 septembre 2027 - Dépense totale de 1 633 821,48 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.18 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1194069003

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. (CG18 0183), un local au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pieds carrés, pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019, et un local situé au 4e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pieds carrés, pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux - Dépense totale de 9 950 591,27 $, incluant les taxes, les contingences, les incidences, le loyer et les travaux d'aménagement / Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.19 *Service de l'habitation* - 1198207002

Accorder une subvention exceptionnelle de 793 857 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc. dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.20 *Service de l'habitation* - 1190637002

Accorder une subvention exceptionnelle de 11 799 903 $ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.21 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1194565001

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9227-9702 Québec inc. un espace à bureaux situé au 1717, rue Berri à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 12 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2031 - Dépense totale de 9 513 985,79 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

30 – Administration et finances

30.01 *Service du greffe* - 1193599006

Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil d'agglomération pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

42 – Adoption de règlements

42.01 *Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1196347004

Adoption - Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

42.02 *Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles* - 1190643001

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27)

42.03 *Service des finances , Direction des revenus* - 1193843001

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

42.04 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1195075002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

42.05 *Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs* - 1162748005

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées

Compétence d'agglomération : Dépannage, remorquage et remisage des véhicules

42.06 *Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales* - 1195175001

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe* - 1195057003

Nomination de madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

51.02 *Service du greffe*

Nominations aux commissions permanentes

Article 3.02

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 28 mars 2019 17 h

Séance tenue le jeudi 28 mars 2019 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Émilie Thuillier, Mme Maria Tutino, Mme Colette Gauthier, Mme Maja Vodanovic et M. Ryan Young, à titre de représentant de la mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de	À	Objet
M. Beny Masella	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Position de la Ville de Montréal à la suite du dépôt du projet de Loi 21 sur la laïcité

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 09.

CG19 0096

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mars 2019, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.06.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG19 0097

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 février 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 février 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 mars 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1er au 28 février 2019.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 28 février 2019.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er au 28 février 2019.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG19 0098

Dépôt du rapport et recommandations de la Commission de la sécurité publique intitulé : La sécurité des déplacements entre la maison et l'école

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport et les recommandations de la Commission de la sécurité publique intitulé : La sécurité des déplacements entre la maison et l'école, et le conseil en prend acte.

06.01

CG19 0099

Dépôt de commentaires et recommandations faisant suite au Rapport et recommandations de l'inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887)

Le porte-parole d'assemblée dépose les commentaires et recommandations faisant suite au Rapport et recommandations de l'inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887), et le conseil en prend acte.

06.02

---

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

07.01 **Dépôt de la résolution CA19 29 0033 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en appui à la demande de participation au mouvement croissant des villes intitulée « Une heure pour la terre 2019 »**

CG19 0100

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2018

Le porte-parole d'assemblée dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* en date du 31 décembre 2018, et le conseil en prend acte.

07.02 1190498001

CG19 0101

Dépôt du bilan annuel 2018 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Le porte-parole d'assemblée dépose le bilan annuel 2018 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, et le conseil en prend acte.

07.03 1198257002

CG19 0102

Dépôt du bilan annuel consolidé 2018 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Le porte-parole d'assemblée dépose le bilan annuel consolidé 2018 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), et le conseil en prend acte.

07.04 1195075001

CG19 0103

Dépôt du rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, et le conseil en prend acte.

07.05 1195330001

CG19 0104

AJOUT - Dépôt du rapport annuel 2018 de l'inspectrice générale de la Ville de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport annuel 2018 de l'inspectrice générale de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.06

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0105

Accorder un contrat à Quantum Électrique inc. pour le remplacement des moteurs de deux compresseurs de biogaz et travaux connexes au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 596 237,75 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2018-02 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0339;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un contrat à Quantum Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de deux moteurs de compresseurs et travaux connexes au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 516 237,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2018-02;

2 - d'autoriser une dépense de 80 000 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1190720001

CG19 0106

Conclure deux ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 24 mois, avec Globocam (Anjou) inc., pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 18-17302 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0345;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 24 mois chacune, pour la fourniture sur demande, de pièces authentiques des marques Freightliner (lot 1) et Sterling (lot 2), dans le cadre de l'entretien et la réparation des véhicules lourds du parc motorisé de la Ville;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire Globocam (Anjou) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, les contrats à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17302 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1187362001

CG19 0107

Accorder un contrat à Aréo-Feu ltée pour les travaux reliés à la réparation de deux bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 153 057,02 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0342;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Aréo-Feu ltée, fournisseur unique, pour la réparation de deux bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 153 057,02 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1191081001

CG19 0108

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Équipements Twin inc. pour la fourniture et l'installation sur demande de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fournis par la Ville - Appel d'offres public 18-17318 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0340;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fournis par la Ville;

2 - d'accorder à Équipements Twin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17318 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1194922002

CG19 0109

Exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiment et aux bornes WiFi, dans le cadre des contrats accordés à Teltech Télécommunication inc. (CG16 0305) pour les lots 1 à 5 et à Telecon inc. (CG16 0177) pour le lot 6, pour la période du 20 mai 2019 au 19 mai 2021, pour les lots 1, 2, 3 et du 29 mars 2019 au 28 mars 2021 pour les lots 4, 5, 6 et ce sans ajustements aux enveloppes budgétaires allouées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0351;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiment et aux bornes WiFi, dans le cadre des contrats accordés à Teltech Télécommunication inc. (CG16 0305) pour les lots 1 à 5 et à Telecon inc. (CG16 0177) pour le lot 6, pour la période du 20 mai 2019 au 19 mai 2021, pour les lots 1, 2, 3 et du 29 mars 2019 au 28 mars 2021 pour les lots 4, 5, 6 et ce sans ajustements aux enveloppes budgétaires allouées;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1193190001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0110

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Confidentiel Déchiquetage de documents inc. pour les services de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports - Appel d'offres public 18-16059 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0348;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre avec le seul soumissionnaire, Confidentiel Déchiquetage de documents inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour les services de déchiquetage et de destruction de divers documents et supports, pour une durée de cinq ans, avec possibilité de prolongation d'une année, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16059 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1197685001

CG19 0111

Accorder un contrat à Équipements Twin inc. pour la fourniture et l'installation, sur deux châssis de camion fournis par la Ville, d'un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs, pour une somme maximale de 257 939,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17387 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0341;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Equipements Twin inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation, sur deux châssis de camion fournis par la Ville, d'un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 257 939,40 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17387 ;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1198034003

CG19 0112

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2019 au 30 avril 2020, pour une somme maximale de 668 702,19 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0352;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, fournisseur unique, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2019 au 30 avril 2020, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 668 702,19 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 4 février 2019;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1195942001

CG19 0113

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, de l'entente-cadre avec Novem Distribution inc. (CE17 0180) pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau aqueduc, pour un montant estimé à 174 876,98 $, taxes incluses. Le montant octroyé de 390 306,78 $, taxes incluses, plus un montant pour ajustement de quantité de 58 546 $, taxes incluses, sera majoré jusqu'à concurrence de 623 729,76 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0343;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, de l'entente-cadre avec Novem Distribution inc. (CE17 0180) pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau aqueduc, pour un montant estimé à 174 876,98 $, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1198269001

CG19 0114

Autoriser la cession du contrat de Produits Chimiques CCC ltée à CCC Chemical Distribution inc. pour la fourniture et la livraison sur demande de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable (CG16 0521) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0346;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser la cession du contrat de Produits Chimiques CCC ltée à CCC Chemical Distribution inc., pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable (CG16 0521);

2 - d'approuver le projet de convention de cession, entre Produits Chimiques CCC ltée et CCC Chemical Distribution inc., aux termes duquel intervient la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1182675003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0115

Conclure une entente-cadre, pour une période de 3 ans, avec Construction Camara / 6724114 Canada inc. pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que de travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites - Dépense totale de 5 248 245,96 $, taxes et incidences incluses / Appel d'offres public 322703 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0356;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que pour des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, pour une durée de trois ans ou jusqu'à épuisement d'un montant maximal de 5 248 245,96 $, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Construction Camara / 6742114 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 558 245,96 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322703;

3 - d'imputer cette dépense à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1187231095

CG19 0116

Conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Boivin et Gauvin inc. et Aréo-feu ltée pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, de marque Globe suprême et de marque Cosmas Titan, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 18-17229 (2 soum., 1 seul conforme pour le lot 1 et 3 soum. pour le lot 2)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0347;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Boivin et Gauvin inc., seul soumissionnaire conforme pour le lot 1, pour la fourniture de bottes de protection Globe suprême pour le combat incendie à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 634 662 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17229 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1192645002

CG19 0117

Accorder un contrat à Les Entreprises Électriques L.M. inc. pour une somme maximale de 688 165,13 $, taxes et contingences incluses, pour le remplacement de moteurs des usines Dorval et Lachine (article 5) et un contrat à Gemitech inc. pour une somme maximale de 1 747 916,96 $, taxes et contingences incluses, pour l'inspection des équipements des usines, des stations de pompage et des réservoirs du secteur de l'ouest de la Ville (article 7) - Appel d'offres public 18-17231 (4 et 5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0354;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat pour le remplacement des moteurs des usines Dorval et Lachine et pour l'inspection, sur une période de 72 mois, des équipements électriques des usines, des stations et des réservoirs du secteur de l'ouest de la Ville de Montréal, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées et les articles inscrits en regard de chacune d'elles, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17231 ;

Firmes	Articles	Montant
Les Entreprise Électriques LM inc.	5	688 165,13 $
Gemitech inc.	7	1 747 916,96 $

2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour 2020 et les années subséquentes d'un montant net de taxes de 100 000 $ par année;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.13 1194087001

CG19 0118

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, avec PTI Solutions Industrielles inc. pour la fourniture de machines distributrices industrielles - Appel d'offres public 18-16688 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0344;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de machines distributrices industrielles;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire, PTI Solutions Industrielles inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16688 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1185318002

CG19 0119

Autoriser une dépense totale additionnelle de 283 865,76 $, taxes, contingences et variation de quantités incluses, pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec la firme SC360 inc. (CE17 0007), majorant ainsi le montant total de chacun des contrats de 405 522,52 $ à 547 455,40 $, taxes, contingences et variation des quantités incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0353;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense totale additionnelle de 283 865,76 $, soit 141 932,88 $, taxes, contingences et une variation des quantités de l'ordre de 15% incluses, pour chacun des lots 1 et 2, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec la firme SC360 inc. (CE17 0007), majorant ainsi le montant total de chacun des contrats de 405 522,52 $ à 547 455,40 $, taxes, contingences et une variation des quantités de l'ordre de 15% incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1193190002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0120

Autoriser un soutien financier additionnel de 225 000 $ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CG18 0115), pour une période de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019, pour la poursuite de ses actions, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 1 300 000 $ à 1 525 000 $ / Approuver un projet d'addenda à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0393;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 225 000 $ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence pour une période de transition de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019;

2 - d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CG18 0115), majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 1 300 000 $ à 1 525 000 $;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1196794001

CG19 0121

Accorder un contrat à Bau-Québec ltée pour le réaménagement des secteurs Jarry est et Boisé sud du parc Frédéric-Back - Dépense totale de 3 857 717,23 $, taxes, contingences, quantités variables et incidences incluses - Appel d'offres public 17-6991 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0359;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense totale de 3 857 717,23 $, taxes, contingences, incidences et variations de quantités incluses, pour les travaux de réaménagement des secteurs Jarry est et boisé sud au parc Frédéric-Back;

2 - d'accorder à Bau-Québec ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 038 213,57 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6991;

3 - d'autoriser une dépense de 303 821,36 $, taxes incluses à titre de budget de contingences;

4 - d'autoriser une dépense de 455 732,04 $, taxes incluses à titre de variation de quantité;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1188195001

CG19 0122

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement de Saint-Léonard » - Dépense totale de 1 619 710,32 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10295 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0361;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure dans l'arrondissement de Saint-Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 295 768,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10295;

2 - d'autoriser une dépense de 129 576,83 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 194 365,24 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.18 1193775001

CG19 0123

Accorder un contrat à Mofax Électrique ltée pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 656 419,51 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP18115-167032-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0362;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Mofax Électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 656 419,51 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18115-167032-C;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1197526003

CG19 0124

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour la mise à niveau des pompes de puisard et d'inondation de la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 453 716,77 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP18057-160691-C (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0360;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un contrat à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau des pompes de puisard et d'inondation de la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 211 430,64 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18057-160691-C;

2 - d'autoriser une dépense de 242 286,13 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1197526006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0125

Accorder un contrat à C.M.S. entrepreneurs généraux inc. pour la prolongation des services enfouis - Poste électrique 315 KV - Dépense totale de 2 563 964,46 $, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public DP18129-177070-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0363;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à C.M.S. entrepreneurs généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la prolongation des services enfouis - Poste électrique 315 KV, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 899 232,93 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP18129-177070-C ;

2 - d'autoriser une dépense de 379 846,59 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, une dépense de 94 961,65 $, à titre de budget de variation de quantités et une dépense de 189 923,29 $, à titre de budget d'incidences;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1197526007

CG19 0126

Autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 $, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel de gestion des régimes de retraites Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell ltd (CG16 0408), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 $ à 3 201 079,91 $, taxes incluses / Approuver un projet d'avenant no 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0375;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 $, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel de gestion des régimes de retraites Ariel;

2 - d'approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Morneau Shepell Ltd (CG16 0408), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 $ à 3 201 079,91 $, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1187684003

CG19 0127

Autoriser une dépense additionnelle de 188 014,52 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels pour la construction du nouvel immeuble à l'usine Atwater, dans le cadre du contrat accordé à MDA architectes inc., Bouthillette Parizeau inc. et Nicolet Chartrand Knoll ltée (CG13 0401), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 360 704,64 $ à 2 548 719,16 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention de modification numéro 1 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0372;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 188 014,52 $, taxes incluses, dans le cadre de la convention de services professionnels, pour l'ajustement des honoraires professionnels à la suite de l'augmentation des coûts de travaux et de services supplémentaires requis pour la construction du nouvel immeuble à l'usine Atwater ;

2 - d'approuver un projet de convention de modification numéro 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et MDA architectes inc., Bouthillette Parizeau inc. et Nicolet Chartrand Knoll ltée (CG13 0401), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 360 704,64 $ à 2 548 719,16 $, taxes incluses ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1180749002

CG19 0128

Approuver un projet d'acte par lequel Sa Majesté la Reine du chef du Canada concède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans le collecteur De LaVérendrye, situé sous une partie du lot 1 260 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 4 841 761,18 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0382;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel Sa Majesté la Reine du chef du Canada concède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans le collecteur De LaVérendrye, situé sous une partie du lot 1 260 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 4 841 761,18 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1186310003

CG19 0129

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de logement social, d'un terrain constitué du lot 1 381 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montré au plan L-18 Saint-Gabriel, situé du côté est de la rue Laprairie, entre les rues Augustin-Cantin et Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion de 1 345 000 $, plus les taxes applicables, en vue de l'acquisition de cet immeuble

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0383;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, du terrain constitué du lot 1 381 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtiment dessus érigé sis au 1295, rue Laprairie, entre les rues Augustin-Cantin et Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social;

2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;

3 - d'autoriser un versement du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels d'un montant de 1 345 000 $, plus les taxes applicables;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

5 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de Division de la géomatique à signer les documents cadastraux pour et au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1184962009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0130

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et de non-accès consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur trois lots situés sur la rue Jules-Helbronner, laquelle fait partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0387;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et de non-accès consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant Me Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur 3 lots situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 4 881 954, 4 881 975 et 4 881 976 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1184386004

CG19 0131

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke, une servitude d'utilités publiques pour le passage d'une conduite d'égout pluvial sur une partie de la propriété sise au 143, rue Dieppe, à Ville de Pointe-Claire, constitué d'une partie du lot 2 527 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 140 000 $, avec intérêt au taux de 5 %, à compter de la mise en demeure transmise à la Ville en date du 3 octobre 2018

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0389;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke, une servitude d'utilités publiques pour le passage d'une conduite d'égout pluvial sur la propriété sise au 143, rue Dieppe, à Ville de Pointe-Claire, correspondant à une partie du lot 2 527 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'illustré par les lettres A,B,C,D,E,F,G,H,J, et A sur le plan d'arpentage D-3 Pointe-Claire, préparé le 7 décembre 2018, par Christian Viel, arpenteur-géomètre, portant le numéro 482 de ses minutes et le numéro de dossier 22097-2 du greffe commun des arpenteurs de la Ville, pour la somme de 140 000 $, avec intérêt annuel au taux de 5 %, à compter de la date de la mise en demeure transmise à la Ville, soit le 3 octobre 2018, jusqu'à la date de son émission, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.

2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Daphney Saint-Louis du Service des affaires juridiques, un chèque à l'ordre de *Alarie Legault, cabinet d'avocats en fidéicommis* au montant de 140 000 $, plus intérêts annuels de 5%, calculés à compter du 3 octobre 2018, et ce, jusqu'à la date de son émission;

Alarie Legault, cabinet d'avocats
507 place d'Armes, bureau 1210
Montréal (Québec) H2Y 2W8

3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1180783003

CG19 0132

Accorder un soutien totalisant 316 000 $ à Défi sportif AlterGo, soit un soutien financier de 60 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur de 256 000 $ pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo 2019, dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0399;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 60 000 $ à l'organisme Défi sportif AlterGo ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 256 000 $, pour l'année 2019, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo 2019;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services et installations;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1198070001

CG19 0133

Accorder un soutien financier de 180 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0403;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 180 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1193931002

CG19 0134

Résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0351) pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois - Résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0406), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'Écocentre de LaSalle, pour une période de 22 mois

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0407;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0351) pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois;

2 - de résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0406), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'Écocentre de LaSalle, pour une période de 22 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1198260004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0135

Accorder un contrat de gré à gré à Rogers Communications Canada inc. pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de trois ans, pour une somme maximale 1 809 091,92 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser des budgets additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour une somme de 133 849,87 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0474;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Rogers Communications Canada inc., pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion et communication pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 809 091,92 $ taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser des budgets additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15%, correspondant à une somme de 133 849,37 $;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1182357004

CG19 0136

Accorder un contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 587 846,16 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5982 (3 soum.) / Autoriser un virement de 536 783 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0475;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 453 585 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5982;

2 - d'autoriser une dépense totale de 587 846,16 $, taxes incluses, soit une somme de 453 585 $ pour les travaux, une somme de 90 717,90 $ pour le budget des contingences et une somme de 43 544,16 $ pour le budget des incidences, le cas échéant;

3 - d'autoriser un virement de 536 783 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1185895003

CG19 0137

Accorder un contrat à 4042077 Canada inc. (De Sousa) pour divers travaux de pavage et de marquage à réaliser en 2019, dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 703 729,75 $, taxes, contingences et incluses - Appel d'offres public 214735 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0454;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 623 156,30 $, taxes incluses, pour divers travaux de pavage et de marquage à réaliser en 2019, dans le cadre du Projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à 4042077 Canada inc.(De Sousa), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 537 156,30 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214735 ;

3 - d'autoriser une dépense de 80 573,45 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1197231022

CG19 0138

Accorder un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation d'une programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives à la TOHU, au parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel, pour une somme maximale de 2 151 533,23 $, répartie de 2019 à 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 104 471,17 $ de compétence corporative du Service de la culture vers les dépenses contingentes en contrepartie de 104 471,17 $ de compétence d'agglomération des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour 2019 / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 836,91 $ à compter de 2020, pour un montant de 7 689,81 $ à compter de 2021 et pour un montant de 11 625,79 $ à compter de 2022, et ce, pour chaque service

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0460;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Cité des arts du cirque (TOHU) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser une programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives à la TOHU, dans le parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel, pour une somme maximale de 2 151 533,23 $, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'autoriser un virement budgétaire de 104 471,17 $ de compétence corporative du Service de la culture vers les dépenses contingentes en contrepartie de 104 471,17 $ de compétence d'agglomération des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour 2019;

3 - d'autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 836,91 $ à compter de 2020, pour un montant de 7 689,81 $ à compter de 2021 et pour un montant de 11 625,79 $ à compter de 2022, et ce, pour chaque service;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1187540002

CG19 0139

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Fujitsu conseil (Canada) inc. pour des prestations de services en intelligence artificielle, pour une période de 2 ans, pour une somme maximale de 2 052 993,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16877 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0461;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure une entente-cadre avec Fujitsu conseil (Canada) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de prestations de services professionnels requis en intelligence artificielle, pour une somme maximale de 2 052 993,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16877;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1197297001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0140

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour des services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, surveillance et support technique - Dépense totale de 1 646 874,31 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17405 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0463;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder à la seule firme, SNC-Lavalin GEM Québec inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, surveillance et support technique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 497 158,46 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17405 ;

3 - d'autoriser une dépense de 149 715,85 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1197526005

CG19 0141

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en oeuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation - Dépense totale de 4 255 540,94 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16708 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0462;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'accorder au seul soumissionnaire, WSP Canada, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des services professionnels pour le contrôle de la qualité relié à la mise en œuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation du Service de l'environnement, pour une somme maximale de 4 255 540,94 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16708 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. John Belvedere
M. Alex Bottausci
M. George Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Colette Gauthier
M. Michel Gibson
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Christina M. Smith
M. William Steinberg
Mme Maria Tutino
M. Ryan Young

20.37 1185951003

CG19 0142

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat aux Excavations Lafontaine inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 20 229 831,33 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 325301 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0457;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - d'autoriser une dépense de 18 498 737,63 $, taxes et incidences incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ;

3 - d'accorder aux Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 583 352,20 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325301 ;

4 - d'autoriser une dépense de 1 731 093,70 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1187231085

CG19 0143

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Groupe ABS inc. (3 688 337,64 $, taxes incluses), Les Services EXP inc. (2 916 915,75 $, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.) (2 308 299,50 $, taxes incluses), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 785 750,88 $, taxes incluses), Solmatech inc. (1 134 437,05 $, taxes incluses) et WSP Canada inc. (962 818,76 $, taxes incluses), totalisant une somme maximale de 12 796 559,58 $, taxes incluses pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 18-17192 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0456;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure six ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels, afin de réaliser des mandats de caractérisation environnementale, d'études géotechniques et de conception de chaussée, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville;

3 - d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17192;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Groupe ABS inc.	3 688 337,64 $	1
Les Services EXP inc.	2 916 915,75 $	2
FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.)	2 308 299,50 $	3
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 785 750,88 $	4
Solmatech inc.	1 134 437,05 $	5
WSP Canada inc.	962 818,76 $	6

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1183855006

CG19 0144

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, avec Compugen inc. (Lot 1 : 1 172 489,82 $, taxes incluses), PCD Solutions inc. (Lot 3 : 1 184 890,91 $, taxes incluses), ESI Technologies inc. (Lot 4 : 638 311 $, taxes incluses), Bell Canada (Lot 6 : 2 840 787,50 $, taxes incluses), pour la fourniture de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication - Appel d'offres public 18-17255 (7 soum.) / Autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, correspondant à une somme de 177 733,63 $ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 $ pour le lot 4

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0450;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2 - de conclure des ententes-cadres, d'une durée de trois ans, pour la fourniture sur demande de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication ;

3 - d'accorder à Compugen inc., PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., plus bas soumissionnaires conformes pour les lots 1, 3, et 4, et au seul soumissionnaire pour le lot 6, Bell Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17255 ;

Firmes	Description	Montants
Compugen inc.	Lot 1: Serveurs et équipements connexes	1 172 489,82 $
PCD Solutions inc.	Lot 3: Stockage IBM-SAN STORWIZE et accessoires	1 184 890,91 $
ESI Technologies inc.	Lot 4: Commutateurs du réseau Canal de Fibre (FC) pour le stockage des données.	638 311 $
Bell Canada	Lot 6: Équipements de télécommunication avec support.	2 840 787,50 $

4 - d'autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, soit une somme de 177 733,63 $ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 $ pour le lot 4;

5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1187833008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.44 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0145

Conclure une entente de collaboration de gré à gré avec MILA - Institut québécois d'intelligence artificielle, organisme à but non lucratif, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 831 128 $, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin ainsi que le contrat de sous-location en annexe

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0465;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, incluant un contrat de sous-location en annexe, entre la Ville et MILA - Institut québécois d'intelligence artificielle, organisme à but non lucratif, pour la conclusion d'une entente de collaboration dans le domaine de l'intelligence artificielle, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 831 128 $, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1187297003

CG19 0146

Accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 1 013 000 $ pour la réalisation du projet de logement social HFAQ Phase V de l'organisme Les Habitations de la Fondation des aveugles du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0471;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 1 013 000 $ pour la réalisation du projet de logement social HFAQ Phase V de l'organisme Les Habitations de la Fondation des aveugles du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec;

2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1190637001

CG19 0147

Accorder un soutien financier d'une somme maximale de 2 045 228 $, répartie de 2019 à 2022, à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation du plan d'action Cirque-Terre-Humain dans le cadre de sa mission / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 993,50 $ à compter de 2020, pour un montant de 8 051 $ à compter de 2021 et pour un montant de 12 173,50 $ à compter de 2022, et ce, pour chaque service

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0472;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 2 045 228 $, pour une période de 4 ans, se terminant le 31 décembre 2022, à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation du plan d'action Cirque-Terre-Humain dans le cadre de sa mission, somme répartie annuellement comme suit :

2019	2020	2021	2022
499 198 $	507 185 $	515 300 $	523 545 $

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

3 - d'autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 993,50 $ à compter de 2020, pour un montant de 8 051 $ à compter de 2021 et pour un montant de 12 173,50 $ à compter de 2022, et ce pour chaque service;

4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1187540001

CG19 0148

Approuver l'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mars 2019 par sa résolution CE19 0499;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1198320001

À 17 h 19,

M. Robert Coutu intervient afin d'attirer l'attention de l'administration sur des variations importantes entre les estimés soumis et les résultats obtenus concernant l'octroi de 14 dossiers parmi les 44 dossiers inscrits dans la section des affaires contractuelles et demande si l'administration peut s'assurer d'éviter de tels écarts de variation.

Le président du comité exécutif, M. Benoît Dorais, explique les difficultés rencontrées et mentionne qu'un mandat à cet effet a été donné au directeur général afin de trouver une solution à cette situation.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0149

Adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0412;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021;

2 - de mandater la Direction générale pour que l'ensemble des services municipaux concernés réalisent les engagements les concernant dans ce plan d'action;

3 - de mandater la Direction de la Mobilité pour qu'elle coordonne la mise en oeuvre de ce plan d'action.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1192612001

CG19 0150

Approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2018 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 grâce à l'aide financière de 150 M$ du gouvernement du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0414;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d’approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2018 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 grâce à l’aide financière de 150 M$ du gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1197586002

CG19 0151

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2019

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019 par sa résolution CE19 0485;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2019 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Diagnostic du loisir public montréalais;

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) (mandat du conseil municipal à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation de tenir une consultation publique conformément à l'article 125 de la LAU);

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Élaboration d'une Politique de reconnaissance des organismes communautaires à Montréal;

- Suivi de l'étude sur la gestion de la diversité religieuse;

- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Étude du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;

- Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);

- Interdiction des bouteilles d'eau de plastique à usage unique à la Ville de Montréal et élaboration d'une Stratégie de réduction du plastique sur le territoire de la métropole (CM18 0709);

- Motion de l'opposition officielle de l'interdiction du chauffage au mazout à Montréal (CM18 1177);

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

- De concert avec le BIG, revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115);

Commission sur les finances et l'administration

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018;
- Programme triennal d'immobilisations 2020-2022;
- Consultations prébudgétaires 2020;
- Budgets de fonctionnement 2020;
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634);
- Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290);

Commission sur l'inspecteur général

- Étude des rapports de l'inspecteur général;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement;

Commission de la sécurité publique

- Le projet pilote des caméras portatives;
- La sécurité des déplacements entre la maison et l'école (CM18 1052);
- Les techniques de désescalade et les clientèles vulnérables;
- Le Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- Le Bilan annuel du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM);
- Les activités de prévention incendie et de sensibilisation communautaire;
- L'intégrité et les normes professionnelles au SPVM;
- Présentation des activités de combat des incendies et de la structure organisationnelle 2019;
- Le suivi des indicateurs en matière de lutte contre le profilage racial et social;

Commission sur le transport et les travaux publics

- Facteurs facilitant et freins à la diminution de l'utilisation et de la possession de véhicules personnels à Montréal.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1197579005

CG19 0152

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1196347004

CG19 0153

Avis de motion et dépôt - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (2017, chapitre 27) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1190643001

CG19 0154

Avis de motion et dépôt - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1193843001

CG19 0155

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1195075002

CG19 0156

Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1162748005

CG19 0157

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1195175001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0158

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0086;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0086;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019, par sa résolution CE19 0193;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Edgar Rouleau
Mme Maria Tutino

42.01 1186945001

Règlement RCG 19-007

_____

CG19 0159

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Vu l'avis de motion donné du Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0087;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0087;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0262;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1180025003

Règlement RCG 09-023-10

_____

CG19 0160

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant une emprunt de 30 800 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0088;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant une emprunt de 30 800 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0088;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0255;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 $ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1181081026

Règlement RCG 19-008

CG19 0161

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0089;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0089;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019, par sa résolution CE19 0260;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 $ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1181081021

Règlement RCG 19-009

CG19 0162

Adoption - Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0090;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0090;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019, par sa résolution CE19 0310;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1181179011

Règlement RCG 19-010

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0163

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 $ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 $

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 $ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 $ à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0091;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 $ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 $ » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0091;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019, par sa résolution CE19 0315;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 $ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 $ », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. John Belvedere
M. Alex Bottausci
M. George Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Colette Gauthier
M. Michel Gibson
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
Mme Christina M. Smith
M. William Steinberg
Mme Maria Tutino
M. Ryan Young

42.06 1188212001

Règlement RCG 13-006-2

CG19 0164

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0092;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0092;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019, par sa résolution CE19 0316;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 $ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1192837001

Règlement RCG 19-011

CG19 0165

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0093;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 28 février 2019 par sa résolution CG19 0093;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019, par sa résolution CE19 0317;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 $ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1192837002

Règlement RCG 19-012

CG19 0166

Approuver le Règlement R-192 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 924 374 $ pour financer le projet « Véhicules d'atelier - phase 1 », pour un terme de 10 ans et approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0436;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le Règlement R-192 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 924 374 $ pour financer le projet « Véhicules d'atelier - phase 1 » pour un terme de 10 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);

2 - d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1196213001

CG19 0167

Nomination de MM. Hubert M. Makwanda et M'Baye Diagne, à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans et reconduction des mandats de Mme Sylvie Crispo et de M. Christian Champagne à titre de membres du conseil pour une période de trois ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019 par sa résolution CE19 0422;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver la nomination de MM. Hubert M. Makwanda et M'Baye Diagne à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans, à compter du 22 avril 2019;

2 - de reconduire le mandat de Mme Sylvie Crispo et de M. Christian Champagne, pour une période de trois ans, à compter du 22 avril 2019.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1190640001

À 17 h 40,

La mairesse, madame Valérie Plante, intervient afin de répondre à la question de M. Beny Masella posée en début de conseil au sujet de la position de la Ville à la suite du dépôt du projet de Loi 21 sur la laïcité et fait part aux membres du conseil de ses préoccupations concernant l'application de cette loi.

Monsieur Masella offre la collaboration des villes liées.

À 17 h 45, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____	_____
Manon Barbe	Yves Saindon
Présidente d'assemblée	Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie PLANTE
Mairesse

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
18 AVRIL 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 MARS 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 MARS 2019 AU 31 MARS 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
SODEM INC.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1183277002	ACCORDER UN CONTRAT À L'ENTREPRISE SODEM INC POUR UN SERVICE DE SURVEILLANTS SAUVETEURS AQUATIQUE POUR LES PLAGES PUBLIQUES DES PARCS-NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES ET DU BOIS-DE-L'ILE-BIZARD POUR UNE DURÉE DE 3 ANS DURANT LES PÉRIODES ESTIVALES 2019, 2020 ET 2021 POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 374 126,18 $. APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 18-17116 (3 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) / AUTORISER UN AJUSTEMENT RÉCURRENT À LA BASE BUDGÉTAIRE DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS, D'UN MONTANT DE 6 700 $ À COMPTER DE 2020.	CE19 0448	2019-03-21	374 126,00 $
RHEA QUÉBEC INC.	50,1% AGGLO 49,9% VILLE	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION BUREAU DE PROJETS TI	1187438008	AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE TOTALE DE 15,774,57 $ TAXES INCLUSES, POUR UN TRAVAIL ADDITIONNEL DE CONSULTATIONS / APPROUVER UN PROJET D'ADDENDA N°1 MODIFIANT LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS INTERVENUE AVEC RHEA QUÉBEC INC. (CE16 2040), PORTANT LE TOTAL DU CONTRAT DE 194 882,63 $ À 210 657,20 $ TAXES INCLUSES.	CE19 0370	2019-03-15	15 774,00 $
LES POMPES FRANÇOIS NÉRON INC	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1190652002	ACCORDER UN CONTRAT À LES POMPES FRANÇOIS NÉRON INC.AFIN DE RÉALISER DES TRAVAUX CORRECTIFS AUX ENTRÉES D'EAU DE ONZE (11) BÂTIMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL - DÉPENSE TOTALE DE 223 453,91$ TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC IMM-15433 (4 SOUM.)	CE19 0357	2019-03-14	223 453,00 $
SITE INTÉGRATION PLUS INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1196206001	ACCORDER UN CONTRAT À L'ENTREPRISE SITE INTÉGRATION PLUS INC. POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE SÉCURITÉ DU NOUVEAU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE L'USINE ATWATER SITUÉ AU 999 RUE DUPUIS, DANS L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST - DÉPENSE TOTALE DE 329 734,50 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 5988 (3 SOUM.)	CE19 0459	2019-03-21	274 779,00 $
BATTERIES DIXON INC.	AGGLO - ENTENTE-CADRE SELON LES BESOINS	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION ACQUISITION	1197362001	CONCLURE AVEC LA FIRME BATTERIES DIXON INC. QUATRE (4) ENTENTES-CADRES D'UNE DURÉE DE SOIXANTE (60) MOIS AVEC UNE OPTION DE PROLONGATION DE DEUX (2) PÉRIODES ADDITIONNELLES DE DOUZE (12) MOIS CHACUNE, POUR LA FOURNITURE D'ACCUMULATEURS POUR VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS DU PARC DE LA VILLE – APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16552 (2 SOUMISSIONNAIRES) (MONTANT TOTAL DES ENTENTES 978 902,73 $, TAXES INCLUSES)	CE19 0449	2019-03-21	345 778,94 $
BATTERIES DIXON INC.	AGGLO - ENTENTE-CADRE SELON LES BESOINS	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION ACQUISITION	1197362001	CONCLURE AVEC LA FIRME BATTERIES DIXON INC. QUATRE (4) ENTENTES-CADRES D'UNE DURÉE DE SOIXANTE (60) MOIS AVEC UNE OPTION DE PROLONGATION DE DEUX (2) PÉRIODES ADDITIONNELLES DE DOUZE (12) MOIS CHACUNE, POUR LA FOURNITURE D'ACCUMULATEURS POUR VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS DU PARC DE LA VILLE – APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16552 (2 SOUMISSIONNAIRES) (MONTANT TOTAL DES ENTENTES 978 902,73 $, TAXES INCLUSES)	CE19 0449	2019-03-21	252 763,48 $
BATTERIES DIXON INC.	AGGLO - ENTENTE-CADRE SELON LES BESOINS	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION ACQUISITION	1197362001	CONCLURE AVEC LA FIRME BATTERIES DIXON INC. QUATRE (4) ENTENTES-CADRES D'UNE DURÉE DE SOIXANTE (60) MOIS AVEC UNE OPTION DE PROLONGATION DE DEUX (2) PÉRIODES ADDITIONNELLES DE DOUZE (12) MOIS CHACUNE, POUR LA FOURNITURE D'ACCUMULATEURS POUR VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS DU PARC DE LA VILLE – APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16552 (2 SOUMISSIONNAIRES) (MONTANT TOTAL DES ENTENTES 978 902,73 $, TAXES INCLUSES)	CE19 0449	2019-03-21	222 603,81 $
BATTERIES DIXON INC.	AGGLO - ENTENTE-CADRE SELON LES BESOINS	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION ACQUISITION	1197362001	CONCLURE AVEC LA FIRME BATTERIES DIXON INC. QUATRE (4) ENTENTES-CADRES D'UNE DURÉE DE SOIXANTE (60) MOIS AVEC UNE OPTION DE PROLONGATION DE DEUX (2) PÉRIODES ADDITIONNELLES DE DOUZE (12) MOIS CHACUNE, POUR LA FOURNITURE D'ACCUMULATEURS POUR VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS DU PARC DE LA VILLE – APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16552 (2 SOUMISSIONNAIRES) (MONTANT TOTAL DES ENTENTES 978 902,73 $, TAXES INCLUSES)	CE19 0449	2019-03-21	157 756,50 $

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
		NOMBRE DE CONTRATS :	8				TOTAL :	1 867 034,73 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
18 AVRIL 2019

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 MARS 2019

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

PÉRIODE DU 01 MARS 2019 AU 31 MARS 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1183703001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 5 000 $ À LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE AFIN DE SOUTENIR LE PROJET FESTIGOÛT CAFÉ. APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET D'UNE DURÉE D'UN (1) AN.	CE19 0401	2019-03-15	5 000,00 $
QUÉBEC NUMÉRIQUE	AGGLO - DÉPENSE MIXTE	DIRECTION GÉNÉRALE	LABORATOIRE D'INNOVATION URBAINE	1185890007	AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION DE 10 000 $ À QUÉBEC NUMÉRIQUE POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT HACKQC DU 8 AU 10 MARS 2019.	CE19 0402	2019-03-15	10 000 $
CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT VERS UNE DURABILITÉ ÉCONOMIQUE TERRITORIALE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	1187340009	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 150 000 $ AU CENTRE D'ACCOMPAGNEMENT VERS UNE DURABILITÉ ÉCONOMIQUE TERRITORIALE (CADET) AFIN DE SOUTENIR LE PROJET PILOTE MÉTABOLISME MANUFACTURIER MONTRÉAL (M3) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0394	2019-03-15	150 000,00 $
CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	1197797001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 30 000 $ AU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL EN APPUI À LA TENUE DE DEUX ÉVÉNEMENTS « HOP! LE SOMMET DU COMMERCE DE DÉTAIL » ET «ECOMMERCE-QUÉBEC», POUR L'ANNÉE 2019 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE19 0404	2019-03-15	30 000,00 $
ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC INC.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	5 000,00 $
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE CANOË-KAYAK DE VITESSE	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	7 000,00 $
ASSOCIATION SPORTIVE DES AVEUGLES DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	2 750,00 $
BOUGEBOUGE	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	6 500,00 $
CLUB NATATION MONTRÉAL-NORD	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	7 000,00 $

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
FÉDÉRATION DE PATINAGE DE VITESSE DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	25 000,00 $
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE D'ATHLÉTISME	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	7 000,00 $
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	5 000,00 $
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	5 000,00 $
FONDATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	6 000,00 $
INTERNATIONAL GYMNIX	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	25 000,00 $
JUDO CANADA	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	7 000,00 $
KARATÉ CANADA	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	20 000,00 $

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
LA CLASSIQUE D'ATHLÉTISME DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	10 000,00 $
RSEQ MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	6 500,00 $
RSEQ MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	6 000,00 $
SNOOKER QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	5 000,00 $
SQUASH QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	10 000,00 $
SQUASH QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	5 000,00 $
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 172 875 $ À 17 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 20 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 1ER DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0390	2019-03-15	2 125,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 24

TOTAL : 367 875,00 $

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
18 AVRIL 2019

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 31 MARS 2019
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BLAKE CASSELS & GRAYDON	1331654	04 MARS 2019	GUAY, PATRICE	avocats dossier MCE 18-002267	Affaires juridiques	Affaires civiles	23 231,11 $	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	1331655	04 MARS 2019	GUAY, PATRICE	avocats dossier MCE 18-002267	Affaires juridiques	Affaires civiles	8 844,20 $	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	1331657	04 MARS 2019	GUAY, PATRICE	avocats dossier MCE 18-002267	Affaires juridiques	Affaires civiles	13 916,62 $	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	1331659	04 MARS 2019	GUAY, PATRICE	avocats dossier MCE 18-002267	Affaires juridiques	Affaires civiles	42 942,62 $	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	1331663	04 MARS 2019	GUAY, PATRICE	avocats dossier MCE 18-002267	Affaires juridiques	Affaires civiles	21 921,91 $	
COFORCE INC.	1335814	26 MARS 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	375n088.B Chemise blanche sans impression avec vision latérale collée, 2 permclips. Prix au milles. Voir l'annexe pour la soumission	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 974,21 $	
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	1334150	18 MARS 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Facture#112586000//Entente de services révisée: ENAP - Ville de Montréal 18-19_33325_028.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 800,00 $	
ME OMER CARRIER	1336209	27 MARS 2019	GUAY, PATRICE	honoraire juridique, facture 120319	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	15 039,46 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1331624	04 MARS 2019	GUAY, PATRICE	avocats dossier police lot A février 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 059,35 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1331628	04 MARS 2019	GUAY, PATRICE	avocats dossier police lot B février 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	30 055,30 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1331634	04 MARS 2019	GUAY, PATRICE	avocats dossier police lot C février 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	24 120,88 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1334684	20 MARS 2019	GUAY, PATRICE	Avocats factures 14165-14633-15156-15455 CG	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	43 784,62 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1334160	18 MARS 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Facture#9680755596//paiement de factures poste canada.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 724,44 $	
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	1334722	20 MARS 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Coaching. Facture INV083462.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 099,75 $	
THEMIS MULTIFACTUM INC.	1331995	06 MARS 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Paiement de facture Thémis Multifactum Inc. Facture #29483.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 765,39 $	
BARREAU DU QUEBEC	cotisations2019	13 MARS 2019	GELINAS, ISABELLE	cotisations2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	117 521,32 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	0000373072	15 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 119-000057	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 918,66 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	151517	13 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002267	Affaires juridiques	Affaires civiles	7 991,86 $	
FARLEY AVOCATS	01404	12 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; spvm-5765-01	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 570,10 $	
GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L.	19045964	23 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 10-001853	Affaires juridiques	Affaires civiles	27 616,96 $	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2019periode05	12 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 05 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 396,14 $	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2019periode06	20 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 06 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 134,64 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190083	01 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0083	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 519,70 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190105	20 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0105	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 590,57 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190106	20 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0106	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 204,74 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190108	20 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0108	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 330,72 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190109	20 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0109	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 645,68 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190118	22 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0118	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 456,71 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190120	22 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0120	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 456,71 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190122	29 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0122	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 708,68 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190123	29 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0123	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 015,76 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2019periode05	12 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 05 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 048,22 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2019periode06	20 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 06 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 216,06 $	
RENEE DUPRAS	20196	12 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2018 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2019 - Facture # 2019-6	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 554,52 $	
RENEE DUPRAS	20198	29 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2018 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2019 - Facture # 2019-8	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 350,96 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9680087732	12 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	18 435,09 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9680101928	01 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 16-02-2019 @ 22-02-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 924,97 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9680762086	12 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 23-02-2019 @ 01-03-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 208,87 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9681379263	14 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 02-03-2019 @ 08-03-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 579,88 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9681991222	20 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 09-03-2019 @ 15-03-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 234,44 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9682610714	29 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 16-03-2019 @ 22-03-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	13 107,46 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2019periode05	12 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 05 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 215,56 $	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2019periode06	20 MARS 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 06 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 467,66 $	
9354-4724 QUEBEC INC.	1336514	28 MARS 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	Confection d'écussons d'épaules pour le SPVM / Logisitk en remplacement des BC 1298595 et 1307658, suite à l'annulation de l'entente 1294692	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	29 262,12 $	
AIRBOSS DEFENSE	1331595	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de masque à gaz - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 634,38 $	
C.I.L. ORION	1336268	27 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de fusée routière - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	15 620,12 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1335057	21 MARS 2019	COUTURE, MICHEL	Achat de fusées routières sur entente 1134479 - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Travaux publics, aménagement extérieur	31 566,80 $	1134479
LES EMBALLAGES CROWN	1324860	04 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	achat de sacs de plastiques - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	3 468,37 $	
PRODUITS CHIMIQUES ACP INC.	1335076	21 MARS 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de trousses de prélèvement sanguin - Inventaire Coblert	Approvisionnement	Sécurité et santé	3 434,14 $	
BATTISTA TURCOT ISRAEL CORBO S.E.N.C.	1336199	27 MARS 2019	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	honoraire juridique- facture 2338 Police ST	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 326,79 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	368179	27 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002514	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 096,83 $	
EDTX QUEBEC INC.	21122018	13 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques rapport d'expert et étude dossier;16-003379	Dépenses communes	Autres - Administration générale	12 100,00 $	
GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L.	19045964	23 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 10-001853	Dépenses communes	Autres - Administration générale	463,45 $	
MARTIN LAUZIER	10518	14 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais consultation dosssier 16-003379	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 875,00 $	
MP CANADA INC	2019226	19 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques/ expert conseil; dossier;18-000606	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 797,92 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal201901e	06 MARS 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	14 884,23 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal20190227	06 MARS 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	18 741,54 $	
SYNDICAT JARDINS VICTORIA PHASE I	2190542002	27 MARS 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier réclamations	Dépenses communes	Autres - Administration générale	25 786,00 $	
9108-9219 QUEBEC INC.	1333776	15 MARS 2019	MARTIN, GERALDINE	Cette entente prévoit deux jours de tournage lors des formations du Parcours, trois jours de tournage lors de C2 Montréal et deux jours de tournage en entreprises. Des capsules courtes et longues seront produites à la suite de ces jours	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	31 496,25 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ANDREANNE O'BOMSAWIN	1331237	01 MARS 2019	DOUCET, VERONIQUE	Services de promotion de contenus web et suivi des indicateurs de performance numérique pour la Maison des Régions	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 149,62 $	
ARTEXPERT.CA INC	1331962	05 MARS 2019	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels de gré à gré pour la réalisation d'une étude faisant l'inventaire des ressources en accompagnement entrepreneurial de l¿écosystème créatif et culturel	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	9 124,94 $	
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	1336142	27 MARS 2019	CHIASSON, JOSEE	BC2 Groupe conseil inc./Plan de positionnement commercial du boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Laurier	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 572,31 $	
CG/LA INFRASTRUCTURE INC.	1332239	06 MARS 2019	DOUCET, VERONIQUE	Service d'organisation de rencontres B2B pour les entreprises Montréalaises lors du Global infrastructure leadership forum. L'événement aura lieu à Montréal les 26-28 mars 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	25 000,00 $	
COLLECTIF MTLUMIERE INC.	1332521	08 MARS 2019	DOUCET, VERONIQUE	La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l¿Annexe A; réaliser un rapport d¿incubation(bilan complet) liés à leur expérience d¿incubation au C	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 565,66 $	
E&B DATA INC.	1335509	25 MARS 2019	CHIASSON, JOSEE	Participer à la réalisation des études avantages-coûts des projets d¿infrastructure en amont des investissements publics et en intégrant des critères de développement durable (Axe 1). Développement d'une application permettant d'estimer les	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	41 995,00 $	
L'ATELIER URBAIN INC.	1335242	22 MARS 2019	CHIASSON, JOSEE	Facture #84999 Urbaniste - Aménagement du territoire-Réaménagement du secteur de l'ONF	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	7 086,66 $	
LE CURSEUR HABILE	1331619	04 MARS 2019	DOUCET, VERONIQUE	Le curseur habile - développement de nouveaux rapports de gestion, le soutien technique, l'assistance et de la programmation sur demande, la correction des anomalies, la mise à jour et l'entretien du système, la rectification et ajustement.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 756,04 $	
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1331239	01 MARS 2019	DOUCET, VERONIQUE	Services d'animation du panel "Vendre Montréal à l'international" rendus le 24-10-2018 dans le cadre de l'événement RDV Accélérer Montréal	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 149,62 $	
MINISTRE DES FINANCES	1332220	06 MARS 2019	DOUCET, VERONIQUE	Mandat alloué pour l¿achat de forfaits pour SXSW et l¿organisation d¿un marché des Villes et d¿un brunch d¿affaires le 11 mars 2019 à SXSW, Austin Texas.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	50 000,00 $	
PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E.N.C.R.L.	1332507	08 MARS 2019	DOUCET, VERONIQUE	Pricewaterhouse - Conseiller en planification stratégique. La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage pour un mandat de réflexion sur l¿évaluation des retombées des investissements de la Ville de Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 645,71 $	
SERVICES TANGEA INC.	1334540	20 MARS 2019	DOUCET, VERONIQUE	Tangea - Maison des Régions - support et manutention des plateformes web et des serveurs - Spécialiste Internet/Web	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	7 559,10 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SIMARD ARCHITECTURE INC.	1336151	27 MARS 2019	CHIASSON, JOSEE	Simard Architecture inc./Analyse des façades des immeubles du boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Laurier	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	52 047,55 $	
STUDIO LE SEISME S.E.N.C.	1331801	05 MARS 2019	DOUCET, VERONIQUE	Facture #1046 -Services de conception et production du rapport des activités du SDÉ en 2018- Services professionnels pour effectuer le graphisme et la mise en page de la reddition de compte de la planification économique conjointe de l'anné	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 480,34 $	
TACT INTELLIGENCE-CONSEIL INC.	1334534	20 MARS 2019	DOUCET, VERONIQUE	Fournir à la Maison des Régions un accompagnement marketing pour la mise en ¿uvre de la vitrine de produits régionaux. Cet accompagnement consiste en l'élaboration d'une stratégie de commercialisation pour identifier les besoins d'accompagn	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 742,88 $	
VINCENZO D'ALTO	1332377	07 MARS 2019	DOUCET, VERONIQUE	Services Photographiques requis pour le Parcours innovation PME Montréal pour l'année 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 551,22 $	
WORLD SUMMIT AI LIMITED	1332218	06 MARS 2019	DOUCET, VERONIQUE	Organisation de rencontres B2B entre des entreprises montréalaises et des entreprises étrangères qui participeront au World Artificial Intelligence Summit Americas 2019 (WSAI 2019) qui se tiendra à Montréal les 10 et 11 avril 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	29 835,00 $	
ZA COMMUNICATION D'INFLUENCE INC.	1336165	27 MARS 2019	CHIASSON, JOSEE	Développer des outils de promotion pour les pôles économiques et leurs secteurs géographiques clés (Axe 1)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	56 142,07 $	
9370-3007 QUEBEC INC.	1302923	27 MARS 2019	BLAIN, ERIC	2018 - Module suivi des données et modélisation Hors-site	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	13 858,35 $	
AECOM CONSULTANTS INC	1333832	15 MARS 2019	URRA, PAULA	2019 - Spécialiste Base de données	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	22 819,03 $	
AGILENT TECHNOLOGIES CANADA INC.	1331348	21 MARS 2019	LAROCHE, LAURENT	Service de réparation, laboratoire Des Baillets.	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 305,53 $	
AV-TECH INC.	1330646	26 MARS 2019	MOISE, CARL	2019 - Entretien préventif pour la barrière levante dans les écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	10 498,75 $	
BATTERIES ILLIMITEES INC.	1332160	06 MARS 2019	BOULET, SUZANNE	Achat de batteries	Environnement	Réseaux d'égout	2 257,23 $	
BAU-VAL CMM	1332708	11 MARS 2019	MOISE, CARL	2019 - Écocentre RDP - Traitement de roc béton	Environnement	Matériaux secs - traitement	31 826,86 $	
BERENICE LA SELVE	1333483	13 MARS 2019	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2019 - Réalisation du mandat - Service technique pour réaliser l'inventaire des institutions scolaires présentes sur le territoire de l'agglomération de Montréal.	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	24 150,00 $	
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1271910	05 MARS 2019	BORNAIS, LUC	2018 - Support technique base forfaitaire Offre de service:PR-2018-1230	Environnement	Protection de l'environnement	3 674,56 $	
COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS LTEE	1332707	11 MARS 2019	BORNAIS, LUC	2019 - Fourniture d'un site d'élimination pour sols d'excavation du CESM	Environnement	Protection de l'environnement	9 144,94 $	
CONSULAIR INC.	1335194	21 MARS 2019	BORNAIS, LUC	2019 - Offre forfaitaire de caractérisation des émissions atmosphériques	Environnement	Protection de l'environnement	4 934,41 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CYCLE ENVIRONNEMENT INC.	1332053	06 MARS 2019	BLAIN, ERIC	2019 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré pour les services d¿animation, de médiation et de secrétariat des assemblées régulières et publiques des comités de suivi Ouest et Est	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	25 072,07 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	1331743	05 MARS 2019	ARBIC, DENISE	Achat d'hotte pour le laboratoire Des Baillets	Environnement	Protection de l'environnement	10 895,60 $	
GELBER CONFERENCE CENTRE	1336488	28 MARS 2019	CLOUTIER, MARIEKE	2019 -Frais - Comité municipal sur les pesticides	Environnement	Protection de l'environnement	6 835,21 $	
GRIMM AEROSOL CANADA INC.	1333176	13 MARS 2019	CLOUTIER, MARIEKE	2019 - Grimm Model 180+, Version D 19" Rack Mount Continuous Environnemental Dust Monitor with 187 Spectrometer	Environnement	Protection de l'environnement	31 495,00 $	
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	1334519	20 MARS 2019	SIROIS, DANIEL	Achat de produits chimiques	Environnement	Traitement des eaux usées	3 283,59 $	
JOLI-COEUR LACASSE	1334828	20 MARS 2019	THAI, SADETH	indemnité provisionnelle additionnelle DA197300001 CG13 0325	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	420 000,00 $	
JULIE DORE	1336812	29 MARS 2019	BORNAIS, LUC	2019 - Création et achat de 10 affiches de sensibilisation pour les employés du CESM	Environnement	Protection de l'environnement	2 250,00 $	
MARILOU MAURICE	1336840	29 MARS 2019	MOISE, CARL	2019 - Journée de supervision des RDD	Environnement	Matières recyclables - autres	4 620,00 $	
MAXXAM ANALYTIQUE	1335189	21 MARS 2019	BLAIN, ERIC	2019 - Analyses lixiviat	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	3 674,56 $	
MAXXAM ANALYTIQUE	1335189	21 MARS 2019	BLAIN, ERIC	2019 - Analyses lixiviat	Environnement	Protection de l'environnement	12 761,23 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1333829	15 MARS 2019	ALLARD, LINA	2019 - Cellulaires	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	135,23 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1333829	15 MARS 2019	ALLARD, LINA	2019 - Cellulaires	Environnement	Protection de l'environnement	2 797,83 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1333829	15 MARS 2019	ALLARD, LINA	2019 - Cellulaires	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	972,02 $	1137408
SETI MEDIA INC.	1331912	05 MARS 2019	CATELANI, VALÉRIE	2019 - Hébergement juillet 2017 à juillet 2018	Environnement	Protection de l'environnement	4 800,00 $	
SPLIMS	1331458	21 MARS 2019	ARBIC, DENISE	2019: MAINTENANCE CORRECTIVE	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	39 053,03 $	
SYSTEMES B.C.B.F. 2017	1334596	20 MARS 2019	MOISE, CARL	2019 - Pelletage et déglacage écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	5 585,32 $	
VWR INTERNATIONAL	1332178	06 MARS 2019	LAROCHE, LAURENT	Produits chimiques	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	1 014,18 $	1168383
VWR INTERNATIONAL	1332178	06 MARS 2019	LAROCHE, LAURENT	Produits chimiques	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 395,08 $	
VWR INTERNATIONAL	1333177	13 MARS 2019	CLOUTIER, MARIEKE	2019 - Refrigérateur et congélateur de laboratoire pour usage du RSQA	Environnement	Protection de l'environnement	5 801,99 $	
VWR INTERNATIONAL	1334917	21 MARS 2019	LAROCHE, LAURENT	Produits chimiques	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	1 613,66 $	1168383

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VWR INTERNATIONAL	1334917	21 MARS 2019	LAROCHE, LAURENT	Produits chimiques	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	1 670,51 $	
VWR INTERNATIONAL	1336798	29 MARS 2019	LAROCHE, LAURENT	Biens durables non capitalisables- microbiologie	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	4 632,72 $	
GROUPE LINCORA INC	1333600	14 MARS 2019	MARCOTTE, CATHY	Achat Classeur latéral - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	2 532,35 $	952798
LES CONSULTANTS VERRET INC.	1332718	11 MARS 2019	COTE, BERNARD	Facture - Contrat de services professionnels de formation pour la clientèle difficile (Consultants Verret) - Frais de formation - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	5 153,48 $	
LES CONSULTANTS VERRET INC.	1332718	14 MARS 2019	COTE, BERNARD	Facture - Contrat de services professionnels de formation pour la clientèle difficile (Consultants Verret) - Frais de formation - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	1 717,82 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1320306	20 MARS 2019	COTE, BERNARD	BC ouvert - Frais de poste pour l¿année 2019 (Postes Canada) - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	7 874,06 $	
CNESST	190312massecaroline	12 MARS 2019	DESCHAMPS, KIM	681184 Masse, Caroline	Évaluation foncière	Évaluation	2 175,55 $	
AHEARN & SOPER INC	1331414	01 MARS 2019	FORTIN, FRANCINE	Achat de deux imprimantes pour Division Sécurité. Imprimante Primacy Simplex 0914-0296 et 0914-0297. Selon soumission 20190128.	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 032,30 $	
ASSELIN MECANIQUE INDUSTRIELLE INC.	1332643	08 MARS 2019	FORTIN, FRANCINE	Travaux de réparation de portes de garage pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 827,55 $	
BOUTY INC	1333320	13 MARS 2019	BOUVRETTE, JEAN	L¿achat de chaises et de sofa, connexes aux travaux d¿aménagement des nouveaux espaces du SPVM (1106) Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	4 917,30 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1329686	01 MARS 2019	FORTIN, FRANCINE	Achat IPad Pro 12.9 " 258 GO WI FI + CELL + garantie Apple care 2 ans + keyboard en français	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	8 926,00 $	1163361
DEMENAGEMENT PERFORMANCE (PMI)	1331778	05 MARS 2019	SOULIERES, MICHEL	Services de déménagement des effectifs d¿aménagement des nouveaux espaces du SPVM (1106) Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	63 979,38 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1334364	19 MARS 2019	LALONDE, SOPHIE	Déneigement de la toiture des Ateliers de la Station Bout de l'Ile (3701) situés au 12001, boulevard Maurice-Duplessis	Gestion et planification immobilière	Traitement des eaux usées	6 823,66 $	
MECANIQUE RH 2003 LTEE	1334612	20 MARS 2019	SOULIERES, MICHEL	Remplacer le système de climatisation central de la caserne 14 (0032) contrat 15341	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	88 345,65 $	
SERVICE ART SOLUTION INC	1336520	28 MARS 2019	CAPPELLI, JEAN	Déménagements des ¿uvres d'art de la collection municipale de l'hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	23 431,41 $	
SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1333480	15 MARS 2019	FORTIN, FRANCINE	Frais de stationnement pour les véhicules du SPVM ¿ Sept. 18 à fév. 2019	Gestion et planification immobilière	Activités policières	2 250,92 $	
ABSCISSE RECHERCHE INC.	1335607	25 MARS 2019	ARNAUD, CLEMENT	Réalisation d'une enquête par interception de véhicules pour connaître l'origine et la destination des véhicules en transit sur l'axe Camillien-Houde / Remembrance dans le parc du Mont-Royal 19-1009	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	21 989,50 $	
AIGLON INDIGO	1331495	04 MARS 2019	FRADETTE, JOHANNE	achat de différents végétaux chez Aiglon Indigo.	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	2 730,72 $	
COMPILATION DE BASE DE DONNEES TRAFFIC INC.	1332871	11 MARS 2019	GIRARD, ISABELLE	Réalisation de relevées des plaques d'immatriculation des voitures dans les cinq stationnements du parc du Mont-Royal_19-6369	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	22 808,01 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DESCHAMPS MATS SYSTEMS INC	1335595	25 MARS 2019	PARR, GUYLAINE	Acquisition de tapis de plage au parc-nature du Cap-Saint-Jacques (16-6972)	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	12 369,89 $	
ECOLE KITEFORCE	1333961	15 MARS 2019	DESAUTELS, ANNE	Deux journées de démonstration et d'initiation au cerf-volant traction, au parc-nature du Cap-Saint-Jacques. Incluant les équipements et le personnel qualifié	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 442,29 $	
LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE	1333547	14 MARS 2019	BROUILLETTE, CHANTALE	LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE PAR LE BIAIS DU PROJET FESTIGOÛT CAFÉ - Accorder un soutien financier afin de souligner ce projet d'une durée d'un an - Contrat numéro 19-2002 - GPVMRS - Section Est	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	5 000,00 $	
LES SERVICES EXP INC.	1336715	29 MARS 2019	CORBEIL, JASMIN	Validation des charges et de la sécurisation du quai flottant du Lac aux Castors dans le cadre du projet d'aménagement extérieur des kiosques et la fabrication d'un quai, au parc du Mont-Royal 18-6974	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	14 372,79 $	
LOCATION DICKIE MOORE.	1319792	15 MARS 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	augmentation du budget tel que demandé par Mme Élodie Choqueux pour payer les factures	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 440,96 $	
MATHIEU HEBERT	1336106	27 MARS 2019	BROUILLETTE, CHANTALE	PRIMITIFS - Service - Formation, animation d'atelier - Activité de survie nocturne les 2 et 3 mars 2019 de 13 h à 6 h AM - GPVMRS - Secteur Est	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 000,00 $	
PATRICK GALOIS	1267691	22 MARS 2019	BILODEAU BALATTI, STEVE	Effectuer l'audit écologique de l'herpétofaune, dans le cadre de la planification du Projet de la phase II d'interventions visant à la réalisation de travaux au parc-nature du Bois-de-Saraguay_18-1906	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	7 811,49 $	
PEPINIERE VERT FORET	1336421	28 MARS 2019	FRADETTE, JOHANNE	Acer Pennsylvanicum, 25-310 + achat de différents végétaux.	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	3 975,09 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1331950	05 MARS 2019	GARANDEL, CHRISTIAN	ROGERS - Service - Téléphones cellulaires - Compte : 7-4908-8886 et 7-4908-9322 - Année 2019 - SGPVMR - Section entretien Est	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 199,50 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1333574	14 MARS 2019	BROUILLETTE, CHANTALE	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC. - Services sans fil pour les horodateurs - Compte : 7-5877-2255 - Année 2019 - SGPVMR Section entretien Est	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	9 133,91 $	
SERGE COTE	1335619	25 MARS 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Développement d'outils graphiques et de documents de présentation supportant la vision de développement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour la période de 2020 à 2030 (19-1018)	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	8 876,69 $	
YVES KEROACK PHOTO	1329880	23 MARS 2019	BROUILLETTE, CHANTALE	YVES KÉROACK PHOTO - Service de phtographies numériquesd'un photographe - Prise de vue, production, 6 sorties à IDV, pour PAP et BDL du 6 décembre 2018àu 14 février 2019 - GPVMRS - Secteur Est	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	8 820,79 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9681988913	19 MARS 2019	LESPERANCE, YANICK	Envoi de 12 378 avis d'élection pour le bureau du taxi.	Greffe	Greffe	10 526,24 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BERARD TREMBLAY INC	1334625	20 MARS 2019	LEBRUN, ISABELLE	Projet Turcot, SP pour un relevé complémentaire des services publics de Bell et du CN pour la préparation d'un addenda à l'appel d'offres du projet de construction de la passerelle Ste-Marguerite, Bérard Tremblay, gré à gré, DEM : Joanna Va	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	5 217,35 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1336171	27 MARS 2019	MARCOTTE, CATHY	Achat de 3 ordinateurs portable pour 3 employés - projet REM - Service des infrastructures du réseau routier - DÉROGATION R364700	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 923,07 $	1164102
LES VIVACES QUEBECOISES	1333090	12 MARS 2019	BOULIANNE, MARTIN	IN304902 DRM: 003049-TC-01. COMMANDE DE VÉGÉTAUX SAILLIE ST-ANDRÉ. DEMANDEUR: FERNANDO RIVERA. TR: CG18 0189. GRÉ À GRÉ (bon d'achat)	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	14 011,11 $	
MINISTRE DES FINANCES	1333677	14 MARS 2019	COUTURE, MARIE-SOPHIE	indemnité finale CG17 0320 Jugement TAQSAI-M-267150-1711	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	42 610,00 $	
PEPINIERE JARDIN 2000 INC.	1333076	12 MARS 2019	BOSSE, JEAN-PIERRE	Projet Bonaventure, Fourniture de végétaux pour le printemps 2019, PEPINIERE JARDIN 2000 INC, gré à gré, DEM : Martin Lacroix.	Infrastructures du réseau routier	Horticulture et arboriculture	31 391,26 $	
ALTEC INDUSTRIES LTD (MILTON SVC)	1333297	13 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Système de conversion pour le setup de deux grues - UADM : CESM.	Materiel roulant et ateliers	Protection de l'environnement	25 321,46 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1327242	05 MARS 2019	MASSE, PAUL	PTI 68103 - Vérin 4 poteaux mécanique-Atelier Anjou.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	21 486,58 $	
CONCEPT GEEBEE INC.	1336027	27 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat de 5 Vélos électriques Classe 004 - UADM : Multiple	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	16 372,15 $	
CONTENEURS S.E.A. INC.	1336471	28 MARS 2019	MASSE, PAUL	PTI OUTILLAGE (# 68103) - 2s. ¿ Achat de deux conteneurs maritimes pour entreposage - Ateliers CESM et ST-LAURENT	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	6 390,73 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	1333391	13 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	remorques pour camion Dodge - Controleur de frein - Draw bar avec le pintle BH82000 - Filage avec prise 7 brins avec pin ronde.	Materiel roulant et ateliers	Approv. et traitement de l'eau potable	8 253,90 $	
EQUIPEMENTS TWIN INC.	1333391	13 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	remorques pour camion Dodge - Controleur de frein - Draw bar avec le pintle BH82000 - Filage avec prise 7 brins avec pin ronde.	Materiel roulant et ateliers	Protection de l'environnement	3 301,57 $	
FIBROBEC	1331488	04 MARS 2019	SAVAGE, CLAUDE	Installation 4 boites sur camions Dodge RAM2500 - UADM : SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	52 941,83 $	
HEBDRAULIQUE INC.	1336168	27 MARS 2019	MASSE, PAUL	Achat PTI 68103 - Acquisition presse à boyaux, scie et établie de rangement - Atelier Anjou	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	7 582,30 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1334097	18 MARS 2019	MASSE, PAUL	Mise à niveau des postes de travail des outilleurs ainsi que les armoires et les accessoires. Achat PTI 68103 - 6 tables outilleur - Atelier UTM	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	27 432,66 $	
MACHINERIE CONTINENTAL INC.	1335319	22 MARS 2019	MASSE, PAUL	Achat PTI 68103 - Acquisition scie à ruban et élévateur rechargeable - Atelier Menuiserie	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	4 721,52 $	
NORBEC COMMUNICATION	1333965	15 MARS 2019	MASSE, PAUL	Éclairage atelier Électronique-FIILEX, FLXK201PP**********Référence: Sylvain Sauvé 514 953-8902.	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	4 591,87 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NORBEC COMMUNICATION	1333979	15 MARS 2019	MASSE, PAUL	Achat PTI 68103 - Projecteurs atelier Électronique	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	12 886,69 $	
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	1309235	15 MARS 2019	MORENCY, DENISE	TRAVAUX À SALLE DE LAVAGE AU GARAGE MÉCANIQUE 2269 VIAU - VENTILATION - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	5 683,24 $	
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	1309237	15 MARS 2019	MORENCY, DENISE	SALLE DE POMPAGE - VENTILATION - SOUMISSION DATÉE DU 2 NOVEMBRE 2018	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	9 562,19 $	
SILENCIEUX FEDERAL MUFFLER	1312419	15 MARS 2019	MORENCY, DENISE	SOUMISSION 211065 - EQUIPEMENT POUR RECUPERATION DES GAS - ATELIER MECANIQUE VIAU - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	5 896,71 $	
V SPEC TECHNO INC.	1333345	13 MARS 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Pièces : Aménagement du Ford Transit Nacelle 174-18407 plaque L780604 tel que spécifié dans la soumission 11459.	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	9 650,45 $	
ACTION TARGET INC.	1335716	26 MARS 2019	BERNIER, MARTIN	Action Target. Soumission 116106. Assemble de lumière au LED pour la salle de tir du SPVM.	Police	Activités policières	5 026,25 $	
ALEXANDRE SIMARD	1334339	19 MARS 2019	DUROCHER, ANDRE	Facture spvm0003 - Entretien web du 9 janvier au 15 mars 2019	Police	Activités policières	2 520,00 $	
ALTEL INC	1333745	15 MARS 2019	CHARBONNEAU, MARC	Altel. Soumission A0705202132019. Ajout d'un nouveau lecteur de cartes (local 113 et 115) au 2260 rue Bennet et déplacement dét de mouv local 113.	Police	Activités policières	3 889,37 $	
AMEUBLEMENT J.C. PERREAULT INC.	1335875	26 MARS 2019	BERNIER, MARTIN	Ameublement JC Perreault. Soumission pour 3 frigos et 1 cuisinière pour le PDQ3.	Police	Activités policières	2 945,95 $	
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE POLICE DU QUEBEC	1331327	01 MARS 2019	BARTH, SIMONETTA	Cotisation annuelle SPVM 2019-Membres corporatifs (20 votes) fact # 2019-1361	Police	Activités policières	6 000,00 $	
AV-TECH INC.	1333813	15 MARS 2019	CHARBONNEAU, MARC	Facture 0000316802. Service déjà rendu. Facture plus de 1000$ Installation d'un grand casier sur mur avec serrures pour rangement de l'arme de service au PDQ 42. Réf avtech 106668-016.	Police	Activités policières	4 993,88 $	
CENTRE INTERNATIONAL DE COURSE AUTOMOBILE (ICAR) INC.	1331264	01 MARS 2019	FERRAZ, MARIO	Location de piste de pratique automobile pour 2019. Dates établies selon contrat.	Police	Activités policières	37 795,50 $	
CENTRE RECREATIF D'ARMES A FEU DE MONTREAL INC.	1333769	15 MARS 2019	CHARBONNEAU, MARC	CRAFM. Soumission Équipements de nettoyage pour différent type d'arme à feu (brosse et balais à frange)	Police	Activités policières	2 366,47 $	
CENTRE RECREATIF D'ARMES A FEU DE MONTREAL INC.	1334092	18 MARS 2019	CHARBONNEAU, MARC	CRAFM. Soumission. Achat de cannette d'irritant chimique et de poivre de cayenne pour le GTI pour entraînement et opérationnel.	Police	Activités policières	4 608,27 $	
COFORCE INC.	1334866	21 MARS 2019	KETTOU, SAMIA	Coforce. Facture IN039822. Service déjà rendu. Facture de plus de 1000$ pour affranchir et poster du courrier pour le 5000 Iberville.	Police	Activités policières	2 168,95 $	
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1322407	14 MARS 2019	DAGENAIS, LILIANE	Frais de formation, de déplacements et d'hébergements 2019 au Collège canadien de police	Police	Activités policières	9 500,00 $	
CORPORATION D'URGENCES-SANTE	1332984	12 MARS 2019	SECONDI, FRANCESCO	Factures pour 2019 - SPVM - Transport ambulancier écroués et employés)	Police	Activités policières	8 355,43 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1336527	28 MARS 2019	BARABE, BRIGITTE	Imprimante	Police	Activités policières	5 298,72 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CPU SERVICE INC.	1335786	27 MARS 2019	KETTOU, SAMIA	Réparations sur PTM (factures multiples)	Police	Activités policières	266,14 $	
CPU SERVICE INC.	1335786	26 MARS 2019	KETTOU, SAMIA	Réparations sur PTM (factures multiples)	Police	Activités policières	12 070,96 $	
CSE INCENDIE SECURITE INC.	1336588	28 MARS 2019	LARMAT CORREA, ALBERTO ANDRES	test	Police	Activités policières	2 887,16 $	1283129
DAVTECH ANALYTICAL SERVICES (CANADA) INC.	1332111	06 MARS 2019	LANDRY, ROBERT	Réparation sur ADA facture 111932	Police	Activités policières	2 268,53 $	
DESJARDINS SECURITE DU BATIMENT	1333085	12 MARS 2019	CHARBONNEAU, MARC	Carte d'accès HID	Police	Activités policières	8 960,68 $	
DESMARAIS CONCEPT	1335489	25 MARS 2019	DUROCHER, ANDRE	Insignes de poitrines pour cadres retraités	Police	Activités policières	2 359,96 $	
DISCOVERY MANUFACTURIER D'EQUIPEMENTS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE INC.	1334029	18 MARS 2019	KETTOU, SAMIA	Discovery MECP. Soumission 1039. Travaux déjà exécuté du 4 au 8 mars 2019, en attente de la facture de plus de 1000$. Travaux gymnase du QG SPVM.	Police	Activités policières	2 196,65 $	
FACTA GLOBAL INC.	1332964	12 MARS 2019	CHARBONNEAU, MARC	Soumission 1414. Achat de cartouches frangible pour la carabine d'autopatrouille pour la formation pour l'année 2019. General Dynamics : IVI Cartouche, 5.56 mm X 45 mm 55Gr Toxfree. Reduc ricochet low penetration.	Police	Activités policières	5 217,78 $	
FACTA GLOBAL INC.	1333576	14 MARS 2019	SECONDI, FRANCESCO	Facta Global. Soumission 1412. Achat de munition 40mm pour formation 2019	Police	Activités policières	68 250,94 $	
FACTA GLOBAL INC.	1334594	20 MARS 2019	BERNIER, MARTIN	Facta Global. Soumission 1407. Achat de silencieux pour la formation et le GTI.	Police	Activités policières	6 766,44 $	
GROUPE CT INC.	1334858	21 MARS 2019	KETTOU, SAMIA	Groupe CT. Facture 310094. Service déjà rendu. Facture de plus de 1000$ pour réparation et entretien de différent photocopieur au QG du SPVM au 8e.	Police	Activités policières	2 688,73 $	
HERMES LIMOUSINE	1332631	08 MARS 2019	RENAUD, MARTIN	Rapport d'expertise grutier	Police	Activités policières	11 338,65 $	
JESSEA INC.	1333590	14 MARS 2019	RICHARD, PASCAL	Bateau -gonflable pour le Module de la patrouille Nautique Soum#1011 (Notes explicatives et App. jointes) Depot 30% exigé pour commande	Police	Activités policières	6 094,22 $	
KOMUTEL INC	1331337	01 MARS 2019	LANDRY, ROBERT	Contrat de service (Enregistrement au 944 St-Paul - P7141 - NP72)	Police	Activités policières	3 526,53 $	
KORTH GROUP LTD	1333308	13 MARS 2019	CHARBONNEAU, MARC	Soumission QT0002159. Achat de munition pour tireur d'élite pour 2019.	Police	Activités policières	17 035,97 $	
LES INDUSTRIES CENTAURE LTEE.	1334396	19 MARS 2019	BERNIER, MARTIN	Centaure. Soumission. Achat de munition pour GI et le GTI pour différentes armes pour l'opérationnel. 2 soumissions, mais Centaure obtient le prix le plus bas pour le même produit par rapport à Lloyd Libke, alors Centaure fut retenue.	Police	Activités policières	2 506,47 $	
MASSIMILIANO MULONE	1331871	05 MARS 2019	CHARBONNEAU, MARC	Recherche sur les indicateurs en termes de Profilage racial Fact N3 9 fév 2019	Police	Activités policières	3 150,00 $	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1333337	13 MARS 2019	CHARBONNEAU, MARC	Vestes par balle pour agt. Louis Paré et Carl-Olivier Rioux du GTI	Police	Activités policières	3 767,66 $	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1333666	14 MARS 2019	CHARBONNEAU, MARC	Achat de 2 tasers et accessoires, modèle 7, serviront comme outil de formation	Police	Activités policières	8 345,71 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1335364	22 MARS 2019	BERNIER, MARTIN	M.D. Charlton. Soumission 4001772. Grenade lacrymogène qui dissipe plus rapidement son contenu que les autres et deviens très chaude évitant d'être retourné vers les policiers lors de son utilisation.	Police	Activités policières	9 750,85 $	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1335420	24 MARS 2019	BOURQUE, MICHEL	Location de véhicules	Police	Activités policières	6 908,58 $	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1335423	24 MARS 2019	VERREAULT, PAUL	Locations automobiles	Police	Activités policières	6 956,49 $	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1335424	24 MARS 2019	VERREAULT, PAUL	Location automobiles	Police	Activités policières	6 956,49 $	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1335425	24 MARS 2019	VERREAULT, PAUL	Location automobiles	Police	Activités policières	7 222,20 $	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1335426	24 MARS 2019	REEVES, CHANTAL	Location automobiles	Police	Activités policières	7 222,20 $	
MINISTRE DES FINANCES	1332825	11 MARS 2019	IANNANTUONI, ANTONIO	Factures multiples 2019 - Déontologie conciliation	Police	Activités policières	56 123,17 $	
MINISTRE DES FINANCES	1334001	17 MARS 2019	VERREAULT, PAUL	Analyses	Police	Activités policières	3 844,46 $	
MUTATION DIGITALE INC.	1332803	11 MARS 2019	DUROCHER, ANDRE	Facture 1163 - Finalisation du projet de refonte de l'accueil	Police	Activités policières	4 461,97 $	
MUTATION DIGITALE INC.	1332970	12 MARS 2019	DUROCHER, ANDRE	Facture 1187 - maintenance site web SPVM1902	Police	Activités policières	4 461,97 $	
NORBEC COMMUNICATION	1332212	06 MARS 2019	LANDRY, ROBERT	5000 étui à CD/DVD Protexx	Police	Activités policières	2 099,75 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1315848	27 MARS 2019	IANNANTUONI, ANTONIO	Frais d'observation	Police	Activités policières	6 956,89 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1332804	11 MARS 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de local AVRIL 2019	Police	Activités policières	7 744,07 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1334969	21 MARS 2019	FARIAS, DANIEL	Frais d.observation FEVRIER 2019	Police	Activités policières	29 197,86 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1334973	21 MARS 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de local MAI 2019	Police	Activités policières	12 491,10 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1336070	27 MARS 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de communication	Police	Activités policières	7 818,03 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PLENTY O PATCHES	1332921	12 MARS 2019	CHARBONNEAU, MARC	Soumission 928. Accessoires de nettoyage d'arme à feu de type pistolet.	Police	Activités policières	4 600,47 $	
POLICE ORDNANCE COMPANY INC.	1334290	19 MARS 2019	CHARBONNEAU, MARC	Police Ordnance Cie. Soumission 31368. Achat de projectile d'irritant chimique et autre tiré par une arme pour formation et opérationnel.	Police	Activités policières	28 873,04 $	
QUATRE QUARTS INC.	1334109	18 MARS 2019	DUROCHER, ANDRE	Facture 3891 - Réalisation graphique de L'Heure Juste vol 26 no 1	Police	Activités policières	3 695,56 $	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1335288	22 MARS 2019	CHARBONNEAU, MARC	Rampart. Soumission Q-02710. Laser pour arme du GTI.	Police	Activités policières	28 121,95 $	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1335374	25 MARS 2019	BERNIER, MARTIN	Rampart. Soumission Q-02850. Pièce de rechange pour l'arme de service Glock 9mm. Livraison incluse.	Police	Activités policières	13 732,36 $	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1335374	22 MARS 2019	BERNIER, MARTIN	Rampart. Soumission Q-02850. Pièce de rechange pour l'arme de service Glock 9mm. Livraison incluse.	Police	Activités policières	3 359,58 $	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1335778	26 MARS 2019	BERNIER, MARTIN	Rampart. Soumission Q-02980. Laser pour le Glock.	Police	Activités policières	10 740,22 $	
RCI ENVIRONNEMENT	1331382	01 MARS 2019	FERRAZ, MARIO	Location toilettes mobiles - 2019	Police	Activités policières	2 309,72 $	
RESEAU INTERSECTION	1331864	05 MARS 2019	BARTH, SIMONETTA	Cotisation annuelle au Réseau INTERSECTION pour 2019 - SPVM - Niveau de service #5 Fact20190131	Police	Activités policières	4 000,00 $	
RESTO PLATEAU	1334003	17 MARS 2019	LEGAULT, GENEVIEVE	Repas de détenus	Police	Activités policières	3 173,75 $	
RESTO PLATEAU	1335422	24 MARS 2019	VAILLANCOURT, GAETAN	Repas de détenus	Police	Activités policières	2 736,45 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1334861	21 MARS 2019	BERNIER, MARTIN	Poste Canada. Facture 9680075366. Service déjà rendu. Facture de plus de 1000$ pour livraison de courrier pour le 5000 Iberville.	Police	Activités policières	3 895,84 $	
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1333846	15 MARS 2019	CHARBONNEAU, MARC	Summit Can Dist. Soumission Q_SPVM_AL_20190221. Grenades de poivres de Cayenne et d'irritant chimique pour formation et opérationnel pour le GTI.	Police	Activités policières	21 005,11 $	
TEEL TECHNOLOGIES CANADA	1336373	28 MARS 2019	DESBIENS-COTE, MARTIN	Matériel informatique	Police	Activités policières	4 426,27 $	
TENAQUIP LIMITED	1332942	12 MARS 2019	KETTOU, SAMIA	Soumission 1209930800, CF468 achat d'un contenant en grillage repliable de 40"X48"X42.5", 4000, ARP# C404836S4	Police	Activités policières	2 078,75 $	
TENCATE ADVANCED ARMOUR	1333683	14 MARS 2019	CHARBONNEAU, MARC	Tencate. Plaque CX-801 SA, NIJ 0101.04 Niveau IV. Plaque de métal de 250 X 300 X 23 mm d'épaisseur de 2.6kg, cette plaque ajouté à la veste par balle, vient protéger le policier au niveau maximum de protection contre les balles haut calibre	Police	Activités policières	15 801,49 $	
TENCATE ADVANCED ARMOUR	1333694	14 MARS 2019	SECONDI, FRANCESCO	Tentcate. Bouclier Ramses II constitué d'un panneau frontal avec trappe de tir, 2 panneaux latéraux, 1 châssis et 4 roues mobiles avec freins. Le SPVM n'a pas de bouclier de ce type, d'où l'achat.	Police	Activités policières	32 220,51 $	
VALLEY ASSOCIATES INC.	1334190	19 MARS 2019	BERNIER, MARTIN	Valley Associates. Soumission 195925BOQ. Munition de simulation d'impact pour scénario de formation (ex: tireur actif).	Police	Activités policières	143,18 $	
VALLEY ASSOCIATES INC.	1334190	18 MARS 2019	BERNIER, MARTIN	Valley Associates. Soumission 195925BOQ. Munition de simulation d'impact pour scénario de formation (ex: tireur actif).	Police	Activités policières	8 581,68 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VICTOR ARMONY	1331869	05 MARS 2019	CHARBONNEAU, MARC	Chercheur sur les indicateurs en termes de profilage racial - Services janvier 2019 fact#3 - 11 fév 2019	Police	Activités policières	3 150,00 $	
BARREAU DU QUEBEC	cotisations2019	13 MARS 2019	GELINAS, ISABELLE	cotisations2019	Police	Activités policières	9 699,28 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190313obs	13 MARS 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 512,35 $	
PETITE CAISSE - SPVM	sdf7343	13 MARS 2019	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 500,00 $	
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	20190259	13 MARS 2019	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	2 309,72 $	
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	tr0015722019	29 MARS 2019	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	12 598,50 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1332449	07 MARS 2019	GROULX, LOUISE	Achat - Adapteur pour lampe et casque - Équipe Nautique - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 785,63 $	
AMEUBLEMENT J.C. PERREAULT INC.	1336117	27 MARS 2019	GIRARD, SYLVIE	#3136 Caserne 76 Achat d'une chaise rec. rocker	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 047,26 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1336152	27 MARS 2019	LECOURS, SYLVAIN	ACHAT DE 200 CAGOULES IGNIFUGE MODELE PL23 // CUIR	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 414,76 $	
AREO-FEU LTEE	1331558	04 MARS 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM 04413 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE PIÈCES POUR LANCE ELKHART	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 404,95 $	
AREO-FEU LTEE	1332528	08 MARS 2019	LEMERY, GINETTE	Électricité // Devis ODS-000698, ODS-001794, ODS-001795, ODS-001796 ET ODS-001797 // Réparation de divers chargeur sur véhiculaire pour Tic 6000	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 572,99 $	
AREO-FEU LTEE	1333205	13 MARS 2019	TOUSIGNANT, YVES	Électricité // Devis ODS-001798 // Réparation de divers chargeur sur véhiculaire pour Tic 6000	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 498,31 $	
AREO-FEU LTEE	1335369	22 MARS 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM240437 // Électricité et Communication // Batterie caméra thermique	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 222,07 $	
AREO-FEU LTEE	1336524	28 MARS 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM-04425 // HYDRAULIQUE // ACHAT POUR LE REMPLACEMENT DES LANCES CF	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 257,24 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1332278	06 MARS 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM-239430 // APRIA // ACHAT D'ADAPTATEUR DE REMPLISSAGE POUR RACCORD RAPIDE DE BOUTEILLE INTERSPIRO	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 543,47 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1333697	14 MARS 2019	LECOURS, SYLVAIN	INVENTAIRE POUR LA DST // ACHAT DE 30 PAIRES DE LUNETTES SÉCURITÉ APRIA	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 036,26 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1333699	14 MARS 2019	LECOURS, SYLVAIN	INTERSPIRO -ACHAT DE INMODE CONFIGURATION KIT. SELON SOUMISSION # 14867.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 535,16 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1334551	20 MARS 2019	LECOURS, SYLVAIN	Appria // Fit test des recrues effectués les 26,28 et 29 février . Selon soumission # 14903.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 769,99 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1335780	26 MARS 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM# 239433- APRIA // Achat de Masque ass , small // article # 460190834. Selon soumission # 14931.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 869,64 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1336605	28 MARS 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM04422 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE LANCES POUR REMPLACEMENT CF	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 317,27 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1336610	28 MARS 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM04423 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE LANCES POUR REMPLACEMENT CF	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 883,71 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1336615	28 MARS 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM04424 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE LANCES POUR REMPLACEMENT CF	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 990,95 $	
BOUTY INC	1334806	20 MARS 2019	GIRARD, SYLVIE	#3330 Caserne 64 Achat 35 chaises modèle 106-N-68-GL08-PN Soumission 0127	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 705,49 $	1013950

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BOUTY INC	1335101	21 MARS 2019	GIRARD, SYLVIE	#1061 Achat de 12 fauteuils pour la salle de conférence	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 251,86 $	
CIE DE LITERIE PROVINCIALE LTEE	1335900	26 MARS 2019	GIRARD, SYLVIE	#3228 Caserne 57 Achat de 10 matelas 39 x 75 type 660 calibre 14 - TB603	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 362,22 $	
COFORCE INC.	1332497	08 MARS 2019	PEDNEAULT, MARC-ANDRE	Service - Impression de chemises légales pour la section juridique du CS-EDP - Service de sécurité incendie de Montréal - APPROBATEUR INVALIDE DANS SIMON	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	2 047,26 $	
COLLECTIONS MOIRA	1331512	04 MARS 2019	ROULEAU, ALAIN	Sac à dos avec logo SIM pour les agents de prévention DMO.	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	2 771,67 $	
COLLECTIONS MOIRA	1336145	27 MARS 2019	GIRARD, SYLVIE	Achat de 384 Écrins en velours Bourgogne // DST-UNIFORME	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 091,88 $	
COMPUGEN INC.	1335973	26 MARS 2019	GAUTHIER, PHILIPPE	Achat de (31) écrans de 24 pouces. Approuvé par Marlène Boutet. - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 197,94 $	1163303
CONCEPT CONTROLS INC.	1333800	15 MARS 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM240431 // Électricité et Communication // Petit câble MicroDock II et grand câble	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 624,68 $	
CONCEPT CONTROLS INC.	1335240	22 MARS 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM240435 // Électricité et Communication // Capteurs, sensor et microdock 3 entrées	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	16 225,93 $	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1333300	13 MARS 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM240429 // Électricité et Communication // Strobe del ambre et bleu	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 752,46 $	
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	1333300	14 MARS 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM240429 // Électricité et Communication // Strobe del ambre et bleu	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	15,75 $	
COSE INC.	1333441	13 MARS 2019	GAUTHIER, PHILIPPE	Facture - COSE INC.-Honoraires Projet de détermination de la cible en termes de rôles et responsabilités pour les Chefs aux opérations. - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 430,48 $	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1332854	11 MARS 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM240419 // Électricité et Communication // Couvercle protecteur intempérie	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 563,75 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1332752	11 MARS 2019	LECOURS, SYLVAIN	SOUM044193 // CUIR // ACHAT 20 SACS PVC ROUGE ET 20 SACS PVC BLEU (BGH AVEC CLIP METAL)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 989,52 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1333679	14 MARS 2019	WATERHOUSE, DAVE	Pièce de remplacement pour douche, équipements con-space, gants - Équipe GIMD et GST - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 657,78 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1333823	19 MARS 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM 240584 // CUIR // ACHAT BOTTES VIKING // GR: 6 (QTÉ:1), GR: 7 (QTÉ:3), GR: 8 (QTÉ:7), GR: 9 (QTÉ:30), GR: 10 (QTÉ:40), GR: 11 (QTÉ: 20), GR: 12 (QTÉ:9) ET GR: 13 (QTÉ:2)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	14 110,30 $	
GESTION MEMOTHEQUE	1332393	07 MARS 2019	LACHANCE, BRUNO	Gestion du Centre de documentation en histoire du SIM selon la facture # 2019-01A. - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 475,30 $	
GROUPE LINCORA INC	1336015	27 MARS 2019	GIRARD, SYLVIE	#3136 Caserne 76 Achat d'une armoire avec 4 tablettes.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 264,58 $	
HETEK SOLUTIONS INC	1336562	28 MARS 2019	RENAUD, SYLVAIN	Facture - Vérification, étalonnage et certification Détecteurs BW - Service Urgence - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 779,57 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319284	25 MARS 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de mars 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 902,65 $	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319284	21 MARS 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de mars 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 486,36 $	C991690
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1336526	28 MARS 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM04417 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE CHAINES/GUIDE-CHAINE POUR SCIE STIHL	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 120,72 $	
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1321136	15 MARS 2019	LECOURS, SYLVAIN	Paiement des factures de mois de mars 2019 pour entretien des compresseurs # 1 et 2 de la DRMI et les casernes 5 et 72 // Factures # 196645,196671,196644,196646 et 16670//BT # 9150,9151,9148 et 9152.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 924,53 $	1275193
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1321136	15 MARS 2019	LECOURS, SYLVAIN	Paiement des factures de mois de mars 2019 pour entretien des compresseurs # 1 et 2 de la DRMI et les casernes 5 et 72 // Factures # 196645,196671,196644,196646 et 16670//BT # 9150,9151,9148 et 9152.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 057,85 $	
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1333895	15 MARS 2019	LECOURS, SYLVAIN	Activation des deuxièmes dévidoirs et les barré à leurs pressions respectives pour les casernes 5,17 et 72 . Tel que indiqué sur la soumission # 10088.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 948,71 $	
LE CLAN PANNETON	1333294	13 MARS 2019	GIRARD, SYLVIE	Service de déménagement pour le SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 910,58 $	1284241
LES BICYCLES QUILICOT INC.	1336790	29 MARS 2019	DESCHAMPS, MARCEL	Achat - Vêtements, vélos et casques - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	3 642,49 $	
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	1331608	07 MARS 2019	GIRARD, SYLVIE	PTI ÉQUIPEMENTS// GRÉ À GRÉ // ACHAT DE CAMÉRAS THERMIQUES DE REMPLACEMENT POUR LES OPÉRATIONS - SIM // SOUMISSION #263293-00	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	38 583,90 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1336538	28 MARS 2019	TOUSIGNANT, YVES	BCO2019 // Location d'une camionnette 4X4 à cabine d¿équipe avec attache remorque et marchepied pour l'Île de Dorval du 01 avril 2019 au 31 octobre 2019 Selon contrat # R268674.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	10 498,75 $	
MARC HEBERT	1334027	18 MARS 2019	LACHANCE, BRUNO	Facture - Conseiller en prévention au travail - Mandat consultation négociation renouvellement convention collective - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 519,70 $	
MCKESSON CANADA	1320883	06 MARS 2019	GIRARD, SYLVIE	Paiement des factures 632-355946 et 632-537485 et 632-649778 et 632-673938 pour Épipen auto INJ 0.15 MG et 0.3 MG.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 086,87 $	
MCKESSON CANADA	1320883	29 MARS 2019	GIRARD, SYLVIE	Paiement des factures 632-355946 et 632-537485 et 632-649778 et 632-673938 pour Épipen auto INJ 0.15 MG et 0.3 MG.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 086,87 $	
MCKESSON CANADA	1320883	26 MARS 2019	GIRARD, SYLVIE	Paiement des factures 632-355946 et 632-537485 et 632-649778 et 632-673938 pour Épipen auto INJ 0.15 MG et 0.3 MG.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 086,87 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1334175	18 MARS 2019	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement de la facture. Services professionnels pour le programme d'aide aux employés - Janvier 2019 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 946,91 $	1310883

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PEAUSEIDON EAU DE SOURCE NATURELLE	1334169	18 MARS 2019	PAQUETTE, FREDERIC	B/C Ouvert Peauséidon - Commande de bouteilles d'eau pour le 1605 (caserne 05) - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 000,00 $	
PROTECTIVE CLOTHING SOLUTIONS	1332788	11 MARS 2019	WATERHOUSE, DAVE	Achat - Habit Niveau A - Kappler - Remplacement habit expiré - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 914,57 $	
SCIAGE DE BETON 2000 INC.	1333277	13 MARS 2019	TOUSIGNANT, YVES	Paiement de la facture # 219-0097 pour location d'une pelle 390 Komatsu pour les travaux du 28-02-2019 // Formulaire de travail #M18-2570.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 402,65 $	
SERIGRAPHIE CONCEPT M.D.	1334820	20 MARS 2019	DESCHAMPS, MARCEL	Achat - Chapeau de pompier rouge et impression blanc du logo SIM	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	6 561,72 $	
SPB PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE INC.	1330830	22 MARS 2019	GAUTHIER, PHILIPPE	Facture - SPB -Honoraires Préparation pour les rencontres CO, DI/CDO, DMO, CD & Adjointes. - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	8 084,02 $	
STEAMATIC METROPOLITAIN INC.	1334948	21 MARS 2019	GIRARD, SYLVIE	Lavage des matelas dans diverses casernes	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 457,73 $	
TYCO FEU ET SECURITE INTEGRES CANADA, INC.	1333682	14 MARS 2019	MALETTO, ANNICK	Facture - Test et mise à jour du système d'alerte à la population - Frais de main-d'¿uvre - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 660,39 $	
ZOLL MEDICAL CANADA INC.	1332443	07 MARS 2019	CYR, MARTINE	SOUMISSION 12052 V:1 // PREMIERS RÉPONDANTS // ACHAT DE 20 UNITÉS D'ÉLECTRODES RCR UNI-PADZ POUR FORMATION/DÉMONSTRATION ET 20 BLOC-PILES POUR AED3	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 359,60 $	
ZOLL MEDICAL CANADA INC.	1332443	08 MARS 2019	CYR, MARTINE	SOUMISSION 12052 V:1 // PREMIERS RÉPONDANTS // ACHAT DE 20 UNITÉS D'ÉLECTRODES RCR UNI-PADZ POUR FORMATION/DÉMONSTRATION ET 20 BLOC-PILES POUR AED3	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 674,56 $	
ZOLL MEDICAL CANADA INC.	1335885	26 MARS 2019	CYR, MARTINE	PREMIERS RÉPONDANTS // SERVICE DE MAINTENANCE POUR ENVIRON 110 APPAREILS ZOLL AED PRO - 30 avril, 1 et 2 mai 2019 - SELON SOUMISSION 00025956.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	25 672,59 $	
BELL CANADA	52621825320190201	23 MARS 2019	CADIEUX, ISABELLE	Facture mensuelle Bell 526 -Février 2019	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 443,17 $	
9291-8713 QUEBEC INC.	DEP24841	20 MARS 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - Offre de service pour le Maintien et amélioration de l'outil de suivi PTI - MA Beaudoin - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	24 987,03 $	
ABB INDUSTRIAL SOLUTIONS (CANADA) INC.	DEP24641	05 MARS 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - R/R - Inspection de 2 disjoncteurs 52-4 et 52-5 de 25 kV incluant une formation des électriciens - Station Châteaufort - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
ABB INDUSTRIAL SOLUTIONS (CANADA) INC.	DEP24925	27 MARS 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - R/R - Réparation du disjoncteur de la ppe Y1 - Châteaufort - S.Annour - 1 Soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 881,92 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP24740	12 MARS 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UDO - CERTIFICATION ACCESSOIRES ESPACE CLOS ET ANTICHUTE - B. SCRAIRE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 492,40 $	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP24398	12 MARS 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BCO2019 - APPELS DE SERVICES ET URGENCE EN RAPPORT AVEC L'INSTRUMENTATION ET CONTRÔLE DE L'USINE - 2 DEMANDES - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 724,44 $	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP24825	19 MARS 2019	POIRIER-VACHON, KAREL	BS - ULA - Ensemble de réparation chlore - D. Arseneau - 1 soumission - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 771,20 $	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP24916	26 MARS 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UPC - VÉRIFICATION ANNUELLE DES DÉBITMÈTRES UPC ET RPC - M. PILON - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 778,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ALBECO INC.	DEU36224	22 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	4 Roulements SealMaster et autres articles - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 304,16 $	
ALIZENT CANADA INC.	DEP24609	01 MARS 2019	TURCOTTE, CAROLINE	SP 19G01SP01 - DEP-Programmation Informatique-CorrectionLogiciel-SP	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 824,28 $	
ARIZONA INSTRUMENT	DEU34336	06 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	GG - RÉPARATION DE TROIS DÉTECTEURS H2S JÉRÔME MODÈLE631	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 565,37 $	
ATELIER D'USINAGE INNOVA PRECISION 2014	DEP24719	11 MARS 2019	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BS - VANNES - USINAGE 1 VALVES ET 2 ROUES - S. GINGRAS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 309,72 $	
ATELIER D'USINAGE JACA INC.	DEU36041	12 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVSIONNEMENT PIECES USINEES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 283,93 $	
ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA	1333711	14 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	2019 - CONTRAT DE SERVICE ENTRETIEN PREVENTIFS EQUIPEMENT AIR COMPRIME - BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 117,62 $	
ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA	DEP24700	08 MARS 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UDO - RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE SERVICE 242162 (MG203)POUR LES 2 COMPRESSEURS ATLAS COPCO - P. MCCABE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 068,72 $	
AVEC PLAISIRS	DEP24898	27 MARS 2019	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BS - Service de traiteur - Consolidation d'équipe et reconnaissance - Division infrastructures réseau principal - 1 facture	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 470,21 $	
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU36139	19 MARS 2019	HALLE, BRUNO	PAL - ANALYSEUR DE PHOSPHATE TOTAL EN CONTINU AVEC PLATEAU LARGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	54 068,56 $	
AXYS CONSULTANTS INC.	DEU36098	15 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	AL - CONCEPTION DE LA DALLE DE TOIT DU BASSIN LAVIGNE - PROJET 177691 - PHASE 2	Service de l'eau	Réseaux d'égout	19 422,69 $	
BACHMANN DAMPJOINT INC.	DEU35852	06 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	E. ALLEN - ESTIMATION ET RÉPARATION DU VOLET N° 2, ENTRÉE DE CHAUDIÈRE INC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 677,26 $	
BACHMANN DAMPJOINT INC.	DEU35951	11 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	E. ALLEN - ESTIMATION ET RÉPARATION DU VOLET N° 3, ENTRÉE DE CHAUDIÈRE INC 4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 580,17 $	
BBA INC.	DEU35904	20 MARS 2019	HALLE, BRUNO	BBA - ANALYSE DE L'IMPACT DE LA MODIFICATION AU COUPLAGE D'UN TRANSFORMATEUR 315kV	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	39 685,27 $	
BBA INC.	DEU35906	04 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	OFFRE DE SERVICE - REVUE DES CALCULS DE DIMENSIONNEMENT DES TRANSFORMATEURS DE COURANT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 997,50 $	
BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTEE	DEU35931	04 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	TRAVAUX À TAUX HORAIRE DESSABLEUR 8, VACUUM 6000 GAL.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 091,23 $	
BOUCHRA FANANE	DEP24842	25 MARS 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Banque d'heures pour support de traitement de données informatique - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 400,00 $	
BOUTY INC	DEU35588	20 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	CHAISE BOUTY - SERGE FILION ET INVENTAIRE ADMINISTRATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 108,80 $	
BOUTY INC	DEU36184	20 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	CHAISES BOUTY (LABO & INVENTAIRE)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 958,05 $	1013950
BUHLER (CANADA) INC.	DEU36179	20 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Barbotins Buhler - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 115,05 $	
CADENAS EXPERTS	DEU36205	21 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Boite de cadenassage sur mesure	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 763,84 $	
C.C.R. MECANIQUE INC.	DEU35750	26 MARS 2019	HALLE, BRUNO	pti Secteur des boues - Projet pompes et broyeurs retour de boudins	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 141,89 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	DEP24964	29 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Formation - Maitre d'oeuvre d'un chantier de construction - Karel - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 315,01 $	
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	DEU36146	19 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Formation centre patronal SST	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 504,36 $	
CLEAR EDGE FILTRATION CANADA LTD	DEU35981	07 MARS 2019	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT TOILES FILTRANTES POUR PLAQUES DE COMPRESSION E & J	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 567,09 $	
CLEMENT ET FRERE LTEE	DEU30888	11 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Roulottes et Conteneur loués - Réaménagement du Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 441,08 $	
CLUB VOYAGES AFFAIRES	DEU35578	01 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	CLUB VOYAGES AFFAIRES (DEPLACEMENT KOHLER, RODOLPHE - VOLS, HOTEL ET AUTRES FRAIS - MONTRÉAL-MONTEREY)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 485,19 $	
CODEWORK INC.	DEU36211	22 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT ANTI-VIRUS SYMANTEC ENDPOINT 2019-06-01 - 2020-06-01	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 555,30 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU35759	07 MARS 2019	HALLE, BRUNO	***2019***, SG18127-BF0000-B, REMPLACEMENT D'UNE POMPE MOYNO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	46 316,39 $	
CONSTRUCTION HEPPELL ET FILS INC.	DEP24865	21 MARS 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - Installation d'un regard sur réservoir alun - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 659,87 $	
CONSTRUCTIONS MICHEL LABBE ENR.	DEP24763	13 MARS 2019	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BS - VANNES - GARDE-CORPS POUR PROTECTION DU TROU LORS DES TRAVAUX C-43-1 - D. GODIN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 989,52 $	
CONSULTANTS TECHNIQUES TECHNILOGIC INC.	DEU36291	27 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICE SYSTEME DE SECURITE ET SUPPORT SYSTEME CONTROLE D'ACCES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 808,01 $	
CONSUMAJ INC.	DEU36304	27 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	SG19039-BF0000-SP - OLFACTOMÉTRIE À LA STATION D'ÉPURATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 177,53 $	
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEP22791	27 MARS 2019	VENDETTI, PERRY	Besoin de service pour débitmètre des générateurs	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 835,19 $	
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU36163	20 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Clapet Keystone - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 478,75 $	
CONVAL QUEBEC	DEU36178	20 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	2 articles Fireye - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 731,80 $	
CORPORATION CIMSOFT	DEP24902	29 MARS 2019	TURCOTTE, CAROLINE	BS Renouvellement du contrat de support Wonderware-Theodora - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	38 846,42 $	
C.P.U. DESIGN INC.	DEP24607	08 MARS 2019	TURCOTTE, CAROLINE	BS - Licences MS Prjct STD 2019 - Q. Fan - 4 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 112,94 $	
CULLIGAN DU SUD-OUEST	DEU35503	18 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Laboratoire temporaire eau osmosée - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 726,04 $	
CUMMINS CANADA ULC	DEU35561	29 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Réparation de la Pompe a Essence - Intercepteur Joliette	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 693,67 $	
DECOR LACHARITE INC.	DEU36190	21 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	TOILES POUR LES SALLES E & F ET GUERITE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 992,14 $	
DELOM SERVICES INC	DEP24541	26 MARS 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - Changer les roulements du moteur de la pompe #4 HP - Lachine - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 938,11 $	
DELOM SERVICES INC	DEP24602	08 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Plaques pour la vanne D5 interconnexion - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 126,53 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DELOM SERVICES INC	DEU35818	26 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	REPARATION URGENTE ANNEAUX GMP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 235,83 $	
DESCHENES & FILS LTEE	DEU36148	19 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	ATELIER PLOMBERIE BOUES - CHAUFFE-EAU COMMERCIAL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 803,70 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU35953	05 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	40 Articles de Plomberie et 40' de tuyau 6" - Venturi d'Épuration	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 086,75 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU36152	19 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	32 Composantes Victaulic - Incinerateur 4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 948,37 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU36168	20 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	FRANÇOIS MAILHOT - 4 CLAPETS DE REFOULEMENT - ENTRETIEN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 091,36 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU36239	22 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	11 articles de Plomberie - Magasin et Atelier Plomberie des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 002,18 $	
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU35884	04 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	60 articles Suttner et 7 Bages de compression - Entretien et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 008,05 $	
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU35909	01 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Manchon Larox - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 290,59 $	
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU35964	07 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	100 articles de supports E Myatt pour les Galeries souterraines	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 455,13 $	
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU36091	14 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	Secteur des boues - nouvelle pompe 44 FP7 - tuyau et raccords SS304L	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 968,30 $	
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP24743	14 MARS 2019	POIRIER-VACHON, KAREL	BS - R/R - Vannes - S.Annour - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 749,10 $	
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP24870	22 MARS 2019	POIRIER-VACHON, KAREL	BS - VANNES - VANNE GUILLOTINE Ø12" - J.M. OUELLET - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 542,28 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP24646	05 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UDB - Électricité - P. Normandeau - 2 demandes - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 284,46 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP24664	06 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Inventaire magasin - Électricité - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 153,90 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP24831	19 MARS 2019	POIRIER-VACHON, KAREL	BS - UDB - Électricité - P. Normandeau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 493,45 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP24922	27 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Électrique - 1 Demande - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 088,23 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU36306	27 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Renouvellement CF CIT - Standard level	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 438,87 $	
EATON INDUSTRIES (CANADA) COMPANY	DEP24697	14 MARS 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour l'entretien préventif du disjoncteur et Investiguer un problème de lecture de tension - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 908,16 $	
EATON INDUSTRIES (CANADA) COMPANY	DEP24702	11 MARS 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Robot pour disjoncteur pour l'atelier électrique - JG Poirier - 3 demandes - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	16 247,87 $	
ENERTRAK INC	DEU35989	08 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	Unité de climatisation City Multi à la Désinfection	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 695,63 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	DEP24564	25 MARS 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BCO2019 - Bottes, Souliers de sécurité - Unité mobile et au magasin - ENTENTE 1305720 - AO 18-17074 - S. Dumas	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 582,15 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENTRETIEN CHLORATECH INC.	DEP24931	28 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Kit d'entretien Pompes - 2 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 215,39 $	
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	DEU36293	27 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT LICENSES TREND MICRO DEEP SECURITY	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 796,46 $	
EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC.	DEP24872	22 MARS 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - CERTIFICATION DU MUR EN BLOCS DE BÉTON À MCTAVISH - J.M. OUELLET - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU36265	26 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Elément chauffant et Tube ABB - Générateur d'hydrogène	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 145,95 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	DEP24643	05 MARS 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UPC - REMPLACEMENT INCUBATEUR LABORATOIRE - M. PILON - 1 SOUMISSION - 2 DEMANDES	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 229,43 $	
FIX SYSTEME INC.	DEU36316	28 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	14 Lignes de retenue à certifier aux Dessableurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 120,80 $	
FRANCOIS DAGENAIS	DEU35968	07 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	CONSULTANTS EN ÉQUIPEMENTS ET PRODUITS PÉTROLIERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 356,98 $	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU35902	05 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	2 Klaxons Edwards et autres articles électriques - Station Shevchenko et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 177,30 $	
FUGESCO INC.	DEU36029	25 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	P. JEAN - SUPPORT DE CARBONE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	971,14 $	
FUGESCO INC.	DEU36029	13 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	P. JEAN - SUPPORT DE CARBONE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 123,41 $	
FUGESCO INC.	DEU36288	27 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	6 ANNEAUX D'ÉTANCHÉITÉ EN CARBONE G45	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 330,81 $	
GAZTEK INC	DEP24731	12 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UDB - Capteurs de chlore et O2 - D. Robert - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 024,16 $	
GENERAL AIR PRODUCTS INC.	DEU36112	15 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	ATELIER CVAC - CARTE ÉLECTRONIQUE ET SONDES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 603,86 $	
GENERAL BEARING SERVICE INC.	DEU35949	05 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	2 Joints d'expansion style 206 en EPDM - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 404,42 $	
GENESIS INTEGRATION INC.	DEU36241	25 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS D'ÉCRANS DE SURVEILLANCE À LA GUÉRITE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 334,93 $	
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC./GROUPE GLOBAL INC.	DEP24634	01 MARS 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UDO - FAUTEUILS CONSOLE OPÉRATEURS MODÈLE CONCORE - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 370,62 $	
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC./GROUPE GLOBAL INC.	DEP24634	05 MARS 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UDO - FAUTEUILS CONSOLE OPÉRATEURS MODÈLE CONCORE - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	121,26 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU36071	13 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	60 Fixtures Led BJ Take - Eclairage de bâtiment	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 894,23 $	
GROUPE L T I	DEP24751	12 MARS 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Analyse complète des lubrifiants industriels - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 314,97 $	
GROUPE L T I	DEP24751	14 MARS 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Analyse complète des lubrifiants industriels - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	77,17 $	
GROUPE SANYVAN INC.	DEU35970	12 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	INSPECTION ET VISIONNEMENT PAR CAMÉRA PORTATIVE DANS LE TUNNEL - BASSIN LAVIGNE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 989,52 $	
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	DEU36077	13 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	MAGASIN - ATTACHE-CÂBLES ET FICHES LEVITON	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	145,15 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	DEU36077	18 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	MAGASIN - ATTACHE-CÂBLES ET FICHES LEVITON	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 254,61 $	
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	DEP24707	11 MARS 2019	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BS - VANNES - MATÉRIEL POUR ÉCHANTILLONNER - S. GINGRAS - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 566,97 $	
HAZMASTERS INC.	DEU35940	04 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	8 Sondes MSA pour l'usine en général	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 640,44 $	
HAZMASTERS INC.	DEU36027	11 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	7 articles reliés à la Sécurité - Intercepteurs et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 703,87 $	
HERCULES SLR INC.	DEU36048	12 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	MAGASIN ET ATE. ÉLECTR. - ARTICLES DE LEVAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 036,44 $	
HYDROLICO INC.	DEU36063	12 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Cylindre hydraulique - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 556,45 $	
IBM CANADA LTEE	DEU36307	27 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Services professionnels Maximo - IBM	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 782,29 $	
INSTRUMENTS MEGATEC INC.	DEP24905	27 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UAT - Pièces pour usinage - M. Riopel - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 349,57 $	
INSTRUMENTS VERONICS INC.	DEP24951	29 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Instrumentation - 3 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 299,24 $	
ISOLATION ALGON (2000) INC	DEU36055	12 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	115 Raccords à enlever amiante - Emmagasinement	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 802,67 $	
ISOLATION ALGON (2000) INC	DEU36116	18 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Isolation de 115 raccords à l'Emmagasinement	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 465,15 $	
ISOVISION INC	DEU36166	20 MARS 2019	HALLE, BRUNO	Services professionnels IsoVIsion	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	39 181,34 $	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	DEU36236	22 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Perceuse à colonne électromagnétique - Atelier Plomberie des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 570,87 $	
JET DE SABLE HOULE LTEE.	DEU36038	12 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Sandblast de la volute Pompe 13	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 060,44 $	
JUPITER MACHINERIE LTEE	DEU36257	27 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Scie DoAll à réparer - Atelier Soudure des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 117,73 $	
JUPITER MACHINERIE LTEE	DEU36257	25 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Scie DoAll à réparer - Atelier Soudure des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 015,38 $	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	1206361	22 MARS 2019	HALLE, BRUNO	SERVICE D'UN JOURNALIER SUR DEMANDE POUR LE L.E.T. - 36 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 343,88 $	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU36141	25 MARS 2019	HALLE, BRUNO	CHANGEMENT DU CLAPET AUTEUIL - TRAVAUX D'EXCAVATION - PROJET 138381	Service de l'eau	Réseaux d'égout	42 477,94 $	
LE GROUPE LML LTEE	DEP24757	13 MARS 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - Fabrication de 2 batardeaux - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 110,24 $	
LES AGENCES BRUNET-GOULARD INC.	DEU36204	21 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Mortaises, serrures et verrou - Porte du Garage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 680,44 $	
LES CHAINES & ENGRENAGES GLOBAL	DEU36032	11 MARS 2019	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT 1100 AXES ET 1500 MAILLONS POUR CHAINES 260	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	56 094,82 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU35285	06 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	F. MAILHOT - RÉPARATION 2 MOTEURS ÉLECTRIQUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 034,66 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU35821	08 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Moteur Leroy Somer réparé - Incinérateur 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 965,96 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU35847	08 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	P. JEAN - BALANCEMENT IMPULSEUR DE LA POMPE EBARA 10	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 467,21 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES EQUIPEMENTS COFA INC.	DEP24786	15 MARS 2019	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BS - VANNES - LOCATION OUTILS HYDRAULIQUE POUR LA C-43-2 (UNE SEMAINE) - D. GODIN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 356,98 $	
LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	DEP24944	29 MARS 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Gasket pour les pompes U basse pression - JG Poirier - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 222,37 $	
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC.	DEP24555	06 MARS 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - OZ Étalonnage à l'externe pour détecteurs PortaSens II (ensembles sondes O3, O2, H2) - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 251,99 $	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEU36128	18 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	8 Raccords installés - Aération des réservoirs à l'Emmagasinement	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 674,56 $	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEU36199	21 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	POSE DE CONNEXIONS POUR LES RÉSERVOIRS D'HYPOCHLORITE DE SODIUM - PROJET 132387	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 745,42 $	
LES POMPES A VIDE TECHNI-V-AC INC.	DEU35990	28 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Pompe Atlas Copco- Atelier CVAC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 576,14 $	
LES SERVICES MOBILES TERMETCO	DEU35591	06 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	ATTENDRE DD Cuisson de bruleur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 909,48 $	
LES SERVICES PIERRE GOULET INC.	DEP24845	24 MARS 2019	PAUL, SERGE MARTIN	SP - 19A12 SP01 - Détection de fuites à divers endroits sur le réseau d'aqueduc principal	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 $	
LOGIBALL INC.	DEU36191	21 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	OBTURATEUR PNEUMATIQUE 42"-78"	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 342,37 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU36078	13 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	600 Lampes Fluo Philips - Galeries souterraines	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 566,68 $	
LUU THUY NGUYEN	DEP22486	12 MARS 2019	REBSELJ, VINCENT	Services professionnels pour un plan d'aménagement extérieur pour la devanture de l'usine Des Baillets - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 498,75 $	
LYDIA SOKOLOFF CONSEIL INC.	DEP24769	18 MARS 2019	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BS - Banque d'heures pour communication-marketing projet "Poursuivons l'évolution de la DEP" et à la préparation du déménagement vers le nouveau bâtiment administratif Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 498,75 $	
MACOGEP INC.	1331666	04 MARS 2019	LOGE, HERVE	Demande d'estimation du coût des travaux pour le compléter le secteur de régulation RVE-1	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	9 186,41 $	
MARC HEBERT	DEU36242	25 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	TDF - ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL POUR LE RECYCLAGE DES CENDRES DE BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 047,37 $	
MARMEN INC.	DEU36042	12 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PLAQUES D'USURE HAYWARD GORDON	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 864,06 $	
MARMEN INC.	DEU36200	21 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	4 CARTOUCHES DE RECHANGE REBÂTIES POUR BROYEURS SEEPEX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	24 651,06 $	
MATERIAUX ECONOMIQUES INC.	DEP24746	12 MARS 2019	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BS - VANNES - PERÇAGE - NOUVELLE INSTALLATION BOUCHE À CLÉ - J.M. OUELLET - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 782,17 $	
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU36243	25 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	Installation plaque SS pour mise a niveau PGL au 608 pour R02	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 807,93 $	
MEGS INC.	DEU35961	06 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	2 Bonbonnes 7 Gaz spéciaux pour le Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 782,17 $	
METAUX PROFUSION INC.	DEP24715	20 MARS 2019	POIRIER-VACHON, KAREL	BS - UAT - Pièces pour la D5 - Autorisé par Perry le 28/02/2019, cas particulier et urgent	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 853,05 $	
METAUX PROFUSION INC.	DEP24843	20 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UAT - Pièces pour la D5 - Y. Bourget - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 019,97 $	
METAUX PROFUSION INC.	DEU35675	26 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	480' Barres plates + 240' Fer Angles + Barre ronde 12' - Atelier Soudure des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 264,26 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
METRO COM CANADA	DEU35943	05 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	5 Radios portatifs Motorola avec 4 supplémentaires - Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 835,72 $	
MINISTRE DES FINANCES	1334288	19 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Frais annuels d'accréditation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 418,94 $	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEP24885	25 MARS 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Appel de service pour la remise à neuf du moteur PV-702200 - Cameson - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 338,12 $	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEP24943	29 MARS 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - R/R - Maintenance Préventive - Château fort - S.Annour - Fournisseur Exclusif	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 036,78 $	
MOTION CANADA	DEU36165	28 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	3 Valves Stra-Val - Compresseur de la Centrale d'Énergie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 669,20 $	
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	DEU35928	05 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	26 pièces de rechange pour Laveuse à pression - Atelier Entretien	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 649,95 $	
MVC OCEAN INC.	DEP24959	29 MARS 2019	BERNARD, DOMINIQUE	UPC - TRAVAUX D'INSPECTION PRINTEMPS 2019 - INSPECTION DES PRISES D'EAU - ÉQUIPEMENTS HORS DEVIS - EN LIEN AVEC DEP24957 - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 398,98 $	
NEDCO	DEU35933	04 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	ATE. INTERCEPT. - ARTICLES DIVERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 068,87 $	
OMNI-CHEM	DEU35999	08 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	10 Chaudieres de brome 95% pour le Traîtement de l'Eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 102,91 $	
ON POWER SYSTEMS INC.	DEU36033	13 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	ENTRETIEN DES UPS 2019	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 299,25 $	
ON POWER SYSTEMS INC.	DEU36033	11 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	ENTRETIEN DES UPS 2019	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 114,55 $	
PACWILL ENVIRONMENTAL	DEP24897	26 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UDB - Board complet pour analyseur O3 Teledyne 465L - D. Robert - 1 soumission - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 757,25 $	
PACWILL ENVIRONMENTAL	DEU35914	25 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	CALIBRATION OF ANALYSEUR IN USA MINIHICON OZONE METER NS : 080966	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 601,07 $	
PACWILL ENVIRONMENTAL	DEU36037	12 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Etalonnage de 3 ozomètres INUSA - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 588,98 $	
PALANS ET OUTILLAGES LEGER INC.	DEP24720	11 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - VANNES - PALAN 3T - POUR LES REMPLACEMENTS DE VANNE - D. GODIN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 666,68 $	
POMPACTION INC.	DEP24562	12 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Pompe doseuse - Simon Demers - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 134,21 $	
POMPACTION INC.	DEU36296	27 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Colonne de pompe Taurus Hayward Gordon - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 433,70 $	
PRESTON PHIPPS INC	DEP24660	06 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Inventaire magasin - Accouplement Straub - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 370,62 $	
PRESTON PHIPPS INC	DEU36334	29 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	3 Composantes Devatec pour la Climatisation à la Cafétéria	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 300,79 $	
QUEBEC LINGE CO	DEU27399	07 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	LAVAGE DE VÊTEMENTS POUR LA STATION D'ÉPURATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 099,75 $	
RECUBEC INC.	DEP24621	01 MARS 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - Service de récupération de produits dangereux - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 782,17 $	
RESEAU ENVIRONNEMENT INC.	1331538	04 MARS 2019	DAVID, KATHY	Programme d'excellence en eau pour le réseau de distribution - PEXEP D 2019- Unité Plan directeur - DRE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	12 703,49 $	
RESEAU ENVIRONNEMENT INC.	DEP24698	12 MARS 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Adhésion annuelle au PEXEP pour toutes les usines 2019 - 1 facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 855,73 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
R.L. DOUCET INC.	DEU36301	27 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Accessoires pour la balayeuse centrale - Atelier des Manoeuvres aux Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 445,26 $	
ROTORK CONTROLS (CANADA) LTD.	DEU35504	05 MARS 2019	HALLE, BRUNO	ACHAT DE 4 ROTORK ACTUATEUR ROTORK IQ70FA25A COMPATIBLE AU SCHEMA DE CABLAGE B-0521	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	60 367,06 $	
SERVICE & MAINTENANCE DE CASTEL (1997) INC.	DEU36001	08 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	24 chaudières de savon De Castel - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 401,27 $	
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP24913	26 MARS 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UPC - RPC ENTRETIEN DES VARIATEURS ET DÉMARREURS PROGRESSIF - A. LAAOUITRI - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 490,85 $	
SOCIETE DE SERVICES EN SIGNALISATION SSS INC.	DEU36140	21 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	AV - CHANGEMENT DU CLAPET AUTEUIL - TRAVAUX DE SIGNALISATION -	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 934,88 $	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEP24926	27 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UDB - Générateur d'ozone ACD - P. Normandeau - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 619,45 $	
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	DEU36007	08 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	40 Rubans Spectralogic - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 996,72 $	
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	DEU36183	20 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	40 Rubans Spectralogic - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 996,72 $	
SOLUTIONS TREXO INC.	DEP24745	27 MARS 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour faire nettoyer la vanne D5 au nettoyage cryogénique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 283,51 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP24677	11 MARS 2019	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BS - Cadenas de département et de série - C. Gauthier - 2 soumissions	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 458,28 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP24894	26 MARS 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Matériel pour les ouvriers d'usine - Y. Bourget - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 069,70 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP24947	29 MARS 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Matériel pour cadenassage (D. Chouinard et S. Di Caprio) - Outils et autres (Y. Bourget)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 351,53 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU35867	18 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	30 Lampes de poche Maglite, 300 Masques 3M et autre Sécurité - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 601,78 $	
SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA	DEU35991	08 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	Produits chimiques pour le Traîtement de l'eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 982,55 $	
TELTECH TELECOMMUNICATION INC.	DEP24704	11 MARS 2019	CARRIERE, ANNIE	BS - Usine Pierrefonds - Fourniture et installation des conduits, des cabinets et des câbles - S. Beaupré - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	25 073,38 $	
TENAQUIP LIMITED	DEP24933	28 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Tapis - 1 Demande - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 010,38 $	
THERMETCO INC.	DEU36214	22 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	TRAITEMENT THERMIQUE SUR DEUX VOLETS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 996,34 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP24732	12 MARS 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	UDO - LOCATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE MOBILE POUR L¿URGENCE AU 495 MICHEL-JASMIN À DORVAL - B. SCRAIRE - ENTENTE C991112	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 039,23 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP24949	29 MARS 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - R/R - Inspection niveau 5 + Changement d'huile et filtres de la génératrice ALT-301 ¿ Châteaufort ¿ S.Annour ¿ 1 Soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 763,80 $	
TRANE CANADA UCL	DEU36004	08 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Éliminateurs de gouttelettes remplacées à la Tour 2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 986,98 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TRANSPORT CAMILLE DIONNE (1991) INC.	DEU36111	15 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	S. BÉLANGER - PELLE MÉCANIQUE POUR VIDANGER DÉSSABLEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 031,77 $	
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU35941	14 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	141 Raccords Swagelok - Atelier de Plomberie aux Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 164,29 $	
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU35941	18 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	141 Raccords Swagelok - Atelier de Plomberie aux Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	499,32 $	
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU36061	15 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	74 Raccords Swagelok - Atelier Plomberie des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 102,74 $	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP24680	07 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Sonde Solitax - B. Scraire - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 719,29 $	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP24736	12 MARS 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPC - AJOUT ANALYSEUR DE PH-CHLORE AU CHÂTEAU D'EAU - M. PILON - 1 SOUMISSION - FOUNISSEUR UNIQUE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 188,10 $	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP24844	20 MARS 2019	POIRIER-VACHON, KAREL	BS - ULA - Capteur Trides et rotor - P. Normandeau - 1 soumission - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 576,26 $	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP24866	21 MARS 2019	POIRIER-VACHON, KAREL	BS - ULA - Sonde de débit - P. Normandeau - 1 soumission - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 482,60 $	
VIABILITE INC.	DEP24792	15 MARS 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UPC - ANALYSE VIBRATOIRE SUR 21 POMPES USINE ET RESERVOIRES - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 556,97 $	
VINCI CONSULTANTS INC.	DEU35973	07 MARS 2019	HALLE, BRUNO	SERV. PROF. POUR LA PLANIFICATION DE LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES DU SECT. LACHINE EST	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	48 943,07 $	
VWR INTERNATIONAL	DEU35958	06 MARS 2019	SHOONER, MICHEL	MAGASIN - MEMBRANES FILTRANTES VWR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 073,80 $	
VWR INTERNATIONAL	DEU36109	18 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	Equipement pour le Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 060,25 $	
WESTBURNE	DEU34818	01 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR LA DI988635	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 627,84 $	
WESTBURNE	DEU36103	18 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	9 Connecteurs Eaton - Incinérateur 4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 299,16 $	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP24787	15 MARS 2019	POIRIER-VACHON, KAREL	BS - VANNES - ACCOUPLEMENTS SMITH BLAIR Ø12" - J.M. OUELLET - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 261,22 $	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP24810	18 MARS 2019	POIRIER-VACHON, KAREL	BS - Magasin - Plomberie - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 588,39 $	
WOLSELEY CANADA INC.	DEU36234	22 MARS 2019	VERREAULT, MICHEL	8 Brides Victaulic - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 614,06 $	
J RENE HEBERT LTEE	291446698101	08 MARS 2019	GELINAS, ISABELLE	Dédouanement DEU34357	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 933,93 $	
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de190312	13 MARS 2019	VOLTAIRE, ASTRID	Remise des taxes acquisistion (1) immeuble	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 094,75 $	
BELL MOBILITE INC	1332623	08 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68008-04 ENQS - Acquisition du kit d'écoute CarKitXP8 pour le groupe GTI comme convenu avec Bell Mobilité. - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	4 372,73 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1293378	15 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70250-06 Intégration Paie Policiers - Par l'entremise du CSPQ, Oracle fournira jusqu¿à 80 heures sur place et 80 heures à distance pour nos services d¿évaluation de l¿architecture technique de la version 12 d¿Oracle EBusiness Suite (EBS) -	Technologies de l'information	Gestion du personnel	21 994,92 $	
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1335558	25 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	74561 ¿ Gestion de l¿évolution bureautique- Licences Workspace ONE standard. (CSPQ) BC annule et remplace 1331783 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	15 215,75 $	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1332383	07 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68008-04-ENQS - Achat de clips pour le kitt99 de Motorola comme convenu avec CTM (Centre de Téléphonie Mobile) - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	2 369,05 $	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1334552	20 MARS 2019	MOCANU, GIANINA	Projet 68008 - Services techniques d'installation des postes fixes dans le CO du SPVM - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	19 603,62 $	
ECCENTRIX	1333108	12 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	Formation MySQL Administration (SQ3168) selon proposition	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 774,59 $	
ESRI CANADA LIMITED	1334077	18 MARS 2019	THIBAULT, GERVAIS	Renouvellement - Contrat d'entretien ArcGIS Desktop - Période du 28 mai 2019 au 27 mai 2020 - Conformément à la soumission 96042301	Technologies de l'information	Gestion de l'information	38 845,37 $	
GEMALTO CANADA INC.	1336728	29 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68305.04 - AFIS - Modification du logiciel sur les 3 livescans (QG (2) et SIJ) Gré à Gré Gemalto Canada inc. - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Activités policières	3 779,55 $	
INFORMATIQUE IXELIO INC.	1336674	29 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	74650 - INFORMATIQUE IXELIO - Révision de la configuration de l¿infrastructure MQ au projet d'Harmonisation des Systèmes Oracles - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 391,37 $	
IPSS INC.	1335638	25 MARS 2019	BEAULIEU, JEAN-SEBASTIEN	Renouvellement maintenance - Licences HSM - Fin 2020-09-30 - Quote GJ031219-NC-SPVM	Technologies de l'information	Gestion de l'information	16 616,97 $	
LOGICIELS RADIO IP INC.	1333810	15 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	72080.03 - Réseau sans fil de transmission de données LTE SIM - Acquisition de services techniques auprès de la Firme Radio IP - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	23 114,55 $	
MAGASINS BEST BUY LTEE	1333429	13 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70025.05 - Cour municipale numérique - Affichage du rôle - 32 Chromebits via un gré à gré accordé à la firme Best Buy Affaires - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Cour municipale et magistrature	4 064,78 $	
NORTHROP GRUMMAN INTERNATIONAL TRADING INC.	1335596	25 MARS 2019	BOUCHARD, GILLES	Renouvellement - Contrat d'entretien - Période du 5 mai 2019 au 4 mai 2020 - Altaris - Système RAO du SPVM	Technologies de l'information	Gestion de l'information	472 057,37 $	
NOVOM INTERACTIVE INC.	1333423	13 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70190 ¿ Présence Numérique-Fondation - Installation et configuration des dispositifs BLE (BlueTooth Low Energy) - Novom Networks inc. - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	33 137,21 $	
ONIX NETWORKING CANADA INC	1335493	25 MARS 2019	AMALLAL, FAIZA	70500 ¿ Bureau de demain - Acquisition d¿équipements bureautique - Onix Canada - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	12 626,28 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MARS 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ORIMEN CONSULTATION INC.	1302154	19 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	74250- 6 - Orimen Consultation Inc - Services professionnels de développement, analyse technique et fonctionnelle pour la mise en ¿uvre des solutions pour système intégré - Annie Thérrien - 2018- 10-03 - STI	Technologies de l'information	Gestion du personnel	26 771,81 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1335485	25 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70500 ¿ Bureau de demain - Acquisition d¿équipements bureautique - Rogers - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 101,86 $	1137408
SOFTCHOICE LP	1335497	25 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70500 ¿ Bureau de demain - Acquisition d¿équipements bureautique - Softchoice - Service des technologies de l'information - # de Dérogation R363891	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 153,32 $	
SOFTCHOICE LP	1336666	29 MARS 2019	MOCANU, GIANINA	Acquisition d¿un assortiment de cordons de brassage pour relier les équipements informatiques aux prises réseaux lors des différents déménagements dans le cadre du PTI 68111 - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 054,77 $	
SOLUTIONS PCD INC.	1331756	05 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	Activation de la capacité permanente sur les serveurs E850C incluant 3 ans support logiciel - réf. : VMTL180601 - V4	Technologies de l'information	Gestion de l'information	37 776,41 $	
TECHNOLOGIE OPTIC.CA INC.	1335844	26 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70910.01- Optic - Commande DWDM - Achat d¿équipement télécom pour rehaussement de la télécom au projet de relocalisation du centre de données du 275 viger vers le 801 Brennan - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	41 965,96 $	
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1334478	19 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	72080.04-Préemption - Dispositifs spécialisés afin de faire une preuve de concept (PoC) -gré à gré accordé à la firme L¿Arsenal - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	9 323,73 $	
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1336255	27 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70330 projet - Services professionnels pour réaliser des activités de validation et amélioration de l¿approche d¿anonymisation des données de mobilité - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	18 159,18 $	
YVES LACOMBE-PHOTOGRAPHE	1333041	12 MARS 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70500 ¿ Bureau de demain - Implantation de la Suite Google - Session de photos avec les employés - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 025,05 $	
BEAUPRE MICHAUD ET ASSOCIES, ARCHITECTES S.E.N.C.R.L.	1332962	12 MARS 2019	VIBERT, SONIA	Réalisation d'une étude et analyse historique d'aménagement des accès à l'édifice Lucien-Saulnier depuis Champ-de-Mars	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	22 708,80 $	
SYLVAIN DUCAS	1332436	07 MARS 2019	GAGNON, LUC	Conseiller pour l'alignement stratégique de la ville de Montréal (Sylvain Ducas, urbaniste)	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	92 226,27 $	
						Total =	**6 121 144,21 $**	

Montréal

Commission permanente sur l'examen des contrats

Bilan de la huitième année d'activité (2018)

Rapport et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal
Le 15 avril 2019

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 18 avril 2019

Service du greffe
Division des élections, du soutien aux Commissions et de la règlementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-de-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Sennevville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Montréal, le 15 avril 2019

Madame Valérie Plante
Mairesse
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.113
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la mairesse,

Nous avons l'honneur de déposer au conseil le *Bilan de la huitième année d'activité* de la Commission permanente sur l'examen des contrats. Ce rapport, faisant suite à l'examen de cent-onze (111) contrats en 2018, présente le bilan des travaux réalisés et fait état de quatre (4) recommandations découlant des dossiers étudiés durant l'année et des actions prises par l'Administration suite aux recommandations antérieures de la Commission.

Nous tenons à remercier les représentants des différentes unités administratives qui ont participé aux travaux de la Commission en 2018 et le comité exécutif qui a, dans les premières semaines de 2019, répondu à nos recommandations des deux dernières années.

Nous vous prions d'agréer, madame la mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ	ORIGINAL SIGNÉ
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 4

La Commission permanente sur l'examen des contrats 4

Le bilan des activités de 2018 7

Les constats et recommandations 11

Annexe 1 : Liste des contrats étudiés par la Commission permanente sur l'examen des contrats en 2018 13

Annexe 2 : Recommandations ponctuelles faites par la Commission permanente sur l'examen des contrats en 2018 33

INTRODUCTION

En 2018, la Commission a continué d'approfondir les enjeux rencontrés lors de ses huit premières années d'activité. Tout au long de l'année, la Commission a pu réaliser l'étude des contrats soumis à son attention avec une grande cohérence et d'en dégager des positions communes faisant l'objet de recommandations.

La Commission a compilé des statistiques sur les cent onze (111) mandats qui lui ont été confiés en 2018. Ces données témoignent de la diversité des dossiers traités, ainsi que de la charge de travail qui en découle, avec la tenue de vingt-sept (27) intenses séances de travail et la lecture de milliers de pages de documentation.

LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

En novembre 2009, la Commission de la présidence du conseil s'était vue confier par le conseil municipal le mandat d'évaluer le rôle et les responsabilités des commissions, ainsi que les liens entre les commissions et le comité exécutif, en ayant pour objectifs de mieux définir et d'élargir les responsabilités des commissions, incluant l'examen des octrois de contrats. Cette démarche pouvait ainsi permettre aux élus d'être plus imputables et davantage parties prenantes aux diverses décisions, de même que de rendre plus transparent le processus décisionnel relié à l'octroi de contrats (CM09 0993).

Le 14 juin 2010, la Commission de la présidence du conseil déposait au conseil municipal un rapport de consultation et des recommandations en lien avec ce mandat. Dans son rapport, celle-ci recommandait notamment la création d'une commission sur l'examen des contrats.

Dans sa réponse du 25 octobre 2010 (CM10 0753), le comité exécutif confirmait que « la mise en place d'une Commission d'examen des contrats s'avère un outil indispensable pour tous les élus qui sont imputables des décisions prises au conseil municipal ».

À sa séance du 14 décembre 2010, le conseil municipal créait la Commission permanente sur l'examen des contrats.

La mission

La Commission permanente sur l'examen des contrats a pour mission de s'assurer de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et d'en faire état aux instances compétentes, avant l'octroi. Elle peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de cette Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les membres

La Commission permanente sur l'examen des contrats, à l'instar des autres commissions permanentes, comporte deux volets : un volet municipal, pour les contrats qui concernent des fonds strictement montréalais, et un volet d'agglomération, pour les contrats impliquant des fonds d'agglomération. La Commission à volet municipal comprend neuf membres auxquels s'ajoutent deux représentants des villes liées pour constituer le volet agglomération.

La composition de la Commission a été la suivante en 2018 :

Mme Karine Boivin Roy, présidente
Mme Paola Hawa, vice-présidente
Mme Émilie Thuillier, vice-présidente
M. Christian Arseneault, membre
Mme Julie Brisebois, membre
Mme Fanny Magini, membre (jusqu'en octobre)
M. Luc Gagnon, membre
M. Giovanni Rapanà, membre
Mme Micheline Rouleau, membre
M, Robert Samoszewski, membre
Mme Lili-Anne Tremblay, membre
Mme Stephanie Watt, membre (à compter de novembre)

Tout au long de l'année 2018, les membres de la Commission ont participé assidûment et consciencieusement aux travaux dans un climat de grande collaboration. La motivation et l'intérêt manifestés par les membres dans l'étude des mandats reçus du comité exécutif ont été à la hauteur des conclusions et des recommandations qui ont été soumises à l'Administration.

Les critères d'examen

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants ont ainsi fait l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrat :

1. Contrat de plus de 10 M$;

2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ ou contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à l'une des conditions suivantes :

    - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
    - Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;
    - Contrat accordé à un consortium;
    - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
    - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
    - L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
    - Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.

3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.

Le fonctionnement des séances de travail

Compte tenu du caractère confidentiel et stratégique de l'information partagée, les séances de la Commission se déroulent à huis clos. Chaque personne invitée à prendre part à une séance de travail de la Commission, de même que les élus qui en sont membres, sont tenus au respect de la plus stricte confidentialité à l'égard de l'information reçue dans le cadre de l'examen d'un dossier.

Pour chaque contrat étudié, les commissaires reçoivent au préalable le sommaire décisionnel, incluant les annexes et les documents joints. Par la suite, les responsables des unités administratives sont invités à se présenter devant la Commission, afin d'y exposer brièvement leur dossier et répondre aux questions des commissaires. Enfin, la Commission délibère et adopte ses conclusions.

Chaque contrat fait l'objet d'un rapport distinct, soumis au comité exécutif.

Il convient de souligner que la Commission est devenue, dès les premiers mois de 2018, une commission sans papier. Les membres tiennent à remercier les unités d'affaires qui sont appelés à participer aux travaux de la Commission de leur collaboration dans l'atteinte de cet objectif.

LE BILAN DES ACTIVITÉS 2018

En 2018, la Commission a tenu vingt-sept (27) séances de travail. Elle a étudié un total de cent onze (111) contrats, ce qui constitue une année record et représente 20,8 % de tous les contrats étudiés par la Commission depuis sa création. Cinquante-neuf (59) de ces contrats relevaient de la compétence du conseil municipal et cinquante-deux (52) de la compétence du conseil d'agglomération. Il s'agit d'une première, puisque dans les années précédentes, les contrats de la compétence de l'agglomération ont pratiquement toujours été au moins deux fois plus nombreux que les contrats de compétence municipale.

Mandats reçus du comité exécutif

Mois	2018		2017		2016		2015	
	Agglo	Ville	Agglo	Ville	Agglo	Ville	Agglo	Ville
Janvier	6	1	3	2	2	0	3	1
Février	4	3	3	3	2	1	1	0
Mars	10	5	7	3	7	3	6	1
Avril	1	5	2	6	4	3	10	5
Mai	4	9	12	1	16	4	4	3
Juin	7	6	0	7	6	3	7	2
Juillet	0	0	0	0	0	0	0	0
Août	9	12	17	11	3	2	8	3
Septembre	4	8	20	1	4	2	7	0
Octobre	2	1	0	0	1	1	6	1
Novembre	2	5	0	0	4	2	4	0
Décembre	3	4	0	0	7	4	2	0
	52	**59**	**64**	**34**	**56**	**25**	**58**	**16**
Total	**111**		**98**		**81**		**74**	

Le tableau suivant indique la répartition mensuelle des contrats étudiés par la Commission. On constate que le mois d'août a été le plus achalandé avec vingt-et-un (21) dossiers, suivi du mois de mars avec quinze (15). On constate aussi que la Commission étudie désormais un nombre plus élevé de dossiers par séance par rapport aux années précédentes. Alors qu'en 2015, la Commission étudiait en moyenne 2,9 dossiers par séance, elle a maintenu en 2018 une moyenne de 4,1 dossiers par séance.

Séances et dossiers traités

Mois	2018		2017		2016		2015	
	Séances/	dossiers	Séances/	dossiers	Séances/	dossiers	Séances/	dossiers
Janvier	2	7	2	5	1	2	2	4
Février	2	7	2	6	3	3	2	1
Mars	4	15	3	10	4	10	2	7
Avril	2	6	2	8	3	11	4	15
Mai	3	13	4	13	4	16	2	7
Juin	3	13	2	7	4	9	3	9
Juillet	0	0	0	0	0	0	0	0
Août	4	21	6	28	2	5	3	11
Septembre	2	12	4	21	2	6	3	7
Octobre	1	3	0	0	1	2	2	7
Novembre	2	7	0	0	2	6	1	4
Décembre	2	7	0	0	3	11	1	2
Total	**27**	**111**	**25**	**98**	**29**	**81**	**25**	**74**

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de dossiers étudiés annuellement par la Commission depuis sa création. Il convient de noter que la Commission a entrepris ses travaux au printemps 2011, ce qui explique le faible nombre de contrats étudiés durant sa première année d'existence. Par ailleurs, la volonté de l'Administration d'augmenter le niveau de réalisation des projets du Programme triennal d'immobilisations (PTI) a entraîné une croissance substantielle du nombre de dossiers étudiés à compter de 2015. La croissance des coûts des contrats au fil des ans a aussi fait en sorte qu'un nombre plus important de dossiers ont été soumis à la Commission.

Nombre de dossiers étudiés annuellement par la Commission

Année	Dossiers municipaux	Dossiers d'agglomération	TOTAL
2011	12	18	30
2012	17	32	49
2013	11	32	43
2014	13	34	47
2015	16	58	74
2016	25	56	81
2017	34	64	98
2018	59	52	111
Total	**187**	**346**	**533**

Le tableau ci-dessous indique de quelles unités administratives provenaient les contrats examinés par la Commission en 2018. Les dossiers en provenance du Service des infrastructures, de la voirie et des transports représentent le tiers de tous les dossiers étudiés. On note également, depuis 2016, une croissance significative du nombre de dossiers en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière. Cela s'explique, entre autres, par des projets majeurs comme la rénovation de l'hôtel de ville et le parachèvement de la mise à niveau des arénas municipaux.

Dossiers traités par unité administrative responsable

Unité administrative	***2018***	***2017***	***2016***	***2015***
Service des infrastructures, de la voirie et des transports	*37*	*34*	*26*	*23*
Service de la gestion et de la planification immobilière	*17*	*15*	*17*	*9*
Service de l'eau	*14*	*13*	*4*	*15*
Service des technologies de l'information	*7*	*18*	*9*	*4*
Service du matériel roulant et des ateliers	*6*	*3*	*0*	*0*
Service de l'environnement	*6*	*2*	*2*	*5*
Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal	*4*	*2*	*11*	*7*
Service de l'approvisionnement	*3*	*6*	*2*	*4*
Service de la concertation des arrondissements	*3*	*1*	*1*	*0*
Service des ressources humaines	*3*	*1*	*0*	*0*
Arrondissement de Ville-Marie	*2*	*2*	*2*	*0*
Service des finances	*1*	*1*	*0*	*0*
Service de la culture	*1*	*0*	*1*	*0*
Service de sécurité incendie	*1*	*0*	*1*	*1*
Service de l'Espace pour la vie	*1*	*0*	*0*	*1*
Arrondissement du Plateau Mont-Royal	*1*	*0*	*0*	*0*
Arrondissement de Saint-Laurent	*1*	*0*	*0*	*0*
Service de la mise en valeur du territoire	*1*	*0*	*0*	*0*
Commission de services électriques	*1*	*0*	*0*	*0*
Arrondissement de Rosemont- La Petite-Patrie	*1*	*0*	*0*	*0*
Arrondissement de Lachine	*0*	*0*	*2*	*0*
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	*0*	*0*	*1*	*2*
Service des affaires juridiques	*0*	*0*	*1*	*0*
Service du développement social et des sports	*0*	*0*	*1*	*1*
Arrondissement Le Sud-Ouest	*0*	*0*	*0*	*1*
Service de police	*0*	*0*	*0*	*1*
TOTAL	***111***	***98***	***81***	***74***

La Commission a également recensé le nombre de dossiers traités par critère d'examen. Il faut noter une hausse très importante du nombre de contrats de plus de 10 M$ (49 contre 27 en 2017).

L'autre critère le plus fréquemment identifié est celui de l'écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire (41 fois en 2018). La majorité des estimations en cause ici ont été réalisées par des firmes externes.

Il convient de souligner que le nombre de dossiers où l'adjudicataire en est à un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent a bondi depuis 2017.

Enfin, notons qu'aucun arrondissement n'a soumis, de sa propre initiative, de dossier à la Commission depuis sa création. Il y a occasionnellement des dossiers pilotés par des arrondissements qui sont soumis à la Commission, mais il s'agit de situation où un arrondissement agit au nom de la Ville centre.

Répartition des contrats étudiés selon les critères d'examen*

Critères d'examen	Contrats 2018	Contrats 2017	Contrats 2016	Contrats 2015
Contrats de plus de 10 M$	49	27	29	27
Contrats de biens et services ou d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$				
• Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres	16	11	5	10
• Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique	2	0	2	0
• Contrat accordé à un consortium	0	0	0	0
• Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme	19	18	7	8
• Écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire	30	23	30	34
• L'adjudicataire en est à son 3e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent	6	6	3	5
• Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande	5	1	5	1
Contrats de services professionnels de plus de 1 M$				
• Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres	12	18	7	3
• Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique	1	0	1	0
• Contrat accordé à un consortium	0	0	0	0
• Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la 2e meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation	8	17	9	4
• Écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire	11	16	6	5
• L'adjudicataire en est à son 3e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent	6	7	0	2
Contrats que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission	0	1	0	0

* Plusieurs contrats répondaient à plus d'un critère.

Comme le montre le petit tableau qui suit, de nombreux contrats de plus de 10 M$ ont largement dépassé ce seuil. Le contrat le plus élevé étudié par la Commission en 2018 (et dans toute son histoire) était de l'ordre de 872 M$ (régimes d'assurance collective des élus, employés et retraités pour une période de dix ans).

Les contrats de plus de 10 M$ en 2018

Montants	Contrats
Entre 10 M$ et 15 M$	16
Entre 15 M$ et 20 M$	7
Entre 20 M$ et 30 M$	12
Plus de 30 M$	14

La Commission a aussi recensé, parmi tous les contrats étudiés en 2018, les adjudicataires ayant obtenu plus d'un contrat.

Adjudicataires	**Nombre de contrats**
Cima + S.E.N.C.	4
Entreprises Michaudville inc.	4
Eurovia Québec Grands Projets	4
Groupe TNT inc.	4
Sanexen services environnementaux inc.	4
EBC inc.	3
Excavations Loiselle	3
Pomerleau inc.	3
Aménagement Côté Jardins inc.	2
Clear Water Works inc.	2
Demix Construction inc.	2
Derichebourg Canada Environnement inc.	2
Englobe Corp.	2
Groupe de sécurité Garda SENC	2
Groupe Unigesco inc.	2
Loiselle inc.	2
Recyclage Notre-Dame inc.	2
SNC Lavalin inc.	2
SNC Lavalin GEM Québec inc.	2
WSP Canada inc.	2

Il convient de souligner que la Commission a constaté la conformité du processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrats dans cent dix (110) des cent onze (111) mandats étudiés en 2018. La Commission a choisi de ne pas se prononcer sur la conformité d'un dossier, lequel a néanmoins été adopté par le conseil municipal.

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

À la croisée des chemins

Au moment où elle amorçait la réflexion sur le bilan de ses activités 2018, la Commission a pris connaissance des réponses du comité exécutif portant sur ses bilans 2016 et 2017, ainsi que sur une recommandation ponctuelle déposée aux conseils municipal et d'agglomération des 21 et 24 août 2017. La Commission remercie le comité exécutif de ses réponses et de l'ouverture manifestée à plusieurs de ses recommandations.

Après huit années d'activité intense, le temps est venu pour la Commission de se pencher sur une révision de son mandat. Cela passera, bien sûr, par une réflexion sur les critères d'examen.

La Commission a pris connaissance du mandat qui lui a été donné par le conseil, de réviser, conjointement, avec le Bureau de l'inspecteur général, les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM211 0202 et CG11 0082 et entend s'attaquer à ce chantier au cours des prochains mois. Cet exercice devrait permettre de recentrer le travail de la Commission et mener à une révision éventuelle de son mandat.

Au fil des ans, les situations où la Commission n'a pas constaté la conformité du processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrat ont été rarissimes. S'il faut y voir une plus grande rigueur des unités d'affaires de la Ville dans leur gestion contractuelle, il convient aussi de se demander si la Commission vise vraiment la bonne cible et si la portée de son analyse devrait être plus large ou différente.

Il y a eu quelques situations passées où la Commission a donné des constats de conformité dans des contrats qui ont, par la suite, durant leur phase de réalisation, fait l'objet de plusieurs recommandations ou ont été carrément annulés par le Bureau de l'inspecteur général. Ces situations ne sont pas anormales, mais montrent bien que la portée du mandat actuel de la Commission est limité et pourrait être bonifié dans une perspective de collaboration entre les diverses instances de contrôle qui s'intéressent à l'analyse, à l'exécution et au suivi des contrats.

La Commission salue également l'ouverture manifestée par le Comité exécutif face à certaines recommandations antérieures de la Commission portant sur le suivi des déboursés des contrats et de l'utilisation des contingences.

Bref, il s'agira, dans les mois et les années à venir, de redéfinir le mandat et le fonctionnement de la Commission dans le but de rendre sa contribution encore plus significative et profitable à la collectivité montréalaise.

Dans ce contexte, la Commission a choisi de soumettre un nombre très limité de recommandations cette année.

Enfin, la Commission tient à saluer les efforts déployés par le Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'obtention de certifications LEED pour ses projets de rénovation et de construction et invite le Service à poursuivre dans cette voie.

Recommandation à l'égard des critères d'examen

La Commission juge utile de recommander dès maintenant l'élimination d'un des critères, adopté en 2011 et qui n'a jamais été associé à un seul dossier.

R-1
Que soit éliminée de la liste de critères d'examen de la Commission sur l'examen des contrats la notion de contrat accordé à un consortium.

Recommandation visant la sollicitation des marchés

La Commission a noté, depuis 2016, dans les dossiers qui lui ont été soumis, une croissance importante du nombre de contrats où on ne retrouve qu'un seul soumissionnaire conforme. Il est sans doute difficile d'attribuer à une seule raison cette réalité, mais les membres de la Commission ont manifesté une certaine préoccupation face à ce phénomène. Pour la Commission, il serait intéressant d'inventorier les gestes de communication qui pourraient être mis en œuvre pour favoriser une plus grande participation aux appels d'offres.

R-2
Que l'administration évalue la pertinence de développer et de mettre en œuvre des outils de communication susceptibles de favoriser une plus grande participation des entreprises aux appels d'offres de la ville et des arrondissements.

Recommandations sur les outils d'analyse

Depuis l'entrée en scène du Bureau de l'inspecteur général (BIG) en 2014, il est arrivé à quelques reprises qu'un contrat étudié par la Commission ait, par la suite été l'objet d'une enquête approfondie du BIG et d'une analyse de la Commission sur l'inspecteur général. Bien que les mandats des deux commissions soient très différents, les membres de la Commission sont d'avis que des collaborations pourraient être possibles, sous une forme qui reste à définir. La réflexion qui s'engagera en 2019 sur les critères d'examen de la Commission est un bon exemple des collaborations possibles.

R-3
Que l'administration favorise le développement d'espaces collaboratifs entre la Commission sur l'examen des contrats et la Commission sur l'inspecteur général.

Au cours des huit premières années de son existence, la Commission a étudié 533 dossiers totalisant sans doute plusieurs milliards de dollars. Il s'agit seulement d'une partie des contrats octroyés par la Ville et l'agglomération durant la même période. Certains services municipaux ont sans doute développé des outils d'analyse et des bases de données leur permettant de suivre l'évolution de leurs contrats et ce, depuis la sollicitation du marché à la réalisation complète des contrats.

Qu'il s'agisse de données sur les coûts de matériaux, les coûts d'entretien de véhicules ou de divers équipements ou encore les tarifs pour certains services spécialisés, il y a certainement à la Ville beaucoup de renseignements qui gagneraient à être partagés entre les diverses unités d'affaires.

R-4
Que l'administration mette en œuvre des moyens favorisant un plus grand partage des connaissances entre les services municipaux en ce qui a trait au coût des divers biens, produits et services et des travaux pour lesquels la Ville sollicite régulièrement les marchés.

Annexe 1

Liste des contrats étudiés par la Commission permanente sur l'examen des contrats en 2018

Liste des contrats étudiés par la Commission permanente sur l'examen des contrats en 2018

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
1	Mandat SMCE174346005 Conclure une entente avec la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tel que spécifié dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travai*l pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 $, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement. Appel d'offres public no AO17-16231 (4 soumissionnaires, dont 3 conformes) / Approuver un projet d'entente à cette fin.		25 janvier
2	Mandat SMCE176134005 Conclure deux ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame Inc. (3 881 963,01 $ taxes incluses) et WM Québec Inc. (3 271 576,26 $ taxes incluses) pour une période de trente-six (36) mois avec deux possibilités de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture de sites pour l'élimination de résidus de balais de rues et de dépôts à neige provenant des arrondissements à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-16362 - au montant total estimé de 7 153 539,27 $, taxes incluses (4 soumissionnaires).		25 janvier
3	Mandat SMCE177231082 Accorder un contrat à Meloche, division de Sintra, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Lachine (PCPR 2018). Dépense totale de 2 477 584,07 $ (contrat: 2 345 584,07 $ + incidences: 132 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 405517 - 10 soumissionnaires.	22 janvier	
4	Mandat SMCE177231086 Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 12 169 535,38 $ (contrat: 11 696 216,30 $ et incidences: 843 900,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 232005 - 5 soumissionnaires.		25 janvier
5	Mandat SMCE177242001 Conclure avec IBM Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour des services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité et l'acquisition de produits de remplacement - Appel d'offres public 17-16243 - (Un soumissionnaire) - (Lot 1 : 2 007 162,31 $).		25 janvier
6	Mandat SMCE177526038 Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m3 dans l'arrondissement Sud-Ouest – Phase I, pour une somme maximale de 34 867 796,04 $, taxes incluses – Dépenses totales de 37 867 796,04 $ - Appel d'offres public 5068-EC-308-15 - 4 soumissionnaires		25 janvier

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
7	Mandat SMCE177811002 Conclure avec Logistik Unicorp Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec deux (2) possibilités de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour la fourniture de services de gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble de la clientèle au service de la sécurité publique - Appel d'offres public 17-16249 - deux (2) soumissions, une (1) seule conforme - Montant groupe 1 : 28 057 799,70 $ et groupe 2 : 13 351 756,61 $, taxes incluses plus un frais de contingence de 10 % (4 140 955,63 $) pour les groupes 1 et 2. Montant total des 2 groupes, taxes et contingences incluses : 45 550 511,94 $.		25 janvier
8	Mandat SMCE174922013 Conclure avec « Maxi-Métal inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de 35 camions autopompes et de pièces de remplacement d'origine - Appel d'offres public 17-15795 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 36 946 435,95 $, taxes incluses) et autoriser une dépense de 7 364 996,60 $, taxes incluses, pour la l'acquisition de 7 camions autopompes et d'un module de pompe supplémentaire, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. ».		22 février
9	Mandat SMCE175035006 Accorder un contrat à HYPERTEC SYSTEMES INC pour l'acquisition d'équipements informatiques véhiculaires avec service d'installation et d'intégration aux véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er mars 2018 au 28 février 2021, pour une somme maximale de 5 735 380,71 $, taxes incluses - Appel d'offres public # 17-16503 - 2 soumissionnaires.		22 février
10	Mandat SMCE177231080 Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, de feux de circulation et d'éclairage dans les rues des Érables, Rachel et Parthenais, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 193 101,28 $ (contrat: 10 350 000,00 $ et incidences: 1 086 804,08 $), taxes incluses. Appel d'offres public 278702 - 7 soumissionnaires		22 février
11	Mandat SMCE177231090 Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 571 288,64 $ (contrat: 11 341 288,64 $ + incidences: 230 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417613 - 2 soumissionnaires.	19 février	
12	Mandat SMCE177231094 Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, de réhabilitation de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Dickson, de la rue Notre-Dame à l'avenue Souligny dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 4 946 870,99 $ (contrat: 4 674 170,99 $ + incidences: 272 700,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 317901 - 5 soumissionnaires.	19 février	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
13	Mandat SMCE177632003 Accorder à la firme XEROX Canada ltée, seul soumissionnaire conforme, un contrat de services professionnels pour la numérisation de factures avec reconnaissance de caractères (OCR), pour une période de 3 ans, pour une somme de 1 551 068,44 $, taxes incluses (plus indexation selon l'IPC pour les années 2 et 3) – Appel d'offres public 17-16462 - trois (3) soumissionnaires.		22 février
14	Mandat SMCE177851002 Accorder trois (3) contrats de services professionnels à Imperial Traitement Inc., d'une durée approximative de trois (3) ans, pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) de conduites et de regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal : le premier pour une somme maximale de 3 731 191.70 $, le deuxième pour une somme maximale de 4 872 726.73 $ et le troisième pour une somme maximale de 2 945 987.18 $ - Appel d'offres public 17-16341 - 2 soumissionnaires pour les contrats 1 et 2 et un seul soumissionnaires pour le contrat 3 / Approuver les projets de convention à cette fin.	19 février	
15	Mandat SMCE187438001 Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Cofomo Inc (lot 1 au montant de 2 213 268,75 $, taxes incluses, et lot 3 au montant de 816 987,38 $, taxes incluses), et Cima + S.E.N.C (lot 2 au montant de 1 743 538,39$, taxes incluses, et lot 4 au montant de 1 290 020,00$, taxes incluses), pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés pour la mise à niveau des technologies opérationnelles des solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres 18-16690 - 12 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.		29 mars
16	Mandat SMCE176620002 Accorder un contrat de services professionnels et techniques à "Le groupe Desfor" pour la fourniture de services en foresterie urbaine pour une somme maximale de 2 418 877,39 $, incluant toutes les taxes et les dépenses complémentaires. Appel d'offres public 17-15665, 4 soumissionnaires - 1 soumission conforme / Approuver un projet de convention à cette fin.		29 mars
17	Mandat SMCE187890001 Accorder au seul soumissionnaire conforme (4 soumissionnaires), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres pour une durée de 37 mois débutant le 31 mars 2018. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune. Les dépenses maximales sont de 7 883 566,99 $ taxes incluses. Appel d'offres public (18-16579).	26 mars	
18	Mandat SMCE187890002 Accorder au seul soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage et de tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres pour une durée de 36 mois débutant le 5 mai 2018. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune. Les dépenses maximales sont de 5 569 485,35 $ taxes incluses. Appel d'offres public (18-16579).		29 mars

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
19	Mandat SMCE171368004 Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Tour TDC Développements inc., pour fins de construction de logements sociaux et communautaires ou abordables, un immeuble d'une superficie de 1 072,8 m², avec bâtiments dessus érigés, situé au quadrant sud-ouest des rues de la Montagne et Saint-Antoine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, au prix de 5 550 000 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7969-01 / 15-0307-T		29 mars
20	Mandat SMCE187889001 Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trente-six mois avec les firmes suivantes: 1) Atelier Civiliti inc. pour une somme maximale de 1 837 070,55 $, taxes incluses (8 soumissions, 4 conformes); 2) Lemay Co inc. pour une somme maximale de 1 543 900,40 $, taxes incluses (7 soumissions, 2 conformes); 3) Fahey et associés inc. pour une somme maximale de 571 237,19 $, taxes incluses (7 soumissions. 1 conforme), pour la fourniture de services professionnels multidisciplinaires en aménagement urbain - Appel d'offres public 17-16443 / Approuver les projets de convention à cette fin.		29 mars
21	Mandat SMCE187231007 Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Saint-André, de la rue Cherrier à l'avenue Laurier dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 24 685 023,25 $ (contrat: 22 837 003,78 $ + incidences: 1 848 019,47 $), taxes incluses. Appel d'offres public 304902 - 6 soumissionnaires.		29 mars
22	Mandat SMCE181009002 Accorder un contrat à Charex inc. dans le cadre du projet du site Outremont dans l'arrondissement d'Outremont, pour la réalisation des travaux d'aménagement sur les avenues Wiseman, Outremont, McEachran, du Manoir et Dollard, le chemin Bates et l'Axe central du projet, incluant les travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, de massifs électriques, d'éclairage et d'aménagement paysager. Dépense totale de 15 675 921,71 $, taxes incluses (travaux: 13 536 787,06 $ + contingences : 1 462 295,30 $ + incidences : 676 839,35 $). Appel d'offres public 221711 - 6 soumissionnaires.		29 mars
23	Mandat SMCE175946005 Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre sous le boul. Louis-H. Lafontaine entre le boul. du Haut-Anjou et la rue Beaubien Est - Arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 20 451 442,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10228 - (5 soumissionnaires).		29 mars
24	Mandat SMCE187855001 Conclure avec Kemira Water Solutions Canada inc. quatre (4) ententes d'achat contractuelles, d'une durée de cinquante-six (56) mois, pour la fourniture et la livraison de quatre (4) produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable - Appel d'offres public 17-16542 (1 à 2 soumissionnaires par contrat) - Montant total estimé des ententes : 8 358 864,74 $ (Contrat : 7 598 967,95 $, taxes incluses + Contingences : 759 896,79 $, taxes incluses).		29 mars

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
25	Mandat SMCE187619001 Accorder un contrat de construction à Développement Atrium inc., pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et son Annexe - Dépense totale de 8 296 619.00$, taxes incluses - Appel d'offres public (#5945) - Deux (2) soumissionnaires.		29 mars
26	Mandat SMCE186365001 Accorder un contrat à Groupe Unigesco, pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 - Dépense totale de 25 267 962,51$, taxes incluses - Appel d'offres public B-00020-1 - trois soumissionnaires.	26 mars	
27	Mandat SMCE177231102 Accorder un contrat à Groupe TNT Inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, de la rue Jean-Talon à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 32 938 083,54 $ (contrat: 29 571 571,01 $ + incidences: 3 366 512,53 $), taxes incluses. Appel d'offres public 283801 - 5 soumissionnaires.	26 mars	
28	Mandat SMCE177231099 Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 860 455,97 $ (contrat: 5 745 455,97 $ + incidences: 115 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417612 - 2 soumissionnaires.	26 mars	
29	Mandat SMCE187231006 Accorder un contrat à Clean Water Works Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 6 920 000,00$ (contrat: 6 767 000,00 $ + incidences: 153 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417620 - 4 soumissionnaires.	26 mars	
30	Mandat SMCE170457004 Accorder un contrat au Groupe Axino inc., pour les travaux de transformation majeure à l'Auditorium de Verdun et à l'aréna Denis-Savard (3234) - Dépense totale de 42 406 904,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public (5942) - (5 soumissionnaires)	23 avril	
31	Mandat SMCE177851001 Accorder un contrat de services professionnels à SIMO Management inc., pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal pour une période de trois (3) ans – Dépense totale de 1 319 231,35 $ (contrat : 1 289 231,35 $ et contingences : 30 000$), taxes incluses, appel d'offres public 17-16340 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.	23 avril	
32	Mandat SMCE180890001 Accorder un contrat à Loiselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterrains et d'aménagement dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares / Dépense totale de 22 661 565,04 $, taxes incluses (contrat : 20 773 101,28 $ + incidences : 1 888 463, 75 / Appel d'offres public VMP-18-002 (2 soumissionnaires).	23 avril	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
33	Mandat SMCE187000001 Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et la démolition de la rampe Brennan (projet 15-05) dans les arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie - Dépense totale de 20 249 863,25 $, taxes incluses (travaux et contingences: 19 554 264,50 $ + incidences 695 598,75 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 214729 - 7 soumissionnaires conformes.	23 avril	
34	Mandat SMCE187913001 Accorder un contrat à la firme Sanexen services environnementaux inc., pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal. Dépense totale de 9 865 940,86 $ (contrat : 9 765 940,86 $ + incidences: 100 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 10252 - 2 soumissionnaires.	23 avril	
35	Mandat SMCE187394001 Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, de la rue Saint-Gabriel, entre les rues de la Commune et Saint-Paul et la rue Saint-Vincent - phase 2 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 13 741 173,50 $ (contrat: 12 577 578,93$ + incidences: 1 163 594,57 $), taxes incluses. Appel d'offres public 329903 - 2 soumissionnaires.		26 avril
36	Mandat SMCE171195008 Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9354-5309 Québec inc., à des fins de parc public d'intérêt patrimonial, un immeuble situé au 12375, rue du Fort-Lorette, formé du lot 2 494 474 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un prix de 5 691 262,50 $, taxes incluses. N/Réf. : 31H12-005-2355-02.	28 mai	
37	Mandat SMCE181195003 Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Houde Allard-Ménard inc. un terrain vague formé du lot 4 879 074 du cadastre du Québec, situé dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour un prix de 10 922 625 $, taxes incluses, à des fins de parc-nature. / Approuver à cet effet une convention de services professionnels. N/Réf. : 31H05-005-6314-01.		31 mai
38	Mandat SMCE181629001 Octroyer deux contrats à la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour les services bancaires, et autres services connexes, et les services des comptes marchands pour une période de cinq ans, commençant le 1er juin 2018, pour une somme maximale totalisant 20 703 328,27 $, taxes incluses, comprenant un montant de 7 253 328,27 $, suite à l'appel d'offres 17-15841 (4 soumissionnaires) et 20% de contingences pour un montant supplémentaire ne dépassant pas 3 450 000,00 $. Ajuster la base budgétaire pour les cinq prochaines années à compter de 2019 pour un montant total de 1 481 500,00 $.		31 mai
39	Mandat SMCE187231043 Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie sur les rues de Liverpool, Charon, Knox et de Coleraine, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Dépense totale de 6 224 598,53 $ (contrat: 5 741 598,53 $ + incidences: 483 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 305401 - 1 soumissionnaire.		31 mai

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
40	Mandat SMCE187231020 Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 11 814 097,22 $ contrat: 11 569 097,22 $ + incidences: 245 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417611 - 2 soumissionnaires	28 mai	
41	Mandat SMCE187231028 Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage sur diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 041 000,00 $ (contrat: 10 821 000,00 $ + incidences: 220 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417621 – 2 soumissionnaires.	28 mai	
42	Mandat SMCE187231031 Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 13 836 000 $ (contrat: 13 584 000 $ + incidences: 252 000 $), taxes incluses. Appel d'offres public 417625 - 2 soumissionnaires.	28 mai	
43	Mandat SMCE187488004 Accorder un contrat à Lanco aménagement inc., pour le réaménagement de sentiers pédestres, de pistes cyclables et d'accès secondaires au parc Maisonneuve. Dépense totale de 2 817 185,29 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-6109 - 7 soumissionnaires.	28 mai	
44	Mandat SMCE182968009 Conclure avec la firme Tacel Ltée une entente cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de détecteurs véhiculaires aux intersections munies de feux de circulation - Appel d'offres public 18-16655 (un seul soumissionnaire) - Montant estimé : 2 231 595,77 $ taxes et contingences incluses.	28 mai	
45	Mandat SMCE183152005 Accorder un contrat à Duroking Construction (9200 2088 Québec inc.) pour la réalisation des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) et de surface (chaussées, trottoirs et bordures) sur une partie de la rue Marcel pour une somme maximale de 5 824 801,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-001 - Trois (3) soumissionnaires.	28 mai	
46	Mandat SMCE186441001 Octroi d'un contrat de 2 841 579,83 $, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-Dominique, entre les rues Sherbrooke Est et Prince-Arthur Est, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 965 579,83 $, incluant des incidences au montant de 124 000 $ (appel d'offres public : DDTTP54-17-21 un (1) soumissionnaire).	28 mai	
47	Mandat SMCE187669004 Accorder un contrat à la compagnie Les entreprises Michaudville inc., pour des travaux de réfection des infrastructures sur les rue Murray, Basin et Rioux - Griffintown Lot-4A. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 6 966 790,00 $ (contrat:6 473 790,00 $ et incidences : 493 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 433310 – Trois (3) soumissionnaires conformes.	28 mai	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
48	Mandat SMCE187159001 Résilier les trois (3) contrats avec Rebuts Solides Canadiens pour le tri et la mise en marché des matières recyclables, approuver la signature d'un contrat avec Rebuts Solides Canadiens pour le traitement des matières recyclables pour une période de 19 mois pour une somme de 29 226 907 $ taxes incluses et autoriser une dépense totale de 29 226 907 $ – Contrat de gré à gré / Approuver un projet de contrat à cette fin.		31 mai
49	Mandat SMCE180093002 Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardins inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place Pasteur et des abords de l'UQAM incluant un tronçon de la rue Saint-Denis et de la rue Sainte-Catherine (projet Pasteur/UQAM - Phase 1) - Dépense totale 10 494 405,96 $, taxes incluses (contrat 9 619 872,13$ $ + incidences 874 533,83 $) - Appel d'offres public n°. VMP-18-007 – 1 seul soumissionnaire). Autoriser, pour la période 2018-2020, un budget additionnel de revenus et dépenses de 681 409,00 $ pour les coûts remboursés par les partenaires.	18 juin	
50	Mandat SMCE180649005 Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. pour une période de 16 ans à compter du 1er novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pi.ca situé au 7e étage de l'immeuble sis au 50 boulevard Crémazie ouest à des fins de bureaux pour un loyer total de 14 284 592.14 $ incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.	18 juin	
51	Mandat SMCE180695001 Accorder 16 contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Laval), RCI Environ. Div. WM Québec inc. (Longueuil), Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc., Derichebourg Canada Environnement inc, Col Sel Transit inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc. pour des durées de 20, 22, 24½, 58, 59 et 60 mois. Dépense totale de 115 909 638 $ taxes incluses - Appel d'offres public # 18-16439 - 12 soumissionnaires - Ajuster la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, tel qu'indiqué dans les aspects financiers du dossier.		21 juin
52	Mandat SMCE180963020 Autorisation d'une dépense totale de 4 509 424,62 $, taxes incluses – Autorisation d'un virement de crédits du fonds réservé parcs et terrains de jeu pour un montant de 467 264,70 $ – Recommandation au conseil municipal : Autoriser une dépense de 881 926,24 $ et octroyer un contrat au montant de 4 962 271,60 $, taxes incluses, à « Ramcor Construction inc. » pour des travaux de réaménagement de l'avenue Shamrock (boul. Saint-Laurent à l'avenue Casgrain) et de la Place du marché Jean-Talon, incluant la reconstruction de la conduite d'aqueduc de l'avenue Shamrock – Appel d'offres public numéro RPPV18-02020-OP (3 soumissionnaires).	18 juin	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
53	Mandat SMCE181009009 Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la réalisation de travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie et d'aménagement sur la rue St-Hubert entre les rues St-Zotique et Jean-Talon, dans le cadre du projet de réaménagement de la rueSt-Hubert (Lot 2). Dépense totale maximale de 24 794 918,32 $, taxes incluses (travaux : 21 654 471,20 $ + contingences : 2 165 447,12 $ + incidences : 975 000,00 $). Appel d'offres public #403912 - 3 soumissionnaires.	18 juin	t
54	Mandat SMCE183113002 Conclure avec les firmes Lumca Inc (15 605 737.34$ avec taxes incluant un montant de 1 418 703.39$ de contingence), Guillevin International cie (13 613 003.50$ avec taxe incluant un montant de 1 237 545.77$ de contingence), Lumen (522 416.16$ avec taxes incluant un montant de 47 492.38$ en contingences), des ententes pour une période de 36 mois, pour la fourniture des luminaires décoratifs et potences dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage au DEL 3000K. Dépense totale de 29 741 157.00$, taxes et contingences incluses. -Appel d'offres public # 18-16647 (5 soumissionnaires).	18 juin	
55	Mandat SMCE183855001 Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Englobe Corp. (1 731 740,80 $), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 $) et Golder Associés Ltée (1 102 391,80 $) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 $ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-16859 - Neuf (9) soumissionnaires		21 juin
56	Mandat SMCE183855003 Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Labo SM inc. (4 449 475,01 $), Solmatech inc. (4 253 615,10 $), Englobe Corp. (3 550 715,44 $), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (3 649 867,00 $), GHD Consultants ltée. (2 622 694,73 $) et Groupe ABS inc.(2 456 872,03 $) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 18-16621 (6 soumissionnaires).		21 juin
57	Mandat SMCE186086001 Accorder un contrat à Groupe TNT Inc pour la réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain pour la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins - Arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 14 650 128,52 $ (contrat: 12 528 825,21 $ + incidences : 2 121 303,31 $), taxes incluses. Appel d'offres public 316201 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).	18 juin	
58	Mandat SMCE186277001 Accorder un contrat à Technologies Pure Canada Ltd, pour des services professionnels de détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 3 471 575,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16724 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme).		21 juin

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
59	Mandat SMCE187526010 Accorder un contrat à Environnement Viridis inc. pour services professionnels en gestion des matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour la préparation d'avis de projet, de chargement, de transport et d'épandage des biosolides de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 247 478,75 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16742 – 3 soumissionnaires.		21 juin
60	Mandat SMCE187908001 Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm sous le boulevard Rosemont et la rue des Carrières entre le boulevard St-Michel et l'avenue des Érables - Dépense totale de 4 506 569,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10262 - (2 soumissionnaires).		21 juin
61	Mandat SMCE187910001 Conclure avec Eurovia Québec Grands Projets Inc., une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs du réseau d'aqueduc principal - Appel d'offres public 10259 - (2 soumissionnaires) - (Montant estimé : 11 833 200,42 $, taxes incluses).		21 juin
62	Mandat SMCE181009010 Accorder, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la réalisation de travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark (entre Sainte-Catherine de De Montigny) et De Montigny (entre Clark et Saint-Urbain). Dépense totale maximale de 59 263 238,30 $, taxes incluses (travaux : 50 757 226,58 $ + contingences : 7 106 011,72 $ + bonis de performance potentiels : 400 000 $ + incidences : 1 000 000 $). Appel d'offres public no. 402410 - 1 soumissionnaire.	20 août	
63	Mandat SMCE184368005 Octroyer un contrat de gré à gré à PBSC Solutions urbaines inc. d'une valeur maximale de 4 786 057,43 $ (taxes comprises) pour l'acquisition en 2018 de pièces et d'équipements permettant une expansion du système de vélo en libre-service et approuver un projet de convention à cette fin.	20 août	
64	Mandat SMCE184631008 Accorder seize(16) contrats aux firmes NMP Golf Construction inc., CMS Entrepreneur inc., Déneigement Cyrbault inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Fontaine Gadbois inc., 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD), Les Excavations Payette ltée, Matériaux paysagers Savaria ltée et Les Entreprises Canbec inc. pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs pour des durées variant entre un (1) et cinq (5) ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 79 038 530,48 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16608 (entre 1 et 3 soumissionnaires par contrat).	20 août	
65	Mandat SMCE184922014 Conclure avec « Équipements Plannord ltée », une entente-cadre d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 41 tracteurs à chenilles souples avec accessoires - Appel d'offres public 18-16960 (2 soum.) - (montant estimé de 6 308 356,32 $, taxes incluses).	20 août	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
66	Mandat SMCE186086002 Accorder un contrat à Pronex Excavation Inc pour la construction d'aqueduc, d'égouts, de massifs électriques et d'éclairage et d'une nouvelle rue en pavés de béton avec des trottoirs en pavés de béton entre le boulevard Robert et la rue Jean-Rivard dans le quartier St-Michel. Dépense totale de 5 400 971,30$ (contrat: 4 516 541,25$ + incidences: 884 430,05$), taxes incluses, sous réserve du transfert de la propriété du terrain à la Ville de Montréal. Appel d'offres public 428110 – 6 soumissions dont 3 conformes. Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.	20 août	
67	Mandat SMCE186300002 Accorder un contrat de services professionnels à la firme WSP Canada inc., pour le suivi et la surveillance des travaux de réaménagement du square Viger, des rues et des trottoirs limitrophes (îlots I et II), pour une somme maximale de 2 705 405,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16678) - (2 soumissionnaires).	20 août	
68	Mandat SMCE186320008 Accorder trois (3) contrats aux entreprises Martin Lefebvre Transport inc., K.L. Mainville inc. et Transport H. Cordeau inc. pour des services de transport de neige pour une durée de trois (3) ans, avec une option de prolongation d'une (1) année - Dépense maximale totale de 7 355 713,16 $ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16618 - 4 soumissionnaires.	20 août	
69	Mandat SMCE187000005 Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, pour une durée maximale de 48 mois, avec les firmes SNC-Lavalin inc. (2 314 331,78 $, taxes incluses) et Les Services EXP inc. (1 992 229,31 $, taxes incluses) pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation et de conception dans le domaine des structures routières et de la voirie (projet 18-02) - Appel d'offres public 18-16782 - 3 soumissionnaires pour le contrat #1 et 2 soumissionnaires pour le contrat #2.	20 août	
70	Mandat SMCE187231053 Accorder deux contrats de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout, le support technique et le contrôle de qualité à Tetra Tech QI inc., pour une somme maximale de 3 183 123,12 $, taxes incluses (1 soumissionnaire) et Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 2 949 999,52 $, taxes incluses (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) - Appel d'offres public 18-16762.	20 août	
71	Mandat SMCE187488001 Accorder un contrat à Pomerleau inc. d'un montant maximal de 26 679 533,00 $, taxes et contingences incluses, pour le réaménagement complet des îlots I et II du square Viger, d'un montant maximal de 30 867 779,72 $, taxes et contingences incluses, pour la réfection des rues et des trottoirs limitrophes aux îlots I et II du square Viger (rues Saint-Antoine, Berri et Saint-Denis et avenue Viger) et d'un montant maximal de 2 387 027,97 $, taxes et contingences incluses pour les travaux de la CSEM, soit un montant total de 59 934 340,69 $ - Dépense totale de 63 222 620,09 $, taxes, contingences et incidences incluses. Cette dépense totale inclut tous les frais reliés aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Appel d'offres public (17-6870) – (2 soumissionnaires).	20 août	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
72	Mandat SMCE187711002 Accorder un contrat de collecte et transport des matières résiduelles dans Le Sud-ouest à l'entreprise 9064-3032 Québec inc JR Services Sanitaires pour une durée d'un peu plus de 24 mois. Dépenses totales de 3 562 418 $ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16854 (8 soumissionnaires). Autoriser un budget additionnel pour les années 2019 de 499 294 $ et 2020 de 471 325 $.	20 août	
73	Mandat SMCE187711003 Accorder un contrat de collecte et transport des matières recyclables à l'entreprise Derichebourg Environnement Canada pour une durée de 26 mois et 4 jours pour l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) / Dépense totale de 3 293 278 $ taxes incluses - Appel d'offres 18-16854 (8 soumissionnaires) / Résilier le contrat de collecte et transport des matières recyclables avec Service Ricova inc. Autoriser un budget additionnel pour l'année 2019 de 460 182,70$ et de 403 224,10 $ pour 2020.	20 août	
74	Mandat SMCE181073001 Conclure avec Bell Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien - Appel d'offres public 17-16250 - Deux soumissionnaires - 4 925 343,02 $ taxes incluses.		23 août
75	Mandat SMCE182645003 Conclure avec Thibault et associés une entente-cadre d'une durée de dix (10) ans, pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation - Appel d'offres public 17-16527 - (deux soumissionnaires) - (montant estimé de 5 116 383,48 $ taxes incluses).		23 août
76	Mandat SMCE184922013 Conclure avec « Exprolink inc. », une entente-cadre d'une durée de 2 ans, pour la fourniture de 18 voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique - Appel d'offres public 18-17050 (1 seul soumissionnaire) - (montant estimé de 2 049 831,79 $, taxes incluses).		23 août
77	Mandat SMCE184922015 Conclure avec « J.A. Larue inc. », une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de souffleuses à neige détachables pour tracteurs chargeur - Appel d'offres public 18-17075 (2 soum.) - (montant estimé de 5 166 838,72 $, taxes incluses).		23 août
78	Mandat SMCE187075004 Accorder à l'entreprise Koncas Recyclage (9260-5286 Qc) un (1) contrat d'une durée de 36 mois au montant de 18 873 315,80 $ (taxes incluses) pour la réception, le tri et la mise en marché de résidus de construction, rénovation, démolition et d'encombrants de 33 territoires et sept (7) écocentres - Appel d'offres public # 18-17022 / (Un (1) soumissionnaire conforme). Le contrat pourra être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles d'un (1) an chacune. Autoriser un virement budgétaire de 493 131,49 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 1 364 759,99 $ en 2019, de 1 561 407,68 $ en 2020 et de 1 233 525,62 $ en 2021.		23 août

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
79	Mandat SMCE187526016 Accorder un contrat à Norclair inc. pour la mise à niveau des stations de pompage du parc des îles – lift 2, lift 3, lift 4 et lift 5, pour une somme maximale de 4 020 124,34 $, taxes incluses –- Appel d'offres public IP18003-168518-C - 2 soumissionnaires.		23 août
80	Mandat SMCE187684002 Accorder un contrat à la firme Oracle Canada ULC, pour la fourniture de la solution infonuagique Oracle permettant la gestion intégrée des ressources humaines, pour une période de cinq ans, pour un montant de 7 276 932,49 $ taxes incluses, montant qui sera réduit d'un crédit de 2 028 480,60 $ taxes incluses, pour une dépense réelle de 5 248 451,89 $ - appel d'offres 17-16118 - 1 seul soumissionnaire / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 23 500 $ au net en 2020, de 144 900 $ en 2021, de 605 300 $ en 2022 et d'un ajustement récurrent de 1 377 600 $ au net à compter de 2023.		23 août
81	Mandat SMCE187909002 Conclure une entente-cadre de services professionnels en ingénierie avec SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 3 785 934,74 $ (contrat : 3 647 964,74 $ et contingences : 137 970 $), taxes incluses - Appel d'offres public 18-16514 - (2 soumissionnaires).		23 août
82	Mandat SMCE187973001 Accorder un contrat à KSB Pumps inc., pour la fourniture de six (6) groupes motopompes horizontaux de type centrifuge à double aspiration et double volute, avec démarreur 4,16 kV, composantes et équipements connexes, à l'usine de production de l'eau potable Atwater - Dépense totale de 9 905 454,24 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16484 - (4 soumissionnaires - 1 seul conforme).		23 août
83	Mandat SMCE181029004 Accorder un contrat à la firme Construction Gamarco inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 21 143 426,93 $, taxes incluses - Appel d'offres public no. 5960, six (6) soumissionnaires - Contrat 15352.	17 septembre	
84	Mandat SMCE184962008 Approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Société québécoise des infrastructures s'engage à vendre à la Ville qui accepte l'immeuble connu sous le nom de l'Îlot Voyageur Sud, portant les numéros de lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 062 m², avec bâtiment vacant ci-dessus érigé sis au 505, boulevard de Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 18 000 000 $, plus les taxes applicables, pour des fins municipales. N/Réf. : 31H12-005-0671-07.	17 septembre	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
85	Mandat SMCE 185965003 Conclure avec la firme Cima+ s.e.n.c. (1 556 337,99 $, taxes incluses, honoraires 1 353 337,38 $ + contingences 203 000,61 $), une entente-cadre pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers - (Appel d'offres public 18-17021) - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).		20 septembre
86	Mandat SMCE186037003 Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Placements Seda ltée. pour fins de parc, un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 1 416 442 du cadastre du Québec, situé à proximité du boulevard Lakeview, à Beaconsfield, au prix de 12 300 000 $ plus les taxes applicables, soit 14 141 925 $ incluant les taxes. N/Réf. : 31H05-005-5817-02.		20 septembre
87	Mandat SMCE186292002 Accorder trois (3) contrats (3 lots) à la firme Honeywell Limitée pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC, pour une période de cinq (5) années à compter du 1er octobre 2018 - Dépense fixe totale de 4 908 108.13 $, indexation et taxes incluses - Autoriser une dépense supplémentaire de 15 % pour des travaux contingents, pour un montant total maximal de 5 644 324.35 $ - Appel d'offres public 18-16922 - (2 soumissionnaires conformes).		20 septembre
88	Mandat SMCE187394002 Octroyer, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du LOT Nord du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour un montant de 55 972 336,46$, incluant les taxes à la suite de l'appel d'offres public 212001 (4 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 65 740 233,75$, incluant contingences, incidences et les taxes, ainsi qu'un revenu de 1 372 046,82$ (taxes incluses) pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente (CG18 0234).	17 septembre	
89	Mandat SMCE187394003 Octroyer, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC inc. pour la réalisation des travaux de construction du LOT Centre du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour un montant de 60 269 895,00$, incluant les taxes à la suite de l'appel d'offres public 212002 (4 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 70 668 488,93 $ incluant contingences, incidences et les taxes, ainsi qu'un revenu de 737 205,01$ (taxes incluses) pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente (CG18 0234).	17 septembre	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
90	Mandat SMCE187394005 Octroyer, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain, quatre contrats de services professionnels pour la surveillance des travaux; la surveillance environnementale et le contrôle des matériaux; la surveillance STI, ainsi que le maintien de la circulation du projet SRB Pie-IX respectivement à WSP Canada inc., Groupe ABS inc., CIMA+ S.E.N.C. et Stantec Experts-conseils ltée pour les montants respectifs de 19 283 705,42$, 5 228 787,06$, 1 803 359,88$ et 1 437 799,17$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 18-16569 (2, 3, 3 et 5 soumissionnaires respectifs). Autoriser une dépense totale de 31 916 699,26$, incluant contingences, ainsi que les taxes.	17 septembre	
91	Mandat SMCE187394007 Octroyer, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain, un contrat de services professionnels en santé et sécurité dans le cadre du projet SRB Pie-IX à IGF Axiom pour le montant de 3 068 640,44$ (taxes incluses) - Appel d'offres public 18-16689 (2 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 3 528 936,51$, incluant contingences, ainsi que les taxes.	17 septembre	
92	Mandat SMCE187394010 Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC Inc. pour la réalisation des travaux de construction du LOT Sud du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour un montant de 75 676 545,00$, incluant les taxes à la suite de l'appel d'offres public 212003 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale de 87 201 165,02 $ incluant contingences, incidences et les taxes, ainsi qu'un revenu de 173 138,27$ (taxes incluses) pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente (CG18 0234).	17 septembre	
93	Mandat SMCE187684005 Accorder un contrat à la firme Onix Networking Canada Inc, seul soumissionnaire conforme, pour l'acquisition d'une solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique et de prestations de services professionnels, pour une période de 4 ans, pour une somme de 15 911 289,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16146 - trois soumissionnaires.		20 septembre
94	Mandat SMCE188081001 Accorder un contrat à la compagnie Aménagement Côté Jardin Inc. pour des travaux de réfection des infrastructures et d'aménagement de surface des rues du Shannon et Murray - Griffintown Lot-2. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 9 059 013,33 $ (contrat:7 527 356,91 $, contingences : 881 925,91 $ et incidences : 649 730,51 $), taxes incluses. Appel d'offres public 331801 - 1 soumissionnaire conforme.	17 septembre	
95	Mandat SMCE187737001 Accorder un contrat de services professionnels à la firme POMERLEAU INC. pour des services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville (0001)- pour un montant maximal de 12 675 350,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public (18-16961) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.		25 octobre

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
96	Mandat SMCE187360003 Conclure avec les firmes Cargill Sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 6 890 039,56 $ et Groupe B : 966 652,31 $) et la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (14 415 430,69 $), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 6 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglaçage des chaussées à la suite des appels d'offres publics numéro 18-16938 (3 soumissionnaires) et 18-17188 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes : 22 272 122,57 $, taxes incluses.)		25 octobre
97	Mandat SMCE184922016 1) Conclure avec « Accessoires Outillage limitée », une entente-cadre pour la location saisonnière de balais de rue (sans opérateur et avec entretien) pour un terme de 9 ans - entente comportant une clause d'utilisation maximale de 5 ans par appareil à raison de 8 mois par année - Appel d'offres public 18-16940 (3 soum.) - (montant estimé de 27 457 035,82 $, taxes et contingences incluses). 2) Autoriser une dépense de 13 398 294,80 $, taxes et contingences incluses, pour la location saisonnière de 26 balais de rue (sans opérateur et avec entretien) pour une période de 5 ans conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Accessoires Outillage limitée ». 3) Ajuster la base budgétaire du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) de 855 800 $ de 2020 à 2022, conformément aux informations financières inscrites à la certification des fonds.	22 octobre	
98	Mandat SMCE181029006 Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. pour la mise en œuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier pour une somme maximale de 2 265 478,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public No. 18-17094 - sept (7) soumissionnaires. Autoriser une dépense de 2 714 020,52 $, taxes incluses.		22 novembre
99	Mandat SMCE187923001 Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Morneau Shepell ltée pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 2 099 846,44 $, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec l'option de deux prolongations d'une année chacune, pour une durée maximale de 5 ans / Appel d'offres public no 18-17244 (3 soumissionnaires - 3 conformes)		22 novembre
100	Mandat SMCE188091004 Accorder un contrat à la firme L'Archevêque et Rivest Ltée pour les travaux de la mise aux normes de l'aréna Chénier de l'arrondissement d'Anjou pour une somme maximale de 9 059 882,63 $ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public no 5963, cinq (5) firmes ont soumissionné - contrat 15357. Autoriser une dépense totale de 10 731 430,97 $ taxes incluses.	19 novembre	
101	Mandat SMCE184631011 Approuver une convention avec Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans douze (12) arrondissements, pour une durée d'un an, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 11 566 930,45 $ (taxes, variations de quantités et contingences incluses).	19 novembre	

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
102	Mandat SMCE187027001 Accorder un contrat à Pomerleau Inc., pour la construction d'un écran d'étanchéité et d'un système de captage dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, Lot 1. Dépense totale de 33 491 023,88 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5903 - six (6) soumissionnaires.	19 novembre	
103	Mandat SMCE187251002 Accorder un contrat à Groupe Unigesco Inc. pour la construction de l'usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC). Dépense totale de 19 635 253,01 $, taxes incluses - Appel d'offres 5904 (4 soumissionnaires).	19 novembre	
104	Mandat SMCE181009022 Accorder un contrat à Loiselle inc. dans le cadre du projet du site Outremont dans l'arrondissement d'Outremont, pour la réalisation des travaux de démolition de l'ancienne cour de voirie et la réhabilitation des sols pour un montant de 11 569 691,41 $ (incluant les taxes) à la suite de l'appel d'offres public 221714 (3 soumissionnaires dont 2 conformes). Dépense totale de 15 088 153,14 $, incluant les taxes (travaux: 11 569 691,41 $ + variations des quantités: 1 735 453,71 $ + contingences: 1 156 969,14 $ + incidences: 626 038,88 $).	19 novembre	
105	Mandat SMCE186775001 Accorder un contrat de services professionnels à Desjardins Assurances pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités de la Ville de Montréal à l'exception des garanties en cas de décès et mutilations accidentels pour une période maximale de neuf ans et demi (9,5), soit du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2028 / Autoriser le versement d'une somme approximative de 872 824 932 $ (incluant la taxe de 9 %) pour la durée maximale du contrat prenant fin le 31 décembre 2028 - Appel d'offres public 18-16915 (trois soumissions) /Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la liste des municipalités visées par le contrat intervenu entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et SSQ Assurance pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités de la Ville de Montréal à l'exception des garanties en cas de décès et mutilations accidentels pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019, aux mêmes termes et conditions que le contrat approuvé par la résolution CG08 0342/Autoriser le versement d'une somme approximative de 42 516 345 $ (incluant la taxe de 9 %) pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2019 / Autoriser la modification des termes et conditions du contrat octroyé à SSQ Société d'assurance-vie pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2018 afin de prolonger de 6 mois les périodes de comptabilité de résiliation initialement prévues aux arrangements financiers.		20 décembre
106	Mandat SMCE184474002 Accorder un contrat à Gémitech inc. pour le remplacement de disjoncteurs 25 kV ainsi que pour la fourniture et l'installation de circuits amortisseurs RC à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 3 667 234,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10251 - (5 soumissionnaires).		20 décembre

	Objet du mandat	Conseil municipal	Conseil d'agglomération
107	Mandat SMCE187595001 Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau haute-pression et d'une conduite d'eau principale et construction d'une chaussée et des trottoirs temporaires en revêtement bitumineux dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury. Dépense totale de 41 576 385,02 $, taxes incluses (contrat: 31 480 274,25 $ + contingences : 4 009 452,86 $ + variance de quantités: 2 375 294,25 $ + incidences: 3 711 363,66 $) . Appel d'offres public 333904 - deux (2) soumissionnaires, 2 soumissions conformes. Autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 398 456 $, taxes incluses (contrat entente : 1 146 275,36 $ + contingences : 137 553,04 $ + variance de quantités : 114 627,54 $), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 842 972 $, taxes incluses (contrat entente : 690 690.33 $ + contingences : 82 915.24 $ + variance de quantités : 69 096.03 $), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.		20 décembre
108	Mandat SMCE181009026 Octroyer un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour la fabrication et l'installation de la nouvelle marquise sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon et De Bellechasse, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert (Lot 5) pour un montant de 18 015 554,62 $ (incluant les taxes) – Appel d'offres public # 403914 (4 soumissionnaires conformes). Dépense totale de 21 978 976,64 $, incluant les taxes (travaux: 18 015 554,62 $ + variations des quantités: 1 801 555,46 $ + contingences: 1 801 555,46 $ + incidences: 360 311,09 $).	17 décembre	
109	Mandat SMCE185308003 Conclure des ententes-cadres pour une période de 36 mois pour l'achat de bacs roulants de 120, 240 et 360 litres pour la collecte des matières recyclables et organiques pour une somme de 3 041 753 $, taxes incluses - Appel d'offres public AO 18-17181 (2 soumissionnaires).	17 décembre	
110	Mandat SMCE184922022 Accorder un contrat à « J. René Lafond inc. », pour la fourniture de 15 tracteurs compacts articulés à voie étroite de marque Wacker Neuson avec divers outils et pièces d'équipement pour une somme maximale de 2 647 923,78 $, taxes incluses – Dépense totale avec frais de contingences de 2 780 319,97 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17292 (3 soum.)	17 décembre	
111	Mandat SMCE181103004 (Service de la culture) Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Partenariat du Quartier des spectacles s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme dans le Quartier des spectacles pour une somme maximale de 14 371 875 $, taxes incluses; d'imputer une dépense au montant de 13 123 437 $ (net de ristourne) conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.	17 décembre	

Annexe 2
Recommandations ponctuelles faites par la Commission permanente sur l'examen des contrats en 2018

Recommandations ponctuelles 2018

	Mandat	Date de la séance	Objet de la recommandation
1	Mandat SMCE174922013 Conclure avec « Maxi-Métal inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture de 35 camions autopompes et de pièces de remplacement d'origine - Appel d'offres public 17-15795 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 36 946 435,95 $, taxes incluses) et autoriser une dépense de 7 364 996,60 $, taxes incluses, pour la l'acquisition de 7 camions autopompes et d'un module de pompe supplémentaire, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Maxi-Métal inc. ».	7 février	La Commission recommande à l'unanimité que, dans les sommaires décisionnels, le partage des coûts d'un contrat entre la Ville de Montréal et les autres villes de l'agglomération soit clairement indiqué et facilement identifiable.
2	Mandat SMCE186365001 Accorder un contrat à Groupe Unigesco, pour la réalisation des travaux de rénovation du Biodôme, Migration 2.0 - Dépense totale de 25 267 962,51$, taxes incluses - Appel d'offres public B-00020-1 - trois soumissionnaires.	16 mars	*CONSIDÉRANT l'importance d'avoir pour l'ensemble des dossiers des estimations réalistes et préparées avec soin;* La Commission recommande, lorsque la situation le permet, que les firmes ou les personnes chargées de préparer les estimations puissent se rendre sur les lieux d'un éventuel projet afin d'y recueillir tous renseignements pertinents à l'établissement de leur estimation.
3	Mandat SMCE186441001 Octroi d'un contrat de 2 841 579,83 $, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-Dominique, entre les rues Sherbrooke Est et Prince-Arthur Est, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 965 579,83 $, incluant des incidences au montant de 124 000 $ (appel d'offres public : DDTTP54-17-21 un (1) soumissionnaire)	17 mai	*Considérant l'inefficacité relative des méthodes d'estimation reposant sur l'historique des prix;* La Commission recommande, à l'unanimité, que les unités d'affaires s'assurent, dans les situations qui s'y prêtent, d'établir leurs estimations de coûts des travaux sur la base du juste prix en utilisant des barèmes de prix unitaires, comme les coûts au mètre linéaire.
4	Mandat SMCE186086001 Accorder un contrat à Groupe TNT Inc pour la réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain pour la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins - Arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 14 650 128,52 $ (contrat: 12 528 825,21 $ + incidences : 2 121 303,31 $), taxes incluses. Appel d'offres public 316201 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme).	8 juin	*Considérant l'importance de retrouver dans les dossiers décisionnels des renseignements précis et facilement repérables sur les écarts de prix entre l'estimation et les prix soumis;* La Commission recommande, à l'unanimité, qu'une fiche-type soit élaborée, pour usage dans tous les sommaires décisionnels, comparant, d'une part, les écarts entre les prix soumis par l'adjudicataire proposé et l'estimation réalisée pendant la période de l'appel d'offres et, d'autre part, les écarts entre les prix soumis par l'adjudicataire proposé et le deuxième plus bas soumissionnaire.

Montréal

Commission permanente sur l'inspecteur général

Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et n° 5846)

Rapport déposé au conseil municipal
le 15 avril 2019

Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 18 avril 2019

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission permanente sur l'inspecteur général

Présidente

Mme Manon Barbe
Arrondissement de LaSalle

Vice-présidents

M. Michel Gibson
Ville de Kirkland

Mme Patricia R. Lattanzio
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Marie-Andrée Mauger
Arrondissement de Verdun

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte des Neiges – Notre-Dame-Grâce

M. Alan DeSousa
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Nathalie Pierre-Antoine
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Yves Sarault
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Alain Vaillancourt
Arrondissement Le Sud-Ouest

Mme Maeva Vilain
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Montréal, le 15 avril 2019

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Membres des conseils municipal et d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux règlements 14-013 et RCG 14-014, la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération ses commentaires et recommandations faisant suite au dépôt par l'inspectrice générale du rapport intitulé Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et n° 5846). Nous vous prions d'agréer, Madame la mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Manon Barbe
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

MISE EN CONTEXTE

Le 25 février 2019, le Bureau de l'inspectrice générale a rendu public un rapport portant sur le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont. En vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, l'inspectrice générale a le pouvoir d'adresser, en tout temps, au conseil municipal de la Ville de Montréal, tout rapport faisant état de constats et de recommandations méritant d'être portés à son attention.

L'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop, a présenté ses conclusions à la Commission le 4 avril 2019.

Le même jour, les membres de la Commission ont échangé avec l'inspectrice générale et convenu par la suite de leurs conclusions et recommandations.

LE NOUVEAU COMPLEXE AQUATIQUE INTÉRIEUR AU CENTRE ROSEMONT

L'enquête menée par le Bureau de l'inspectrice générale a porté principalement sur la question du choix de bassins de piscines à être utilisés lors de la construction du Centre Rosemont. L'objectif était de faire la lumière sur le processus de rédaction de l'appel d'offres n° 5846 suivi par la Ville de Montréal, sur les deux firmes professionnelles dont les services ont été retenus suite à l'appel d'offres 16-15580, de même que sur des allégations d'appels d'offres dirigés en faveur d'un certain fabricant de bassins de piscines.

L'enquête a permis de révéler plusieurs manquements de la part de certains professionnels œuvrant dans ces firmes, de même que de la part d'intervenants de la Ville de Montréal, notamment du chargé de projet. De l'avis de l'inspectrice générale, ceux-ci méritaient de faire l'objet d'une intervention de sa part et d'être portés à l'attention du conseil municipal.

La Ville de Montréal a fait appel à des firmes d'architecture et d'ingénierie afin de la conseiller sur la conception du Centre Rosemont, la préparation des plans et devis, et des documents d'appel d'offres pour la construction du Centre Rosemont et la surveillance des travaux. Les services des firmes Poirier Fontaine architectes (PFA) et GBI Expert-Conseils (GBI) ont été retenus à la suite des appels d'offres mentionnés plus haut.

L'enquête démontre que l'équipe de projet de la Ville de Montréal était initialement en faveur de la construction de bassins de piscines selon un procédé disponible, soit un bassin en béton recouvert de céramique. Cependant, sur recommandation des spécialistes de PFA et GBI, l'équipe de projet a opté pour un autre procédé, soit des bassins de type modulaire fabriqués par l'entreprise Myrtha Pools. L'équipe de projet comptait donc spécifier les produits Myrtha dans les documents de l'appel d'offres n° 5846 tout en permettant la présentation de demandes d'équivalence par tout soumissionnaire potentiel souhaitant proposer un bassin de piscines d'une autre

marque. Il est important de préciser qu'il s'agissait alors d'une façon de faire qui était permise par le cadre juridique en vigueur jusqu'au 19 avril 2018.

Cependant, le Bureau de l'inspectrice générale a obtenu de la preuve démontrant que dans des projets antérieurs impliquant les représentants de PFA et GBI, les critères d'équivalence qui avaient été élaborés par ces derniers étaient inatteignables pour les soumissionnaires souhaitant présenter un produit d'une marque autre que Myrtha. Le projet du Centre Rosemont était en voie de suivre la même trajectoire.

Le Bureau de l'inspectrice générale a donc rencontré les intervenants de la Ville de Montréal pour leur relater les constats de l'enquête menée jusqu'alors et leur permettre d'apporter les correctifs nécessaires afin d'éviter un appel d'offres dirigé. Par la suite, il a été demandé au Bureau du contrôleur général, dans le cadre de son rôle-conseil auprès des unités administratives, d'accompagner l'équipe de projet du Centre Rosemont afin de s'assurer que la situation soit remédiée avant la publication de l'appel d'offres n° 5846.

Pour l'inspectrice générale, il est important de préciser que le processus d'appel d'offres a chevauché deux cadres juridiques qui ont un impact certain sur celui-ci. Le cadre juridique en vigueur après le 19 avril 2018 prévoit désormais que si une municipalité exige des spécifications techniques à l'égard d'un bien, un service ou des travaux, elle doit les décrire en termes de performance ou d'exigence fonctionnelle plutôt qu'en termes de caractéristiques descriptives.

À ce sujet, le Bureau du contrôleur général a pris soin d'informer l'équipe de projet des tenants et aboutissants du nouveau cadre juridique. Ceci impliquait que les documents d'appel d'offres devaient être réécrits afin de retirer les références à la marque Myrtha et de les remplacer par des critères de performance neutres. L'enquête montre cependant que les instructions du Bureau du contrôleur général n'ont pas été suivies. Ce constat a conduit aux recommandations faites par l'inspectrice générale dans son rapport.

L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Dans le cadre de leur analyse, les membres ont échangé avec l'inspectrice générale sur ses conclusions et ses recommandations. Ils ont également pris connaissance de divers documents et de correspondances associées à ce dossier.

Les membres partagent l'opinion du Bureau de l'inspectrice générale sur le fait que les firmes retenues pour accompagner la Ville de Montréal dans l'élaboration et la rédaction de l'appel d'offres ont orienté cette dernière vers un «devis dirigé très subtil». Il est clair que les documents d'appel d'offres auraient dû être rédigés en tenant compte des changements apportés au cadre juridique en avril 2018 à la *Loi sur les cités et villes*.

La Commission partage l'opinion du BIG à l'effet que le devis préparé, tout en identifiant des critères de performance, a repris, pour l'essentiel, des particularités des produits Myrtha, ce qui avait pour effet de ne qualifier que ces produits. Il est donc clair que l'appel d'offres n°5846 doit être revu.

Par ailleurs, la Commission considère que la recommandation du BIG à l'effet que les firmes GBI Expert-Conseils et Poirier Fontaine architectes ne devraient pas être affectées à la surveillance des travaux à la suite de l'appel d'offres est appropriée.

Dans ses recommandations, le BIG invite la Ville de Montréal à mettre en place un processus de qualification ou d'homologation des bassins de piscine en vue des prochains projets de construction d'équipements aquatiques intérieurs. La Commission est d'accord en principe avec cette orientation. Elle est cependant d'avis que cet exercice devrait être précédé d'une étape d'analyse pour permettre de mieux cerner les enjeux liés à un tel processus.

La Commission partage également l'opinion du BIG à l'effet que la Ville de Montréal devrait se doter d'un encadrement pour l'évaluation des demandes d'équivalence. L'absence d'un tel encadrement laisse potentiellement la voie libre à diverses appréciations discrétionnaires de la part de professionnels et pourrait conduire à des décisions potentiellement prises sans véritable argumentaire ou sans documentation.

Enfin, les membres de la Commission ne peuvent cacher une certaine préoccupation quant à la connaissance des employés municipaux, ou des personnes qui agissent au nom de la Ville, en ce qui a trait aux changements législatifs et réglementaires et aux enjeux stratégiques liés à la passation des contrats.

LES RECOMMANDATIONS

La Commission remercie l'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop, et les membres de son équipe.

CONSIDÉRANT les constats et les recommandations de l'inspectrice générale dans le dossier concernant les processus de passation du contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont;

CONSIDÉRANT que l'inspectrice générale conclut dans son rapport que l'option relative aux bassins modulaires de l'appel d'offres n° 5846 ne respecte pas le cadre normatif acceptable;

R-1
La Commission abonde dans le même sens que l'inspectrice générale et recommande que l'appel d'offres n° 5846 soit modifié de façon à ce qu'il respecte le cadre normatif en vigueur.

R-2
La Commission abonde dans le même sens que l'inspectrice générale et recommande que Poirier Fontaine architectes inc. et GBI Expert-Conseils inc. ne soient pas affectées à la surveillance de la partie relative aux bassins de piscine à la suite de l'appel d'offres n° 5846.

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des règles précises appliquées uniformément en cette matière;

R-3
La Commission abonde dans le même sens que l'inspectrice générale et recommande que la Ville de Montréal se dote d'un encadrement clair relativement à l'évaluation des demandes d'équivalence reçues dans le cadre d'appels d'offres.

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que les personnes associées aux processus de passation des contrats soient bien au fait, dans l'exercice de leurs fonctions, des plus récents changements législatifs et réglementaires;

R-4
La Commission recommande que l'administration s'assure de l'efficacité des mécanismes mis en place pour communiquer à toutes les personnes concernées les renseignements et les directives relatives aux changements législatifs ou administratifs dans les processus de passation de contrats et procède, si nécessaire, à des ajustements dans ce sens.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de Montréal d'avoir des bassins de piscines qui répondent aux besoins de la collectivité montréalaise et correspondent aux normes reconnues;

R-5
La Commission recommande que l'administration analyse et évalue la mise en place d'un processus d'homologation ou de qualification des bassins de piscines, conformément à l'article 573.1.02 de la *Loi sur les cités et villes*, en vue des autres projets de centres aquatiques intérieurs à être construits à l'avenir.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2019/04/18
17:00

(1)

Dossier # : 1193687001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Manufacture Finnie Ltée, une entente-cadre d'une durée d'un an, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards - Appel d'offres public 18-17113 - 2 soumissionnaires pour le lot 1 et 1 soumissionnaire pour le lot 2 - montant estimé de 953 355,45 $, taxes incluses, pour le lot 1 et montant estimé de 428 562,41 $ pour le lot 2. - Dépense totale (lots 1 et 2) de 1 520 109,64 $, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :
1- d'accorder à Manufacture Finnie Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1 et le seul soumissionnaire pour le lot 2, pour une période d'un an, les commandes pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgences standards, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 381 917,86, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17113;

2- d'autoriser un montant de 138 191,78 $, taxes incluses pour les lots 1 et 2 à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-03-20 12:09

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193687001**
Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Manufacture Finnie Ltée, une entente-cadre d'une durée d'un an, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards - Appel d'offres public 18-17113 - 2 soumissionnaires pour le lot 1 et 1 soumissionnaire pour le lot 2 - montant estimé de 953 355,45 $, taxes incluses, pour le lot 1 et montant estimé de 428 562,41 $ pour le lot 2. - Dépense totale (lots 1 et 2) de 1 520 109,64 $, taxes et contingences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Suite aux ententes intervenues entre la Ville de Montréal, le ministre de la Sécurité publique du Québec et Sécurité publique Canada qui prévoient le financement et la mise en place d'une équipe de Recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL), le SIM poursuit les obligations de mise en place de cette équipe pour atteindre la cible d'une équipe pleinement opérationnelle d'ici 2022.
Parmi les obligations liées à la mise en place d'une équipe de RSMUEL, des activités liées au renforcement de la capacité d'intervention des forces opérationnelles sont prévues, notamment l'acquisition des équipements.

Au cours des premières années, les acquisitions ont porté principalement sur des équipements essentiels et nécessaires pour de futurs déploiements. Ainsi, la première année de mise en place de la force opérationnelle a été complétée par une première vague d'acquisition de véhicules et d'outillage.

En 2019, commence la deuxième étape d'implantation de l'équipe RSMUEL, soit la mise en place des éléments pour répondre à différents sinistres, dont les effondrements de structure de béton.

Parmi la gamme des équipements requis, les abris occupent une place importante pour un déploiement efficace. Ces abris de niveau militaire permettent à l'équipe de créer des espaces dédiés servant à différentes fonctions, telles que des aires de repos, de restauration, de soins, sanitaires, de décontamination, de commandement et de réunion et d'entreposage sécuritaire pour les équipements. La compatibilité des abris est nécessaire pour permettre l'interopérabilité et l'offre d'une réponse aux interventions de catégorie RMSUEL léger ou moyen (durée d'intervention de 12 à 24 heures) dès l'année 2020.

Une étude de marché a été réalisée en deux volets, le premier avec la collaboration d'autres équipes de RSMUEL canadiennes qui ont partagé leurs expériences sur les abris actuellement utilisés. Pour le second volet, des recherches de fournisseurs potentiels de ce produit ont été effectuées en collaboration avec le Service de l'approvisionnement.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et dans le système électronique SÉAO le 12 novembre 2018. Lla séance publique d'ouverture des soumissions a été tenue le 20 décembre 2018, permettant ainsi 37 jours pour déposer une proposition. La période de validité des soumissions est de 120 jours civils suivant la date d'ouverture des soumissions. Un addenda a été émis le 10 décembre 2018 pour un report de la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0338 - 7 mars 2018 - approuver un projet d'avenant à la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et le ministre de la Sécurité publique du Québec pour le versement d'un montant de 600 100 $ par le Ministère à la Ville pour la période de 2017-2019, pour la Recherche et le sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL); Approuver un projet de lettre d'entente de subvention, d'une durée de deux ans, entre la Ville de Montréal et Sécurité publique Canada, d'un montant de 1 800 000 $, le tout, conditionnellement à l'obtention d'un décret du gouvernement du Québec
CE17 0486 — 5 avril 2017 — approuver un projet de convention concernant la recherche et le sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL) entre la Ville de Montréal et le ministre de la Sécurité publique du Québec pour le versement d'une contribution financière de 300 000 $ par le ministère à la Ville pour la mise en place et le soutien d'une équipe de RSMUEL; approuver un projet de lettre d'accord de subvention d'un an au montant de 900 000 $ entre la Ville de Montréal et ministre de la Sécurité publique, conditionnellement à l'obtention d'un décret du gouvernement du Québec autorisant la Ville à conclure cet accord.

CE16 1827 — 16 novembre 2016 — autoriser la participation du Service de sécurité incendie de Montréal, au programme de financement de Recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL) du gouvernement du Canada dans le but de créer une force opérationnelle de RSMUEL à Montréal.

DESCRIPTION

Les abris d'urgence font partie des composantes du campement de base de l'équipe de RSMUEL sur le site d'un sinistre.
L'équipe de RSMUEL doit être autosuffisante en tout point, lors d'un déploiement lourd. Une équipe de près de 90 personnes sera affectée aux opérations de sauvetage et de recherche. Le nombre et la composition d'un camp de base font suite à des rencontres de concertation avec les autres forces opérationnelles du Canada et de leurs expériences antérieures.

Considérant que l'abri d'urgence est un produit très spécifique et nécessaire pour affronter le climat canadien, des consultations ont été effectuées auprès des équipes canadiennes afin de recueillir leur expérience, les fournisseurs potentiels et les modèles utilisés.

Le lot 1 comprend 30 abris avec une structure gonflable pour le camp de base. Le lot 2 comprend 9 abris standards avec une structure rigide ou gonflable et prévoit des spécifications de type hébergement.

Le produit sélectionné présente une fiche technique avec des exigences supérieures aux abris acquis par les autres équipes canadiennes. Par exemple, les abris d'urgence gonflables sont fabriqués à partir d'une structure à haute pression ce qui assure leur stabilité face à

des variations de température alors que les structures à basse pression requièrent de la surveillance et l'ajout d'air suite à une variation de la température.

L’acquisition des abris d'urgence fait partie intégrante des équipements subventionnés par le programme de mise en place d'une équipe de RSMUEL.

Provision pour contingences
Une provision pour contingences de 10 %, soit 138 191,78 $ taxes incluses pour les lots 1 et 2 est prévu pour la constitution d'un stock de pièces de remplacement (planchers amovibles, portes, etc.), pour l'assemblage des abris selon les options offertes par le fabricant, par exemple des portes rigides et l'identification des abris.

JUSTIFICATION

Deux (2) soumissions ont été déposées pour le lot 1 et une (1) soumission a été déposée pour le lot 2. Deux des deux preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission. Un des preneurs de cahier de charge n'a pas déposé de soumission pour le lot 2 parce qu'il n'offre pas le produit demandé et les spécifications demandées ne pouvaient être rencontrées.
L'analyse des soumissions atteste de la conformité administrative et technique.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme - lot 1 - abris gonflables pour camp de base.

Firmes soumissionnaires - Lot 1	Prix de base (sans taxes)	Autre	Total (taxes inc.)
La manufacture Finnie Ltée	829 185 $		953 355,45 $
Hamisco industrial sales inc.	996 125 $		1 145 294,72 $
Dernière estimation réalisée	919 500 $		1 057 195,13 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			1 049 325,09 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			10,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			191 939,27 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			20,1 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			103 839,67 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-9,8 %

L'écart de 20,1 %, 191 939,27 $ entre la plus haute et la plus basse soumission conforme s'explique essentiellement par les coûts de fabrication plus élevés pour un abri gonflable de structure de basse pression qui requièrent des pièces additionnelles pour sa confection.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme - lot 2 - abris standard pour hébergement.

Firme soumissionnaire - Lot 2	Prix de base (sans taxes) Lot 2	Autres	Total (tx incl.)
La manufacture Finnie ltée	372 744 $		428 562,41 $
Dernière estimation réalisée	273 400 $		314 341,65 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-114 220,76 $ -36,3 %

L'écart de -36,3 %, - 114 220,76 $, entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation s'explique par une estimation qui a été effectuée à partir des dernières acquisitions faites par les autres villes canadiennes, ayant mis en place une équipe de RSMUEL, et qui remonte à plus de 10 ans et à partir des prix budgétaires pour les produits de référence de provenance européenne.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle ni être inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une autorisation de l'autorité des marchés financiers.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué une estimation préalable de la dépense.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de l'implantation de l’équipe de RSMUEL est soutenu par le gouvernement provincial et fédéral en ce qui a trait aux activités de démarrage et d’acquisition.
À la suite du versement de 600 100 $ par le ministre de la sécurité publique du Québec et au versement de 1 800 000 $ par la Sécurité publique Canada, un budget additionnel de 2 400 100 $ équivalant aux subventions accordées a été alloué au Service de sécurité incendie de Montréal pour la poursuite de l'implantation d'une force opérationnelle RSMUEL à Montréal.

La dépense totale pour les contrats des lots 1 et 2 incluant des frais de contingences, soit 1 520 109,64 $, taxes incluses sera financée à même le budget additionnel accordé dans le cadre de ces subventions.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L’acceptation de ce dossier permettra de poursuivre les acquisitions prévues à la liste des équipements nécessaires pour rendre fonctionnels les abris d’urgence, soit les systèmes de

chauffage et de climatisation, les besoins en énergie, l'identification, etc.
Le refus ou le report de ces acquisitions mettrait à risque la réalisation du programme de mise en place d'une équipe de RSMUEL selon les échéanciers prévus et les obligations liées aux subventions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'approbation par le conseil d'agglomération de conclure cette entente-cadre pour la fourniture des abris d'urgence, une commande sera émise pour l'acquisition des abris d'urgence. Un délai maximal de huit (8) semaines suivant l'envoi de la commande est prévu pour la livraison des abris d'urgence.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Andres LARMAT)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain RENAUD
Chef de division - SIM

Tél : 514 280-6950
Télécop. : 514-280--0791

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-13

Francois L LEFEBVRE
Assistant-directeur

Tél : 514 872-8011
Télécop. : 514 872-1907

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain L'HOSTIE
Directeur adjoint
Tél : 514 872-8008
Approuvé le : 2019-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2019-03-20

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1193687001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées
Objet :	Conclure avec Manufacture Finnie Ltée, une entente-cadre d'une durée d'un an, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards - Appel d'offres public 18-17113 - 2 soumissionnaires pour le lot 1 et 1 soumissionnaire pour le lot 2 - montant estimé de 953 355,45 $, taxes incluses, pour le lot 1 et montant estimé de 428 562,41 $ pour le lot 2. - Dépense totale (lots 1 et 2) de 1 520 109,64 $, taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17113 PV.pdf
18-17113_DetCah.pdf
18-17113-Tableau d'analyse des prix LOT # 1.pdf
18-17113-Tableau d'analyse des prix LOT # 2.pdf
18-17113_Intervention_SIM_Lot#1.pdf
18-17113_Intervention_SIM_Lot#2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andres LARMAT
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 872-5502

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-15

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5149
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17113 — No du GDD : 1193687001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'abris d'urgence pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Lot n° 1

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 11 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 13 - 12 - 2018

Ouverture faite le : 20 - 12 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la : 1

Date du dernier addenda émis : 10 - 12 - 2018

Délai total accordé aux : 37 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 100

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 19 - 4 - 2019

Date d'échéance révisée : 19 - 4 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats

Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
MANUFACTURE FINNIE LTÉE	953 355,45 $	√	1
HAMISCO INDUSTRIAL SALES INC.	1 145 294,72 $		1

Information additionnelle

Aucun désistement pour le Lot n° 1.

Préparé par : Andrés Larmat — Le 25 - 1 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres	Agent d'approvisionnement
18-17113	Andrés Larmat

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LA MANUFACTURE FINNIE LTÉE										
	LOT1	Abris gonflables pour Camp de base	1	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour l'entreposage d'eau au Centre de décontamination. Modèle de référence Zumro # 100 ou équivalent.	2	Chaque	1	12 802,00 $	25 604,00 $	29 438,20 $
			2	Abris d'urgence en couleur JAUNE pour les services sanitaires (Toilettes). Modèle de référence Zumro # 100 ou équivalent.	4	Chaque	1	17 003,00 $	68 012,00 $	78 196,80 $
			3	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour le Centre des opérations d'urgences et le Centre de décontamination. Modèle de référence Zumro # 216	9	Chaque	1	22 008,00 $	198 072,00 $	227 733,28 $
			4	Abris d'urgence en couleur BLEU pour le Centre médical. Modèle de référence Zumro # 216 ou équivalent.	3	Chaque	1	22 008,00 $	66 024,00 $	75 911,09 $
			5	Abris d'urgence en couleur BLEU pour le Centre médical. Modèle de référence Zumro # 600 ou équivalent.	2	Chaque	1	41 416,00 $	82 832,00 $	95 236,09 $
			6	Abris d'urgence en couleur JAUNE pour les services alimentaires. Modèle de référence Zumro # 600 ou équivalent.	1	Chaque	1	41 416,00 $	41 416,00 $	47 618,05 $

LA MANUFACTURE FINNIE LTÉE	LOT1	Abris gonflables pour Camp de base	7	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour le,treposage d'équipements. Modèle de référence Zumro # 600 ou équivalent.	2	Chaque	1	41 416,00 $	82 832,00 $	95 236,09 $
			8	Abris d'urgence en couleur JAUNE pour les services alimenataires. Modèle de référence # 860 ou équivalent.	1	Chaque	1	47 344,00 $	47 344,00 $	54 433,76 $
			9	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour la mécanique. Modèle de référence # 860 ou équivalent.	1	Chaque	1	47 344,00 $	47 344,00 $	54 433,76 $
		Abris centre (Hub) gonflables pour Camp de base	10	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour le Centre de décontamination, le Centre d'opérations d'urgences et l'entreposage des équipements. Modèle de référence Zumro Quad Interface Hub # 8350 ou équivalent.	4	Chaque	1	33 941,00 $	135 764,00 $	156 094,66 $
			11	Abris d'urgence en couleur BLEU pour le Centre médical. Modèle de référence Zumro Quad Interface Hub # 8350 ou équivalent.	1	Chaque	1	33 941,00 $	33 941,00 $	39 023,66 $
		Formation	12	Une formation concernant l'installation, l'utilisation, la manutention ainsi que le déploiement des abris d'urgences est requise pour au moins 10 personnes, voir section G,00 du Devis technique.	1	GLOBAL	1	- $	- $	- $
Total (LA MANUFACTURE FINNIE LTÉE)									**829 185,00 $**	**953 355,45 $**
HAMISCO INDUSTRIAL SALES INC.										

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

HAMISCO INDUSTRIAL SALES INC.	LOT1	Abris gonflables pour Camp de base	1	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour l'entreposage d'eau au Centre de décontamination. Modèle de référence Zumro # 100 ou équivalent.	2	Chaque	1	11 875,00 $	23 750,00 $	27 306,56 $
			2	Abris d'urgence en couleur JAUNE pour les services sanitaires (Toilettes). Modèle de référence Zumro # 100 ou équivalent.	4	Chaque	1	14 500,00 $	58 000,00 $	66 685,50 $
			3	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour le Centre des opérations d'urgences et le Centre de décontamination. Modèle de référence Zumro # 216	9	Chaque	1	25 750,00 $	231 750,00 $	266 454,56 $
			4	Abris d'urgence en couleur BLEU pour le Centre médical. Modèle de référence Zumro # 216 ou équivalent.	3	Chaque	1	25 750,00 $	77 250,00 $	88 818,19 $
			5	Abris d'urgence en couleur BLEU pour le Centre médical. Modèle de référence Zumro # 600 ou équivalent.	2	Chaque	1	46 375,00 $	92 750,00 $	106 639,31 $
			6	Abris d'urgence en couleur JAUNE pour les services alimentaires. Modèle de référence Zumro # 600 ou équivalent.	1	Chaque	1	46 375,00 $	46 375,00 $	53 319,66 $
			7	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour le,treposage d'équipements. Modèle de référence Zumro # 600 ou équivalent.	2	Chaque	1	46 375,00 $	92 750,00 $	106 639,31 $
			8	Abris d'urgence en couleur JAUNE pour les services alimenataires. Modèle de référence # 860 ou équivalent.	1	Chaque	1	63 750,00 $	63 750,00 $	73 296,56 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

HAMISCO INDUSTRIAL SALES INC.	LOT1	Abris gonflables pour Camp de base	9	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour la mécanique. Modèle de référence # 860 ou équivalent.	1	Chaque	1	63 750,00 $	63 750,00 $	73 296,56 $
		Abris centre (Hub) gonflables pour Camp de base	10	Abris d'urgence en couleur BEIGE pour le Centre de décontamination, le Centre d'opérations d'urgences et l'entreposage des équipements. Modèle de référence Zumro Quad Interface Hub # 8350 ou équivalent.	4	Chaque	1	49 200,00 $	196 800,00 $	226 270,80 $
			11	Abris d'urgence en couleur BLEU pour le Centre médical. Modèle de référence Zumro Quad Interface Hub # 8350 ou équivalent.	1	Chaque	1	49 200,00 $	49 200,00 $	56 567,70 $
		Formation	12	Une formation concernant l'installation, l'utilisation, la manutention ainsi que le déploiement des abris d'urgences est requise pour au moins 10 personnes, voir section G,00 du Devis technique.	1	GLOBAL	1	- $	- $	- $
Total (HAMISCO INDUSTRIAL SALES INC.)									**996 125,00 $**	**1 145 294,72 $**

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17113 — No du GDD : 1193687001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'abris d'urgence pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Lot n° 2

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 12 - 11 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 13 - 12 - 2018

Ouverture faite le : 20 - 12 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la : 1

Date du dernier addenda émis : 10 - 12 - 2018

Délai total accordé aux : 37 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de 0 jrs

Date d'échéance initiale : 19 - 4 - 2019

Date d'échéance révisée : 19 - 4 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
LA MANUFACTURE FINNIE LTÉE	428 562,41 $	√	2

Information additionnelle

De deux preneurs du cahiers de charges, une firme s'est désistée à cause que le produit n'est pas offert et/ou les spécifications demandées ne seraient pas rencontrées.

Préparé par : Andrés Larmat — Le 25 - 1 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1M2

Montréal

Tableau d'analyse des prix

No de l'appel d'offres	Agent d'approvisionnement
18-17113	Andrés Larmat

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LA MANUFACTURE FINNIE LTÉE										
	LOT2	Abris Standard pour l'hébergement	1	OPTION # 1 : Abris standard pour l'hébergement (dortoirs) selon les modèles de référence du devis	9	Chaque	1	41 416,00 $	372 744,00 $	428 562,41 $
		Formation	2	Une formation concernant l'installation, l'utilisation, la manutention ainsi que le déploiement des abris d'urgences est requise pour au moins 10 personnes, voir section G,00 du Devis technique.	1	GLOBAL	1	- $	- $	- $
Total (LA MANUFACTURE FINNIE LTÉE)									**372 744,00 $**	**428 562,41 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17113
Numéro de référence : 1202231
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition d'abris d'urgence pour le Service de sécurité incendie de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Hamisco Industrial Sales Inc 3392 Wonderland Road S London, ON, N6L1A8	Monsieur Paul Hamilton Téléphone : 519 652-9800 Télécopieur : 519 652-9661	**Commande : (1512094)** 2018-11-15 10 h 09 **Transmission :** 2018-11-15 10 h 09	3036480 - 18-17113_Addenda # 1 (report de date) 2018-12-10 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Manufacture Finnie Ltée 2 rue Dr. H. Gaudreau Lacolle, QC, J0J 1J0	Monsieur Cliff Latincic Téléphone : 450 246-3865 Télécopieur : 450 246-2311	**Commande : (1512176)** 2018-11-15 11 h 54 **Transmission :** 2018-11-15 11 h 54	3036480 - 18-17113_Addenda # 1 (report de date) 2018-12-10 13 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193687001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées
Objet :	Conclure avec Manufacture Finnie Ltée, une entente-cadre d'une durée d'un an, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards - Appel d'offres public 18-17113 - 2 soumissionnaires pour le lot 1 et 1 soumissionnaire pour le lot 2 - montant estimé de 953 355,45 $, taxes incluses, pour le lot 1 et montant estimé de 428 562,41 $ pour le lot 2. - Dépense totale (lots 1 et 2) de 1 520 109,64 $, taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

ÉJ GDD 1193687001 (Abris d'urgences).xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anjeza DIMO
Agente de gestion des ressources financières
Division du conseil et du soutien financier
Sécurité publique – SIM
Tél : 514-280-3473

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-14

Hélène DÉRY
Chef d'équipe - Professionnelle domaine d'expertise

Tél : 514 872-9782
Division : Division du conseil et du soutien financier
Sécurité publique – SIM

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2019/04/18
17:00

(1)

Dossier # : 1191073001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer, pour le lot 1 de l'appel d'offres 16-15632, la première option d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $ pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc (CG16-0707) / Autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $ pour les variations de quantité de 18% du lot 1, le tout majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. D'exercer, pour le lot 1 de l'appel d'offres 16-15632, la première option d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $ pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc (CG16-0707);

2. D'autoriser un budget additionnel pour le lot 1 de 356 454,58 $ pour les variations de quantité et contingences, le tout majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses.

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-24 09:34

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1191073001**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer, pour le lot 1 de l'appel d'offres 16-15632, la première option d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $ pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc (CG16-0707) / Autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $ pour les variations de quantité de 18% du lot 1, le tout majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet « Mise en place du WIFI à l'échelle de la Ville », le Service des technologies de l'information (Service des TI) procède depuis début 2017 au déploiement d'un réseau WIFI Corporatif pour ses employés afin d'atteindre divers systèmes d'information et d'accéder aux ressources internes et ainsi leur permettre d'augmenter leur mobilité et leur performance. La première phase du projet se terminera en décembre 2020. Le lot 1 du contrat octroyé le 22 décembre 2016 à la firme IBM Canada Ltée (résolution CG16 0707) d'une valeur de 1 984 392,41$ permettait à son sous-traitant, l'équipementier CISCO, de fournir 2600 points d'accès WIFI internes et ses composantes associées sur 3 ans. Ces quantités, ainsi que la résolution d'exercer une année d'option, permettaient initialement de terminer la phase 1 du projet à la fin du contrat de 4 ans soit le 21 décembre 2020. Ce contrat prévoit deux années d'option.

En cours d'exécution, le projet de déploiement du WIFI corporatif a dû combler de nombreux besoins imprévus, se traduisant par l'accélération du déploiement du WIFI et la mise en service du WIFI lors de déménagements, surtout ceux de grande envergure, tels que les déménagements à Lucien-Saulnier, au 630 boulevard René-Lévesque, au 700 de la Gauchetière, au 5800 Saint-Denis, au 10351 Sherbrooke Est, au 201 Laurier et au 1000 Émile-Journault.

L'objet du présent dossier vise donc à exercer, pour le lot 1 de l'appel d'offres 16-15632, la première option d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $ pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc (CG16-0707), et à autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $ pour les variations de quantité

de 18% du lot 1, le tout majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0707 - 22 décembre 2016 - Conclure avec IBM Canada ltée deux ententes cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (Wi-Fi) - Appel d'offres public 16-15632 - (quatre soumissionnaires) + (Lot 1: 1 984 392,41 $, Lot 2: 1 331 666,89 $)
CG16 0305 - 19 mai 2016 - Accorder trois contrats à Teltech Télécommunication inc. pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments - Dépenses totales de 2 011 430,30 $ (lot 1), 1 213 828,33 $ (lot 2) et 1 211 942,45 $ (lot 3), taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 (5 soum.)

CG16 0177 - 24 mars 2016 - Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Telecon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 $, 813 558,22 $ et 603 707,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 - (huit soumissionnaires).

CG16 0115 - 25 février 2016 - Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, huit ententes-cadres d'une durée de trois ans, pour la location de circuits en transmission de données - Appel d'offres public 15-14657 - (4 soumissionnaires) (Bell Canada : 717 717,64 $, 1 599 163,13 $, 1 210 347,57 $, 993 388,60 $, 672 739,42 $, 199 834,60 $ et 114 332,29 $ - Société TELUS Communications : 350 984,18 $)

DESCRIPTION

Le lot 1 du contrat avec IBM Canada Inc est constitué d'équipements qui sont requis pour le déploiement et la gestion de l'infrastructure WIFI, de services de maintenance/support et de formation.
La variation des quantités nécessaires pour combler les besoins des déploiements en cours et planifiés pour la période pour la période de 3 ans du contrat s'appliquent seulement sur les équipements de points accès (article 1.1.2 du bordereau).

La prolongation d'une année du contrat s'applique les équipements suivants du lot 1:

- Points accès et accessoires;
- Support et maintenance;
- Formation.

JUSTIFICATION

Variation des quantités :
Au cours des trois premières années du contrat, il y a eu une variation en quantité pour l'item 1.1.2 (point d'accès) du bordereau. Cette variation se chiffre à 356 454,58$ et représente une augmentation de 18% de la valeur du contrat (Lot 1). L'accélération du rythme de déploiement du WIFI dans les bâtiments de la ville, l'ajout du service dans les déménagements d'envergure et la livraison de nouveaux sites non connus au moment de la rédaction de l'appel d'offres tels que:

- le déménagement de l'Hotel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier;
- le 630 boulevard René-Lévesque;
- le 700 de la Gauchetière
- le 5800 Saint-Denis;
- le 10351 Sherbrooke Est;
- le 201 Laurier;

- le 1000 Émile-Journault;
- le réaménagement d'Espace pour la vie (EPLV);
- la mise à niveau du WIFI au 801 Brennan.

ont contribué à une plus grande consommation des quantités d'équipement.

Description	Taux de variation unitaire	Quantité	Coût supplémentaire
Variation des quantités (points d'accès seulement)	35%	910	356 454,56$

Prolongation :

Le contrat du lot 1 arrivant à échéance sous peu, un appel d'offres sera publié afin d'octroyer un nouveau contrat de fourniture d'équipements nécessaires au déploiement du réseau WIFI à l'échelle de la Ville. Afin de couvrir la période d'octroi et de transition, la Ville souhaite exercer une option de prolongation d'un an, tel que prévue au contrat en vigueur. Cette prolongation d'une année du lot 1 représente une somme de 543 968,09$, et est requise afin d'adresser les besoins supplémentaires d'équipements causés par l'ajout des sites.

Description	Coût supplémentaire
Prolongation d'une année (pour l'ensemble des équipements du lot 1)	543 968,09$

Cette dépense additionnelle permet de soutenir le rythme du déploiement actuel et de répondre aux besoins d'équipements nécessaires à la mise en service du WIFI dans les bâtiments visés et ce jusqu'à l'octroi d'un nouveau contrat de fourniture d'équipements nécessaires au déploiement du réseau WIFI.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats qui seront effectués auprès du fournisseur se feront au rythme de l'expression des besoins. Les dépenses seront assumées au PTI du Service des TI pour la durée des ententes, ce qui pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération. Les quantités figurant dans l'appel d'offres sont un estimé du potentiel des futures demandes.

Adjudicataires	Lots	Coût 3 premières années	Budget additionnel pour variation de quantité 1ère à 3e année	Coût de prolongation 1 an	Total
IBM Canada Inc	1	1 984 392,41$	356 454,58$	543 968,09$	2 884 815,08$

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 900 422,67$ est déjà prévu au PTI du Service des technologies de l'information, projet #78010 « Mise en place du WIFI à l'échelle de la Ville .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements demandés permettront à la Ville de poursuivre la mise en service du WIFI corporatif sur des sites de la Ville, jusqu'à la mise en opération du prochain contrat de fourniture d'équipements nécessaires au déploiement du WIFI à l'échelle de la ville

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CE - 03 avril 2019;
Approbation du dossier par le CM - 15 avril 2019;
Approbation du dossier par le CG - 18 avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, par le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs incluant les nouvelles dispositions du règlement de gestion contractuel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves G GAGNÉ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-4316
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-14

Luc MARTINEAU
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-918-8057
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail

Tél : 514-280-8521
Approuvé le : 2019-03-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :
Approuvé le : 2019-03-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1191073001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Exercer, pour le lot 1 de l'appel d'offres 16-15632, la première option d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $ pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc (CG16-0707) / Autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $ pour les variations de quantité de 18% du lot 1, le tout majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

16-15632 Avis Appro.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-22

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 255, Crémazie est, suite 400 Montréal (Québec) H2M 1L5		APP_149_BS_R2_201107_public_20160829

Objet : Option de renouvellement

Appel d'offres 16-16532
Acquisition d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil Wi-Fi

Le service de l'approvisionnement est favorable au renouvellement du lot 1 de l'appel d'offres 16-15632, suite à l'envoi d'un avis à la firme IBM. Celle-ci à accuser réception de l'avis de renouvellement et confirmer son aceeptation.

Le tout conformément aux dispositions de l'appel d'offres 16-15632, clause 5 de la section III des clauses administratives particulières, dont voici l'extrait :

5. Prolongation du contrat

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, le présent contrat pourra être prolongé de un (1) an chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations à l'entière discrétion de la Ville.

Toute prolongation du contrat devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

Cordialement

Bernard Boucher
Agent d'approvisionnement II
514-872-5290
bernard.boucher@ville.montreal.qc.ca



1 Place Ville-Marie, suite 2200
Montréal, QC H3B 4M7

Vendredi le 29 mars 2019,

Monsieur Bernard Boucher,
Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est,4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Objet :
Prolongation de contrat
Appel d'offres no 16-15632
Acquisition d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil Wifi.

Monsieur,

Par la présente, IBM vous confirme l'acceptation de la prolongation du contrat jusqu'au 21 décembre 2020 selon les termes et conditions de la soumission présentée le 14 novembre 2016 dans l'appel d'offre 16-15632. IBM vous confirme également l'acceptation de la lettre envoyée par M. Yves Gagné le 6 mars dernier pour l'augmentation des quantités des points d'accès de 910 unités (à la ligne 6 du Bordereau) qui inclut les équipement et services associés, pour un total de **310 027,90 $.**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Merci pour votre grande collaboration.

Jean Tremblay
Directeur GTS Québec
IBM Canada

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1191073001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Exercer, pour le lot 1 de l'appel d'offres 16-15632, la première option d'une année de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $ pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc (CG16-0707) / Autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $ pour les variations de quantité de 18% du lot 1, le tout majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une modification accessoire au contrat. Cette modification ne change pas la nature du contrat quant à son objet et est accessoire en valeur, et ce, tel que permis en vertu de l'article 573.3.04 de la Loi sur les cités et villes.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200
Division : Droit contractuel

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1194087002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Promec inc. pour divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable Lachine et Pierrefonds - Dépense totale de 997 702,94 $, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres public 10297 - 3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 870 828,64 $, taxes incluses, pour les divers travaux électriques et de génie civil aux usines Lachine et Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Groupe Promec inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 845 828,61 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10297;

3. d'autoriser un montant de 126 874,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-25 09:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1194087002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Promec inc. pour divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable Lachine et Pierrefonds - Dépense totale de 997 702,94 $, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres public 10297 - 3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La génératrice de location de 2 MW-600 V assurant la sécurité énergétique de l'usine de production d'eau potable de Lachine doit être remplacée par une génératrice fixe sous abri insonorisé de 2 MW-600 V qui a été acquise par la Direction de l'eau potable du Service de l'eau en 2018. Elle est en fabrication et sera livrée en mai 2019.
Les transformateurs de puissance de type à sec des usines Pierrefonds et Lachine étant raccordés avec des disjoncteurs sous vide, ces derniers pourraient générer des surtensions transitoires de rétablissement lorsqu'ils interrompent les courants. Ces surtensions sont dommageables et pourraient affecter sérieusement les matériaux des bobines des transformateurs, entre autres, vernis, nomex, résine, séparateurs et cuivre. Les circuits amortisseurs Résistance-Condensateur (RC) sont maintenant requis à la suite de la publication d'un article par l'Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens (IEEE) en novembre 2015, qui démontre la nécessité d'installer des circuits amortisseurs RC avec des disjoncteurs sous vide pour protéger les équipements et assurer leur pérennité.

Ce contrat permettra de rendre la nouvelle génératrice fonctionnelle et de sécuriser les transformateurs.

L'appel d'offres # 10297 a été publié le 31 janvier 2019 dans le journal Le Devoir ainsi que le 29 janvier 2019 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 février 2019 au Service du greffe. La durée de la publication a été de vingt-cinq (25) jours. Les soumissions sont valides durant cent vingt (120) jours, soit jusqu'au 25 juin 2019.

Deux (2) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques sur le contrat :

Addenda	Date d'émission	Description
1	29 janvier 2019	Pour indiquer que la date d'affichage dans le journal Le Devoir est reportée au 31 janvier 2019
2	12 février 2019	Questions et réponses relatives à la disponibilité du schéma unifilaire de l'usine Pierrefonds et la durée des essais des transformateurs de Lachine et Pierrefonds

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0154 - 29 mars 2018 - Accorder un contrat à Génératrice Drummond pour la fourniture et l'entretien d'un groupe électrogène, sous abri insonorisé, incluant les équipements connexes requis pour sa mise en service à l'usine Lachine, pour une somme maximale de 1 873 186,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16248 (2 soumissions)

DESCRIPTION

Les travaux associés à ce contrat sont sommairement décrits ci-dessous :

- raccordement de la nouvelle génératrice avec les équipements de la salle électrique;
- fourniture, installation, fixation, raccordement, essais et mise en service des panneaux de raccordements;
- fourniture, installation, fixation, raccordement, essais et mise en service des circuits RC (snubbers);
- fourniture, installation, fixation, raccordement, essais et mise en service d'un transformateur, d'un panneau de distribution et d'un panneau de dérivations;
- construction des dalles en béton et des massifs de conduits bétonnés;
- la fourniture des manuels d'entretien et des plans tels que construits (TQC).

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public #10297, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO. La liste des preneurs du cahier des charges est annexée au dossier. Trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission.
Les motifs de désistements des cinq (5) firmes sont les suivants :

- une (1) firme a évoqué le manque de temps pour monter et déposer une offre dans le délai imparti;
- une (1) firme a indiqué que ses prix ne sont pas compétitifs pour certains articles du bordereau de prix;
- deux (2) firmes ont indiqué qu'elles avaient plusieurs appels d'offres en même temps et qu'elles ont dû faire des choix;
- une (1) firme n'a donné aucun motif.

L'analyse de conformité des offres réalisée par la Direction de l'eau potable a permis de constater que deux (2) des trois (3) soumissions déposées sont conformes. La soumission la plus élevée comportait un défaut mineur qui n'a pas été corrigé, résultant en une non conformité administrative.

Soumissions conformes	Total (taxes incluses)
Groupe Promec inc.	845 828,61$
Gastier M.P inc.	1 325 915,70 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	880 662,51 $
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	1 085 872,17 $ 28,38 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme) Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	480 087,09 $ 56,76 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	(34 833,87 $) (3,96 %)

L’analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 3,96 %, soit 34 833,87 $, taxes incluses, par rapport à l’estimation réalisée à l'interne.

L’analyse des soumissions a permis de constater que le plus haut soumissionnaire conforme, Gastier M.P inc., a présenté une soumission avec un écart défavorable de 56,76 %, soit 480 087,09 $, taxes incluses, par rapport à l’estimation du plus bas soumissionnaire conforme Groupe Promec inc.

En résumé, cet écart défavorable est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

Article	**Description**	**Montant du plus haut soumissionnaire**	**Montant du plus bas soumissionnaire**	**Écart ($)**	**Écart (%)**
2.20	Panneaux de Lachine de type NEMA 1 A composés des circuits RC (sunbber) et des parafoudres (arrester) incluant leurs équipements connexes	201 489,41 $	43 680,19 $	157 809,22 $	361,28 %
2.23	Panneaux de Pierrefonds de type NEMA 3 R composés des circuits RC (sunbber) et des parafoudres (arrester) incluant leurs équipements connexes	200 386,49 $	45 449,06 $	154 937,43 $	340,90 %

Des dépenses contingentes de 15 % du coût du contrat, soit 126 874,30 $, taxes incluses, ont été prévues afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les

travaux.

Également, un montant de 25 000 $, taxes incluses, est prévu pour les incidences, telles que des dépenses reliées aux frais de laboratoire et à la gestion de maintenance assistée par ordinateur.

Nous recommandons d'accorder le contrat au Groupe Promec inc., plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises indiquant que le soumissionnaire recommandé, Groupe Promec inc., ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal (ci-après « Ville ») et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville. Une attestation délivrée par Revenu Québec le 4 février 2019 fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'attestation de l'Autorité des marchés financier (AMF) n'est pas requise pour ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 997 702,94 $, taxes incluses, représente un coût net de 911 035,77 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.
Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l’eau potable répond à l’une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l’eau »*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Risque d'affecter la distribution de l'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n’y a pas d’opération de communication, en accord avec le Service de l’expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : avril 2019
Réunion de démarrage : avril 2019
Début des travaux : mai 2019
Fin des travaux : septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie CARRIÈRE
chef de section Gestion d'actifs et projets

Tél : 514 872-7582
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-13

Annie CARRIÈRE
remplacement de C/D Infrastructures usines et réservoirs

Tél : 514 872-7582
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DUBUC
Division projets réseau principal
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-03-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-03-25

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10297
Numéro de référence : 1231932
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Divers travaux électriques et de génie civil aux usines Lachine et Pierrefonds

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bruneau Électrique Inc. 527 boul Dollard Joliette, QC, J6E 4M5	Monsieur Eric Bruneau Téléphone : 450 759-6606 Télécopieur : 450 759-2653	**Commande : (1544224)** 2019-02-13 14 h 36 **Transmission :** 2019-02-13 14 h 36	3055079 - Addenda 1 - erreur affichage - soumission 10297 2019-02-13 14 h 36 - Téléchargement 3064058 - Addenda 2 - Soumission 10297 2019-02-13 14 h 36 - Téléchargement 3064064 - Addenda 2 - Plan -Lachine-Unifilaire-Cellules 2019-02-13 14 h 36 - Téléchargement 3064071 - Addenda 2 - Plan -Schéma UnifilaireUsine Pierrefonds 2019-02-13 14 h 36 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 http://www.gastier.com	Madame Kristina Bérubé Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822	**Commande : (1535805)** 2019-01-29 14 h 08 **Transmission :** 2019-01-29 14 h 08	3055079 - Addenda 1 - erreur affichage - soumission 10297 2019-01-29 14 h 08 - Téléchargement 3064058 - Addenda 2 - Soumission 10297 2019-02-12 11 h 43 - Courriel 3064064 - Addenda 2 - Plan -Lachine-Unifilaire-Cellules 2019-02-12 13 h 40 - Courriel 3064071 - Addenda 2 - Plan -Schéma UnifilaireUsine Pierrefonds 2019-02-12 15 h 42 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE PROMEC INC. 1300, rue Saguenay Rouyn-Noranda, QC, J9X 7C3	Madame Caroline Forget Téléphone : 514 901-7500 Télécopieur : 514 901-7501	**Commande : (1536515)** 2019-01-30 14 h 41 **Transmission :** 2019-01-30 14 h 41	3055079 - Addenda 1 - erreur affichage - soumission 10297 2019-01-30 14 h 41 - Téléchargement 3064058 - Addenda 2 - Soumission 10297 2019-02-12 11 h 43 - Courriel 3064064 - Addenda 2 - Plan -Lachine-Unifilaire-Cellules 2019-02-12 13 h 40 - Courriel 3064071 - Addenda 2 - Plan -Schéma UnifilaireUsine Pierrefonds 2019-02-12 15 h 42 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Impérial Habitation 51 rue des Ateliers	Monsieur Maxime-Eugène Trudeau	**Commande : (1545538)** 2019-02-15 11 h 32	3055079 - Addenda 1 - erreur affichage - soumission 10297 2019-02-15 11 h 32 - Téléchargement

Lavaltrie, QC, J5T3R3 http://www.imperialhabitation.com	Téléphone : 450 368-0156 Télécopieur :	**Transmission :** 2019-02-15 11 h 32	3064058 - Addenda 2 - Soumission 10297 2019-02-15 11 h 32 - Téléchargement 3064064 - Addenda 2 - Plan -Lachine-Unifilaire-Cellules 2019-02-15 11 h 32 - Téléchargement 3064071 - Addenda 2 - Plan -Schéma UnifilaireUsine Pierrefonds 2019-02-15 11 h 32 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neolect Inc. 1830 Bl. Fortin Laval, QC, H7s 1N8	Madame Carole Lamarche Téléphone : 450 668-2200 Télécopieur : 450 668-8114	**Commande : (1537269)** 2019-01-31 15 h 31 **Transmission :** 2019-01-31 15 h 31	3055079 - Addenda 1 - erreur affichage - soumission 10297 2019-01-31 15 h 31 - Téléchargement 3064058 - Addenda 2 - Soumission 10297 2019-02-12 11 h 43 - Courriel 3064064 - Addenda 2 - Plan -Lachine-Unifilaire-Cellules 2019-02-12 13 h 40 - Courriel 3064071 - Addenda 2 - Plan -Schéma UnifilaireUsine Pierrefonds 2019-02-12 15 h 41 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PROCONSTRUCTION PARFAIT ELECTRIQUE 1845 rue Bossuet Montréal, QC, H1N 2R6 http://www.proconstruction.ca	Monsieur Marius Tiron Téléphone : 514 253-3999 Télécopieur : 514 253-9990	**Commande : (1545082)** 2019-02-14 15 h 45 **Transmission :** 2019-02-14 17 h 21	3055079 - Addenda 1 - erreur affichage - soumission 10297 2019-02-14 15 h 45 - Téléchargement 3064058 - Addenda 2 - Soumission 10297 2019-02-14 15 h 45 - Téléchargement 3064064 - Addenda 2 - Plan -Lachine-Unifilaire-Cellules 2019-02-14 15 h 45 - Messagerie 3064071 - Addenda 2 - Plan -Schéma UnifilaireUsine Pierrefonds 2019-02-14 15 h 45 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1536225)** 2019-01-30 10 h 21 **Transmission :** 2019-01-30 10 h 21	3055079 - Addenda 1 - erreur affichage - soumission 10297 2019-01-30 10 h 21 - Téléchargement 3064058 - Addenda 2 - Soumission 10297 2019-02-12 11 h 43 - Courriel 3064064 - Addenda 2 - Plan -Lachine-Unifilaire-Cellules 2019-02-12 13 h 40 - Courriel 3064071 - Addenda 2 - Plan -Schéma UnifilaireUsine Pierrefonds 2019-02-12 15 h 40 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, QC, J5B 1W4 http://www.tremproconstruction.com	Madame Karine Mailly Téléphone : 514 903-5460 Télécopieur :	**Commande : (1540512)** 2019-02-07 8 h 25 **Transmission :** 2019-02-07 11 h 03	3055079 - Addenda 1 - erreur affichage - soumission 10297 2019-02-07 8 h 25 - Messagerie 3064058 - Addenda 2 - Soumission 10297 2019-02-12 11 h 43 - Courriel 3064064 - Addenda 2 - Plan -Lachine-Unifilaire-Cellules 2019-02-12 15 h 45 - Messagerie 3064071 - Addenda 2 - Plan -Schéma UnifilaireUsine Pierrefonds 2019-02-12 15 h 39 - Messagerie

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194087002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Promec inc. pour divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable Lachine et Pierrefonds - Dépense totale de 997 702,94 $, taxes incluses (Contrat, incidences et contingences) - Appel d'offres public 10297 - 3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1194087002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-14

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1197438001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) une entente-cadre de gré à gré afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie, pour une durée de trente-six mois, pour une somme maximale de 4 157 725,95 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'une expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie;
2. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 157 725,95 $, taxes incluses, conformément à son offre de service, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-24 16:19

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197438001**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) une entente-cadre de gré à gré afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie, pour une durée de trente-six mois, pour une somme maximale de 4 157 725,95 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En 2018, le Service des technologies de l'information (Service des TI) de la Ville de Montréal (Ville) a poursuivi le développement de plusieurs chantiers en analytique avancée. Pour ce faire, il s'est fait accompagner du Centre de Recherche Informatique de Montréal (CRIM), expert dans le domaine. Cette entente prend fin en février 2019.
Le CRIM réalisait, pour le compte de la Ville, des activités de recherche et développement expérimental, entreprises principalement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, avant une application ou une utilisation particulière.

Les projets réalisés en 2018 ont touché plusieurs domaines, dont la sécurité publique et la gestion du territoire. Parmi ceux-ci, nous retrouvons:

- Algorithme de prédiction des risques d'incendie sur le territoire de la Ville (mode préliminaire) pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM);
- Engin de prédiction de différents paramètres des interventions du SIM;
- Vigie de la littérature scientifique et preuve de concept pour un engin de parcours générique;
- Analyse mathématique des données de l'application Montréal Trajet 2017.

C'est dans cette même optique que la Ville requiert à nouveau les services du CRIM pour certaines activités pour les projets du plan triennal d'investissement, tant pour le volet analytique avancée que pour le volet de données massives en intelligence artificielle. Le mandat du CRIM sera à nouveau pour la réalisation d'activités en recherche et développement expérimental dirigées vers un but ou un objectif pratique déterminé.

Le présent dossier décisionnel vise donc à conclure une entente de gré à gré avec l'organisme à but non-lucratif (OBNL) Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM)

afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie, pour une période de trente-six mois, pour une somme maximale de 4 157 725,95 $ taxes incluses, et d'approuver un projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0110 - 22 février 2018 : Conclure avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) une entente-cadre de gré à gré afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement informatique, pour une durée de douze mois, pour une somme maximale de 1 385 908,65 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.
CG17 0045 - 23 février 2017 : Conclure avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) une entente-cadre de gré à gré afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement informatique, pour la période du 1er mars 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 899 219,48 $, taxes incluses / Approuver une projet de convention à cette fin;

BC 1175248 - 17 janvier 2017 : Accorder, de gré à gré, un contrat de services professionnels à Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin de réaliser un projet d'analyse et d'industrialisation en intelligence d'affaires, pour une somme maximale de 98 821,01 $;

CG15 0774 - 17 décembre 2015 : Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en informatique, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 736 399,18 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le Service des TI désire accélérer sa livraison des projets à la fine pointe de la technologie, tout en s'assurant d'augmenter les compétences et les connaissances de ses ressources internes. Pour y parvenir, certains projets nécessitent de l'expertise de pointe disponibles à travers les fournisseurs et les centres de recherche externes montréalais, tel que le CRIM. Beaucoup de ces projets auront des livrables d'analytique avancée, de création d'algorithmes d'apprentissage machine et d'apprentissage profond. Certains de ces livrables, n'ayant aucun précédent sur le marché, doivent débuter par une activité de recherche et développement expérimental.
Le présent dossier décisionnel a pour objectif de permettre au Service des TI d'obtenir auprès du CRIM des expertises de pointe en analytique avancée et en intelligence artificielle, notamment pour les activités de recherche et développement concernant les projets suivants :

Domaines d'affaires	Chantiers IA	Principaux projets PTI
Affaires institutionnelles	Évaluation foncière et émissions de permis	71450 - Inspection mobile - Évaluation foncière
	Accessibilité des archives	71350 - Gestionnaire électronique de documents
	Modernisation des centres de services TI et RH	74250 - Système de gestion des ressources humaines
Sécurité publique	Assistance en situation d'urgence (911, SIM)	72080 - Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence
	Transcription automatique à la cour municipale	70025 - Gestion du programme Cour municipale numérique

Gestion du territoire	Gestion des parcours génériques	74840 - Gestion des parcours
	Captation par matériel roulant	74860 - Geotrafic
	Mobilité intelligente	74991 - Solution mobile de transport actif
	Optimisation pour l'épuration des eaux usées	71875 - Mise à niveau système désinfection et ozonation eaux usées

JUSTIFICATION

Le Service des TI souhaite établir une relation forte et un partenariat avec des fournisseurs de services de la région de Montréal, dont le CRIM, qui oeuvre dans le domaine de la recherche et du développement. Les applications de ce partenariat supporteront les besoins en TI, à court et moyen terme (1 à 3 ans) de l'ensemble des services de la Ville. L'objectif est de supporter les projets clés prévus au PTI 2019-2021 et dans le cadre des nouvelles initiatives du Laboratoire d'innovations urbaines numériques (LIUM).
Le CRIM a une compétence affirmée dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, notamment au point de vue de la recherche appliquée en analytique avancée et en intelligence artificielle. Aussi, le CRIM est en mesure de fournir des expertises de pointe pour supporter les travaux de nombreux projets en TI à la Ville. En plus de ses chercheurs, experts et architectes TI, le CRIM offre aussi ses laboratoires et plate-formes d'expérimentation spécialisés pour tout ce qui touche aux nouvelles technologies. Il nous permettra dans un environnement sécurisé :

- D'évaluer et d'expérimenter les solutions informatiques indépendamment des éditeurs et fournisseurs;
- De bénéficier, en fonction de nos besoins, d'expertises rares à un coût optimal;
- De développer rapidement les pôles d'expertises à l'interne sur les technologies novatrices nécessaires à la Ville.

La Ville peut octroyer ce contrat de gré à gré au Centre de recherche en informatique de Montréal inc. (CRIM) conformément à l'article 573.3 (2.1°) de la Loi sur les cités et villes qui prévoit une telle exception pour les organismes à but non lucratif.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). L'OBNL Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) a obtenu son accréditation le 14 février 2017, et cette dernière demeure valide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur de cette entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois est d'un montant maximum de 4 157 725,95 $ taxes incluses. Elle pourrait, à titre indicatif, être utilisée par les projets suivants :

Domaines d'affaires	**Chantiers IA**	**Principaux projets PTI**	Montant estimé sans taxes	Montant estimé avec taxes
Affaires institutionnelles	Évaluation foncière et émissions de permis	71450 - Inspection mobile - Évaluation foncière	500 000,00 $	574 875,00 $
	Accessibilité des archives	71350 - Gestionnaire	400 000,00 $	459 900,00 $

		électronique de documents		
	Modernisation des centres de services TI et RH	74250 - Système de gestion des ressources humaines	500 000,00 $	574 875,00 $
Sécurité publique	Assistance en situation d'urgence (911, SIM)	72080 - Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence	400 000,00 $	459 900,00 $
	Transcription automatique à la cour municipale	70025 - Gestion du programme Cour municipale numérique	400 000,00 $	459 900,00 $
Gestion du territoire	Gestion des parcours génériques	74840 - Gestion des parcours	500 000,00 $	574 875,00 $
	Captation par matériel roulant	74860 - Geotrafic	216 200,00 $	248 575,95 $
	Mobilité intelligente	74991 - Solution mobile de transport actif	400 000,00 $	459 900,00 $
	Optimisation pour l'épuration des eaux usées	71875 - Mise à niveau système désinfection et ozonation eaux usées	300 000,00 $	344 925,00 $
		Totaux	**3 616 200,00 $**	**4 157 725,95 $**

L'augmentation de la valeur de cette entente cadre par rapport à l'année 2018 s'explique comme suit :

- Une durée de 36 mois;
- La majorité des projets identifiés doivent augmenter leur cadence de livraison;
- Les nouveaux livrables de projet nécessitent une livraison à long terme;
- La Ville a identifié plusieurs nouveaux chantiers en analytique avancée et en intelligence artificielle, avec une planification dépassant une année;
- Les projets touchent des domaines à haute valeur ajoutée pour lesquelles une expertise est requise.

Les services du CRIM seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins de la Ville, à travers les activités de recherche appliquées des projets de la direction des TI.

Il faut noter qu'à titre de membre, la Ville bénéficie d'une réduction de 20% par rapport au tarif non-membre du CRIM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente-cadre permettra au Service des TI d'augmenter sa capacité à réaliser sa programmation du PTI 2019-2021, en générant les impacts suivants :

- Assurer la livraison des projets clés prévus au PTI;
- Accélérer le développement de l'expertise de nos employés par la collaboration d'experts reconnus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CE – 3 avril 2019;
Approbation du dossier par le CM – 15 avril 2019;
Approbation du dossier par le CG – 18 avril 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin-Guy RICHARD
Directeur

Tél : 514 945-8929
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-31

Martin-Guy RICHARD
Directeur

Tél : 514 945-8929
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin-Guy RICHARD
Directeur
Tél : 514 945-8929
Approuvé le : 2019-01-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Christian CHAPUT
directeur(trice) bureau de projets ti
Tél : 514-872-0543
Approuvé le : 2019-02-01

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 14 février 2017

CENTRE DE RECHERCHE INFORMATIQUE DE MONTRÉAL INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOYS LABONTÉ
405, OGILVY, BUREAU 101
MONTRÉAL (QC) H3N 1M3

N° de décision : 2017-CPSM-1009823
N° de client : 3001148918

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous CENTRE DE RECHERCHE INFORMATIQUE DE MONTRÉAL, COMPUTER RESEARCH INSTITUTE OF MONTRÉAL et CRIM, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CENTRE DE RECHERCHE INFORMATIQUE DE MONTRÉAL INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197438001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Conclure avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) une entente-cadre de gré à gré afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie, pour une durée de trente-six mois, pour une somme maximale de 4 157 725,95 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Convention_finale.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-280-2609

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-15

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
15 MAR. 2019
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **CENTRE DE RECHERCHE INFORMATIQUE DE MONTRÉAL INC.**, une personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant son siège social au 405, avenue Ogilvy, bureau 101, Montréal, Québec, H3N 1M3, agissant et représentée par Monsieur Françoys Labonté, son directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée le « **CRIM** »

Ci-après individuellement ou collectivement appelées une « Partie » ou les « **Parties** »

ATTENDU QUE le CRIM possède une compétence affirmée dans le domaine des technologies de l'information. Le CRIM possède notamment des compétences de pointe regroupées en trois axes qui sont l'analytique et intelligence artificielle, les technologies relatives à l'humain ainsi que la science et la technologie du logiciel. Plusieurs des expertises de ces axes sont d'intérêt pour la VILLE dont :

- l'analyse d'images et de vidéos;
- la vidéosurveillance;
- la réalité augmentée;
- l'intelligence artificielle;
- la cybersécurité;
- les données massives;
- la science des données;
- les plateformes en logiciel libre;
- la reconnaissance de la parole et du locuteur;
- le traitement automatique du langage naturel.

ATTENDU QUE le CRIM conduit des activités de recherche et développement, et d'accompagnement technologique sur des sujets relevant de ces activités.

ATTENDU QUE la VILLE met en œuvre un ambitieux plan de transformation (le « Plan ») de ses services informatiques afin de faciliter l'accès, l'utilisation et le partage d'information tant à l'interne qu'avec des intervenants externes.

ATTENDU QUE le Plan implique, entre autres, la conception, le déploiement et la validation de technologies émergentes comprenant l'analytique avancée et la science des données communément appelées les technologies des données massives (*Big Data*).

ATTENDU QUE le Plan comporte des défis technologiques qui sont d'intérêt pour le CRIM et qui lui permettront de poursuivre le développement de son expertise et de ses compétences de pointe.

ATTENDU QUE le CRIM a contribué au Plan en 2016, en 2017 et en 2018 sur les sujets suivants :

- l'analyse de données du service des finances;

- l'analyse et la construction de preuves de concept de solutions de visualisations;

- l'architecture de solutions d'analyse de données massives;

- la réalisation de preuves de concept d'analyse prédictive des risques d'accidents de la route;

- la réalisation de modules d'un système d'aide à la décision pour le service des incendies;

- l'analyse de données de différentes sources et services dans un contexte de mobilité urbaine;

- la réalisation d'une revue de littérature pour les parcours génériques sous le volet optimisation;

- la réalisation de preuves de concept pour l'analyse de foules en collaboration avec le Quartier des spectacles;

- l'analyse des données des campagnes de collecte des données de Montréal Trajet.

ATTENDU QUE la VILLE et le CRIM souhaitent collaborer au développement et à l'amélioration de plusieurs de ces sujets.

ATTENDU QUE le CRIM possède une expertise en intelligence artificielle et sur les technologies du *Big Data* ainsi qu'une infrastructure informatique qui permet de réaliser des projets pilotes et des prototypes basés sur ces technologies.

ATTENDU QUE le CRIM désire fournir à la VILLE du personnel technique avec les expertises pertinentes pour la réalisation de ses projets relatifs à son Plan selon les modalités de la présente Convention.

ATTENDU QUE, selon la nature et les besoins des Projets Spécifiques, les Parties mettront à la disposition l'aménagement physique nécessaire pour le personnel technique soit dans un édifice du CRIM ou de la VILLE.

ATTENDU QUE, selon la nature et les besoins des projets de la VILLE, le CRIM pourra aussi rendre disponible son infrastructure informatique pour réaliser certains projets pilotes ou certains prototypes de la VILLE.

ATTENDU QUE les Parties désirent que la réalisation de projets se fasse dans un mode collaboratif favorisant le transfert de connaissances et de savoir-faire.

ATTENDU QUE les Parties désirent collaborer, échanger sur le plan technique et participer conjointement aux efforts de recherche et de développement de certains projets en cours à la VILLE.

ATTENDU QUE, selon la nature et les besoins des Projets Spécifiques, les Parties rendront disponible du personnel technique avec les expertises pertinentes pour travailler dans les locaux du CRIM ou de la VILLE.

CONSIDÉRANT le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle*;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 « **Code Source** » désigne un ensemble d'instructions écrites dans un langage de programmation informatique de haut niveau, compréhensible par un être humain entraîné pour ce faire, tel qu'un informaticien, permettant d'obtenir un programme pour un ordinateur.

1.2 « **Convention** » désigne la présente Convention de collaboration, ses annexes et le préambule.

1.3 « **Annexe I** » : Devis descriptif

1.4 « **Annexe II** » : Fiche descriptive de projet (fiche de mandat)

1.5 « **Date effective** » désigne la date d'entrée en vigueur de la Convention telle que définie à l'article 3.

1.6 « **Directeur** » désigne le directeur du Service des technologies de l'information.

1.7 « **Divulgations** » signifie le fait de porter à la connaissance de l'autre Partie ou de tiers, ou de laisser porter à leur connaissance les Résultats, ou toute autre Information Confidentielle sur quel que support que ce soit.

1.8 « **Domaine de collaboration** » désigne un grand domaine de collaboration de recherche comprenant différents Projets Spécifiques tel que décrit à l'Annexe I.

1.9 « **Droits de propriété intellectuelle** » désigne les droits des Parties et comprend notamment les inventions, les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur (les logiciels), les dessins industriels, le savoir-faire, les secrets industriels ou commerciaux et tout autre droit de nature semblable, que ceux-ci soient sujets ou non à des formalités d'enregistrement afin d'être opposables.

1.10 « **Droits de propriété intellectuelle antérieurs** » signifie tous les Droits de propriété

intellectuelle conçus, développés, acquis ou autrement obtenus par l'une ou l'autre des Parties antérieurement à la signature de la présente Convention.

1.11 « **Droits de propriété intellectuelle externes** » signifie tous les Droits de propriété intellectuelle conçus, développés, acquis ou autrement obtenus par l'une ou l'autre des Parties concomitamment et indépendamment de l'exécution de la présente Convention ou en dehors du cadre des Projets Spécifiques ou des études.

1.12 « **Durée** » a le sens donné à l'article 3 de la Convention.

1.13 « **Force majeure** » signifie un événement imprévisible et irrésistible; y est assimilée la cause étrangère qui présente ces mêmes caractères.

1.14 « **Information(s) Confidentielle(s)** » désigne toutes les informations techniques, commerciales, financières, opérationnelles, ou de quelque nature que ce soit, communiquées par une Partie à l'autre Partie, ou à laquelle une Partie a accès dans le cadre de l'exécution de la Convention en regard de l'autre Partie, à l'occasion de l'exécution de la Convention et dans le cadre des Projets Spécifiques, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, par remise de documents ou par voie de fourniture de produits, échantillons, matériels, Résultats, Codes Sources, logiciels, données, ou oralement, en particulier lors de réunions ou d'entretiens avec des employés des Parties ou portées à leur connaissance à l'occasion de démonstrations ou de visites d'unités et d'installations du CRIM ou de la VILLE qui concernent l'autre Partie.

1.15 « **Objet** » a le sens défini à l'article 2 de la Convention.

1.16 « **Partie** ou **Parties** » a le sens défini dans l'en-tête de la Convention.

1.17 « **Projet(s) Spécifique(s)** » désigne les projets découlant de la présente Convention dans le Domaine de collaboration. Chaque Projet Spécifique est défini dans une fiche de description de Projet Spécifique. La fiche de description est à l'Annexe II de la Convention.

1.18 « **Publications** » désigne les mémoires de maîtrise, thèses de doctorat, articles, séminaires et autres présentations écrites sur quelque support que ce soit.

1.19 « **Résultats** » désigne toutes les informations et les connaissances, brevetables ou non, y compris les brevets, savoir-faire, Code Source, données, plans, maquettes et prototypes, méthodologies, algorithmes, logiciels, bases de données, modèles, fonctionnalités, et ce, quel qu'en soit le support, générées dans le cadre de la Convention et relativement aux Projets Spécifiques, et tous les documents qui les formalisent, qu'ils soient protégeables ou non par des titres privatifs.

ARTICLE 2
OBJET

2.1 La VILLE entend retenir les services professionnels du CRIM qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente Convention, à fournir des services professionnels en recherche et développement dans les domaines informatiques précités.

2.2 En réponse à une demande du Directeur, le CRIM devra, pour chacun des mandats qui lui sera octroyé, proposer un échéancier ainsi qu'une estimation de l'effort requis pour la réalisation du mandat et du coût de matériels qui sera défini dans une fiche descriptive de projet spécifique (Annexe II). Dans la description de l'effort requis, le CRIM devra notamment fournir une estimation détaillée des honoraires indiquant les ressources nécessaires et le nombre d'heures projeté pour chaque ressource.

ARTICLE 3
DURÉE

Sous réserve de l'article 14 (Résiliation), la présente Convention prend effet à compter de la date de la signature de la dernière des Parties à signer pour une durée de trois (3) ans ou lorsque le total des honoraires et du coût de matériels versés auront atteint quatre millions cent cinquante-sept mille sept cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt-quinze sous (4 157 725,95 $), taxes incluses, suivant la situation la plus hâtive, le CRIM demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la VILLE.

ARTICLE 4
INTERPRÉTATION

Le texte de la présente Convention prévaut sur toute disposition ou condition des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 5
EXÉCUTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

5.1 Le CRIM déclare que les services professionnels visés par la présente Convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences ainsi que les ressources humaines et matérielles requises pour les exécuter.

5.2 Le recours à la sous-traitance est interdit, sauf de manière accessoire, et le CRIM s'engage à faire exécuter l'essentiel des travaux par ses propres ressources.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CRIM

Le CRIM s'engage à :

6.1 rendre les services prévus à la présente Convention selon les règles de l'art;

6.2 exécuter la Convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations étant entendu que le CRIM conserve le libre choix des moyens d'exécution du travail confié;

6.3 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente Convention;

6.4 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la VILLE;

6.5 assumer tous les frais relatifs à l'exécution de la présente Convention;

6.6 divulguer à la VILLE tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la VILLE de biens ou de services ayant une relation avec la présente Convention;

6.7 remettre à la VILLE les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

6.8 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.9 soumettre à la VILLE une ou des factures détaillées pour chacun des contrats confiés dans le cadre de l'exécution de la Convention couvrant les honoraires, le coût de matériels pour la période visée et le montant des taxes applicables aux services du CRIM, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par l'Agence du revenu du Canada aux fins de la taxe sur les produits et services et par Revenu Québec aux fins de la taxe de vente du Québec, le cas échéant;

6.10 prendre fait et cause pour la VILLE et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales, à cet égard;

6.11 transmettre à la VILLE, selon les modalités et la fréquence qu'elle lui indique, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La VILLE doit :

7.1 assurer au CRIM la collaboration du Directeur;

7.2 remettre au CRIM les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la Convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

7.3 communiquer avec diligence au CRIM la décision du Directeur sur tout document soumis par le CRIM;

7.4 acquitter la ou les factures visées à l'article 6.9 dans les trente (30) jours de leur approbation, pourvu qu'elles comportent toutes les informations requises par cet article.

ARTICLE 8
PLANIFICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS

Les Parties s'engagent à collaborer étroitement à la planification des services attendus du CRIM dans le but de répondre aux attentes de la VILLE et de respecter les délais prescrits.

Les Parties auront recours à la collaboration d'un Coordonnateur de services pour la planification des services professionnels dans la cadre de la Convention.

Coordonnateur des services

Le CRIM identifiera et nommera un Coordonnateur des services. Ce Coordonnateur des services doit être une personne distincte des ressources amenées à réaliser les activités de prestation de services en technologies de l'information à la Ville, et ce, peu importe le mandat. Le candidat proposé devra être assigné à ce rôle tout au long de la durée prévue à la Convention.

Advenant que le CRIM doit mettre fin à l'assignation du Coordonnateur des services, cela aura pour conséquence l'obligation pour le CRIM de le remplacer par une ressource équivalente.

Rôle du coordonnateur des services

Le Coordonnateur des services doit entretenir un dialogue avec le responsable désigné de la Ville afin de bien comprendre les besoins et les attentes de la Ville, assurer un suivi constant et veiller à la résolution des problèmes relatifs à la réalisation de la prestation de services. Il est le point de contact principal au CRIM quant à la prestation de services à rendre et celui qui entre en communication directe avec le responsable désigné de la Ville quant aux services à rendre et les informations à obtenir quant aux services. Les demandes de la Ville doivent transiter obligatoirement par le Coordonnateur des services.

Ce Coordonnateur des services a pour rôle d'identifier et de sélectionner les ressources qui rendront les services, de s'assurer de leur disponibilité et de gérer leurs absences, de leur

assigner les tâches, de leur communiquer les consignes de travail, de coordonner leur travail, d'effectuer le suivi de leur prestation de services et d'en assurer la qualité conformément aux attentes de la Ville. Le Coordonnateur des services est ultimement imputable du travail effectué par les ressources. La Ville, à titre de cliente, s'attend à une prise en charge complète par le CRIM, par le biais de son Coordonnateur des services, pour rendre la prestation de service attendue.

De façon périodique ou selon les modalités de gestion qui seront définies au cours de la réalisation du service, le responsable de la Ville rencontrera le Coordonnateur des services afin d'obtenir l'information quant à l'état de l'avancement des travaux. Cette rencontre permet, entre autres, de faire un suivi des principales interventions en cours afin d'assurer la coordination des travaux liés à la demande de prestation de services, et ce, afin d'assurer la livraison de la façon la plus optimale.

ARTICLE 9
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

9.1 coordonner l'exécution de la convention;

9.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le CRIM quant à l'interprétation de la Convention;

9.3 refuser les travaux, recherches et rapports du CRIM qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la Convention;

9.4 exiger du CRIM la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 10
HONORAIRES

10.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le CRIM, la VILLE s'engage à lui verser une somme maximale de quatre millions cent cinquante-sept mille sept cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt-quinze sous (4 157 725,95 $), taxes incluses, couvrant tous les honoraires, le coût de matériels et toutes les taxes applicables aux services du CRIM, le cas échéant.

10.2 Cette somme est payable sur présentation, à l'adresse prévue à l'article 10.6, de factures détaillées par projet, conformément aux articles 6.9 ci-dessus et à l'article 10 de l'Annexe I.

10.3 La prétention du CRIM selon laquelle son activité n'est pas taxable n'engage aucunement la responsabilité de la VILLE et aucune somme additionnelle ne lui sera versée à titre de taxe.

10.4 Aucun paiement d'honoraires et de coût de matériel versé au CRIM ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente Convention.

10.5 Aucun travail ne peut être effectué sans l'émission, par le Directeur, d'une fiche descriptive de projet.

10.6 Adresse de facturation :

Ville de Montréal
Gestion contractuelle TI

À l'attention de : M. Sylvain Perras

801, rue Brennan
9e étage
Montréal (Québec), H3C 0G4
Tél. : 514-872-5295

ARTICLE 11
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires et des coûts de matériels prévus à l'article 10.1, le CRIM :

11.1 garantit à la VILLE être l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur dont il se sert aux fins d'exécuter la présente Convention;

11.2 dans la mesure où la propriété de ceux-ci n'a pas été attribuée au CRIM conformément à l'article 13.2, cède à la VILLE tous ses droits d'auteur dans les Résultats et renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci;

11.3 tient la VILLE indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

11.4 Les Parties reconnaissent que pour faciliter l'échange et pour accomplir les objectifs de la présente Convention, il est probable que des Informations Confidentielles soient échangées entre les Parties, autant pour la préparation que pendant l'exécution des Projets Spécifiques. L'Information Confidentielle partagée par les Parties peut représenter des actifs importants et des secrets commerciaux appartenant aux Parties qui reconnaissent ainsi l'importance et la sensibilité de ces informations. Ces Informations Confidentielles ne peuvent être divulguées par la Partie qui les reçoit, à un tiers, sans l'autorisation écrite et préalable de l'autre Partie.

11.5 La confidentialité ne s'applique toutefois pas aux informations qui :

11.5.1 sont déjà connues de la Partie à laquelle elles sont divulguées autrement qu'en les ayant obtenues de l'autre Partie sous le couvert de la confidentialité;

11.5.2 deviennent partie intégrante du domaine public, sans qu'il y ait violation de la présente obligation de confidentialité;

11.5.3 sont divulguées par un tiers ayant légalement le droit de le faire;

11.5.4 doivent être divulguées en raison de la loi ou de la réglementation. La Partie qui entend divulguer cette Information Confidentielle doit en aviser l'autre Partie afin qu'elle puisse avoir l'opportunité d'entreprendre les démarches pour s'y opposer à temps, si elle le juge à propos.

11.6 Pendant la durée de la présente Convention, aucune Partie ne peut émettre de communiqué public en ce qui concerne l'exécution de la Convention sans avoir obtenu l'approbation écrite préalable de l'autre Partie qui peut revoir le contenu du communiqué et y apporter les modifications raisonnables qu'elle juge appropriées.

11.7 Le CRIM reconnaît que le Code Source des logiciels, les manuels et instructions s'y rapportant ainsi que les informations les concernant qui sont fournis par la VILLE sous quelle que forme que ce soit, constituent de l'Information confidentielle et sont des actifs importants et des secrets commerciaux appartenant à la VILLE. Le CRIM s'engage à prendre toutes les démarches nécessaires, auprès, notamment, de ses employés, étudiants, stagiaires et consultants, pour en préserver la confidentialité et pour que leur utilisation se fasse conformément au présent engagement de confidentialité.

11.8 La VILLE reconnaît que le Code Source des logiciels, les manuels et instructions s'y rapportant ainsi que les informations les concernant qui sont fournis par le CRIM sous quelle que forme que ce soit, constituent de l'Information confidentielle et sont des actifs importants et des secrets commerciaux appartenant au CRIM. La VILLE s'engage à prendre toutes les démarches nécessaires, auprès, notamment, de ses employés, étudiants, stagiaires et consultants, pour en préserver la confidentialité et pour que leur utilisation se fasse conformément au présent engagement de confidentialité.

11.9 Les Parties reconnaissent qu'un bris de confidentialité de leur part peut causer des dommages irréparables à l'autre Partie, pour lesquels le paiement de dommages-intérêts ne serait pas approprié. Les Parties pourront obtenir toute injonction pour protéger leurs droits, en plus de tous les autres recours qui leur sont offerts.

11.10 En aucun temps, une Partie ne peut utiliser les signatures, marques de commerce ou logo de l'autre Partie sans avoir obtenu préalablement l'accord écrit de cette Partie.

ARTICLE 12
PUBLICATIONS-DIVULGATION

12.1 La Partie qui souhaite publier ou divulguer des informations découlant de la présente Convention, doit demander l'accord préalable et écrit de l'autre Partie et doit mentionner le motif de la Publication ou de la Divulgation dans un avis à l'autre Partie. Les Parties s'entendront pour convenir ensemble du délai requis pour la lecture de tout projet de Publication ou de Divulgation relative à la présente Convention.

12.2 La Partie qui doit donner son accord à la Publication ou à la Divulgation peut supprimer ou modifier certaines précisions qui seraient de nature à porter préjudice à l'utilisation

industrielle et commerciale des Résultats ou qui seraient des Informations Confidentielles. De telles suppressions ou modifications ne doivent cependant pas porter atteinte à la valeur scientifique de la Publication.

12.3 Cette Partie peut également demander à retarder la Publication ou la Divulgation, pour une période maximale de dix-huit (18) mois, si certaines informations doivent faire l'objet d'une protection au titre de la propriété intellectuelle, ou ne pas donner de suite favorable à la demande de publication ou de communication par une décision motivée, si elle estime qu'une telle Divulgation ou Publication est de nature à porter atteinte à ses intérêts.

ARTICLE 13
PROPRIETE INTELLECTUELLE

13.1 Tous les Droits de propriété intellectuelle antérieurs et externes demeurent la propriété de la Partie qui les a développés. La présente Convention n'a donc pas pour effet de transférer, en totalité ou en partie, tout Droit de propriété intellectuelle antérieur ou externe à l'autre Partie ou à qui que ce soit, à moins d'une entente spécifique écrite à cet effet entre les Parties pour exécuter les Projets Spécifiques.

13.2 À moins d'une mention spécifique contraire dans la Fiche de description d'un Projet Spécifique, la VILLE aura la propriété exclusive des Résultats et des Droits de propriété intellectuelle développés dans le cadre de tout Projet Spécifique. La VILLE pourra concéder une licence d'utilisation de ces Résultats et des Droits de propriété intellectuelle, non transférable et non exclusive, au CRIM. Dans le cas où les Parties conviendraient, au préalable, dans la Fiche de description d'un Projet Spécifique, que le CRIM est propriétaire des Résultats et des Droits de propriété intellectuelle développés dans le cadre d'un Projet Spécifique, ce dernier devra concéder à la VILLE une licence d'utilisation de ces Résultats et des Droits de propriété intellectuelle libre de redevances, non transférable et non exclusive sans limitation de territoire.

13.3 Pour la durée respective de chacun des Projets Spécifiques et pour leur réalisation uniquement, les Parties s'octroient mutuellement une licence d'utilisation libre de redevances à des fins internes de recherche et de développement et d'accompagnement technologique pour l'utilisation des Droits de propriété intellectuelle antérieurs et externes fournis par les Parties, et ceci seulement dans la mesure où ces Droits de propriété intellectuelle antérieurs et externes en question sont nécessaires aux fins visées par un Projet Spécifique et que la Partie détentrice de tels droits consent librement à octroyer une telle licence. Cette licence est non exclusive, incessible et prend fin à l'échéance du Projet Spécifique pour lequel de tels droits sont nécessaires.

ARTICLE 14
RÉSILIATION

14.1 La VILLE peut mettre fin à cette Convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

14.2 Le CRIM doit alors livrer à la VILLE tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.

14.3 Le CRIM n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 15
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

15.1 La responsabilité de la VILLE pouvant lui être imputée en raison de la présente Convention et des faits et omission s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 10.1.

15.2 Les Parties s'engagent à collaborer pleinement pour la réalisation de la présente Convention. Chaque Partie s'engage à faire tous les efforts nécessaires pour l'exécution des obligations qui lui incombent.

ARTICLE 16
NON-SOLLICITATION

Le CRIM et la VILLE s'engagent pendant la durée de la présente Convention et pour une période de douze (12) mois suivant l'expiration de celle-ci, à ne pas solliciter un employé de l'autre Partie pour des emplois, mandats ou services, sans avoir au préalable obtenu l'approbation écrite de ladite Partie.

ARTICLE 17
RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION

17.1 Pendant la durée de la présente Convention, la VILLE s'engage à tenir indemne et à dédommager le CRIM, ses mandataires et ses représentants, de quelque réclamation, dommage ou action occasionné au CRIM et résultant directement de la négligence de la VILLE dans l'exécution des obligations lui incombant en vertu de la présente Convention, sauf dans la mesure où la réclamation, le dommage ou l'action, selon le cas, est attribuable à la négligence du CRIM ou si le CRIM y a contribué.

17.2 Pendant la durée de la présente Convention, le CRIM s'engage à tenir indemne et à dédommager la VILLE, ses mandataires et ses représentants, de quelque réclamation, dommage ou action occasionnée à la VILLE et résultant directement de la négligence du CRIM dans l'exécution des obligations lui incombant en vertu de la présente Convention, sauf dans la mesure où la réclamation, le dommage ou l'action, selon le cas, est attribuable à la négligence de la VILLE, ou si la VILLE y a contribué.

ARTICLE 18
CESSION

La présente Convention ne peut être cédée par l'une des Parties en tout ou en partie sans l'autorisation écrite de l'autre Partie. Toute cession effectuée sans ce consentement est nulle et non avenue.

ARTICLE 19
FORCE MAJEURE

19.1 Les Parties conviennent qu'elles n'encourent aucune responsabilité et ne sont tenues d'aucune obligation de réparation des dommages subis par l'une ou l'autre du fait de l'inexécution ou de l'exécution défectueuse de toutes ou partie de leurs obligations contractuelles, lorsque cette inexécution ou cette exécution défectueuse a pour cause la survenance d'un événement de Force majeure.

19.2 Les obligations contractuelles des Parties affectées par l'événement de Force majeure sont alors suspendues pendant toute la durée de l'événement de Force majeure ainsi que pour une période de temps raisonnable requise par celle-ci afin d'y remédier.

19.3 La Partie qui désire invoquer l'événement de Force majeure doit en informer, si possible, l'autre Partie dans les meilleurs délais, en précisant la nature de l'événement de Force majeure invoqué, sa durée probable, et les conséquences qu'il emporte sur l'exécution de la présente Convention.

19.4 Toute Partie qui invoque un événement de Force majeure a l'obligation de mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour en limiter sa portée et sa durée.

19.5 Si l'événement de Force majeure se prolonge en empêchant l'exécution de la présente Convention, alors la présente Convention peut être résiliée de plein droit. Dans ce cas, la VILLE doit acquitter le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives et le CRIM doit livrer à la VILLE les biens livrables précisés dans la Fiche de description d'un Projet Spécifique que l'événement de Force majeure ne l'empêche pas de livrer.

ARTICLE 20
CONDITIONS GÉNÉRALES

20.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

20.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

20.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

20.4 Représentations du CRIM

Le CRIM n'est pas le mandataire de la VILLE et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

20.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux (2) Parties.

20.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

20.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

20.8 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

20.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

20.10 Élection de domicile de l'Organisme

Le CRIM fait élection de domicile au 405, avenue Ogilvy, bureau 101, Montréal (Québec) H3N 1M3, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la VILLE sa nouvelle adresse, le CRIM fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

20.11 Élection de domicile de la VILLE

La VILLE fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 9e étage, Montréal (Québec), H3C 0G4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur.

ARTICLE 21
APPLICATION CONTINUE

Les articles 11, 12, 13 et 16 de cette Convention survivront à la fin ou la résiliation de celle-ci en plus des articles qui continuent à lier les Parties au-delà du terme de la Convention de par leur rédaction ou par l'effet de la loi.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2019

CENTRE DE RECHERCHE INFORMATIQUE DE MONTRÉAL INC.,

Par : _____
Françoys Labonté, directeur général

Cette Convention a été approuvée par le .....de la Ville de Montréal, le ..... e jour du mois de ..... 2019 (Résolution .....).

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2019/04/18
17:00

(1)

Dossier # : 1198312001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services d'une durée de 2 ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses - Contrat octroyé de gré à gré.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de services par lequel LinkedIn Corporation, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les services requis pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses, selon les termes et conditions au sommaire décisionnel;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3. d'autoriser Mme Diane Bouchard, Directrice du service des ressources humaines, de faire le nécessaire pour conclure l'entente avec le fournisseur.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-03-25 13:05

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1198312001**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services d'une durée de 2 ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses - Contrat octroyé de gré à gré.

CONTENU

CONTEXTE

Dans un contexte où le recrutement de main-d'œuvre qualifiée s'avère de plus en plus difficile, les employeurs se doivent d'innover en matière de stratégies de recrutement et passent maintenant en mode « proactif ». L'ère où il suffisait d'afficher un poste et d'attendre que les candidats se manifestent est maintenant révolue.

Ainsi, depuis 2015, le Service des ressources humaines (SRH) utilise les services du réseau social professionnel *LinkedIn* pour réaliser ses activités de recrutement, notamment pour afficher des postes à combler et pour entrer en communication et solliciter des candidats potentiels. Considéré comme un outil indispensable dans le domaine de la recherche et de l'acquisition de talents, il permet d'avoir accès à des centaines de milliers de candidats, en recherche active d'emplois ou non. Le réseau social professionnel permet donc à la Ville d'avoir accès à des centaines de milliers de candidats potentiels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le contrat est d'une durée de 2 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur et propose :
· 5 accès « recruteur » permettant un accès à la totalité de la communauté LinkedIn, soit plus de 610 millions de membres au total, dont 15 millions de membres au Canada. Ces licences permettent également de faire des recherches avancées parmi ces membres. Les 5 accès seront partagés auprès de la soixantaine de recruteurs du Service de ressources humaines.
· Une page carrière dédiée à la Ville de Montréal permettant une visibilité accrue de l'organisation, et permettant aussi aux membres de s'abonner aux nouvelles et aux emplois de la Ville;

· Une possibilité d'afficher jusqu'à 51 offres d'emploi simultanément sur la page carrière LinkedIn de la Ville de Montréal;
· Une fonction permettant de publier les offres d'emploi de la Ville de manière automatisée, depuis le site Carrière de la Ville;;
· 5 accès à une variété de tableaux de bord permettant de suivre l'évolution de l'utilisation des services et le comportement des recruteurs de la Ville.

JUSTIFICATION

Dans le contexte de la guerre des talents, la Ville est préoccupée par la recherche de candidats de plus en plus qualifiés. Les employeurs doivent être visibles et proactifs pour les repérer et les attirer.
Ayant à son actif quelques 28 000 employés, la Ville de Montréal a d'importants besoins en termes de dotation et doit constamment solliciter le marché de l'emploi pour assurer le comblement de ses postes. À cet effet, depuis les cinq dernières années, nous observons une tendance à la hausse du nombre de postes comblés par des candidats de l'externe. En effet, le nombre d'embauche annuelle est passé, depuis 2014, de 1867 à 2704.

De plus, avec 25 % de départs à la retraite prévus au cours des cinq prochaines années, la Direction générale de la Ville a placé les enjeux de main-d'œuvre au 3e rang de ses priorités organisationnelles (« Répondre proactivement aux différents enjeux de main-d'oeuvre pour assurer une main-d'oeuvre disponible et qualifiée »).

Enfin, l'outil LinkedIn permet à la Ville de faire des économies substantielles. En effet, lorsqu'un poste est difficile à combler, la "chasse de tête" devient une activité essentielle et LinkedIn permet à la Ville d'être autonome dans cette pratique. Sans cet outil, la Ville devrait se tourner vers des firmes externes spécialisées en chasse de têtes. Les coûts pour ce type de service externe varient entre 18 % et 33 % du salaire annuel offert à la personne recrutée, selon la rareté des candidats et l'envergure des responsabilités assumées. Dans ce contexte, l'embauche d'un seul cadre pourrait alors engendrer des coût de l'ordre d'au moins 25 000 $ (25 % de 100 000 $ de salaire annuel).

Considérant que le réseau social professionnel est l'un des meilleurs moyens d'entrer en contact avec les candidats passifs (qui ne sont pas en recherche d'emploi) et actifs (en recherche d'emploi), il devient nécessaire de se doter d'une stratégie numérique efficace. Le bassin de candidats en recherche active d'emploi n'est plus suffisant pour répondre aux besoins de la Ville.

Une étude effectuée par le SRH permet de confirmer qu'il existe un seul réseau social professionnel au Canada : Linkedln, dont Microsoft en est le propriétaire depuis 2016. Cette étude est disponible en pièce jointe pour consultation. Cette étude est résumée dans les lignes qui suivent.

Les outils et services numériques offerts en matière de recrutement peuvent être classés en trois grandes familles distinctes : 1) les sites d'emplois, 2) les agrégateurs d'offres d'emploi et 3) les réseaux sociaux professionnels. LinkedIn fait partie de la famille des « réseaux sociaux professionnels (RSP) ». À l'instar des recherches effectuées, LinkedIn fait face à deux rivaux : Viadeo et Xing. D'une part, Viadeo est surtout présent en France et compte peu de membres au Canada (environ 3600). Notons qu'aucune offre d'emploi canadienne n'y a été publiée à ce jour. D'autre part, Xing est plutôt actif en Allemagne. Il a un peu plus de membres canadiens, mais ce nombre est loin d'être suffisant pour y recruter dans candidats (environ 10 000). Très peu d'offres d'emplois y sont publiées au Canada (63).

Ainsi, ces deux réseaux ne permettraient pas à la Ville d'y recruter des candidats potentiels, surtout en considérant que le seul bassin interne d'employés de la Ville comporte quelques 28 000 employés. En conclusion, parmi les tous les réseaux sociaux professionnels

existants, nos recherches et analyses nous permettent de confirmer que LinkedIn est le seul réseau social professionnel à :

- disposer d'un nombre de membres significatifs par rapport au nombre d'employés (610 millions) de la Ville de Montréal (28 000);
- présenter un bassin considérable de candidats localisé au Canada (15 millions);
- publier un nombre substantiel d'offres d'emploi incitant ainsi les candidats à les consulter;
- par sa nature même de réseau social professionnel, compter une majorité de membres qui ne sont pas activement en recherche d'emploi sur les sites spécifiquement dédiés à cette fin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat qui sera octroyé à la firme LinkedIn Corporation s'élève à une somme maximale de 275 401 $ taxes incluses représentant un montant de 251 478 $ net de ristournes.

Payable en mai 2019 et en mai 2020. Donc, 119 765,60$ par année, plus taxes. Le détail des coûts est présenté en pièce jointe, dans la soumission fournie du fournisseur.

Pour 2019, le coût pour cette dépense, soit une somme de 125 739 $ net de ristournes, a déjà été prévu lors de la confection du budget 2019 du Service des ressources humaines. En 2020, un montant de 125 739 $ net de ristournes sera priorisé dans le cadre de la confection du budget du Service des ressources humaines.

Le Service de ressources humaines fait partie des services désignés comme une unité de soutien dans le règlement sur les dépenses mixtes d'administration générales de compétence d'agglomération (RCG 06-054).

Contrairement aux budgets des services de proximité, ceux des unités de soutien ne sont pas déterminés par une répartition (pourcentage) entre ceux de compétence d'agglomération ou de compétence locale. La participation de l'agglomération aux dépenses de l'ensemble des unités de soutien, dont fait partie le service des ressources humaines, se fait via un frais d'administration exprimé en dollars, chargé globalement en fonction des dépenses réelles totales d'agglomération.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée ou reportée, cela aurait pour impacts :

- De ne pas être mesure d'avoir accès à un bassin de candidats compétents permettant de combler les besoins de main-d'œuvre de l'organisation et ainsi répondre à sa mission;
- De limiter significativement le bassin de candidats potentiels;
- D'augmenter significativement les délais de comblement de postes et ainsi impacter les unités concernées;
- De diminuer la visibilité des publications d'emplois de la Ville;
- De diminuer la visibilité de l'organisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En choisissant Linkedln Corporation, considérant que ce fournisseur est unique dans sa catégorie, la Ville de Montréal répond aux dispositions légales concernant l'octroi de contrats, plus spécifiquement l'article 573.3, second alinéa de la Loi sur les cités et villes. Un appel d'offre n'est donc pas requis.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claire MÉNARD
Conseillère - Centre d'expertise en dotation

Tél : 514 687-8054
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Danny ST-LAURENT
c/d recherche de talents et dotation

Tél : 514-872-1887
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée LAPOINTE
Directrice Talents, dotation et développement organisationnel
Tél : 514 872-0609
Approuvé le : 2019-03-25

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2019-03-25

LinkedIn au service des Collectivités Locales



L'Equipe Secteur Public

LinkedIn

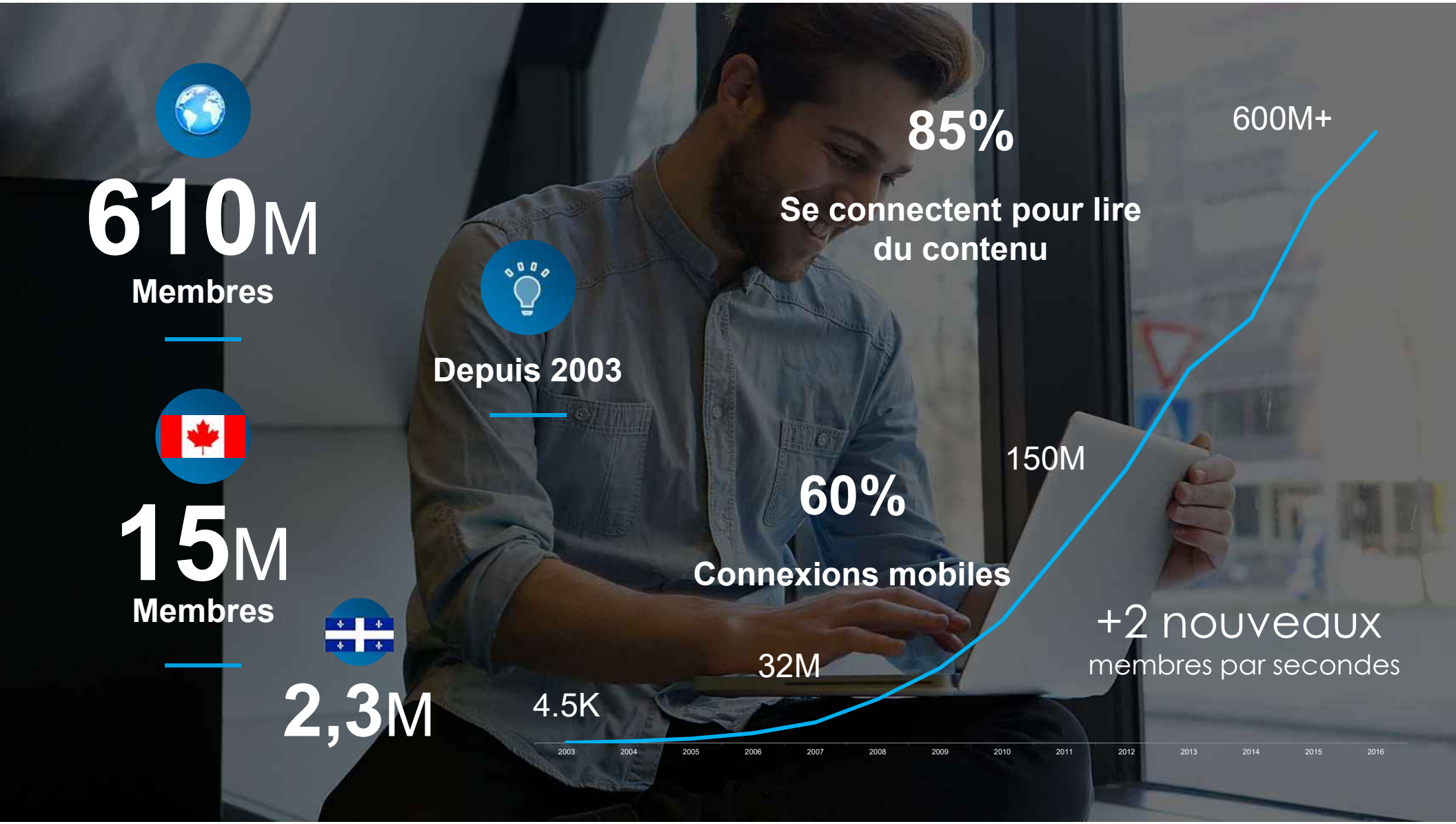
610M
Membres
15M
Membres
2,3M
Depuis 2003
85%
Se connectent pour lire du contenu
60%
Connexions mobiles
4.5K
32M
150M
600M+
+2 nouveaux
membres par secondes
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016

Notre Mission

Connecter les professionnels du monde entier pour les rendre plus productifs

THE ECONOMIC GRAPH



Membres
610M

Entreprises
+10M

Ecoles
+27K

Compétences
Professionelles
+50K

Offres
d'emplois
11M

Contenus
+Milliards

Le Modèle Economique de LinkedIn



RECRUTER



COMMUNIQUER



VENDRE



APPRENDRE

LinkedIn Talent Solutions

Solutions pour votre Collectivité



Le parcours d’un membre sur LinkedIn de candidat potentiel à employé

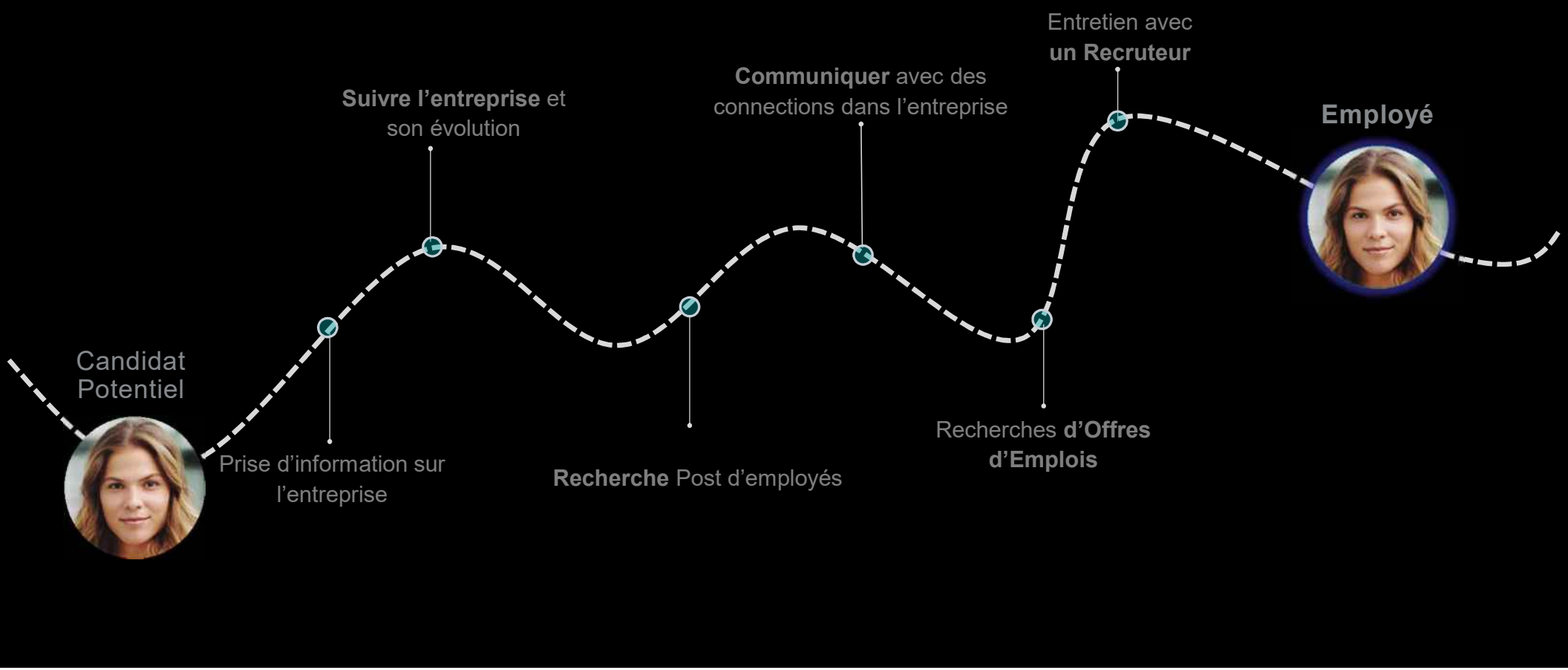

Typologie de Produits



RECHERCHE DE CANDIDAT

Accès Recruteur



AFFICHAGE DE POSTE

Affichages Simultanés



MARQUE EMPLOYEUR

Page Carrière

Talent Solutions

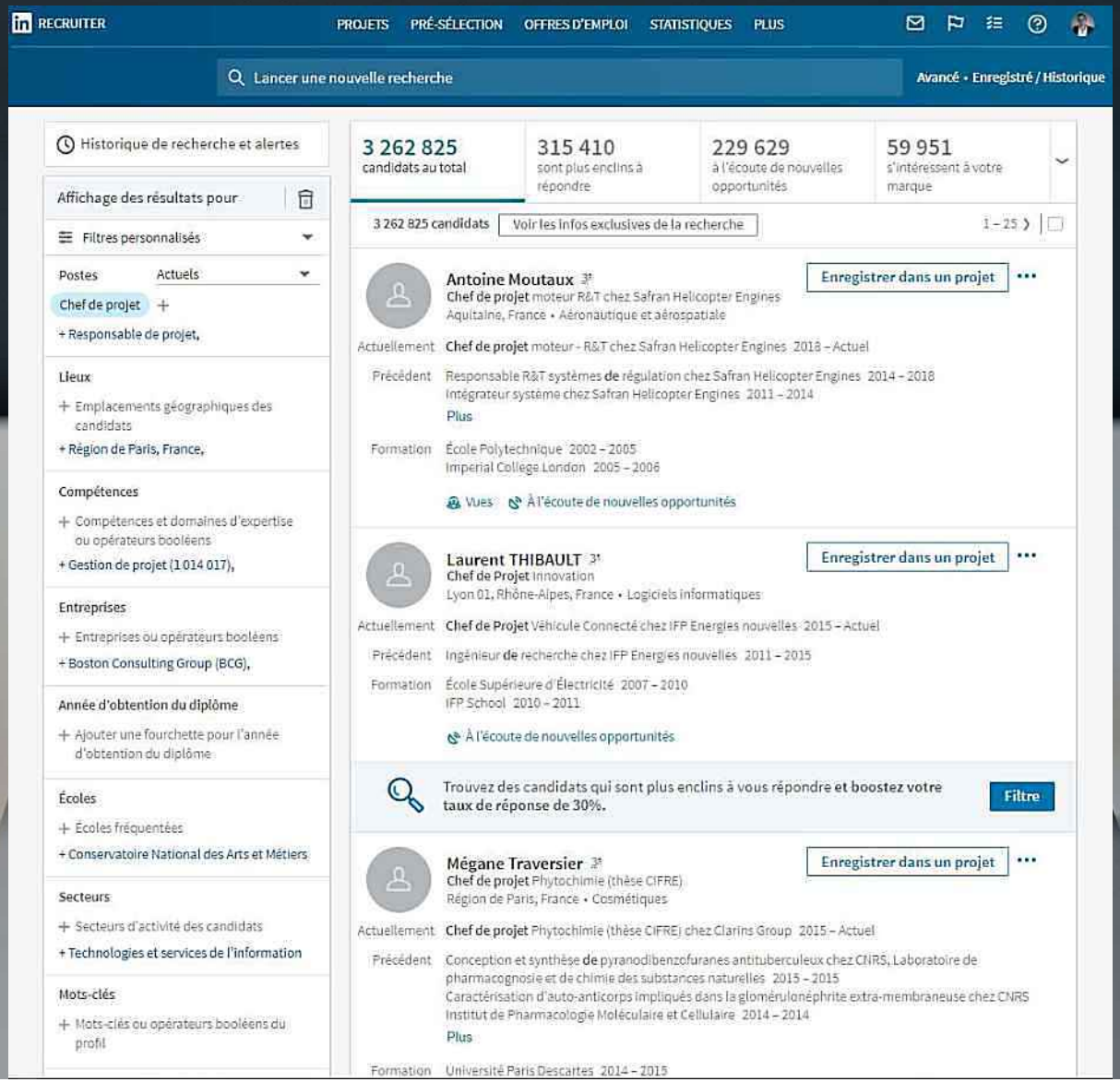

ACCÈS RECRUTEUR

Accès illimité à la base de 610 millions de membres LinkedIn

15 Millions de membres au Canada

+ de 30 filtres de recherches spécialement adaptés à la fonction RH

Crédit de 150 InMails par mois pour rentrer en contact avec les profils

Collaboration de vos équipes via des projets, tags et alertes en commun

Talent Pipeline pour la gestion de votre vivier de talents

Disponible sur appareils mobiles

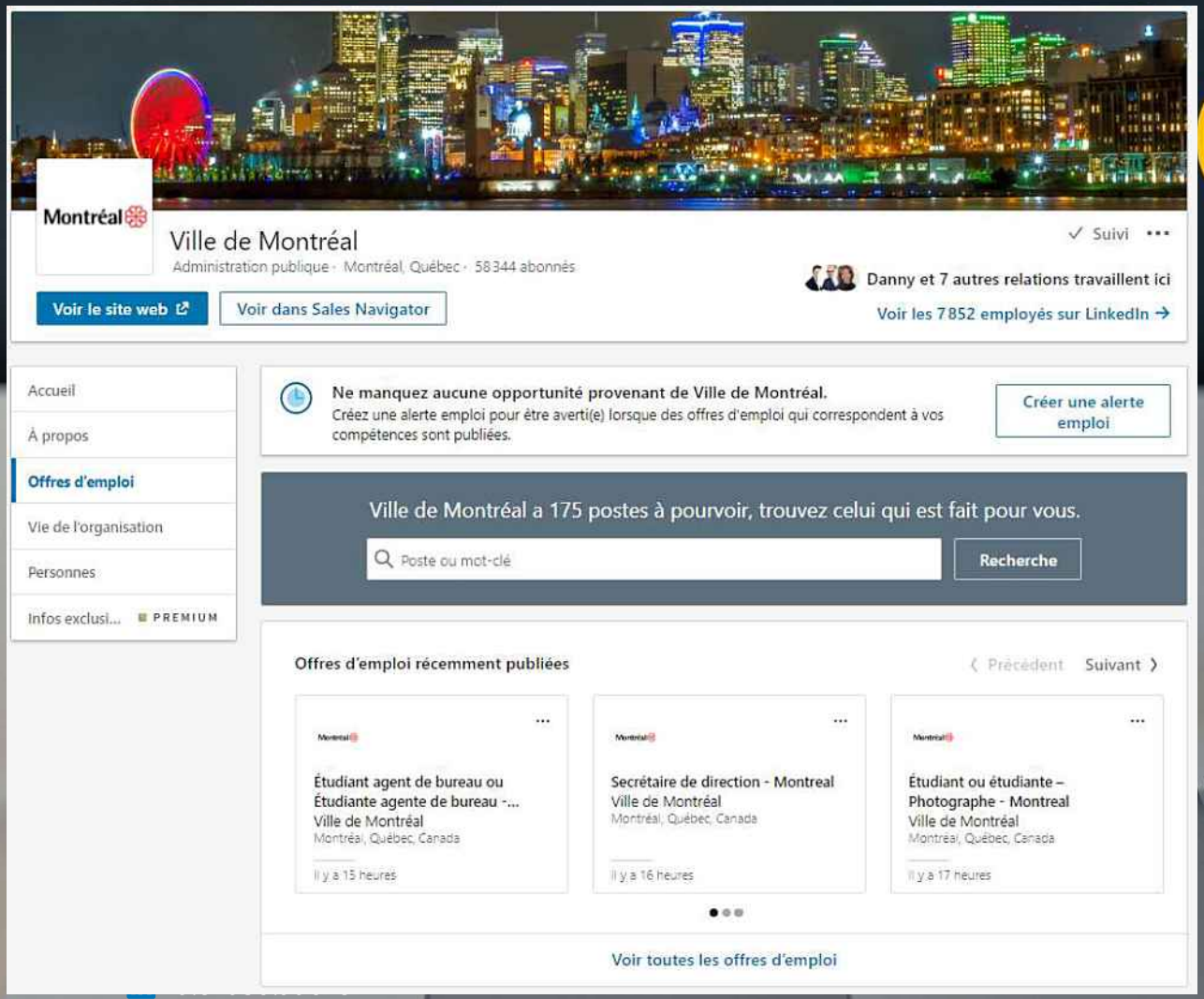

AFFICHAGE SIMULTANES

Emplacement annuel, possibilité de changer à volonté l'annonce

Visibilité sur le portail de recherche, certaines pages d'accueil et votre page carrière

Viralité de votre annonce grâce au partage des membres sur les réseaux sociaux

Proposition automatique de 50 profils pertinents à chaque annonce postée

Exposition automatique de l'annonce aux profils pertinents sur leur page d'accueil

Affichage sur Appareil Mobile et possibilité de postuler depuis ceux-ci

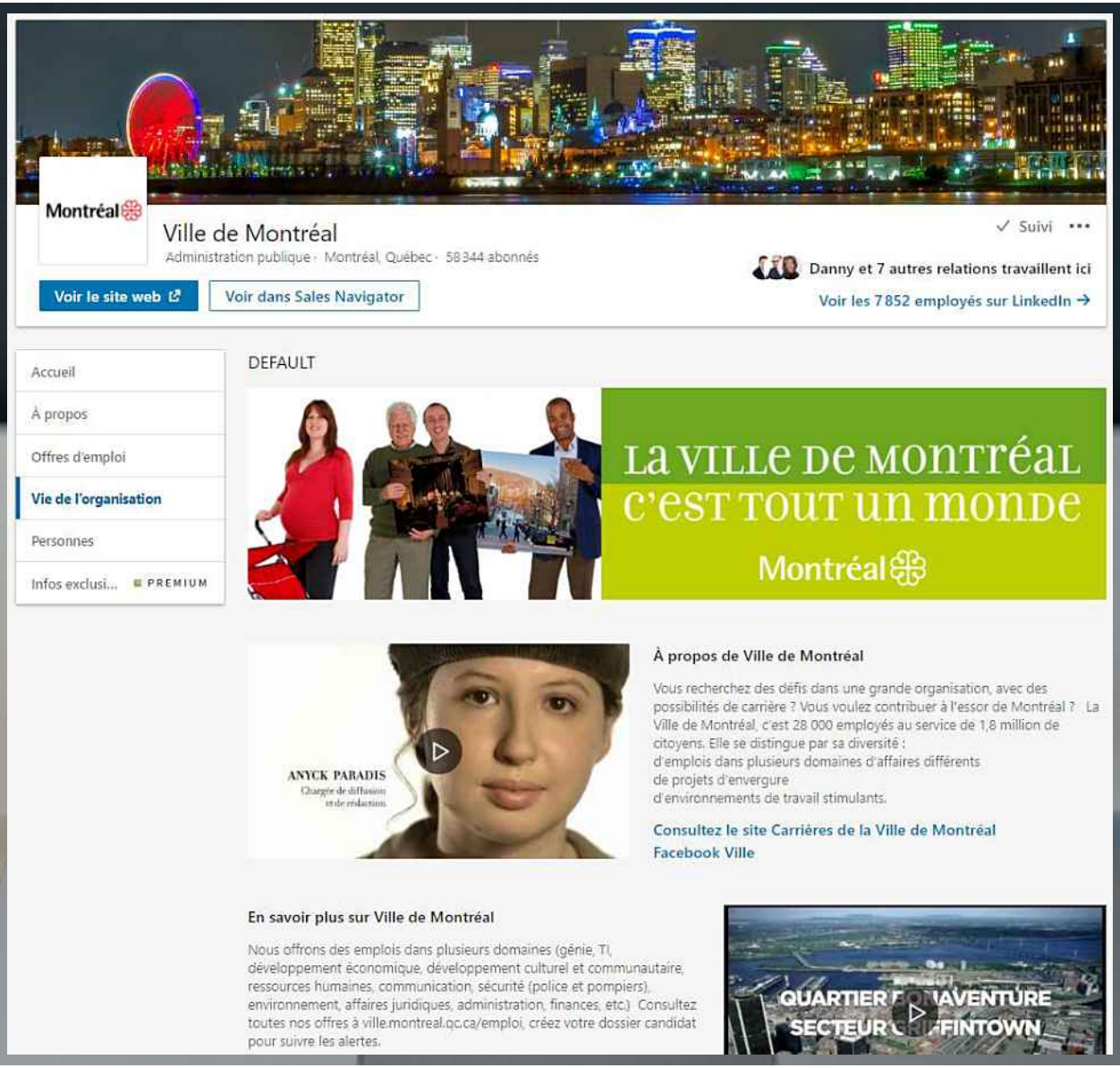

PAGE CARRIÈRE

et MARQUE EMPLOYEUR

Raconter une histoire authentique sur votre culture d'entreprise et vos valeurs grâce à des modules très simples permettant de mettre en image les coulisses de l'entreprise

Diffusez différents supports médias : vidéos, images haute définition, témoignages et publications d'employés, galerie photos, …

Adressez le bon message à la bonne personne en configurant plusieurs audiences. Selon le profil du visiteur, un contenu personnalisé s'affichera.

Exposez vos offres d 'emploi dans un onglet dédié avec un affichage d'annonces Personnalisée en fonction du profil du candidat.

Proposition d’affaires à la Ville de Montreal

Options	Offre
Produits	• 5 Accès recruteur • 51 Affichages simultanés et service d’affichage automatisé • Page Carrière de la Ville de Montréal bilingue • 5 accès aux tableaux de bord permettant de suivre le comportement des candidats et des recruteurs.
Services	• *Support entreprise 24x7* • *Équipe dédiée à la Ville de Montréal, incluant mais ne limitant pas au gestionnaire de compte*
Prix pour 24 mois	239 531,20 $ * * - paiement sur une base annuelle - taxes applicables en sus



LinkedIn Ireland Unlimited Company
Gardner House
Wilton Place
Dublin 2, Ireland
www.linkedin.com

Pricing Valid Through: April 26, 2019

Proposed by:
Quentin Debeunne
qdebeunne@linkedin.com

CONTRACT CONTACT: Diane Bouchard

Sold to Customer Ville De Montréal

BILL TO: **Please review the below Billing details and edit if necessary.**

Bill To Doing Business As:

Contact: Diane Bouchard

Ville De Montréal

Address: 3711, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 100

City/State/Zip: Montréal QC H4C 0C1

Country: Canada

Email: diane.boucharddrh@ville.montreal.qc.ca

Phone: (514) 872-0213

By initialing here, I agree that the Billing details are current and accurate. _____

SHIP TO: Ville De Montréal

Ship To Doing Business As:

3711, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 100

Montréal, QC H4C 0C1

Canada

ORDER INFORMATION

Contract #: CS4482988-18

Billing Period: Annually Upfront

Billing Method: Invoice

Billing Instructions:

For Internal Only:

Type: Renewal

Rep Region: LTS-NA-CA-CAN6-CORP-SMB-RM-MME

Agency Name:

Currency: CAD

Contract Start Date*: May 6, 2019
Contract End Date: May 5, 2021
**"The start date of the services on this Order Form will be the later of the Contract Start Date or the date that the Order Form is fully executed"*

Product Order Description	Qty	Term (Months)	Notes	Sales Price	Total
Product Name: Recruiter - Corporate Product SKU: RCORPR000-1601 Product Description: LinkedIn Recruiter account with team collaboration, auditing, and unparalleled network search capabilities. Includes at least 150 InMails/month per license as well as basic training and support.	5	24		$18,400.00	$92,000.00
Product Name: Job Slots Product SKU: JOBSLR000-1601 Product Description: Reserved annual job posting with ability to change, update, remove on demand.	51	24		$2,171.20	$110,731.20
Product Name: Career Pages - Multinational: Starter Product SKU: LCPMSL0XX-1601 Product Description: Custom content on LinkedIn company profile page. Includes: preferred placement on company page for custom content, careers tab, customizable modules on the careers tab. 12-month package includes 2 views, basic analytics	1	24		$36,800.00	$36,800.00
Product Name: Job Wrapping (51+ slots free) Product SKU: JWRXF01-1310 Product Description: Free job wrapping offering for customers who buy 51 or more job slots and wrap from a single source	1	24		$0.00	$0.00
				SUB TOTAL	$239,531.20
				ESTIMATED TAX*	$0.00
				ESTIMATED ORDER TOTAL	$239,531.20

PURCHASE ORDER INFORMATION	TAX INFORMATION

Our records **INDICATE** that a Purchase Order Number may NOT be required for this order. If a Purchase Order IS required, please enter the PO Number: By initialing here, I confirm that a Purchase Order number is **NOT** required, or if a Purchase Order Number is listed **ABOVE**, I confirm that it is current and accurate._____	Check here if your company is tax exempt: *Please attach any/all exemption certifications or email documentation to taxinquiry@linkedin.com.* Your order will be taxed using the applicable tax rate for your shipping address. The tax listed on your order form is only an estimate and is calculated on the net price. Your invoice will reflect the final total taxes in effect at the time of invoicing and may differ from the amount listed on this order form. Applicable VAT taxes will be added to orders if a VAT registration number is not provided. LinkedIn reserves the right to charge any applicable unbilled VAT if you provide a VAT registration number that is determined to be invalid. Once you submit your VAT registration number, you will generally not be charged VAT on the invoice. With this exemption, you may be responsible for self-assessing any VAT due under the reverse charge procedure on your company's VAT returns. If your country of domicile is Ireland, South Africa, or Switzerland, applicable Irish VAT will be charged on all orders. ***For Non-US based orders ONLY:** Please provide your VAT #: *If this doesn't apply, please type N/A.
PAYMENT OPTIONS • Customer Payment Terms: 30 Days • US and Canada Customers: Check, Credit Card, or Bank Wire Transfer • Non-US Customers: Credit Card or Bank Wire Transfer only	

TERMS

• LinkedIn Services provided under this Order Form are governed by the LinkedIn Subscription Agreement between the parties ("LSA"), the terms of which are incorporated into this Order Form. The Service Terms available at https://legal.linkedin.com/service-specific-terms apply to Customer to the extent the specific Service is included in this Order Form, the terms of which are incorporated into this Order Form.
• Except as provided in the LSA, Services purchased under this Order Form are non-cancelable and non-refundable.
• Future orders will be at list price (including any applicable volume based discounts) at the time of purchase.
• Customer will maintain complete and accurate billing and contact information with LinkedIn and will notify LinkedIn of any inaccuracies on an invoice within the time period set forth in the Payment Terms section above.
• Add-on orders must co-term with the originating order.

I HEREBY REPRESENT THAT: (I) I AM AN AUTHORIZED SIGNATORY FOR CUSTOMER; (II) I HAVE READ AND AGREED TO THE TERMS OF THIS ORDER FORM; AND (III) BY SIGNING THIS ORDER FORM, I AM ENTERING INTO A LEGALLY BINDING CONTRACT.

CUSTOMER (or APPROVED AGENCY)		LinkedIn Ireland Unlimited Company
Signature:	Signature:	Elizabeth Farnworth
Name:	Name:	Elizabeth Farnworth
Title:	Title:	Senior Manager, Revenue Recognition
Date:	Date:	March 26, 2019

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198312001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Direction
Objet :	Accorder un contrat de services d'une durée de 2 ans au fournisseur unique LinkedIn Corporation pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 $, taxes incluses - Contrat octroyé de gré à gré.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1198312001 - Linked-in.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane LAROUCHE
Préposée au budget - Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-7366

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-22

Luis Felipe GUAL
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-9504
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2019/04/18
17:00

(1)

Dossier # : 1182038001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat octroyé à la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions à la firme EGC & SGE inc.

Il est recommandé :
d'autoriser la cession du contrat octroyé à Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions à la firme EGC & SGE inc.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-03-22 17:48

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1182038001**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat octroyé à la firme Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions à la firme EGC & SGE inc.

CONTENU

CONTEXTE

La firme Experts Geoconseil inc. souhaite céder à EGC & SGE inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels accordé par la Ville de Montréal lors du conseil d'agglomération du 25 janvier 2018 (CG180066), selon les termes et conditions stipulés à la convention.
EGC & SGE inc. est une société spécialisée en santé et sécurité au travail récemment incorporée et contrôlée à parts égales entre Geoconseils et Sergex inc. Au terme de la cession, Experts Geoconseils inc. et Sergex inc. n'auront plus d'activités dans le domaine de la santé et sécurité au travail. La cession du contrat implique le transfert de toutes les connaissances, savoir-faire, expertise, méthodes et ressources humaines de Experts Geoconseils inc. vers EGC & SGE inc.

Dans le cadre du contrat de services professionnels CG180066, la firme Experts Geoconseil inc. a été mandatée pour les services professionnels d'agents de sécurité tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la loi sur la santé et sécurité du travail pour répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal pour une période de trois (3) ans. L'objectif du contrat est donc de soutenir les unités qui le désirent afin d'assurer leurs obligations légales en matière de santé et sécurité du travail sur les chantiers de construction dont elle détient la maîtrise d'œuvre. Les services professionnels sont offerts à l'ensemble des unités administratives de la Ville de Montréal.

Les services à fournir sont sommairement décrits ci-dessous :

- Fournir des agents qualifiés, selon les termes de l'article 5, en matière de santé et sécurité au travail aux endroits requis afin que soient respectés les lois et règlements en vigueur, dont entre autres la LSST et le Code de sécurité sur les chantiers de construction;

- Faire respecter par ses employés, par les entrepreneurs et par toute personne ayant accès aux lieux où les travaux sont exécutés, les dispositions de toute loi ou règlement relatifs à la santé et à la sécurité du travail et à satisfaire toutes leurs exigences. L'agent de sécurité agit en tant que représentant de la Ville en santé et sécurité et s'assure de le conseiller et de le représenter de façon adéquate;
- Est responsable de la gestion de la santé et de la sécurité du travail au quotidien sur les chantiers de construction où la Ville est maître d'œuvre : elle doit planifier, organiser, coordonner et contrôler l'ensemble des activités relatives à la prévention des accidents et des lésions professionnelles sur les chantiers. Elle est celle qui informe, qui conseille et qui recommande sur le chantier. Elle assure tout autres responsabilités découlant des obligations usuelles d'agent de sécurité de construction au sens de la loi sur la santé et sécurité du travail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG180066 - 25 janvier 2018
Conclure une entente avec Experts Geoconseil inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité, tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* afin de répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 3 024 366,22 $, taxes incluses, pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 inclusivement - Appel d'offres public AO17-16231 (4 soum.) / Approuver un projet d'entente à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la cession du contrat d'Experts Geoconseil inc. en faveur de EGC & SGE inc.

JUSTIFICATION

Considérant que :

- EGC & SGE inc. a démontré par ses réponses écrites qu'elle répondait aux mêmes exigences qualitatives de l'appel d'offres initial;
- La cession du contrat implique le transfert de toutes les connaissances, savoir-faire, expertise, méthodes et ressources humaines de Experts Geoconseils inc. vers EGC & SGE inc;
- Les services fournis aux unités administratives par Experts Geoconseils inc. jusqu'à ce jour sont satisfaisants;
- Le cédant et le cessionnaire s'engagent à signer la convention de cession de la Ville sans modification;
- Le Service des affaires juridiques ne voit pas d'enjeu juridique dans notre intention de recommander l'acte de cession aux instances.

Pour ces motifs, nous sommes d'avis qu'il y a lieu de recommander l'acte de cession aux instances.

À ce jour, six (6) unités ont eu recours aux services professionnels d'Experts Geoconseils inc. Au courant des mois de juillet et novembre 2018 ainsi qu'au mois de février 2019, sept (7) suivis ont été effectués auprès de ces unités pour sonder leurs satisfactions des services professionnels qu'ils ont reçu d'Experts Geoconseils inc. La quasi-totalité des rétroactions

obtenues fut positive. Il a été notamment souligné que les agents de sécurité étaient ponctuels ainsi que les rapports soumis étaient bien faits et de bonne qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette cession n'a aucun impact au niveau budgétaire pour la Ville, puisque les mêmes conditions s'appliquent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que ce mandat ne soit pas octroyé, la Ville ne pourrait pas assumer ses responsabilités en rapport avec la Loi sur la santé et sécurité au travail et serait en infraction. Elle s'exposerait à des poursuites par la CNESST et à des fermetures de chantiers qui ouvriraient la porte à des réclamations par les entrepreneurs en construction adjudicataires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une fois la cession approuvée, l'information d'une entente-cadre portant le nom du nouveau fournisseur sera communiquée aux usagés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution :
- Émission de l'entente-cadre avec EGC & SGE inc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie LAZURE
Conseillère principale SST

Tél : 514 280-6674
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-14

Bernard DUFOUR
Chef de division - Prévention

Tél : 514 872-3133
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André PEDNEAULT
Directeur santé, sécurité et mieux-être
Tél : 514 443-9441
Approuvé le : 2018-12-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2019-03-14

CAIN LAMARRE

Québec, le 16 novembre 2018

PAR COURRIEL

A/S Mme Élisa Rodriguez
Agent d'approvisionnement II
Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
Ville de Montréal
erodriguez@ville.montreal.qc.ca

ET

A/S Mme Maricela Ferrer
Agent d'approvisionnement II
Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
Ville de Montréal
maricela.ferrervisbal@ville.montreal.qc.ca

Objet : Demande de cession de la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Experts Geoconseils inc.
N/D : 20-18-5688

Messieurs,

Nous sommes les procureurs de Experts Geoconseils inc. (ci-après « Geoconseils ») et avons été mandatés par cette dernière afin de vous faire parvenir la présente lettre.

Suivant la présentation par Geoconseils d'une offre de services le 27 août 2017 en réponse à l'appel d'offres public n° 17-16231 (ci-après l'« Appel d'offres »), Geoconseils a conclu en février 2018 une convention avec la Ville de Montréal pour les services professionnels d'agents de sécurité, (ci-après la « Convention »). La Convention a été approuvée par la résolution CG18 0066 dûment adoptée par le conseil d'agglomération lors d'une assemblée tenue le 25 janvier 2018.

CAIN LAMARRE SENCRL
500, GRANDE ALLÉE EST, BUREAU 1
QUÉBEC (QUÉBEC) G1R 2J7
T 418 522-4580 | F 418 529-9590

PRÈS POUR ALLER LOIN
CAINLAMARRE.CA

Par la présente lettre, nous vous informons que Geoconseils désire procéder dans les plus brefs délais à la cession de la Convention en faveur de EGC & SGE inc. (ci-après le « Cessionnaire ») et requiert à cet effet l'accord préalable écrit de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 12.2 de la Convention.

Pour votre information, le Cessionnaire est une société récemment incorporée contrôlée à parts égales entre Geoconseils et Sergex inc. Les deux actionnaires du Cessionnaire sont quant à elles contrôlées par les deux administrateurs en fonction du Cessionnaire, soit M. Mohamed Salah Kheidri et M. Abdellatif Tringa.

En raison notamment du lien existant entre Geoconseils et le Cessionnaire, la cession envisagée de la Convention n'a aucune conséquence négative pour la Ville de Montréal et n'entraînera aucun délai supplémentaire ni coûts additionnels pour la Ville de Montréal en conformité avec l'article 9.2 de l'Appel d'offre. Le Cessionnaire vous avise également par la présente qu'il est disposé à signer toute convention de cession requise pour s'engager à assumer l'entière responsabilité de la Convention et ainsi assumer tous les droits et obligations de Geoconseils en vertu de la Convention.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Hubert Crépault, avocat
Cain Lamarre SENCRL
hubert.crepault@cainlamarre.ca

CONVENTION DE CESSION

ENTRE :

EXPERTS GEOCONSEILS INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1250, Boulevard René-Lévesque Ouest, suite 2200, Montréal, Québec H3B 4W8, agissant et représentée par Mohamed Salah Kheidri, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée le « Cédant »

ET :

EGC & SGE INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1250, Boulevard René-Lévesque Ouest, suite 2200, Montréal, Québec H3B 4W8, agissant et représentée par Mohamed Salah Kheidri et Abdellatif Tringa dûment autorisés aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent;

Ci-après appelée le « Cessionnaire »

Ci-après désignées les « Parties »

À LAQUELLE INTERVIENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Ci-après appelée l'« Intervenante »

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public AO17-16231, l'Intervenante et le Cédant ont conclu un contrat de Services professionnels d'agent de sécurité pour les chantiers de construction de la Ville de Montréal pour une période de trois (3) ans, totalisant une somme maximale de 3 024 366,22 $. Un tel contrat ayant été approuvé par le conseil d'agglomération le 25 janvier 2018 en vertu de la résolution CG180066 (ci-après appelé le « Contrat »);

ATTENDU QUE le Cédant souhaite céder le Contrat au Cessionnaire;

ATTENDU QU'en vertu du Contrat (article 9 des Clauses administratives générales), cette cession doit être dûment approuvée par l'Intervenante et doit respecter les conditions de l'article 9.2;

ATTENDU QUE l'Intervenante intervient donc aux présentes afin d'accepter cette cession aux conditions qui y sont prévues;

ATTENDU QUE l'Intervenante a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie au Cédant et au Cessionnaire.

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES ET L'INTERVENANTE CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente convention;

2. À compter de la signature des présentes, le Cédant cède au Cessionnaire toutes ses obligations et responsabilités dans le Contrat;

3. Le Cessionnaire accepte la cession du Contrat et accepte d'être lié par tous ses termes et conditions et déclare être en mesure de fournir les services visés au Contrat selon les termes et conditions prévus à ce Contrat;

4. Le Cessionnaire déclare avoir fourni, en date de la signature des présentes, son autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et les contrats d'assurance prévus au Contrat;

5. Le Cessionnaire s'engage auprès de l'Intervenante à prendre à sa charge l'ensemble des droits et obligations du Cédant depuis le début du Contrat et, entre autres, de prendre à sa charge la responsabilité de tous les services fournis par le Cédant depuis le début du Contrat, incluant la responsabilité qui pourrait découler d'erreurs ou omissions passées du Cédant. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Cessionnaire s'engage à faire exécuter le Contrat par les mêmes ressources que celles identifiées dans la soumission déposée par le Cédant suivant l'appel d'offres AO17-16231 selon les mêmes termes et conditions, comme s'il avait lui-même signé ladite soumission;

6. L'Intervenante accepte la cession du Contrat au Cessionnaire selon les termes et conditions prévus au Contrat et aux présentes;

7. Par la présente, le Cédant donne quittance complète et finale à l'Intervenante pour toute somme, autre obligation ou réclamation de quelque nature que ce soit découlant du Contrat passé, présent et futur, direct et indirect;

8. Les Parties et l'Intervenante s'engagent à coopérer et à signer tout autre document accessoire qui pourrait être nécessaire à la cession du Contrat, le cas échéant;

9. La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les Parties et l'Intervenante;

10. La présente convention sera régie et interprétée en vertu des lois en vigueur dans la province du Québec.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ET L'INTERVENANTE ONT SIGNÉ EN TROIS (3) EXEMPLAIRES À MONTRÉAL À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE :

Le e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Yves Saindon

Le 14 e jour de février 2019

Experts Geoconseil inc.

Par: _____
Mohamed Salah Kheidri

Le 14 e jour de février 2019

EGC & SGE INC.

Par: _____
Mohamed Salah Kheidri

Par: _____
Abdellatif Tringa

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération le e jour de 2019 (résolution CG).

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1191179003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue

Il est recommandé au comité exécutif :
d'approuver un projet d'entente avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

d'autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-03-27 14:47

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191179003**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue

CONTENU

CONTEXTE

La Déclaration du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour revitaliser l'Est de Montréal a confirmé un engagement de part et d'autre à consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est de Montréal dans un esprit de collaboration. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 200 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'est de Montréal et s'apprête à autoriser par décret l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 100 M$ à la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2018-2019 pour la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal.
Le présent dossier décisionnel concerne donc l'approbation de l'entente à signer avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Les modalités de l'entente prévoient son entrée en vigueur à sa signature et son échéance le 31 mars 2024. La subvention du Gouvernement du Québec sera versée en totalité dès l'entrée en vigueur de l'entente, avant le 31 mars 2019.
Elle permettra la mise en oeuvre d'un projet consistant à décontaminer des terrains situés à l'est du boulevard Pie-IX sur le territoire de l'île de Montréal, incluant celui de la Ville de Montréal-Est, ainsi qu'à les réaménager, les revaloriser ou les mettre à niveau en vue de son développement économique. La Ville pourra utiliser le montant de la subvention, tout montant reçu à titre de contrepartie par la Ville lors de la cession de tout immeuble acquis avec la subvention ainsi que les intérêts générés dans le cadre de son administration aux fins de la mise en oeuvre de ce projet qui devra être complété au plus tard le 31 mars 2024, à moins que la Ville obtienne le consentement écrit du ministre à ce qu'il soit

prolongé à une date ultérieure qu'il déterminerait. La Ville devra toutefois obtenir l'autorisation du ministre pour vendre les biens acquis avec la subvention versée.

Ces actions devront être réalisées avec la collaboration des comités suivants :

Comité d'orientation : ce comité sera constitué et composé conformément à l'article 7 du *Plan économique conjoint Ville de Montréal – Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI)* daté du 23 février 2018. Pour les fins de la présente convention, sa composition pourra différer de ce que prévoit ce Plan si le ministre y consent et ses règles de fonctionnement internes seront déterminées par le ministre, après consultation de la Ville.

Comité consultatif d'investisseurs : ce comité devra être composé d'un représentant désigné par chacune des personnes suivantes : le ministre, Investissement Québec, la Ville de Montréal, la Ville de Montréal-Est et l'Administration portuaire de Montréal. La composition du comité pourra différer de ce qui précède si le ministre y consent.

Les dépenses admissibles pour la réalisation du projet seront celles déterminées par le Comité d'orientation. La Ville devra produire et soumettre au ministre un document présentant une vision de la mise en œuvre du projet au plus tard le 30 septembre 2019. La ville devra produire et soumettre au ministre une planification des activités et un échéancier pour la réalisation du projet couvrant toute la période de réalisation jusqu'au 31 mars 2024 au plus tard le 31 mars 2020. Des planifications annuelles comportant une planification des activités de mise en œuvre et un échéancier détaillé pour la réalisation du projet couvrant chacune des années de 2019 à 2024 devront également être soumises au ministre. Les planifications annuelles devront être approuvées par le Comité d'orientation avant d'être par la suite soumises au ministre. Enfin, la Ville devra soumettre pour approbation du ministre des indicateurs globaux et spécifiques pour suivre, mesurer et rendre compte des activités et des résultats du projet.

Dans les cas déterminés par le Comité d'orientation, la Ville devra consulter le Comité consultatif d'investisseurs et l'engagement d'une dépense par la Ville sera soumis à l'approbation du Comité d'orientation dans les cas que celui-ci déterminera.

JUSTIFICATION

Les articles 126.2 et 126.3 de la Loi sur les compétences municipales prévoient qu'une municipalité régionale de comté (l'agglomération dans notre cas) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire. À cette fin, elle peut notamment élaborer et veiller à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi. Elle peut également conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférées, notamment pour la mise en oeuvre de priorités régionales, et elle administre les sommes qui lui sont confiées dans le cadre de ces ententes et possède tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de celles-ci.
Compte tenu des ressources financières limitées de la Ville en matière de réhabilitation, de réaménagement, de revalorisation ou de mise à niveau des terrains sur le territoire de l'est de Montréal, l'entente de subvention donnera un outil financier essentiel pour stimuler des investissements futurs sur des terrains aux prises avec des problèmes de contamination, qu'elle soit sévère ou structurelle. Ce fonds permettra ainsi de réaliser des projets d'investissement en réhabilitant des terrains à un prix réduit pour leur propriétaire. Le Programme contribuera également à la mise en valeur de terrains municipaux et augmentera leur valeur marchande.

Cette entente permettra également d'agir de manière urgente sur la valorisation et

l’élargissement du potentiel de développement de l’Est de Montréal par la réhabilitation de terrains contaminés. Ainsi, la Ville sera en mesure de mettre en place les conditions pour faire face aux enjeux les plus déterminants du développement de l’Est de Montréal, en favorisant notamment le développement économique et le rehaussement de la qualité de vie pour assurer l’essor de Montréal et de l’ensemble de la région métropolitaine et en développant une vision commune pour la création d’une zone d’innovation mixte et attrayante qui permettra d’augmenter les investissements des entreprises québécoises, les investissements étrangers et les exportations, laquelle agira comme catalyseur de développement durable.

Enfin, l'entente proposée contribue à la mise en oeuvre de l'action d'identification des infrastructures publiques requises pour accélérer le développement des pôles d'emploi de l'Est de Montréal de l'axe relatif au développement et au rayonnement des pôles économique ainsi que de l'action de contribution aux projets structurants, dont la concrétisation permettra de soutenir le positionnement des pôles et dynamisera les écosystèmes économiques locaux, de l'axe relatif au soutien des projets d’investissement durables dans les pôles en misant sur les secteurs à haut potentiel du plan d'action en développement économique du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À l'égard de la subvention attendue du Gouvernement du Québec, et afin de répondre aux exigences de l'entente, le montant de 100 M$ doit être exclusivement dédié conformément à l'entente.
La somme totale sera versée à la Ville dès la signature de l'entente. La Ville pourra utiliser le montant de la subvention, tout montant reçu à titre de contrepartie par la Ville lors de la cession de tout immeuble acquis avec la subvention ainsi que les intérêts générés dans le cadre de son administration pour les fins du projet. Les dépenses engagées par la Ville s'échelonneront sur les cinq années de l'entente, en fonction des activités liées à la réalisation du projet. Toute portion de la subvention octroyée non utilisée au 31 mars 2024 devra être remise au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Dès 2019, un ajustement de 100 M$ au budget du Service du développement économique est requis en revenus et dépenses reportables afin que les sommes inutilisées à la fin d'une année soient reportées à l'année suivante.

Le dossier, sans impact sur le cadre financier de la Ville, est de compétence d'agglomération parce qu'il vise à favoriser le développement local et régional sur son territoire et la mise en oeuvre de priorités régionales.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions découlant de cette entente répondent à une des actions du Plan Montréal durable 2016-2020, soit la mise en place d'un programme de décontamination des sols. Également, elles contribueront significativement à la réhabilitation des sols et à l'implantation de diverses mesures visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre.
La décontamination des terrains permet de réduire la pollution du sol et de purifier les eaux de ruissellement en plus d’influer favorablement, dans certains cas, la réduction des problématiques reliées aux îlots de chaleurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver l'entente aura pour effet de ne pas mettre en oeuvre le projet consistant à décontaminer des terrains situés à l’est du boulevard Pie-IX sur le territoire de l’île de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2019 : établissement d'une vision de la mise en œuvre du projet.
Mars 2020 : planification des activités et échéancier pour la réalisation du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie ARÈS, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Jean J THERRIEN, Direction générale

Lecture :

Nathalie ARÈS, 8 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller économique

Tél : 514 872-8508
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Télécop. :

CONVENTION DE SUBVENTION

Entre : **LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION**, agissant aux présentes pour et au nom du gouvernement du Québec, dont les bureaux sont situés au 710, place D'Youville, Québec (Québec), G1R 4Y4, ici représenté par monsieur David Bahan, sous-ministre, dûment autorisé en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (RLRQ, chapitre M-30.01),

ci-après appelé le « Ministre »;

Et : **LA VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale légalement constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C- 11.4), dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836,

ci-après appelée la « Ville »;

ci-après collectivement appelés les « Parties »

ATTENDU QUE dans le cadre l'entente-cadre « Réflexe Montréal » signée le 8 décembre 2016, les Parties ont convenu d'établir un nouveau partenariat en matière de développement économique afin que leurs interventions s'arriment et convergent vers le meilleur intérêt des entreprises, de l'économie de la métropole et de celle du Québec.

ATTENDU QUE conformément à cette entente-cadre, les Parties ont élaboré une planification économique conjointe qui établit une vision commune pour le développement économique de la métropole du Québec et un cadre d'arrimage de leurs interventions;

ATTENDU QUE la Déclaration du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour revitaliser l'Est de Montréal confirme l'engagement des Parties à consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est de Montréal dans un esprit de collaboration;

ATTENDU QU'il importe de mettre en place les conditions pour faire face aux enjeux les plus déterminants du développement de l'Est de Montréal, en favorisant notamment le développement économique et le rehaussement de la qualité de vie pour assurer l'essor de Montréal et de l'ensemble de la région métropolitaine;

ATTENDU QU'en cohérence avec la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le traitement et la valorisation des sols excavés sont favorisés;

ATTENDU QUE l'analyse des projets sera faite en cohérence avec la Politique culturelle du Québec, visant la protection et la valorisation du patrimoine culturel;

ATTENDU QU'il est urgent de valoriser et d'élargir le potentiel de développement de l'Est de Montréal par la réhabilitation de terrains contaminés;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de 200 000 000 $ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a autorisé, par le décret numéro 315-2019 du 27 mars 2019, l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 100 000 000 $ à la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2018-2019 pour la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal.

Le Ministre DB

La Ville _____

Les Parties conviennent de ce qui suit :

OBJET

1. La présente convention a pour objet de préciser les modalités et les conditions d'octroi et d'utilisation d'une aide financière d'un montant maximal de 100 000 000 $ du Ministre à la Ville pour la décontamination, le réaménagement, la revalorisation ou la mise à niveau de terrains à l'intérieur d'une zone préalablement identifiée dans l'Est de Montréal, ci-après appelé le « Projet », comme décrit à l'annexe A.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

2. La présente convention et les annexes constituent la convention complète entre les Parties.

3. Toute entente verbale non reproduite aux présentes est réputée nulle et sans effet.

4. Les Parties déclarent avoir pris connaissance des annexes et les accepter. En cas d'incompatibilité, les dispositions de la présente convention auront préséance.

SUBVENTION

5. Le Ministre accorde à la Ville une subvention pouvant atteindre une somme maximale de 100 000 000 $ pour l'année financière 2018-2019.

ENGAGEMENT FINANCIER

6. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6 001).

MODALITÉS DE PAIEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

7. Sous réserve du respect des conditions prévues à la présente convention, la subvention est payable en un versement unique de 100 000 000 $ pour l'année financière 2018-2019, effectué avant le 31 mars 2019.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

8. La Ville s'engage à :

a) n'utiliser la subvention que conformément à la présente convention;

b) produire et soumettre au Ministre un document présentant une vision de la mise en œuvre du projet au plus tard le 30 septembre 2019;

c) produire et soumettre au Ministre une planification annuelle pluriannuelle comportant une planification des activités et un échéancier pour la réalisation du Projet couvrant toute la période de réalisation du Projet jusqu'au 31 mars 2024, et ce, au plus tard le 31 mars 2020;

d) produire et soumettre au Ministre une planification annuelle comportant une planification des activités de mise en œuvre et un échéancier détaillé pour la réalisation du Projet couvrant chacune des années 2019 à 2024, et ce, au plus tard deux mois avant le début de l'année ciblée, sauf pour la planification annuelle de l'année 2020 qui devra être soumise au plus tard le 31 mars 2020;

e) réaliser le Projet tel que décrit à l'Annexe A en y apportant la qualité professionnelle requise, et ce, dans le respect des dispositions de la présente convention;

Le Ministre _____

Le Ville _____

f) réaliser le Projet tel que décrit à l'annexe A en exigeant un outil de traçabilité des sols lors de l'octroi de contrats de traitement des sols contaminés;

g) utiliser le montant de la subvention, tout montant reçu à titre de contrepartie par la Ville lors de la cession de tout immeuble acquis avec la subvention ainsi que les intérêts générés dans le cadre de son administration, aux seules fins prévues à la présente convention tel que décrit à l'annexe A;

h) aviser le Ministre, sans délai et par écrit, de tout événement pouvant affecter de façon majeure la mise en œuvre du Projet;

i) obtenir l'autorisation préalable par écrit du Ministre pour toute modification touchant la présente convention;

j) rembourser sans délai au Ministre tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente convention. Pour plus de certitude, cette obligation inclut le paiement au Ministre de tout montant visé au paragraphe f) du présent article utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente convention;

k) rembourser au Ministre toute portion de la subvention octroyée non utilisée au 31 mars 2024, à moins que la convention ne soit reconduite;

l) ne pas céder ni transférer les droits ou obligations qui lui sont conférés par la présente convention, sans une autorisation écrite préalable du Ministre;

m) présenter, sur demande du Ministre, tout document ou renseignement qu'il juge utile d'obtenir dans le cadre de l'application de la présente convention;

n) soumettre pour approbation du Ministre des indicateurs globaux et spécifiques pour suivre, mesurer et rendre compte des activités et des résultats du Projet. Ces indicateurs doivent permettre au Ministre d'assumer ses responsabilités en matière de suivi et de reddition de comptes;

o) produire et soumettre au Ministre un rapport annuel des activités réalisées, approuvé par l'autorité compétente de la Ville, couvrant la période du 1er avril au 31 mars pour les années 2019 à 2024 inclusivement. Le rapport devra comprendre minimalement les informations suivantes : projets et actions réalisés, montants dépensés au titre de la subvention (incluant spécifiquement toute contrepartie payée par la Ville pour l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la réalisation du Projet), valeur de la contrepartie obtenue par la Ville lors de la cession de tout immeuble acquis avec la subvention, et impact des mesures qui ont été déployées en fonction des objectifs visés dans les plans d'action de la Ville.

   Les rapports annuels doivent être soumis au Ministre au plus tard le 30 juin de chacune des années;

p) déposer au Ministre le rapport final qui présente une évaluation des retombées du Projet, et ce, au plus tard le 30 juin 2024, ou, au besoin, à une date ultérieure à être convenue entre le Ministre et la Ville;

q) le Ministre se réserve le droit de spécifier le contenu et la forme de tout document ou élément qui doit lui être soumis en vertu de la présente convention ainsi que d'exiger des renseignements additionnels. Ces documents étant soumis à l'acceptation du Ministre, la Ville doit se conformer à toute directive de sa part les concernant, notamment à l'égard des réalisations qui y sont décrites;

r) obtenir l'autorisation du Ministre pour vendre les biens acquis avec la subvention versée pour le Projet;

s) aviser le Ministre de tout changement dans sa situation ou événement qui risquerait de compromettre l'exécution des obligations mentionnées aux paragraphes i) et j) du présent article;

t) tenir des registres appropriés des dépenses liées au Projet et conserver une preuve écrite de chaque dépense et paiement, ainsi que toutes autres pièces justificatives s'y rattachant, durant les cinq (5) années suivant celle où la dernière dépense admissible a été effectuée, ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates, à moins d'obtenir une autorisation écrite du Ministre;

u) maintenir à la satisfaction du Ministre, le cas échéant, une couverture d'assurance suffisante à l'égard des biens requis pour réaliser les activités nécessaires aux fins de la convention;

Le Ministre _____

La Ville _____

v) administrer les sommes provenant de la subvention de façon diligente et prudente, en assurant la garantie du capital et des rendements pour les montants pouvant être placés;

w) déployer tous les efforts raisonnables afin de faire affaire sur la base de prix compétitifs avec des fournisseurs québécois de services dans le cadre du Projet;

x) respecter les lois, règlements, décrets, arrêtés ministériels et normes applicables.

REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES

9. La Ville représente et garantit au Ministre ce qui suit :

   a) elle est une personne morale légalement constituée, n'est pas en défaut en vertu des lois et règlements qui la régissent et a les pouvoirs nécessaires à la poursuite de ses affaires;

   b) elle détient tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention ainsi que tous les pouvoirs aux fins de réaliser et signer toute entente et de s'engager conformément aux présentes;

   c) elle n'est au courant d'aucun fait qui rendrait inexacts ou trompeurs les documents ou renseignements qu'elle a soumis au Ministre pour sa prise de décision, ces documents et renseignements étant complets et représentant fidèlement la vérité;

   d) il n'existe contre elle, à sa connaissance, aucune réclamation, poursuite, plainte civile ou pénale de quelques natures et pour quelque montant que ce soit qui pourrait l'empêcher d'exécuter ses obligations prévues à la présente convention en date de la signature des présentes.

CAS DE DÉFAUT

10. Pour les fins des présentes, la Ville est réputée être en défaut si :

   a) directement ou par ses représentants, elle a fait des représentations ou a fourni des garanties, des renseignements ou des documents qui sont faux, inexacts ou trompeurs;

   b) elle ne respecte pas l'un des termes, l'une des conditions ou obligations de la convention.

SANCTION ET RECOURS

11. Lorsque le Ministre constate un défaut de la Ville suivant l'un des cas prévus à l'article 10, il peut, après en avoir avisé la Ville par écrit, exercer, séparément ou cumulativement, les recours suivants :

   a) résilier la convention et mettre fin à toute obligation du Ministre découlant de la présente convention;

   b) réclamer immédiatement le remboursement partiel ou intégral de la subvention versée.

RÉSILIATION

12. Dans l'éventualité où le Ministre demande la résiliation de l'entente conformément au paragraphe a) de l'article 11 pour un défaut suivant les dispositions du paragraphe b) de l'article 10, le Ministre doit accorder dix (10) jours ouvrables à la Ville pour remédier au défaut énoncé, à défaut de quoi, la présente convention est automatiquement résiliée à l'expiration du délai, lequel débute à compter de la réception par la Ville d'un avis écrit du Ministre à cet effet.

   Dans les autres cas de l'article 10, la résiliation prend effet de plein droit à compter de la date de réception par la Ville d'un avis écrit du Ministre, ou à toute autre date ultérieure indiquée dans l'avis. La Ville doit alors, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de résiliation de la convention, rembourser tout montant de la subvention qui n'aura pas été utilisé par elle.

   La résiliation de la présente convention ne met pas fin à l'application de l'article 16 (Responsabilité de la Ville).

Le Ministre _____

La Ville _____

REMBOURSEMENT EN CAS DE DÉFAUT

13. Dans tous les cas où le Ministre demande le remboursement de la subvention, en tout ou en partie, et ce, en application de ce qui précède, celui-ci comprend le capital et les intérêts accumulés à la date du remboursement.

    Tout montant réclamé pour le remboursement partiel ou total de la subvention porte ainsi intérêt au taux applicable à une créance de l'État exigible, tel que déterminé conformément à l'article 28 de la *Loi sur l'administration fiscale* (RLRQ, chapitre A-6 002), et qui était en vigueur à la date du versement du montant faisant l'objet du remboursement. Les intérêts sont calculés rétroactivement à partir de cette date.

RÉSERVE

14. Le fait pour le Ministre de s'abstenir d'exercer un droit qui lui est conféré par la convention ne peut être considéré comme une renonciation à ce droit. En outre, l'exercice partiel ou ponctuel d'un tel droit ne l'empêche nullement d'exercer ultérieurement tout autre droit ou recours en vertu de la présente convention ou de toute autre loi applicable.

VÉRIFICATION

15. La Ville s'engage à permettre, à tout représentant autorisé du Ministre, un accès raisonnable à son lieu physique, ses livres et autres documents, afin d'évaluer la progression et les résultats du Projet, et ce, jusqu'à cinq (5) ans aprés l'année où la dernière dépense admissible a été effectuée ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates. Le représentant du Ministre peut tirer des copies ou des extraits de tout document qu'il consulte à cette occasion.

RESPONSABILITÉ DE LA VILLE

16. La Ville s'engage, d'une part, à assumer seule toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de l'objet de la présente convention, et d'autre part, à tenir indemne et prendre faits et cause pour le Ministre, ses représentants et le gouvernement, advenant toute réclamation pouvant en découler et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation de l'objet de la présente convention.

ÉTHIQUE ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

17. La Ville accepte d'éviter toute situation qui mettrait en conflit l'intérêt personnel de ses administrateurs et l'intérêt du Ministre ou créerait l'apparence d'un tel conflit. Si une telle situation se présente, la Ville doit immédiatement en informer le Ministre qui pourra, à sa discrétion, émettre une directive indiquant à la Ville comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier la convention.

    Le présent article ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application de l'entente.

ANNONCE PUBLIQUE

18. La Ville consent à ce que le Ministre ou un de ses représentants fasse une annonce publique ou des activités publicitaires communiquant les renseignements suivants : le nom et l'adresse de la Ville, la nature du Projet et la subvention allouée.

19. Si la Ville souhaite faire une annonce de la subvention, elle doit en informer le Ministre au moins quinze (15) jours à l'avance.

Le Ministre _____

La Ville _____

VISIBILITÉ

20. La Ville consent à accorder au Ministre une visibilité adéquate en fonction de sa participation financière. Le Ministre se réserve le privilège d'exiger des éléments de visibilité afin de faire connaître sa participation financière. Ces éléments de visibilité sont inscrits à l'annexe B de la présente convention.

COMMUNICATIONS

21. Tout avis requis en vertu de la présente convention doit être effectué par écrit et être expédié à l'autre partie à son adresse indiquée ci-après par la poste sous pli recommandé ou certifié ou par service de messagerie.

    Les adresses respectives des parties sont les suivantes :

    Pour le Ministre : Madame Caroline Pilon
    Directrice régionale
    Direction régionale de Montréal
    Ministère de l'Économie et de l'Innovation
    380, rue Saint-Antoine Ouest, 4e étage
    Montréal (Québec) H2Y 3X7

    Pour la Ville : Madame Véronique Doucet
    Directrice du Service du Développement économique
    Ville de Montréal
    700, rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage
    Bureau 28-342
    Montréal (Québec) H3B 5M2

    Tout changement d'adresse doit être communiqué à l'autre partie dans les plus brefs délais par le moyen d'un avis écrit, et ce, de la manière prévue au présent article.

REPRÉSENTANTS DES PARTIES

22. Le Ministre, aux fins de la présente convention, désigne madame Caroline Pilon, directrice régionale, Direction régionale de Montréal pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le Ministre en avisera la Ville dans les plus brefs délais.

    De même, la Ville désigne madame Véronique Doucet, directrice, Direction du Service du Développement économique, pour la représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, la Ville en avisera le Ministre dans les plus brefs délais.

DROIT APPLICABLE

23. La présente convention, toute annexe à celle-ci, les documents qui en émanent, de même que les droits et obligations des parties qui en découlent sont régis et interprétés selon le droit applicable au Québec, et en cas de contestation s'y rapportant, les tribunaux du Québec sont les seuls compétents à en connaître.

MODIFICATION

24. Toute modification à la présente convention devra faire l'objet d'une entente écrite entre les Parties, laquelle fera partie intégrante de la convention.

ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

25. La convention entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et se termine lors de la complète exécution des obligations de chacune des parties.

Le Ministre _____

La Ville _____

EXEMPLAIRES

26. La présente convention peut être signée en plusieurs exemplaires, chacun étant réputé constituer un original, mais tous les exemplaires seront considérés comme une seule et même convention.

DÉCLARATIONS DES PARTIES

27. Le Ministre et la Ville déclarent avoir pris connaissance de la présente convention, en accepter les termes, conditions et modalités et la signer en toute bonne foi.

LIEU DE LA CONVENTION

28. La présente convention est réputée faite et passée en la Ville de Montréal.

En foi de quoi, les Parties ont signé la présente convention faite en deux exemplaires originaux.

Pour le Ministre

Date : 27 mars 2019

Monsieur David Bahan
Sous-ministre

Pour la Ville

Date : _____

Me Yves Saindon
Greffier

Le Ministre DB

La Ville _____

ANNEXE A – PROJET

1. DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le Projet vise la décontamination, le réaménagement, la revalorisation ou la mise à niveau de terrains situés à l'est du boulevard Pie-IX sur le territoire de l'Île de Montréal, incluant celui de la Ville de Montréal-Est, afin de favoriser les investissements et la commercialisation par le rapprochement des activités de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat au sein d'un environnement attractif et de qualité.

Il doit être complété au plus tard le 31 mars 2024, à moins que la Ville obtienne le consentement écrit du Ministre à ce qu'il soit prolongé à une date ultérieure qu'il détermine. Le Projet doit être réalisé avec la collaboration des comités suivants :

Comité d'orientation – Ce comité est constitué et composé conformément à l'article 7 du *Plan économique conjoint Ville de Montréal – Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI)* daté du 23 février 2018. Pour les fins de la présente convention, sa composition peut différer de ce que prévoit ce Plan si le Ministre y consent et ses règles de fonctionnement internes sont déterminées par le Ministre, après consultation de la Ville.

Comité consultatif d'investisseurs - Ce comité doit être composé d'un représentant désigné par chacune des personnes suivantes : le Ministre, Investissement Québec, la Ville, Ville de Montréal-Est et l'Administration portuaire de Montréal. La composition du comité peut différer de ce qui précède si le Ministre y consent.

La réalisation du Projet par la Ville en collaboration avec ces comités doit être conforme aux modalités ci-dessous.

2. MODALITÉS

a) Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles pour la réalisation du Projet seront celles déterminées par le Comité d'orientation.

b) Planifications annuelles

Les planifications annuelles visées aux paragraphes c) et d) de l'article 8 de la convention doivent être approuvées par le Comité d'orientation avant d'être soumises au Ministre.

c) Consultations

Dans les cas déterminés par le Comité d'orientation, la Ville doit consulter le Comité consultatif d'investisseurs.

d) Engagement de dépenses

L'engagement d'une dépense par la Ville est soumis à l'approbation du Comité d'orientation dans les cas que celui-ci détermine.

e) Collaboration des comités

Toute détermination, approbation, décision, avis ou autre intervention requise de la part d'un comité pour les fins de sa collaboration avec la Ville pour la réalisation du Projet n'est valide que si le Ministre a consenti à sa composition et si ses règles de fonctionnement internes ont été respectées.

Le Ministre _____

La Ville _____

ANNEXE B – PLAN DE VISIBILITÉ

Toutes les clauses de visibilité ci-dessous sont obligatoires, si applicables. Toutefois, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pourrait se réserver le droit de ne pas utiliser certaines clauses.

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la présente convention, la Ville s'engage à :

- **honorer le principe d'équité** quant à la visibilité offerte au MEI, en fonction de l'importance de la contribution des autres partenaires;

- **faire approuver** par le représentant du MEI, dans les délais mentionnés, tout matériel sur lequel apparaît la signature ministérielle ou la mention du Ministère.

Visibilité

Dans la réalisation de son Projet soutenu par le Ministre, la Ville doit procurer à celui-ci une visibilité publique, selon les modalités suivantes :

1. Pour tout **outil de communication et de promotion** rendu public par la Ville, y compris son rapport annuel, positionner la signature visuelle gouvernementale à titre de partenaire financier.

   Note : Au moins 7 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre l'épreuve à son répondant ministériel, aux fins d'approbation.

2. Sur le **site Web** de la Ville, positionner sur la page d'accueil ou dans la section « Partenaires » le logo du gouvernement du Québec (ou une mention écrite si la page ne permet pas l'insertion d'un logo) incluant un hyperlien menant vers le site Web d'Entrepriso Québec. www2.gouv.qc.ca

3. Dans tout **communiqué de presse** de la Ville relatif au Projet :
   a) mentionner la participation gouvernementale à titre de partenaire financier;
   b) offrir la possibilité d'insérer une citation du Ministre et un paragraphe descriptif du partenariat financier qui soutient le Projet de la Ville.

   Note : Au moins 7 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre le communiqué à son répondant ministériel, aux fins d'approbation.

4. À l'occasion de tout **événement public ou activité de presse d'importance** de la Ville :

   a) si le contexte s'y prête, inviter le Ministre à y participer et à y prendre la parole. Pour ce faire, acheminer une invitation officielle au cabinet du Ministre, par la poste, au 710, place D'Youville, 6e étage, Québec (Québec) G1R 4Y4 ainsi qu'une copie par courriel à votre représentant ministériel;

      Note : Au moins 15 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre l'invitation à son répondant ministériel;

   b) offrir, dans le PROGRAMME officiel, la possibilité de placer :
      - une publicité au choix du Ministre;
      - un message du Ministre;

Le Ministre DD

La Ville _____

Note : Au moins 20 jours ouvrables avant la date de tombée, la Ville doit transmettre à son répondant ministériel les informations nécessaires à la production d'une publicité ou d'un message du Ministre;

c) offrir la possibilité d'insérer un communiqué du Ministre dans la pochette de presse;

d) rendre disponible un espace permettant d'installer une bannière ministérielle l'identifiant à titre de partenaire financier dans les principaux lieux où se déroulent les événements publics ou les activités de presse;

e) distribuer le matériel promotionnel du MEI (document ou objet), si disponible;

f) mentionner verbalement la participation gouvernementale à titre de partenaire financier;

g) offrir une ou des participations gratuites aux différentes activités prévues à la programmation annuelle de la Ville.

Note : Pour toute activité de visibilité importante non définie à la présente annexe, la Ville est invitée à communiquer avec son répondant.

Utilisation de la signature gouvernementale

La Ville doit faire approuver tout matériel de communication (communiqué de presse, publication imprimée ou électronique, etc.) sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou la mention du gouvernement du Québec par le représentant du MEI au moins 7 jours ouvrables avant la date de diffusion ou de publication prévue. Voici les coordonnées du représentant à qui adresser cette demande :

Caroline Pilon, directrice régionale
Téléphone : 514 499-2199, poste 3725
Courriel : caroline.pilon@economie.gouv.qc.ca

Les fichiers relatifs à la signature gouvernementale se trouvent sur le site du MEI au **www.economie.gouv.qc.ca/piv**, sous la dénomination « Signature gouvernementale ». La Ville doit se référer à la section intitulée « Normes d'utilisation » pour obtenir les directives appropriées à l'utilisation et au positionnement de la signature dans chacun des véhicules de communication et doit se conformer en tout temps à ces directives.

Québec

Pour toute question sur la visibilité ministérielle, vous pouvez communiquer avec votre conseiller au moyen des coordonnées indiquées ci-dessus.

Pour en savoir plus sur le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec, veuillez visiter le www.piv.gouv.qc.ca.

Le Ministre _____

Le Ville _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1191179003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Approuver un projet d'entente avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1191179003-Certification de fonds.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabelle FORTIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-9366

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-27

Yves COURCHESNE
Directeur
Tél : 514-872-6630
Division : Service des finances

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1194922003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats à la firme « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 526 495,04 $ et lot 3 : 832 190,97 $, taxes incluses) pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel – Dépense totale 605 469,29 $ pour le lot 2 et de 957 019,62 $ pour le lot 3, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 18-17446 (lot 2 : 4 soum. et lot 3 : 2 soum).

Il est recommandé :
1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17446 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Lange Patenaude Équipements ltée	Lot 2 19 tondeuses de marque et modèle Kubota F2690	526 495,04 $
Lange Patenaude Équipements ltée	Lot 3 17 tondeuses de marque et modèle Kubota F3990	832 190,97 $

2. d'autoriser une dépense de 78 974,26 $ pour le lot 2 et de 124 828,65 $ pour le lot 3, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 10,03% par l'agglomération, pour un montant de 140 141 $ (net de ristourne).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-25 14:57

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1194922003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats à la firme « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 526 495,04 $ et lot 3 : 832 190,97 $, taxes incluses) pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel – Dépense totale 605 469,29 $ pour le lot 2 et de 957 019,62 $ pour le lot 3, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 18-17446 (lot 2 : 4 soum. et lot 3 : 2 soum).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux et ce, tout en respectant les exigences opérationnelles propres à chacun d'entre eux.
Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant pour l'année 2019, le SMRA a identifié le besoin d'acquérir 39 tondeuses de type industriel pour répondre aux besoins opérationnels des unités d'affaires de la Ville.

Ce besoin d'acquérir de nouvelles tondeuses a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-17446 qui s'est tenu du 17 décembre 2018 au 31 janvier 2019. L'appel d'offres a été publié le 17 décembre 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 46 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Deux addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 9 janvier 2019 : pour apporter une modification à une spécification technique du devis 59118A11 (lot 1);
- Addenda no 2 émis le 28 janvier 2019 : pour préciser et corriger une information inscrite à la lettre d'avis d'appel d'offres.

L'appel d'offres a été constitué de trois lots lesquels faisaient référence à des configurations différentes de tondeuses répondant aux critères de standardisation déterminés par un comité d'experts en matériel roulant.

Lot	Description	Quantité	Prix soumission (taxes incluses)
1	Devis 59118A11 : Tondeuse automotrice à rayon de braquage zéro à plateau frontal d'une largeur de 52 pouces.	3	72 169,45 $
2	Devis 59218A11 : Tondeuse automotrice 4x4 à plateau frontal à trois lames d'une largeur de 60 pouces	6	526 495,04 $
	Devis 59318A11 : Tondeuse automotrice 4x4 à plateau frontal à trois lames d'une largeur de 72 pouces	13	
3	Devis 59218B11 : Tondeuse automotrice 4x4 à plateau frontal à trois lames d'une largeur de 60 pouces avec cabine chauffée et climatisée	5	832 190,97 $
	Devis 59318B11 : Tondeuse automotrice 4x4 à plateau frontal à trois lames d'une largeur de 72 pouces avec cabine chauffée et climatisée	12	

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-17446 est celle d'un octroi par lot au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des lots.

Le sommaire décisionnel ne concerne que l'octroi des lots 2 et 3. Le contrat du lot 1 sera octroyé par décision déléguée car la dépense de ce lot est inférieure à 100 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 1319 – 27 novembre 2017 : Accorder deux contrats aux firmes « Les Produits Turf Care Canada ltée » et « Kubota Montréal » pour la fourniture de six (6) tondeuses de type industriel - Dépense totale de 521 780,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16240 (1 soum. par article).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi de deux contrats pour l'achat de 36 tondeuses de type industriel.
Lot 2
Octroyer un contrat à « Lange Patenaude Équipements ltée » au montant de 526 495,04 $, taxes incluses, pour la fourniture de 19 tondeuses automotrice 4X4 à plateau frontal à trois lames d'une largeur de 60 et 72 pouces de marque et modèle Kubota F2690 tel que décrites aux devis techniques 59218A11 et 59318A11. Les tondeuses de classe 592 et 593 sans cabine sont utilisées pour la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts pendant la période estivale.

Lot 3
Octroyer un contrat à « Lange Patenaude ltée » au montant de 832 190,97 $, taxes incluses, pour la fourniture de 17 tondeuses automotrice 4X4 à plateau frontal à trois lames d'une largeur de 60 et 72 pouces avec cabine chauffée et climatisée de marque et modèle Kubota F3990 tel que décrites aux devis techniques 59218B11 et 59318B11. Les tondeuses de classe 592 et 593 avec cabine sont utilisées pour la tonte de gazon dans les parcs, espaces verts et terrains sportifs en période estivale. Elles peuvent aussi être utilisées en période hivernale avec chasse-neige, souffleuse et brosse.

Les tondeuses seront sous la garantie de base du fabricant pour une période de 12 mois à partir de la date de mise en service des appareils.

Les tondeuses seront livrées dans un délai de 75 à 120 jours.

Provision – Frais de contingences
Un frais de contingences correspondant à 15 % de la valeur des soumissions des lots 2 (78 974,26 $) et 3 (124 828,65 $) pour un total de 203 802.91 $, taxes incluses, est demandé pour pallier à d'éventuels besoins d'équipements ou d'accessoires supplémentaires sur les tondeuses (ex : chasse-neige, aspirateur, brosse, etc.). Par cette provision, le SMRA se donne les moyens de répondre rapidement aux besoins opérationnels des unités d'affaires.

Résumé des coûts

Lot 2 (19 tondeuses sans cabine)

	Coût sans taxes	Coût taxes incluses
Contrat	457 921,32 $	526 495,04 $
Contingences (15 %)	68 688,20 $	78 974,26 $
	526 609,52 $	**605 469,29 $**

Lot 3 (17 tondeuses avec cabine)

	Coût sans taxes	Coût taxes incluses
Contrat	723 801,67 $	832 190,97 $
Contingences (15 %)	108 570,25 $	124 828,65 $
	832 371,92 $	**957 019,62 $**

JUSTIFICATION

L'acquisition de 36 tondeuses vise le remplacement de 34 appareils du même type qui ont atteint leur durée de vie utile. Deux des 36 tondeuses sont un ajout au parc de véhicules de la Ville. Cet ajout répond à une orientation du SMRA en faveur d'une rationalisation de l'utilisation des actifs stratégiques. La durée de vie d'une tondeuse de classe 592 et 593 est de 12 ans. L'âge des appareils à remplacer se situe entre 11 et 17 ans. La mise au rancart prématurée de 5 tondeuses âgées de 11 ans s'explique par leur condition déficiente compte tenu de leur usage intensif et/ou d'un coût d'entretien élevé. La liste des appareils à remplacer est présentée en pièces jointes.
Avant la centralisation des activités du matériel roulant, des contraintes budgétaires ont incité certains arrondissements à rendre des actifs spécialisés plus versatiles. En effet, des équipements normalement voués aux activités hivernales ont souvent été utilisés pour des besoins opérationnels non appropriés (ex: tracteurs d'hiver modifiés pour procéder à des opérations de coupe de gazon). De cette pratique non adaptée, il en résulte une usure prématurée des actifs, et des dépenses en entretien et en réparation élevés pour la Ville. Afin de surseoir à cette pratique, l'orientation notamment pour certains actifs stratégiques, est de remplacer ces équipements par deux catégories de véhicules- outils répondant à la vocation pour laquelle ils ont été conçus.

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de l'appel d'offres public 18-17446 pour lequel il y a eu 7 preneurs du cahier des charges.

Lot 2 (19 tondeuses sans cabine)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
LANGE PATENAUDE ÉQUIPEMENTS LTÉE	526 495,04 $		526 495,04 $
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	537 643,80 $		537 643,80 $
COMPAGNIE OTTO JANGL LTÉE	601 468,72 $		601 468,72 $

LES PRODUITS TURF CARE CANADA	635 696,78 $		635 696,78 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	531 299,48 $		531 299,48 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			575 326.09 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			9,27 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			109 201,74 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			20,74 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 4 804,44 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			0,90 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			11 148,76 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			2,12 %

Pour estimer la dépense du lot 2, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur l'historique de consommation des années antérieures. Le montant du contrat à octroyer est inférieur à l'estimation de 0,90 % (4 804,44 $). L'écart de 2,12 % (11 148,76 $) entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que les prix sont compétitifs.

Lot 3 (17 tondeuses avec cabine)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
LANGE PATENAUDE ÉQUIPEMENTS LTÉE	832 190,97 $		832 190,97 $
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	844 541,96 $		844 541,96 $
Dernière estimation réalisée	888 526,80 $		888 526,80 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			838 366,47 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			0,74 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			12 350,99 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			1,48 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 56 355,83 $
			- 6,34 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	12 350,99 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	1,48 %

Pour estimer la dépense du lot 3, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur l'historique de consommation des années antérieures. Le montant du contrat à octroyer est inférieur à l'estimation de 6,34 % % (56 335,83 $). L'écart de 1,48 % (12 350,99 $) entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que les prix sont compétitifs.

Deux preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres car ils n'étaient pas en mesure de fournir les produits demandés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ces deux contrats totalisant 1 562 488,91 $, taxes et provision pour contingences incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 1 283 621 $ (net de ristourne) sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locale (17-066 et 18-032) et un montant maximal de 143 141 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 13-025) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 89,97 % par la ville centre et à 10,03 % par l'agglomération en 2019. Cette répartition correspond au taux de répartition propre à chacune des unités d'affaires pour lequel une compétence d'agglomération s'applique. Le détail de ce calcul est présenté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des tondeuses respecte la norme « Tier 4 final « de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cet achat répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.
Les tondeuses de type industriel à motorisation 100 % électrique ne sont pas des produits offerts sur le marché.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas acquérir ces tondeuses priverait les unités d'affaires d'un équipement essentiel à leurs opérations en matière d'entretien des parcs et espaces verts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission des bons de commande : avril 2019
- Livraison des tondeuses : juillet et août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Decebal Nicolae DUCRA, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Decebal Nicolae DUCRA, 18 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-18

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-03-22

Lot	Devis	Description	Remplace le	Année mise en service	Age	Unité d'affaires	Prix unitaire	Contingences 15%	Prix unitaire avec contingences	TPS	TVQ	Total unitaire (tx incl)	Crédit / unitaire	Agglo (%)	Agglo ($)	Corpo (%)	Corpo ($)
													- $				
2 (Item 1)	59218A11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-02185	2002	16	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	22 872,02 $	3 430,80 $	26 302,82 $	1 315,14 $	2 623,71 $	30 241,67 $	27 614,68 $	0,0%	- $	100,0%	27 614,68 $
2 (Item 1)	59218A11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-06381	2006	12	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	22 872,02 $	3 430,80 $	26 302,82 $	1 315,14 $	2 623,71 $	30 241,67 $	27 614,68 $	0,0%	- $	100,0%	27 614,68 $
2 (Item 1)	59218A11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-07300	2007	11	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	22 872,02 $	3 430,80 $	26 302,82 $	1 315,14 $	2 623,71 $	30 241,67 $	27 614,68 $	0,0%	- $	100,0%	27 614,68 $
2 (Item 1)	59218A11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-07328	2007	11	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	22 872,02 $	3 430,80 $	26 302,82 $	1 315,14 $	2 623,71 $	30 241,67 $	27 614,68 $	0,0%	- $	100,0%	27 614,68 $
2 (Item 1)	59218A11	592-TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-08797	2007	12	49-Service de l'Eau	22 872,02 $	3 430,80 $	26 302,82 $	1 315,14 $	2 623,71 $	30 241,67 $	27 614,68 $	100,0%	27 614,68 $	0,0%	- $
2 (Item 1)	59218A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-04180	2004	14	55-Arr.Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	22 872,02 $	3 430,80 $	26 302,82 $	1 315,14 $	2 623,71 $	30 241,67 $	27 614,68 $	0,0%	- $	100,0%	27 614,68 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-06675	2006	12	52-Arr.Ville-Marie	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	592-07526	2007	12	51-Arr.Rivière-Des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	593-TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-08375	2007	12	57-Arr.Rosemont - la Petite-Patrie	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	593-TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-08376	2007	12	57-Arr.Rosemont - la Petite-Patrie	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	593-TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-08501	2007	12	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	593-TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-08502	2007	12	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-04272	2004	15	1-Service des Grands Parcs, du Verdissement et du Mont-Royal	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	47,8%	14 236,54 $	52,2%	15 547,01 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-06755	2006	12	86-Arr.St-Laurent	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-06757	2006	12	86-Arr.St-Laurent	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-06758	2006	12	86-Arr.St-Laurent	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-03564	2003	15	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-05327	2005	13	59-Arr.Cote-Des-Neiges - Notre-Dame-De-Grâce	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
2 (Item 2)	59318A11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-01210	2001	17	79-Arr.Anjou	24 668,40 $	3 700,26 $	28 368,66 $	1 418,43 $	2 829,77 $	32 616,87 $	29 783,55 $	0,0%	- $	100,0%	29 783,55 $
3 (Item 1)	59218B11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-07303	2007	11	49-service de l'Eau	41 946,63 $	6 291,99 $	48 238,62 $	2 411,93 $	4 811,80 $	55 462,36 $	50 644,53 $	100,0%	50 644,53 $	0,0%	- $
3 (Item 1)	59218B11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-07304	2007	11	49-service de l'Eau	41 946,63 $	6 291,99 $	48 238,62 $	2 411,93 $	4 811,80 $	55 462,36 $	50 644,53 $	100,0%	50 644,53 $	0,0%	- $
3 (Item 1)	59218B11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-06380	2006	12	53-Arr.Sud-Ouest	41 946,63 $	6 291,99 $	48 238,62 $	2 411,93 $	4 811,80 $	55 462,36 $	50 644,53 $	0,0%	- $	100,0%	50 644,53 $
3 (Item 1)	59218B11	TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-07266	2007	11	53-Arr.Sud-Ouest	41 946,63 $	6 291,99 $	48 238,62 $	2 411,93 $	4 811,80 $	55 462,36 $	50 644,53 $	0,0%	- $	100,0%	50 644,53 $
3 (Item 2)	59218B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-02153	2002	16	82-Arr.Pierrefonds - Roxboro	42 485,86 $	6 372,88 $	48 858,74 $	2 442,94 $	4 873,66 $	56 175,34 $	51 295,57 $	0,0%	- $	100,0%	51 295,57 $
3 (Item 1)	59318B11	592-TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-08482	2007	12	52-Arr.Ville-Marie	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 1)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-03441	2003	15	52-Arr.Ville-Marie	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 1)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-04273	2004	14	52-Arr.Ville-Marie	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 1)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-04543	2004	14	53-Arr.Sud-Ouest	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 1)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-04544	2004	14	53-Arr.Sud-Ouest	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 1)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-04545	2004	14	53-Arr.Sud-Ouest	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 1)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-07267	2007	11	53-Arr.Sud-Ouest	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 1)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-10224	2004	15	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 1)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-10225	2005	14	54-Arr.Plateau-Mont-Royal	42 821,81 $	6 423,27 $	49 245,08 $	2 462,25 $	4 912,20 $	56 619,53 $	51 701,18 $	0,0%	- $	100,0%	51 701,18 $
3 (Item 2)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-AJOUT1			76-Arr.L'Île Bizard - Ste-Geneviève	42 711,00 $	6 406,65 $	49 117,65 $	2 455,88 $	4 899,49 $	56 473,02 $	51 567,39 $	0,0%	- $	100,0%	51 567,39 $
3 (Item 2)	59318B11	TONDEUSE 72 PO. ET PLUS	593-AJOUT2			76-Arr.L'Île Bizard - Ste-Geneviève	42 711,00 $	6 406,65 $	49 117,65 $	2 455,88 $	4 899,49 $	56 473,02 $	51 567,39 $	0,0%	- $	100,0%	51 567,39 $
3 (Item 2)	59318B11	592-TONDEUSE 60 A 71 PO.	592-03778	2007	12	52-Arr.Ville-Marie	42 711,00 $	6 406,65 $	49 117,65 $	2 455,88 $	4 899,49 $	56 473,02 $	51 567,39 $	0,0%	- $	100,0%	51 567,39 $
							1 181 722,99 $	**177 258,45 $**	**1 358 981,44 $**	**67 949,07 $**	**135 558,40 $**	**1 562 488,91 $**	**1 426 760,64 $**		**143 140,26 $**		**1 283 620,37 $**

MIN	11
MAX	17

	Crédits	%
Agglo	143 140,26 $	10,03%
Corpo	1 283 620,37 $	89,97%
	1 426 760,64 $	100,00%

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1194922003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats à la firme « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 526 495,04 $ et lot 3 : 832 190,97 $, taxes incluses) pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel – Dépense totale 605 469,29 $ pour le lot 2 et de 957 019,62 $ pour le lot 3, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 18-17446 (lot 2 : 4 soum. et lot 3 : 2 soum).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17446_Intervention_«SMRA»_-Art 2-3.pdf
18-17446 PV.pdf
18-17446_DetCah.pdf
18-17446_Tableau de vérification.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-19

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Division Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17446 — No du GDD : 1194922003

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de diverses tondeuses automotrices

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 17 - 12 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 31 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 31 - 1 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 28 - 1 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 46 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 5

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 71,43

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 30 - 7 - 2019

Date d'échéance révisée : 30 - 7 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

LOT 2 Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
LANGE PATENAUDE ÉQUIPEMENT LTÉE	526 495,04 $	√	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	537 643,80 $		
COMPAGNIE OTTO JANGL LTÉE	601 468,72 $		
LES PRODUITS TURF CARE CANADA	635 696,78 $		

LOT 3 Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
LANGE PATENAUDE ÉQUIPEMENT LTÉE	832 190,97 $	√	
CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.	844 541,96 $		

Information additionnelle

Deux des sept preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres car ils n'étaient pas en mesure de fournir les produits demandés.

Le contrat du lot 1 sera octroyé par décision déléguée car la dépense est inférieure à 100 000 $.

Préparé par : Renée Veillette — Le 19 - 3 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 18-17446
Titre : Acquisition de diverses tondeuses automotrices
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

	Description	Quantité	LANGE PATENAUDE ÉQUIPEMENT LTÉE		CENTRE AGRICOLE J.L.D. INC.		COMPAGNIE OTTO JANGL LTÉE		LES PRODUITS TURF CARE CANADA		CLOUTIER PRO MINI MOTEUR INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
LOT 1												
Item 1	Tondeuse à plateau frontal de 52 pouces à bac de ramassage du gazon intégré.	3	19 955,50 $	59 866,50 $		- $		- $		- $	20 923,23 $	62 769,69 $
		Total avant taxes		59 866,50 $		- $		- $		- $		62 769,69 $
		TPS 5 %		2 993,33 $		- $		- $		- $		3 138,48 $
		TVQ 9,975 %		5 971,68 $		- $		- $		- $		6 261,28 $
		Montant total		68 831,51 $		- $		- $		- $		72 169,45 $
LOT 2												
Item 1	Tondeuse à plateau frontal de 60 pouces, éjection arrière	6	22 872,02 $	137 232,12 $	23 852,00 $	143 112,00 $	27 085,00 $	162 510,00 $	28 963,50 $	173 781,00 $		- $
Item 2	Tondeuse à plateau frontal de 72 pouces, éjection arrière	13	24 668,40 $	320 689,20 $	24 962,00 $	324 506,00 $	27 740,00 $	360 620,00 $	29 163,00 $	379 119,00 $		
		Total avant taxes		457 921,32 $		467 618,00 $		523 130,00 $		552 900,00 $		- $
		TPS 5 %		22 896,07 $		23 380,90 $		26 156,50 $		27 645,00 $		- $
		TVQ 9,975 %		45 677,65 $		46 644,90 $		52 182,22 $		55 151,78 $		- $
		Montant total		526 495,04 $		537 643,80 $		601 468,72 $		635 696,78 $		- $
LOT 3												
5928B11 Item 1	Tondeuse à plateau frontal de 60 pouces à éjection latérale et cabine	4	41 946,63 $	167 786,52 $	42 166,00 $	168 664,00 $		- $		- $		- $
5928B11 Item 2	Tondeuse à plateau frontal de 60 pouces à éjection arrière et cabine	1	42 485,86 $	42 485,86 $	42 740,00 $	42 740,00 $		- $		- $		- $
5938B11 Item 1	Tondeuse à plateau frontal de 72 pouces à éjection latérale et cabine	9	42 821,81 $	385 396,29 $	43 534,00 $	391 806,00 $		- $		- $		- $
5938B11 Item 2	Tondeuse à plateau frontal de 72 pouces à éjection arrière et cabine	3	42 711,00 $	128 133,00 $	43 778,00 $	131 334,00 $		- $		- $		- $
		Total avant taxes		723 801,67 $		734 544,00 $		- $		- $		- $
		TPS 5 %		36 190,08 $		36 727,20 $		- $		- $		- $
		TVQ 9,975 %		72 199,22 $		73 270,76 $		- $		- $		- $
		Montant total		832 190,97 $		844 541,96 $		- $		- $		- $
		Formulaire de soumission signé	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
		Achat du cahier des charges sur le SEAO	Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
		Addendas (inscrire N/A ou le nombre)	2 - dernier émit 28 janvier 2019		2 - dernier émit 28 janvier 2019		2 - dernier émit 28 janvier 2019		2 - dernier émit 28 janvier 2019		2 - dernier émit 28 janvier 2019	
		Numéro NEQ	1166151168		1167526293		1143222454		1145028719		1141745860	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification dans la liste des personnes ayant contrevenu à la Politique de Gestion Contractuelle			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification au Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)			Oui		Oui		Oui		Oui		Oui	

Remarque : Adjudication par Lot

Non-conforme techniquement
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette **Date : 7 février 2019**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-17446
Numéro de référence : 1222434
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Acquisition de diverses tondeuses automotrices

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
CLOUTIER PRO MINI MOTEUR INC. 42, RUE TURGEON Sainte-Thérèse, QC, J7E3H4 NEQ : 1141745860	Monsieur PHILIPPE CLOUTIER Téléphone : 450 430-2454 Télécopieur :	**Commande : (1535898)** 2019-01-29 15 h 09 **Transmission :** 2019-01-29 15 h 09	3044875 - 18-17446 - Addenda no 18-17446 2019-01-29 15 h 09 - Téléchargement 3054325 - 18-17446 - Addenda no 2 2019-01-29 15 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lange Patenaude Equipement 18980 route transcanadienne Baie-d'Urfé, QC, H9X 3R1 http://www.kubotamontreal.com NEQ : 1166151168	Monsieur Mathieu O'Rourke Téléphone : 514 457-4333 Télécopieur : 514 457-2875	**Commande : (1525243)** 2019-01-04 8 h 52 **Transmission :** 2019-01-04 8 h 52	3044875 - 18-17446 - Addenda no 18-17446 2019-01-09 14 h 36 - Télécopie 3054325 - 18-17446 - Addenda no 2 2019-01-28 13 h 50 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	Lavaltrac Equipement 3900 Autoroute 440, Est Laval, QC, H7E 5N2 http://www.groupejld.ca NEQ : 1167526293	Monsieur Francis Deneault Téléphone : 450 661-9150 Télécopieur : 450 661-2649	**Commande : (1522622)** 2018-12-17 14 h 02 **Transmission :** 2018-12-17 14 h 02	3044875 - 18-17446 - Addenda no 18-17446 2019-01-09 14 h 36 - Courriel 3054325 - 18-17446 - Addenda no 2 2019-01-28 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Produits Turf Care Canada 2499 RANG ST-ANTOINE Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 8P2 NEQ : 1145028719	Monsieur Louis-Philippe Boucher Téléphone : 450 218-4544 Télécopieur : 450 218-4550	**Commande : (1522841)** 2018-12-18 8 h 27 **Transmission :** 2018-12-18 8 h 27	3044875 - 18-17446 - Addenda no 18-17446 2019-01-09 14 h 36 - Courriel 3054325 - 18-17446 - Addenda no 2 2019-01-28 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Marina Matériaux & Équipements Inc. 40, BOUL. ST-JOSEPH Montréal, QC, H8S 2L3 http://WWW.MARINA-INC.COM NEQ : 1141756990	Monsieur Daniel Menniti Téléphone : 514 364-4040 Télécopieur : 514 364-4041	**Commande : (1522886)** 2018-12-18 9 h 09 **Transmission :** 2018-12-18 9 h 09	3044875 - 18-17446 - Addenda no 18-17446 2019-01-09 14 h 36 - Courriel 3054325 - 18-17446 - Addenda no 2 2019-01-28 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	OJ Compagnie 294 Rang St-Paul Saint-Patrice-de-Sherrington, QC, J0L 2N0 NEQ : 1143222454	Madame Erika Lambeets Téléphone : 514 990-2050 Télécopieur : 450 247-3195	**Commande : (1522649)** 2018-12-17 14 h 19 **Transmission :** 2018-12-17 14 h 19	3044875 - 18-17446 - Addenda no 18-17446 2019-01-09 14 h 36 - Télécopie 3054325 - 18-17446 - Addenda no 2 2019-01-28 13 h 49 -

				Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Tenaquip Mtl Ltd 22555 Aut. Transcanadienne Senneville, QC, H9X 3L7 http://www.tenaquip.com NEQ : 1143588409	Madame Michelle Sollazzo Téléphone : 514 457-7801 Télécopieur :	**Commande : (1525331)** 2019-01-04 13 h 41 **Transmission :** 2019-01-04 13 h 41	3044875 - 18-17446 - Addenda no 18-17446 2019-01-09 14 h 36 - Courriel 3054325 - 18-17446 - Addenda no 2 2019-01-28 13 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194922003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder deux contrats à la firme « Lange Patenaude Équipements ltée » (lot 2 : 526 495,04 $ et lot 3 : 832 190,97 $, taxes incluses) pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel – Dépense totale 605 469,29 $ pour le lot 2 et de 957 019,62 $ pour le lot 3, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 18-17446 (lot 2 : 4 soum. et lot 3 : 2 soum).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194922003 - Acquisition tondeuses industrielles.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-22

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1193775003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Michel Leclerc, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Beaconsfield", pour un montant de 1 765 487,12 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10296 – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 206 858,90 $, contingences, incidences et taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 206 858,90 $, taxes incluses, pour les travaux de construction de chambres de régulation dans la ville de Beaconsfield;
2. d'accorder à Groupe Michel Leclerc, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de construction de chambres de vannes et de mesure dans la ville de Beaconsfield, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 765 487,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10296;
3. d'autoriser une dépense de 176 548,71 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 264 823,07 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-24 15:25

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193775003**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Michel Leclerc, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Beaconsfield", pour un montant de 1 765 487,12 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10296 – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 206 858,90 $, contingences, incidences et taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, la Ville de Montréal a mis en oeuvre, sur son réseau d'eau potable, un projet de régulation de la pression et de mesure de la distribution en temps réel. Cette stratégie de régulation, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de faire des gains sur trois plans : diminution des fuites, diminution des bris dus à l'augmentation de la pression en période de faible consommation et prolongation de la durée de vie des conduites vieillissantes. La mesure de la distribution permet un meilleur contrôle des fuites sur le réseau d'eau potable en plus de permettre la facturation de l'eau consommée pour les villes liées. Ces stratégies ont déjà été utilisées avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe.
Plusieurs projets de régulation et de mesure ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation. Il s'agit de :
☐ en 2014, les secteurs Côte-Saint-Luc, Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce;
☐ en 2015, les secteurs Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Verdun (Îles-des-Soeurs);
☐ en 2016, les secteurs Ahuntsic – Cartierville, Villeray – St-Michel – Parc-Extension et Dorval;
☐ en 2017, les secteurs Sud-Ouest, LaSalle, Mont-Royal, Hampstead et de Montréal-Ouest.

En 2018 la Ville a produit un appel d'offres (ouverture le 12 mars) couvrant les secteurs de Dollard-des-Ormeaux, Le Plateau-Mont-Royal, Saint-Léonard et Beaconsfield. Les résultats à l'ouverture n'ont pas été concluants : une faible participation des soumissionnaires

(seulement 2) et des montants nettement plus élevés que ce qui avait été estimé (31%). L'appel d'offres a donc été annulé. La Ville a fait un second appel d'offres (ouverture le 8 mai) après avoir diminué l'ampleur du projet en retirant certains ouvrages pouvant être retardés, et en augmentant le temps alloué pour la réalisation. Les résultats ont été les mêmes, encore une fois, nous n'avons reçu que 2 soumissions (les 2 mêmes entrepreneurs), l'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire était cette fois-ci de 26 %. Suite à ce résultat, nous avons annulé ce second appel d'offres et l'avons découpé par secteurs, afin d'attirer plus d'entrepreneurs et ainsi obtenir de meilleurs prix.

Il fut donc décidé de revoir plus en profondeur l'appel d'offres pour attirer plus de soumissionnaires, notamment des entrepreneurs habitués à faire des travaux de moins grande envergure. Pour ce faire, la Ville a, dans un premier temps, procédé au pré-achat d'équipements demandant des délais de production plus importants. Ensuite, les travaux qui couvraient l'ensemble de l'île ont été découpés par secteur. Le présent dossier couvre les travaux pour un secteur de régulation de la pression de la Ville de Beaconsfield. Les autres secteurs font l'objet d'autres appels d'offres et d'autres dossiers décisionnels.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien *Le Devoir* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 28 janvier 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal le 26 février 2019, soit 4 semaines après le lancement.

Trois addendas ont été émis pendant l'appel d'offres afin d'apporter quelques clarifications :

Addenda no 1	2019-02-01	Correction du formulaire de cautionnement de soumission
Addenda no 2	2019-02-12	Réponses aux soumissionnaires
Addenda no 3	2019-02-20	Réponses aux soumissionnaires

La validité des soumissions est de 90 jours, soit jusqu'au 27 mai 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0060 - 28 février 2019 - Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement du Plateau-Mont-Royal", pour un montant de 1 102 748,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10285 – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 433 572,68 $, contingences, incidences et taxes incluses
CG19 0059 - 28 février 2019 - Accorder un contrat à Ali Excavation inc., pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Dollard-des-Ormeaux", pour un montant de 1 979 524,58 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10286 – 5 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 474 405,76 $, contingences, incidences et taxes incluses

CG17 0154 - 27 avril 2017 - Accorder un contrat à Groupe TNT pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017 - Dépense totale de 11 193 181,82 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10219 (4 soum.).

CG16 0240 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Socomec industriel, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016 - Dépense totale de 6 474 993,02 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10191 – 7 soumissionnaires.

CG15 0412 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0341 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 - 5 soumissionnaires.

CG13 0305 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 $, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 $, taxes incluses – Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de construction pour la réalisation du secteur de régulation de la pression de la Ville de Beaconsfield. Ces travaux visent à réguler toute l'eau entrant dans une partie de la Ville de Beaconsfield et ainsi contrôler la pression et mesurer la consommation de l'eau. Le projet comprend :
☐ la construction d'une nouvelle chambre de régulation sur la conduite principale existante de l'avenue Elm, près de la rue Westcroft;
☐ la construction d'une nouvelle chambre de régulation sur la conduite principale existante du boulevard Beaconsfield, près du boulevard St-Charles;
☐ la construction de 2 nouvelles chambres de mesure de la pression sur des conduites secondaires existantes, une sur la rue Brighton et l'autre sur l'avenue Saint-Andrew;
☐ la mise à niveau de 2 chambres de mesure du débit existantes, situées sur des conduites principales, une sur l'avenue Elm et l'autre sur le chemin Lakeshore, toutes deux à la limite avec Pointe-Claire.

La Ville touchée par les travaux a été informée.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 176 548,71 $, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protections d'utilités publiques non identifiées aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc.).

Des frais incidents de 264 823,07 $, taxes incluses, soit 15 % du montant des travaux, ont été réservés pour les coûts associés aux travaux spécialisés. Ce montant servira à défrayer les frais liés aux activités suivantes :
☐ alimentation électrique des nouveaux ouvrages par Hydro-Québec (la totalité des branchements sont souterrains);
☐ déplacement d'utilités publiques;
☐ contrôle qualitatif des matériaux (52 964,61 $, taxes incluses soit 3% des travaux).

JUSTIFICATION

Il y a eu douze (12) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 33 % des preneurs de documents. Parmi les huit (8) qui n'ont pas déposé d'offre, trois (3) étaient des sous-

traitants et une (1) était un fournisseur. Enfin, pour les quatre (4) derniers preneurs, ils n'ont pas jugé à propos de nous fournir d'explications quant à savoir pourquoi ils n'ont pas déposé d'offres. La liste des preneurs de documents se trouve en pièce jointe.
Lors de l'analyse de conformité, les quatre (4) soumissions ont été jugées conformes, aucune erreur de calcul n'a été identifiée, l'analyse peut être consultée en pièce jointe. Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10 %)	Total
Groupe Michel Leclerc	1 765 487,12 $	176 548,71 $	1 942 035,83 $
Sanexen Services Environnementaux	1 922 784,41 $	192 278,44 $	2 115 062,85 $
Ali Excavation	2 178 373,84 $	217 837,38 $	2 396 211,22 $
Talvi	2 299 251,61 $	229 925,16 $	2 529 176,77 $
Dernière estimation réalisée à l'externe	1 483 653,50 $	148 365,35 $	1 632 018,85 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			2 245 621,67 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			15,6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			587 140,94 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			30,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			310 016,98 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			19,0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			173 027,03 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			8,9 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart défavorable de 19,0 % par rapport à l'estimation réalisée par la firme Tetra Tech QI. L'analyse des montants soumis n'a pas mis en évidence un site ou une discipline, l'écart étant présent sur l'ensemble des prix soumis.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec la soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (2012, chap. 25). L'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour adjudicataire recommandé, l'entreprise Groupe Michel Leclerc, est valide jusqu'au 13 février 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 2 206 858,90 $ taxes incluses est entièrement assumée par l'agglomération, représente un coût net de 2 015 156,32 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par les règlements d'emprunts :
- RCG 16-039 Optimisation des réseaux, pour un montant de 1 641 883,25 $ taxes incluses

- RCG 16-041 Chambres de compteurs, pour un montant de 564 975,65 $ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau, prolonger la vie des conduites, et diminuer les pertes d'eau potable par les fuites.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 27 mai 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est en cours d'élaboration par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019
Début des travaux : juillet 2019
Fin des travaux : novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François DUBUC, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François COTÉ
Ingénieur civil

Tél : 514-872-9402
Télécop. : 514-868-4275

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-05

Maciej PIROG
Chef de section - compteurs

Tél : 872-3973
Télécop. : 514 872 3587

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-03-21

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**10296**
Titre d'AO :	**Construction de chambres de vannes et de mesure, ville de Beaconsfield**
Date d'ouverture :	**2019-02-14**
Heure d'ouverture :	**13h30**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Groupe Michel Leclerc
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	1 765 487,12 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Sanexen Services Environnementaux
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	1 922 784,41 $
Dernière estimation :	1 483 653,50 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	19,0%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	8,9%
Nombre de soumissions déposées :	4

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Groupe Michel Leclerc	1 765 487,12 $	Conforme	CONFORME	/ La soumission est signée, mais les pages ne sont pas paraphées
2	Sanexen Services Environnementaux	1 922 784,41 $	Conforme	CONFORME	
3	Ali Excavation	2 178 373,84 $	Conforme	CONFORME	
4	Talvi	2 299 251,61 $	Conforme	CONFORME	
5			Conforme	À COMPLÉTER	
6			Conforme	À COMPLÉTER	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Jean-François Côté		2019-03-04
Vérifiée par :	**Jean Lamarre**	Date :	

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 11 mai 2017

LAFONTAINE LECLERC INC.
A/S MONSIEUR PIERRE POULIN
872, RUE ARCHIMÈDE
LÉVIS (QC) G6V 7M5

N° de décision : 2017-CPSM-1029609
N° de client : 3000144200

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LAFONTAINE LECLERC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 23 mars 2018

GROUPE MICHEL LECLERC INC.
MONSIEUR PIERRE POULIN
872, RUE ARCHIMÈDE
LÉVIS (QC) G6V 7M5

N° de client : 3000144200
N° de référence : 1831753696

Objet : Changement de nom de Lafontaine Leclerc inc. à Groupe Michel Leclerc inc.

Monsieur

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise **Lafontaine Leclerc inc.** au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant **Groupe Michel Leclerc inc.**]. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1167111138» demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise **Lafontaine Leclerc inc.** autorisée le 14 février 2014

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Sandra Savard au 1 877 525-0337, poste [4867].

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10296
Numéro de référence : 1232114
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Construction de chambres de vannes et de mesure, ville de Beaconsfield

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com NEQ : 1143616580	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1535850)** 2019-01-29 14 h 35 **Transmission :** 2019-01-29 20 h 11	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 NEQ : 1140716508	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1535905)** 2019-01-29 15 h 14 **Transmission :** 2019-01-30 9 h 46	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1536049)** 2019-01-30 7 h 53 **Transmission :** 2019-01-30 7 h 53	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail 104, boul. St-Rémi c.p. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1169491884	Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur :	**Commande : (1535494)** 2019-01-29 9 h 53 **Transmission :** 2019-01-29 14 h 20	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca NEQ : 1166806464	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1535183)** 2019-01-28 16 h 04 **Transmission :** 2019-01-28 16 h 57	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	GROUPE MICHEL LECLERC INC. 855, rue Pépin, bureau 200 Sherbrooke, QC, J1L 2P8 NEQ : 1167111138	Madame Josée Charpentier Téléphone : 819 575-8238 Télécopieur :	**Commande : (1536110)** 2019-01-30 8 h 52 **Transmission :** 2019-01-30 11 h 13	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe Québeco Inc. 451 rue Mercure Mont-Tremblant, QC, J8E 3H6 http://www.groupequebeco.com NEQ : 1165882474	Monsieur Sébastien Marcoux Téléphone : 819 717-3434 Télécopieur : 819 717-3330	**Commande : (1535695)** 2019-01-29 12 h 28 **Transmission :** 2019-01-29 17 h 26	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1536435)** 2019-01-30 13 h 31 **Transmission :** 2019-01-30 13 h 31	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1535453)** 2019-01-29 9 h 38 **Transmission :** 2019-01-29 9 h 38	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Manorex Inc 1555 Chicoine	Monsieur Luc Charbonneau	**Commande : (1534995)** 2019-01-28 13 h 56	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel

Vaudreuil-Dorion, QC, J7V8P2 NEQ : 1170763842	Téléphone : 514 977-2688 Télécopieur :	**Transmission :** 2019-01-28 15 h 55	3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com NEQ : 1172408883	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1536064)** 2019-01-30 8 h 17 **Transmission :** 2019-01-30 14 h 47	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Talvi Inc, 3980, boul.Leman Laval, QC, H7E1A1 NEQ : 1141733619	Monsieur Frédéric Pouliot Téléphone : 450 934-2000 Télécopieur :	**Commande : (1535036)** 2019-01-28 14 h 18 **Transmission :** 2019-01-28 14 h 18	3057911 - 10296 Addenda 1 2019-02-01 14 h 14 - Courriel 3064130 - 10296 Addenda 2 2019-02-12 13 h 11 - Courriel 3070220 - 10296 - Addenda 3 2019-02-20 17 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193775003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Michel Leclerc, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Beaconsfield", pour un montant de 1 765 487,12 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10296 – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 206 858,90 $, contingences, incidences et taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info comptable DRE 1193775003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Bruno LAGACÉ
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5391
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1197231049

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 $ taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 $ à 12 379 834,14 $, taxes incluses.

Il est recommandé :
1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 $ taxes incluses pour les travaux reliés au planage temporaire non prévus dans le cadre du contrat 232005 accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064) majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 $ à 12 379 834,14 $, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération pour un montant de 208 865,24 $.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-29 13:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231049**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 $ taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 $ à 12 379 834,14 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) exécute annuellement un volume de travaux d'environ 305 M$. La grande majorité de ces travaux d'infrastructures comporte des travaux de voirie, soit des constructions de trottoirs et de chaussée, qui ne peuvent être exécutés en conditions hivernales. Afin d'optimiser la période de travaux, il est habituel de planifier l'exécution de travaux de pavage au mois de novembre car les conditions sont généralement acceptables. Par les années passées, les températures enregistrées et les conditions météorologiques du mois de novembre ont généralement été clémentes et convenables pour permettre la réalisation de nos travaux de pavage et ce, sans affecter la qualité des ouvrages. Dans de telles conditions automnales, il est fréquent de mettre en place la couche de base et de reporter la couche de surface au printemps suivant (suite au dégel du printemps).
Cependant, les températures froides et les précipitations de neige enregistrées au mois de novembre 2018 ont été plus élevées que la normale. Vous trouverez ci-joint un tableau résumant les données météorologiques du mois de novembre 2018 (*Températures 2018 – Région de Montréal).* Avec une moyenne de -3,24 degrés Celsius enregistrée durant les nuits de novembre à début décembre, la Ville s'est retrouvé rapidement avec des fondations gelées rendant les travaux de compaction des fondations de chaussée et de pavage difficiles.

Neuf (9) contrats octroyés au printemps 2018 par les différentes instances de la Ville ont été affectés par cette situation. Il a donc été nécessaire pour ces chantiers d'effectuer un pavage temporaire à l'automne 2018 en utilisant les contingences des contrats et enlever ce pavage au printemps 2019 afin d'effectuer le pavage final prévu contractuellement. Cette décision fut prise en considérant le risque d'obtenir des ouvrages de mauvaise qualité, dont la pérennité aurait sans doute été affectée.

Aucun item n'étant prévu aux bordereaux de ces projets pour supporter la prise de décision en faveur de la pose de pavage temporaire, un dépassement du budget des contingences est donc à prévoir lorsque ces travaux seront complétés en 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0064 - 25 janvier 2018 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint -Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 12 169 535,38 $ (contrat: 11 696 216,30 $ et incidences: 843 900,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 232005 - 5 soumissionnaires (1177231086).

DESCRIPTION

En raison des températures froides enregistrées au mois de novembre 2018, l'équipe de la réalisation des travaux a dû faire exécuter des travaux de pavage temporaire sur certains chantier afin d'éviter les risques liés aux mauvaises conditions météorologiques.
Les risques associés à l'exécution de travaux de pavage en conditions hivernales sont :

- Tassement et affaissement de la fondation;
- Orniérage dans la chaussée;
- Fissuration de la chaussée;
- Durée de vie de la chaussée réduite de plusieurs années;
- Mauvaise perception de l'opinion publique face aux déficiences prématurées;
- Mobilisation d'un chantier pour la correction des déficiences;
- Coûs additionnels élevés pour les travaux de mobilisation et de correction des déficiences.

Pour ce qui est du pavage temporaire, le risque principal est la disponibilité du budget pour procéder à ces travaux car il y a un coût additionnel associé à cette décision.

Les travaux de pavage temporaire non prévus ont dû être exécutés pour neuf (9) chantiers à l'automne 2018 dont la liste se trouve ci-après:

- 282801 Viau
- 333002 Clark
- 338301 Meunier
- 325701 De Lanaudière
- 289701 Cavendish
- 283801 Saint-Denis
- 232005 Saint-Patrick
- 338201 Drolet
- 335601 Lacordaire

En considérant les risques associés aux travaux de pavage en conditions hivernales, et les avantages de reporter les travaux de pavage permanent dans des conditions plus appropriées, la Direction des infrastructures a pris la décision de faire exécuter les travaux de pavage temporaire, et de faire approuver des crédits additionnels par les instances lorsque requis pour compléter l'exécution des contrats. Il s'est avéré après analyse budgétaire qu'il est requis d'augmenter la valeur du contrat # 232005 (Saint-Patrick), pour un montant de 683 617,84 $, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Les risques que comportait la décision de procéder à un pavage permanent étaient trop importants pour décider d'en faire abstraction. Il avait été démontré sur plusieurs chantiers que le matériel granulaire en place avant les travaux de pavage était gelé sur une profondeur non négligeable (8 à 9 pouces de profondeur de gel par endroit). La Division de l'expertise et du soutien technique (DEST) du SIRR ne recommandait pas les travaux de pavage permanent dans de telles conditions.
Ainsi, les professionnels de la Division de la réalisation des travaux ont jugé qu'il n'était pas acceptable de procéder à des travaux de pavage permanent, considérant que la durée de vie de ces ouvrages en serait affectée.

Une évaluation des frais encourus par les travaux de pavage temporaire a été estimée pour les neuf (9) chantiers et une analyse approfondie de la disponibilité des enveloppes autorisées de chacun des contrats a été effectuée.

Pour sept (7) projets, soit les contrats #282801, #333002, #338301, #325701, #289701, #283801 et #335601, il est prévu que les enveloppes des dépenses contingentes seront suffisantes pour assumer les dépenses additionnelles de pavage temporaire et les frais de démobilisation - mobilisation de chantier, à moins d'imprévus majeurs qui pourraient survenir sur les chantiers d'ici la fin des travaux. Si nécessaire, un dossier décisionnel sera alors produit pour majorer le contrat en question.

Suite à l'analyse budgétaire des deux (2) autres projets (#338201 et #232005), il s'avère nécessaire de procéder à des demandes de majoration de contrat.

Pour le contrat #338201, les principaux constats de l'analyse sont présentés dans le dossier décisionnel 1187231093.

Le contrat #232005 a été accordé à Excavation Loiselle inc. par le conseil d'agglomération le 25 janvier 2018 (CG18 0064) pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Le montant du contrat accordé est de 11 696 216,30 $, taxes incluses, incluant un montant de 1 063 292,39 $ pour les contingences. Une enveloppe de 843 900,00 $, taxes incluses pour les dépenses incidentes a aussi été autorisée.

Le délai du projet est de deux cent dix (210) jours calendrier. Les travaux ont commencé le 9 avril 2018. Le degré d'avancement des travaux est actuellement de 64 %. Les travaux devraient se terminer vers la mi-juin 2019.

À ce jour, considérant le degré d'avancement des travaux de ce projet, il a été évalué de conserver les soldes disponibles de l'enveloppe des travaux et de l'enveloppe des dépenses incidentes en vue de compléter l'ensemble des travaux restants au contrat. Étant donné que plusieurs travaux imprévus ont déjà été engagés dans l'enveloppe des contingences du contrat, les coûts reliés au pavage temporaire de ce contrat ne peuvent plus être normalement assumés par cette enveloppe. Le montant total estimé des dépenses contingentes sera de 1 746 910,23 $ alors que l'enveloppe initialement autorisée est de 1 063 292,39 $, taxes incluses. Ainsi, une majoration de 683 617,84 $, taxes incluses, est demandée pour permettre la complétion des travaux tel que prévu contractuellement.

Le détail se trouve en pièce jointe au présent dossier.

La modification des travaux du contrat n'en change pas la nature et s'avère accessoire à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La majoration demandée de 683 617,84 $, taxes incluses pour le contrat #232005 doit être financée par des crédits supplémentaires du même montant, étant donné qu'aucun virement ne peut être effectué en provenance des enveloppes des travaux et des incidences car aucun surplus ne peut être dégagé de ces enveloppes.

Cette majoration représente une augmentation d'environ 5,84 % de la valeur initiale du contrat. En effet, la valeur du contrat initial de 11 696 216,30 $, est majorée à 12 379 834,14 $, taxes incluses.

À noter cependant que l'enveloppe des contingences du contrat prévue initialement à 1 063 292,39 $, taxes incluses (10 % du coût des travaux) passe à 1 746 910,23 $, soit 16,43 % du coût initial des travaux.

La dépense additionnelle de 683 617,84 $, taxes incluses, est prévue et répartie au PTI des unités d'affaires suivantes :

- 69,45 % au PTI de la Direction de la mobilité pour un montant de 474 752,60 $, taxes incluses, au sous-projet 1755845198 « Reconstruction de chaussée dans la rue St-Patrick »,

- 30,55 % au PTI de la Direction de l'eau potable pour un montant de 208 865,24 $, taxes incluses, au sous-projet 1756088035 « Reconstruction de conduite d'eau principale dans la rue St-Patrick ».

Cette dépense additionnelle de 683 617,84 $, taxes incluses représente un coût net de 624 234,21 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d’emprunt suivants :

- # 16-006 pour un montant de 433 512,40 $,
- # RCG17-029-1 pour un montant de 190 721,81 $.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Majoration des contrats : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.
Poursuite des travaux des contrats : (après le dégel) mai 2019
Fin des travaux des contrats : juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Romain BONIFAY, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 26 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yannick GERVAIS
Chef d'équipe - ingenieur(e)

Tél : 514 872-8306
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-26

Martin BOULIANNE
Chef de division

Tél : 514 872-9552
Télécop. : 514 872-6123

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-03-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-03-28

Températures 2018 - Région de Montréal					
Date		T(C) Jour	T(C) Nuit	Pluie (mm)	Neige (cm)
Jeudi	01-nov	8	4		
Vendredi	02-nov	5,1	3,1		
Samedi	03-nov	4,9	2,4		
Dimanche	04-nov	6,7	2,1		
Lundi	05-nov	6,1	0,9		
Mardi	06-nov	11	5		
Mercredi	07-nov	12,3	6,3		
Jeudi	08-nov	9,1	3		
Vendredi	09-nov	3,2	0,6	8,8	6,2
Samedi	10-nov	4,8	-2,1		
Dimanche	11-nov	0,3	-3,8		
Lundi	12-nov	3,8	-2,5		0,2
Mardi	13-nov	2,8	-8,3	6,6	0,4
Mercredi	14-nov	-6,7	-10,8		
Jeudi	15-nov	-4,1	-9,9		
Vendredi	16-nov	-2	-4,6	11,2	
Samedi	17-nov	2,6	-6,1		0,2
Dimanche	18-nov	-1,9	-8,9		
Lundi	19-nov	1,3	-3,9		1,6
Mardi	20-nov	-3,9	-7,5		4,8
Mercredi	21-nov	-2,8	-16,3		2,4
Jeudi	22-nov	-9,7	-16,9		
Vendredi	23-nov	-3,4	-13,3		
Samedi	24-nov	2,8	-5,4	1,8	
Dimanche	25-nov	4	-0,6	19	
Lundi	26-nov	3,9	0,7	4	
Mardi	27-nov	1	-0,4		9,2
Mercredi	28-nov	2,2	0,5	0,4	4,8
Jeudi	29-nov	2,7	0,7		
Vendredi	30-nov	0,7	-0,4		
Samedi	01-déc	0,2	-0,9		
Dimanche	02-déc	4,9	-1,2	13,6	2
Lundi	03-déc	4,4	-2,5	1,6	6,2
Mardi	04-déc	-2,5	-6,5		
Mercredi	05-déc	-4	-8		0,6
Jeudi	06-déc	0	-5		
		MOYENNE	MOYENNE	TOTAL	TOTAL
		1,88	-3,24	**67**	**38,6**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231049

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 $ taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire et de voirie dans les rues Saint-Patrick et Montmorency, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 $ à 12 379 834,14 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197231049 SUM.xlsInformation_comptable_DEP_GDD1197231049.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

Co-auteure

Marleen Sidney
Préposée au budget
514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-27

Maria BARDINA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1197526010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, pour un montant de 2 883 500 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP19003-161266-C - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 3 460 200 $, taxes incluses (contrat : 2 883 500 $, contingences : 576 700 $).

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de réparation et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 883 500 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP19003-161266-C ;
2. d'autoriser une dépense de 576 700 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-08 10:20

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197526010**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, pour un montant de 2 883 500 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP19003-161266-C - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 3 460 200 $, taxes incluses (contrat : 2 883 500 $, contingences : 576 700 $).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) planifie la réalisation de plusieurs projets d'entretien, d'inspection et de remplacement d'équipements des différentes structures du réseau des intercepteurs de la Ville dont les structures de régulation, de dérivation, et les chambres à clapets.

À cet effet, la DEEU a identifié cinquante-six vannes manuelles (56) se trouvant dans différentes structures du réseau des intercepteurs desservant l'ensemble de l'île de Montréal. Ces vannes ont pour fonction d'isoler les intercepteurs en cas de fermeture d'urgence ainsi qu'isoler les équipements tels que les clapets afin de procéder à leur inspection, réparation ou remplacement. Elles ont été fabriquées et mises en opération depuis plus de 25 ans. Leur mise à niveau est donc nécessaire afin d'assurer leur bon fonctionnement.

Un contrat pour l'achat des vannes de remplacement a été accordé en 2017 et deux contrats de fabrication et fourniture de batardeaux nécessaires lors de l'installation des vannes ont été accordés en 2013 et 2017.

Un premier appel d'offres pour le remplacement des vannes a été lancé le 26 janvier 2018 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 mars 2018. Aucune soumission n'a été reçue alors que huit (8) entreprises ont pris les documents sur SÉAO. Les avis de désistement

reçus de la part des 8 preneurs dénotaient que le marché était saturé et que les entrepreneurs étaient très occupés.

Un deuxième appel d'offres, dans lequel la DEEU a réduit l'étendu des travaux de 56 à 21 vannes en choisissant les sites qui requièrent très peu de pompage et de détournement d'eau, a été lancé le 16 avril 2018. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 mai 2018. Cinq (5) entreprises ont pris les documents d'appels d'offres et 2 ont soumissionné. La plus basse soumission était 46% plus élevée que l'estimation du professionnel. À la suite de l'analyse des soumissions, la DEEU a annulé cet appel d'offre à cause de cet écart et a préconisé pour la suite d'adopter le modèle de contrat en régie contrôlée afin d'inciter plus d'entrepreneurs à soumissionner favorisant ainsi une saine compétitivité.

Un troisième appel d'offres, dans lequel l'étendu des travaux a été réduite à 15 vannes, a donc été lancé le 21 janvier 2019 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 février 2019. La période de validité des soumissions est de 120 jours.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de contingences. Compte tenu des imprévus probables dus à l'âge des installations faisant l'objet des travaux, un budget de 20% de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences.

Deux (2) addenda ont été émis :

· Addenda no 1 en date du 11 février 2019 : réponses à des questions, et modifications au cahier des charges.

· Addenda no 2 en date du 19 février 2019 : réponses à des questions et corrections de forme mineures au bordereau de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0428 – en date du 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Aqua-Mécanique inc. pour la fourniture de vannes manuelles pour les structures de dérivation et d'interception du réseau des intercepteurs de la Ville, pour une somme maximale de 570 803,10 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16198 (3 soum.);

CG17 0183 - en date du 18 mai 2017 - Accorder un contrat à RDL Métal inc. (Atelier de soudure Rivière-du-Loup) pour la fourniture et la livraison de batardeaux et leurs accessoires pour les structures de dérivation des intercepteurs nord et sud de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 244 342,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15909 (2 soum., un seul conforme);

CE13 1468 – en date du 18 septembre 2013 - Accorder à Atelier de soudure Rivière-du-Loup inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de batardeaux et leurs accessoires pour les structures de régulation des intercepteurs nord et sud, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 497,99 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1913-AE.

DESCRIPTION

Les travaux visés par le présent dossier consistent à remplacer treize (13) vannes murales

existantes en fonte par de nouvelles vannes murales en acier inoxydable 316, ainsi qu'à la mise à niveau de deux (2) vannes murales existantes.

Les vannes murales à remplacer ou à réparer se trouvent dans les chambres souterraines des ouvrages d'interceptions et de dérivations des eaux usées de plusieurs arrondissements et villes liées de l'agglomération de l'île de Montréal.

Ces travaux sont de nature complexe du fait qu'ils requièrent des efforts considérables pour la gestion des eaux lors des travaux tels que l'installation de batardeaux, le pompage temporaire des eaux ou l'installation de ballons gonflables sur les conduites qui sont difficiles à isoler.

JUSTIFICATION

Neuf (9) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre (4) d'entre-elles ont déposé une soumission. Deux avis de désistement ont été reçu de deux entreprises n'ayant pas déposé de soumission. Ces entreprises indiquaient qu'elles étaient trop occupées pour pouvoir soumissionner.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	**Prix** (avec taxes)	**Contingences** (avec taxes)	**Total** (avec taxes)
1- Loiselle inc.	**2 883 500,00**	**576 700,00**	**3 460 200,00**
2- Les Constructions R.R.N. inc.	3 216 946,46	643 389,29	3 860 335,75
3- Construction Demathieu et Bard (cdb) inc.	3 516 835,75	703 367,15	4 220 202,91
4- Eurovia Québec Construction inc.	4 966 765,21	993 353,04	5 960 118,25
Estimation du professionnel	2 218 312,88	443 662,58	2 661 975,45
Coût moyen des soumissions reçues			4 375 214,23 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			26,44%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)			2 499 918,25 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			72,25%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne ($)			798 224,55
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			29,99%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			400 135,75
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			11,56%

L'écart entre l'estimation du professionnel externe et la plus basse soumission est défavorable de 29,99 %. Cet écart est dû principalement à trois articles qui se répètent dans la plupart des sites des travaux, soient :

- manœuvre spécialisée : différence de 198 179,10 $, plus taxes, représentant 34 % de l'écart total;
- équipement de manutention et de levage : différence de 207 156,60 $, plus taxes, représentant 36 % de l'écart total;
- équipement de détournement des eaux : différence de 162 664,44 $, plus taxes, représentant 28 % de l'écart total.

En revoyant son estimé, le professionnel externe c'est rendu compte qu'il avait considéré un taux horaire plutôt qu'un taux journalier en estimant les équipements de manutention et de levage. Après révision de cet article, l'écart total est réduit à presque 24 %.

D'autre part, le fait que le marché soit saturé actuellement fait en sorte, selon nous, que les taux de main d'œuvre et d'équipement sont à la hausse.

Toutefois, vu l'urgence des travaux qui ont été déjà repoussés à deux reprises, il est recommandé d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprises Loiselle inc., au prix de sa soumission, soit 2 883 500,00 $, taxes incluses.

Le présent dossier répond à un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats, soit que l'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation est supérieur à 20 %.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Loiselle inc., 280 boul Pie XII, Salaberry-de-Valleyfield, J6S 6P7. Loiselle inc. n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 30 avril 2019.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, la compagnie Loiselle inc. détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal est de 3 460 200,00 $, contingences et taxes incluses.

Ceci représente un montant de 3 159 623,81 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilités de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas autoriser l'octroi de ce contrat pourrait faire en sorte que les interventions d'urgence soient difficiles à effectuer. Plus spécifiquement, ceci pourrait:

- Compromettre la fermeture des intercepteurs en cas d'urgence. Si les vannes sont brisées ou non étanches, l'isolation complète des intercepteurs ne serait pas possible;

- Rendre difficile l'inspection et la réparation des clapets isolés par des vannes manuelles;

- Occasionner des refoulements d'égout chez les citoyens en cas d'un bris de la vanne qui rendrait impossible sa réouverture et bloquerait ainsi l'émissaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La liste des travaux sera analysée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications afin de déterminer les emplacements où la nature des travaux pourrait engendrer des impacts sur les riverains. Une stratégie de communication sera alors déployée dans ces cas précis. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation si nécessaire, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Octroi du contrat: avril 2019;
· Fin des travaux : avril 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 7 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-06

Bruno HALLÉ
Directeur

Tél : 514 280-3706
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-03-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-03-07

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 mars 2017

EXCAVATION LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2017-CPSM-1017905
N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). EXCAVATION LOISELLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Loiselle Inc.

280, boulevard Pie XII
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6S 6P7

Téléphone : 450 373-4274
Télécopieur : 450 373-5631
Site Web : www.loiselle.ca

Date : 13 mars 2018
De : Sébastien Claveau
Objet : Mémo pour changement de nom - RBQ

Le 26 février dernier, l'entreprise a modifié son nom « Excavation Loiselle inc » par « Loiselle inc ».

Les différents gouvernements et organismes ont été avisés de ce changement et la plupart ont effectués le changement de nom très rapidement. Par contre, la régie du bâtiment du Québec (RBQ) a un délai de plusieurs mois afin d'effectuer les changements demandés.

Vous trouverez donc en pièces jointes, les documents démontrant que le RBQ a bien été avisé du changement de nom.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

Sébastien Claveau, CPA, CA
Directeur Finances et administration

p.j. :
Certificat de modification du Registraire des entreprises du Qc
Courriel envoyé au RBQ le 27 février 2018
Mise-à-jour en ligne sur le site du RBQ effectuée le 12 mars 2018

Certificat de modification

Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, chapitre S-31.1)

J'atteste que la société par actions

EXCAVATION LOISELLE INC.

a modifié ses statuts en vertu de la Loi sur les sociétés par actions afin de changer son nom pour

LOISELLE INC.

Le 26 février 2018

Déposé au registre le 26 février 2018 sous le numéro d'entreprise du Québec 1142482703.

Registraire des entreprises

Registraire des entreprises Québec

Services Québec

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : IP19003-161266-C
Numéro de référence : 1229904
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Travaux de réparation et de remplacements de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal - Phase 1

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	**Commande : (1532615)** 2019-01-22 16 h 43 **Transmission :** 2019-01-22 20 h 52	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel 3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Demathieu & Bard (CDB) Inc. 170 boul Roland-Godard Saint-Jérôme, QC, J7Y 4P7	Monsieur Nicolas Lauzier Téléphone : 450 569-8043 Télécopieur : 450 431-4235	**Commande : (1532071)** 2019-01-22 8 h 53 **Transmission :** 2019-01-22 8 h 53	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel 3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1532399)** 2019-01-22 13 h 13 **Transmission :** 2019-01-22 13 h 13	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel 3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.duroking.com	Monsieur Mathieu Kingsbury Téléphone : 450 430-3878 Télécopieur : 450 430-6359	**Commande : (1532931)** 2019-01-23 11 h 56 **Transmission :** 2019-01-23 15 h 35	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel 3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1532244)** 2019-01-22 10 h 50 **Transmission :** 2019-01-22 10 h 50	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel 3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail 104, boul. St-Rémi c.p. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur :	**Commande : (1532844)** 2019-01-23 10 h 41 **Transmission :** 2019-01-23 10 h 41	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel 3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Constructions R.R.N. inc. 812, boulevard Queen Saint-Lambert. (Montérégie), QC, j4r1j8	Monsieur Richard Nault Téléphone : 450 465-6888 Télécopieur :	**Commande : (1531990)** 2019-01-22 7 h 04 **Transmission :** 2019-01-22 7 h 35	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel 3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Loiselle inc. 280 boul Pie XII	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274	**Commande : (1535525)** 2019-01-29 10 h 15	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel

Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca	Télécopieur : 450 373-5631	**Transmission :** 2019-01-29 10 h 15	3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mécanique CNC (2002) Inc. 1470 rue Graham-Bell Boucherville, QC, J4B 6H5 http://www.cnc2002.ca	Madame Caroline Bourget Téléphone : 450 652-6319 Télécopieur : 450 652-1935	**Commande : (1533032)** 2019-01-23 13 h 59 **Transmission :** 2019-01-23 13 h 59	3063266 - Addenda 1 (devis) 2019-02-11 15 h 06 - Courriel 3063267 - Addenda 1 (bordereau) 2019-02-11 15 h 06 - Téléchargement 3068709 - Addenda 2 (devis) 2019-02-19 10 h 03 - Courriel 3068710 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-19 10 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197526010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, pour un montant de 2 883 500 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP19003-161266-C - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 3 460 200 $, taxes incluses (contrat : 2 883 500 $, contingences : 576 700 $).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

InfoCompt_DEEU_1197526010.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.11

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1197526010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, pour un montant de 2 883 500 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP19003-161266-C - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 3 460 200 $, taxes incluses (contrat : 2 883 500 $, contingences : 576 700 $).

Rapport - mandat SMCE197526010.pdf

Dossier # :1197526010

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 18 avril 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197526010

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, pour un montant de 2 883 500 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP19003-161266-C - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 3 460 200 $, taxes incluses (contrat : 2 883 500 $, contingences : 576 700 $).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197526010
Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, pour un montant de 2 883 500 $, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public IP19003-161266-C - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 3 460 200 $, taxes incluses (contrat : 2 883 500 $, contingences : 576 700 $).

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 3 avril 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le Service avait tenté à deux reprises de recruter un entrepreneur pour la mise à niveau ou le remplacement des vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville. Visiblement, le marché n'était pas en mesure de répondre aux attentes du Service, et deux appels d'offres ont dû être annulés. Alors qu'on souhaitait recruter un entrepreneur pour remplacer cinquante-six (56) vannes lors du premier appel d'offres en janvier 2018, aucune offre n'a été reçue. Un deuxième appel d'offres moins ambitieux, lancé en avril 2018, visant le remplacement de vingt-et-une (21) vannes a aussi été annulée car la plus basse soumission reçue était de 46 % plus élevée que le montant estimé.

Enfin, un troisième appel d'offres a été lancé en janvier 2019 pour le remplacement de quinze (15) vannes. Quatre soumissions ont été reçues, et le Service a recommandé l'octroi du présent contrat à Loiselle inc.

Les membres ont longuement discuté de ces résultats et de la validité du processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Si pour certains membres, ce résultat constitue un progrès par rapport aux résultats déplorables des deux premiers appels d'offres, d'autres sont demeurés perplexes face aux résultats.

Les membres ont bien compris les explications du Service et ont apprécié les réponses données à leurs questions.

Néanmoins, un des membres de la Commission a porté un jugement très critique sur toute l'opération de ces trois appels d'offres et a choisi de s'opposer à la conformité du processus dans ce dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197526010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à la majorité avec la dissidence de M. Gagnon, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1197526009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19012-170314-C;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-08 10:23

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197526009**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) est responsable de l'entretien des équipements de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), des intercepteurs, des grands collecteurs, ainsi que de nombreuses stations de pompage et de nombreux édicules et chambres de vannes nécessitant une maintenance rigoureuse afin de les maintenir dans un état optimal de fonctionnement et de disponibilité pour rencontrer les exigences opérationnelles de traitement et de rejets.

Des travaux d'entretien ou de réparation sont à exécuter en tout temps, rapidement et souvent dans des circonstances dont l'ampleur de ceux-ci ne peut être constatée qu'à la dernière minute sur place (ex. : arrêt temporaire de fonctionnement, bris d'une vanne, réparation urgente, etc.) .

Afin de faire face à différentes éventualités opérationnelles pour l'exécution de travaux (vacances, exécution de travaux spécialisés par une main-d'oeuvre non disponible à la Station, etc.), il est impératif de pouvoir compléter les équipes de la DEEU par une main-d'œuvre d'appoint et spécialisée telle que prévu dans la convention collective des cols bleus.

Cette convention prévoit que des travaux peuvent être réalisés par de la main-d'œuvre contractuelle si un des critères suivants est rencontré :

- travaux d'amélioration;
- échéancier de réalisation serré;

• main-d'œuvre interne de la division d'entretien n'est pas disponible pour réaliser ces travaux dans un délai raisonnable;

• main-d'œuvre interne de la division d'entretien n'est pas qualifiée pour réaliser ces travaux.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 21 janvier 2019 et publié sur le site SÉAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 février 2019. La validité des soumissions est de 90 jours. Quatre addenda ont été publié dans le cadre de cet appel d'offres.

- Addenda 1 en date du 11 février 2019: réponse à une question;

- Addenda 2 en date du 12 février 2019: réponse à des questions et correction du bordereau de soumission;

- Addenda 3 en date du 12 février 2019: réponses à des questions;

- Addenda 4 en date du 18 février 2019: correction de forme mineure au formulaire de soumission;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0107 - 22 février 2018 - Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 451 916,62 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP17079-170314-C (3 soum.);

CE17 1556 – 13 septembre 2017 - Accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 413 391,48 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17031-BF0000-C – 2 soumissionnaires;

CG14 0083 - 27 février 2014 - Accorder un contrat à Gastier M.P. inc. pour des travaux en régie contrôlée sur des équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 1 129 145 $, taxes incluses - Appel d'offres public 2065-AE (3 soum.);

DESCRIPTION

Les responsables opérationnels de la DEEU doivent être en mesure d'assurer le fonctionnement des équipements en tout temps et de faire face à différentes situations de manque de personnel, disponibilité du personnel, vacances, urgence, etc.

Le bris de convoyeurs de filtres-presses, la réparation de béton, vanne défectueuse ou refusant de s'ouvrir ou de se fermer, l'arrêt d'une pompe, une panne électrique dans des stations de pompage sont des exemples de travaux sur des équipements qui se doivent d'être non seulement exécutés, mais remis en opération le plus rapidement possible.

Les travaux comprennent la fourniture de main-d'œuvre à taux horaires dans différentes disciplines de la mécanique de chantier ainsi que des montants prévus au contrat pour le transport, la location d'équipements, l'achat de matériaux, la fourniture d'outillage et de biens consommables sur présentation de pièces justificatives.

La durée du contrat sera de trois ans ou jusqu'à l'épuisement des crédits.

JUSTIFICATION

Quatre (4) entreprises, dont une association, se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission. Une entreprise parmi les deux qui n'ont pas soumissionné a fourni un avis de désistement indiquant que le délai de soumission est insuffisant et que les délais de livraison indiqués aux devis sont hors d'atteinte.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Mécanique CNC (2002) Inc.	**2 668 889,91**	**-**	**2 668 889,91**
2- Mecanicaction Inc.	3 349 636,81	-	3 349 636,81
Estimation du professionnel	2 635 249,06	-	2 635 249,06
Coût moyen des soumissions reçues			3 009 263,36 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			12,75%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)			680 746,90 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			25,51%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne ($)			33 640,84
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			1,28%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)			680 746,90
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			25,51%

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est défavorable de 1,28 % par rapport à l'estimation interne.

Il est à noter que le présent dossier décisionnel répond aux critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats, soit que le montant du contrat de travaux soit supérieur à 2 million $ et que, d'une part, le plus bas soumissionnaire conforme en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent et d'autre part, l'écart de prix entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième soumissionnaire est de plus que 20%.

L'écart de prix de 25,5 % entre la plus basse soumission et la deuxième plus basse est principalement dû à deux (2) articles du bordereau des prix, soient la fourniture de main d'œuvre où l'écart est de 30,4 % et les frais généraux où l'écart est de 165 %. En effet, les

frais généraux de la soumission de Mécanique CNC (2002) inc. sont à 4,5 % tandis que ceux pour la soumission de Mécanication inc. sont à 10 %.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Mécanique CNC (2002) inc. 1470 rue Graham Bell, Boucherville (Québec) - NEQ 1161024147. L'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 31 mai 2019.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, Mécanique CNC (2002) inc. détient son attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau est de 2 668 889,91 $ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 2 437 052,22 $, net de ristournes de taxes.

Un montant de 2 001 667,43 $ (75%) sera comptabilisé au budget de fonctionnement et 667 222,48 (25%) sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération, à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le recours à une main-d'œuvre spécialisée et d'appoint à très court terme pour accomplir divers travaux urgents et non prévisibles, le fonctionnement optimal des équipements sous la responsabilité du Service de l'eau, pourrait être compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Octroi du contrat: avril 2019
· Fin des travaux : avril 2022 ou à l'épuisement des fonds.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 1er mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-01

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-03-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-03-07

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 10 janvier 2017

MÉCANIQUE CNC (2002) INC.
A/S MONSIEUR ADELARD MOREAU
1470, RUE GRAHAM-BELL
BOUCHERVILLE (QC) J4B 6H5

ORIGINAL

N° de décision : 2017-CPSM-1002228
N° de client : 2700016568

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). MÉCANIQUE CNC (2002) INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **26 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone 418 525-0337
Télécopieur 418 525-9512
Numéro sans frais 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone 514 395-0337
Télécopieur 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : SP19012-170314-C
Numéro de référence : 1229922
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca	Madame Camélia Pais Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1532044)** 2019-01-22 8 h 35 **Transmission :** 2019-01-22 8 h 35	3062898 - Addenda 1 2019-02-11 10 h 46 - Courriel 3064578 - Addenda 2 (devis) 2019-02-13 7 h 15 - Courriel 3064579 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-13 7 h 15 - Téléchargement 3065746 - Addenda 3 2019-02-14 9 h 53 - Courriel 3067846 - Addenda 4 2019-02-18 9 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com	Madame Suzanne Hallé Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur :	**Commande : (1532119)** 2019-01-22 9 h 21 **Transmission :** 2019-01-22 9 h 21	3062898 - Addenda 1 2019-02-11 10 h 46 - Courriel 3064578 - Addenda 2 (devis) 2019-02-13 7 h 15 - Courriel 3064579 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-13 7 h 15 - Téléchargement 3065746 - Addenda 3 2019-02-14 9 h 53 - Courriel 3067846 - Addenda 4 2019-02-18 9 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MécanicAction Inc 6660 P.E. Lamarche Montréal, QC, H1P 1J7	Madame France Robillard Téléphone : 514 666-9770 Télécopieur : 514 325-9019	**Commande : (1534701)** 2019-01-28 9 h 57 **Transmission :** 2019-01-28 9 h 57	3062898 - Addenda 1 2019-02-11 10 h 46 - Courriel 3064578 - Addenda 2 (devis) 2019-02-13 7 h 15 - Courriel 3064579 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-13 7 h 15 - Téléchargement 3065746 - Addenda 3 2019-02-14 9 h 53 - Courriel 3067846 - Addenda 4 2019-02-18 9 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mécanique CNC (2002) Inc. 1470 rue Graham-Bell Boucherville, QC, J4B 6H5 http://www.cnc2002.ca	Monsieur André Beaulieu Téléphone : 450 652-6319 Télécopieur : 450 652-1935	**Commande : (1532690)** 2019-01-23 8 h 36 **Transmission :** 2019-01-23 8 h 36	3062898 - Addenda 1 2019-02-11 10 h 46 - Courriel 3064578 - Addenda 2 (devis) 2019-02-13 7 h 15 - Courriel 3064579 - Addenda 2 (bordereau) 2019-02-13 7 h 15 - Téléchargement 3065746 - Addenda 3 2019-02-14 9 h 53 - Courriel 3067846 - Addenda 4 2019-02-18 9 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197526009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197526009_InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.12

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1197526009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C - 2 soumissionnaires.

Rapport - mandat SMCE197526009.pdf

Dossier # :1197526009

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 18 avril 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197526009

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C - 2 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197526009
Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 3 avril 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que l'équipe de la Direction de l'épuration des eaux usées a besoin d'être soutenue par des ressources externes pour maintenir sa charge de travail au meilleur niveau possible. En pouvant compter en tout temps sur la main-d'œuvre requise dans le but de faire face à des situations d'urgence pour lesquelles les ressources internes ne peuvent suffire à la tâche, le Service de l'eau s'assure de maintenir la performance de ces équipements au service de la population montréalaise.

Enfin, les membres ont apprécié les réponses reçues à leurs questions, mais ils auraient souhaité retrouver davantage d'explications au sommaire décisionnel sur l'analyse des écarts entre les deux soumissions. Ainsi, les explications présentées dans la présentation Power Point faite à la Commission auraient gagné à être intégrées au sommaire décisionnel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197526009 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1197737001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 4 696 657,85 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

Il est recommandé :

1. d'accorder à St-Denis Thompson Inc.,plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 757 326,28 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15426;
2. d'autoriser une dépense de 939 331,57 $, incluant taxes, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-12 14:15

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197737001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 4 696 657,85 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. Le monumental hôtel de ville est situé au cœur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Le présent projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Ses objectifs sont les suivants :

- Mise en valeur et restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;

- Mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;

- Amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le mode de réalisation du projet est la *« Gérance de construction »* : les phases de conception et de construction sont réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

L'appel d'offres public IMM-15426, publié le 16 janvier 2019 dans le quotidien Le Devoir, a offert aux soumissionnaires un délai de 37 jours pour leur permettre d'obtenir les documents nécessaires auprès du Système Électronique d'Appel d'Offres du gouvernement du Québec (soit le SÉAO) et de déposer leurs soumissions. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions le 21 février 2019 à 13h30.

Quatre (4) addenda ont été publiés :

Addenda N° 1 (04 février 2019) : prolongation de la période de visite supervisée des lieux jusqu'au 8 février 2019; réponses aux questions des soumissionnaires (5 questions); remise de la révision de plans (3 plans) et d'une section de devis en architecture; remise d'un nouveau formulaire intitulé « Confirmation des documents reçus ».

Addenda N° 2 (07 février 2019) : réponses aux questions des soumissionnaires (5 questions); remise d'un nouveau document intitulé « Portée générale des travaux »; remise du formulaire de soumission modifié; remise de la révision de plans (3 plans) en architecture.

Addenda N° 3 (12 février 2019) : réponses aux questions des soumissionnaires (11 questions); remise de la révision des articles N° 5 « Nature et description des travaux » et N°10 « Assurances » du Cahier des clauses administratives spéciales; remise de la révision du document « Portée générale des travaux »; remise de la révision de plans en architecture (4 plans) et en structure (3 plans).

Addenda N° 4 (12 février 2019) : date de dépôt des soumissions reportée au 21 février 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0555 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville; Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.,* firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;
CG18 0606 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses;

CG17 0372 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés ,* équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0312 - Autoriser une dépense de 577 681,25 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB* consultant inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0354 - Autoriser une dépense de 152 715,55 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica in c . ,* seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L3101 « Remblais, soutènement et imperméabilisation » consistent principalement en la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, des équipements, du matériel et des services nécessaires pour exécuter les travaux d'excavation, de remblais, de soutènement, de drainage et d'imperméabilisation et ce, tels que décrits dans les documents d'appels d'offres.

JUSTIFICATION

Il a eu sept (7) preneurs du cahier des charges pour ce lot dont trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission. Les raisons données par les quatre (4) preneurs du cahier des charges pour expliquer le non-dépôt de soumissions sont les suivantes :

- deux (2) firmes mentionnent que leur carnet de commandes est complet présentement;
- une firme mentionne que l'appel d'offres s'adresse davantage à des entrepreneurs spécialisés et qu'elle ne souhaite pas travailler avec un gérant de construction;
- une firme mentionne que la période de soumission ne lui convient pas et qu'elle s'intéresse à plusieurs autres appels d'offres.

Les trois (3) soumissions jugées conformes en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres ont été remises par :

- St-Denis Thompson Inc.
- 9002-1205 Québec Inc. (Antagon international)
- 9052-1170 Québec Inc. (Le Groupe Vespo)

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES (25%) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
St-Denis Thompson Inc.	3 757 326,28 $	939 331,57 $	4 696 657,85 $
9002-1205 Québec Inc. (Antagon international)	4 521 021,03 $	1 130 255,26 $	5 651 276,29 $
9052-1170 Québec Inc. (Le Groupe Vespo)	5 386 413,38 $	1 346 603,35 $	6 733 016,73 $
Dernière estimation réalisée ($)	4 612 213,03 $	1 153 053,26 $	5 765 266,29 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			5 693 650,29 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100			21,23%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			2 036 358,88 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse] x 100			43,36%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			(1 068 608,44) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) [(la plus basse conforme - estimation]/estimation] x 100			-18,54%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)			954 618,44 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse(%) [(la deuxième plus basse conforme - la plus basse)/la plus basse] x 100			20,33%

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse des soumissions

Suite à l'analyse des soumissions, l'architecte *Beaupré Michaud et Associés* ainsi que le gérant de construction *Pomerleau Inc.* ont recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme *St-Denis Thompson inc.*

L'écart de 18,5 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme *St-Denis Thompson inc* et la dernière estimation de l'architecte semble s'expliquer essentiellement par la mise en place des membranes d'imperméabilisation de bitume élastomères. À lui seul, cet élément correspond à 75% de cet écart, d'un coût inférieur de 525 000 $ à la dernière estimation des professionnels de 1 360 000,00 $.

À titre d'hypothèse, l'architecte *Beaupré Michaud et Associés* identifie la volatilité des prix du pétrole qui entre dans la composition des systèmes d'étanchéité prescrits ainsi qu'une

surévaluation probable de leur part quant à la complexité des conditions de mise en œuvre et à l'espace de travail restreint. Par ailleurs, le prix soumis pour cet élément par le plus bas soumissionnaire conforme ne présente qu'un écart de 16% par rapport à celui du deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, car le contrat répond au critère suivant relatif aux contrats d'exécution des travaux de plus de 2 M$:

- Écart de prix de plus de 20%, soit de 20,3% dans le présent dossier, entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme *St-Denis Thompson inc.* s'engage à réaliser la totalité du mandat pour 3 757 326,28$, incluant les taxes.
La provision pour contingences de 25 %, soit 939 331,57$ incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux puisque toutes les conditions sous le niveau du sol ne sont pas connues à ce jour. Ceci malgré l'analyse des informations disponibles par l'équipe de conception et malgré les percements exploratoires réalisés en janvier 2019.

Étant donné que les travaux sont répartis en plus de 35 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera l'objet d'une demande d'autorisation budgétaire distincte et globale pour le projet. En conséquence, aucun montant en incidence n'est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 4 696 657,85 $, incluant taxes et les contingences, avant ristourne.

La part du projet # 66034 *« Restauration patrimonial e e t mise aux normes de l'hôtel de ville »* de 4 696 657,85 $ (taxes incluses) est financée comme suit :

- un montant maximal de 2 643 748,70 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 17-031- Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 2 052 909,15 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-034 - Travaux de protection d'immeubles.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'Agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2019 est de 43,71% agglo et de 56,29% corpo selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante :

- 2019 : 80 %
- 2020 : 20 %

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adoptée en 2009. L'objectif d'obtenir la certification LEED V4 *Exploitation et entretien des bâtiments existants* de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique sont mandatés. L'Équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable, à savoir :

- l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la diminution de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;

- la gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- l'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'appui des technologies vertes et l'utilisation d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé;

- l'interdiction d'utiliser les produits qui sont sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra un modèle. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera les démarches dans le futur pour la certification d'autres bâtiments municipaux.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les documents d'appel d'offres précisent que les travaux du présent lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » doivent débuter vers le 3 juin 2019 et se terminer à la fin de la même année.
Un éventuel retard à démarrer les travaux du lot L3101 aurait pour conséquence de :

- manquer la saison estivale pour la réalisation des travaux extérieurs de même que l'opportunité de l'édifice libéré de ses occupants;

- retarder l’installation des échafaudages autour de l’édifice requis pour les travaux sur l’enveloppe, tels que la maçonnerie et la fenestration.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n’est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision d’accorder le contrat par le conseil d’agglomération 18 avril 2019

Début du mandat de l’adjudicataire (approximation) 3 juin 2019

Période de travaux juin à décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy DAIGNEAULT
chargé projet

Tél : 514-872-2751
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-07

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-03-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-03-12

Beaupré Michaud et
Associés, Architectes

Guy Daingneault, arch. Chargé de projet – Grands projets immobiliers

Téléphone : 514.872.2751 | Cellulaire : 514.449-4076 | Courriel :
guy.daigneault@ville.montreal.qc.ca

Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de la gestion de projets immobiliers - Division projets corporatifs
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage, Montréal (Québec) H2Y 3Y8

réf
LOT 3101 EXCAVATION, REMBLAIS, SOUTÈNEMENT ET IMPERMÉABILISATION
Restauration de l'hôtel de ville de Montréal
Soumission : 15426
Mandat : 16864-2-001

Montréal, le mercredi 6 mars 2019

Monsieur Daigneault,

Nous vous transmettons ci-après notre recommandation au sujet des soumissions pour le projet mentionné en titre. L'appel d'offres public a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO). Le numéro de l'avis est le 1227295. Les documents ont été rendus disponibles le 16 janvier 2019. La date de clôture a été reportée au 21 février 2019 par addenda.

Le rapport de visite nous informe que six entreprises ont visité l'emplacement.

4 addendas ont été émis.

Le 22 février 2019, la Ville de Montréal nous a transmis par courriel l'ensemble des documents déposés par les soumissionnaires. Trois soumissions ont été reçues. Les prix soumis avec les taxes sont les suivants :

9052-1170 Québec Inc	5 386 413,38 $
Antagon International (9002 1205 Québec inc)	4 521 021.03 $
St-Denis Thompson inc	3 757 326.28 $

Le tableau d'analyse des prix ventilés est joint à la présente. Ce tableau permet de constater que les soumissionnaires ont fourni les prix demandés selon le bordereau de soumission. Le bordereau de prix détaillé de 9052-1170 Québec comporte une erreur mineure de calcul révélée par le Gérant de construction dans son analyse.

Résultats

Le plus bas soumissionnaire, St-Denis Thompson Inc, propose de réaliser la totalité du mandat pour 3 757 328,28$ incluant les taxes.

Nos dernières estimations pour le projet étaient à 4 588 334,91$, incluant les coûts estimés pour les addendas émis. Il s'agit d'un écart de 18% par rapport au montant correspondant du plus bas soumissionnaire.

Analyse détaillée, éléments clés :

- L'écart entre notre estimation et l'offre du bas soumissionnaire est notoire pour la mise en place des membranes d'imperméabilisation au chapitre 07-525. Cet élément à lui seul correspond à 75% de l'écart, soit environ 525 000$ de différence sur un montant estimé de 1 360 000$ environ.

Hypothèse générale

La volatilité des prix du pétrole qui entre dans la composition des systèmes d'étanchéité peut être à l'origine d'une part de l'écart. Il est cependant plus probable que nos provisions pour les conditions de mise en œuvre liées à la complexité et à l'espace de travail restreint aient été surévaluées. Le prix soumis pour ce poste par le plus bas soumissionnaire est comparable à son plus proche compétiteur, avec un écart de 16%. Ceci ne nous porte pas à penser qu'il y aurait eu une erreur dans le prix soumis.

Recommandation au sujet des soumissions ouvertes le 21 février 2019

Le gérant de construction a procédé à la vérification de conformité des dossiers présentés. Suite à cette analyse, nous vous recommandons d'octroyer le contrat d'excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation des fondations de l'Hôtel de Ville de Montréal à St-Denis Thompson au prix soumis.

Nous vous recommandons également de prévoir une provision importante pour imprévus de chantier puisque toutes les conditions sous le niveau du sol ne sont pas connues à ce jour. Ceci, malgré nos analyses et les percements exploratoires que nous avons effectués.

Par ailleurs, nous vous recommandons de mandater un laboratoire de contrôle visant à assurer la qualité de la mise en œuvre des systèmes d'imperméabilisations des fondations et des toitures souterraines.

Merci de votre attention,



Menaud Lapointe, architecte associé

Le 6 mars 2019

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Projet 14825 - Édifice Lucien-Saulnier
Description : Réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et de son Annexe

St-Denis de Thompson

				Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Travaux forfaitaires**	**%**	**$**					
	Terrassement, excavation et remblayage	67,3%	2 200 427,95					
	Drainage des fondations	2,3%	74 654,27					
	Pierres et surfaces en pierres plates	1,1%	37 545,81					
	Membrane d'étanchéité de bitume élastomèr	25,5%	833 549,55					
	Solin et accessoires	1,4%	44 590,09					
	Calfeutrage	0,1%	2 275,00					
	Plomberie	1,5%	50 000,00					
	Divers - Autres trav.	0,8%	24 908,00					
	Sous-total :	100,0%	**3 267 950,67**	**163 397,53**		**325 978,08**		**3 757 326,28**
	Contingences	25,0%	816 987,67	40 849,38		81 494,52		939 331,57
	Total - Contrat :		**4 084 938,34**	**204 246,92**		**407 472,60**		**4 696 657,85**
Incidences:	Dépenses générales							
	Dépenses spécifiques							
	Total - Incidences :	0,0%	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**4 084 938,34**	**204 246,92**		**407 472,60**		**4 696 657,85**
Ristournes:	Tps	100,00%		204 246,92				204 246,92
	Tvq	50,0%				203 736,30		203 736,30
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**4 084 938,34**	**0,00**		**407 472,60**		**4 288 674,64**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197737001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 4 696 657,85 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197737001 - Travaux de construction Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-11

Françoise TURGEON
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.13

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1197737001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 4 696 657,85 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

Rapport - mandat SMCE197737001.pdf

Dossier # :1197737001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 18 avril 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197737001

Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 4 696 657,85 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197737001
Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 «Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 4 696 657,85 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soumissionnaires).

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 3 avril 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont particulièrement apprécié les explications données sur les contingences dans ce dossier. Ils ont bien compris que les travaux pourraient permettre de découvrir des éléments archéologiques et patrimoniaux insoupçonnés.

Les membres ont aussi constaté que le présent contrat sera suivi de nombreux autres contrats dans le dossier de la rénovation de l'Hôtel de Ville, compte tenu de l'approche de gérance de construction choisie pour ces travaux.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197737001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1197526004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 5 272 468,94 $, taxes incluses - appel d'offres public 18-17404 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Axor experts-conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 272 468,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17404;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-08 11:31

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197526004**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 5 272 468,94 $, taxes incluses - appel d'offres public 18-17404 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme triennal d'immobilisation, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) doit entreprendre ou poursuivre plusieurs projets de mise à niveau de ses infrastructures, tant sur son réseau des intercepteurs, collecteurs et bassins qu'à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Ces projets incluent la mise à niveau de stations de pompage, d'ouvrages de contrôle et de régulation sur les réseaux des collecteurs et des intercepteurs ainsi que des installations et équipements à la Station.

Une partie de ces projets est préparée et réalisée par le personnel du groupe d'ingénierie d'usine et de procédés de la DEEU. En appui au personnel technique pour la réalisation de l'ensemble des projets prioritaires, la DEEU requiert les services d'une firme d'ingénierie qui dispose d'une expertise multidisciplinaire pour produire des études, préparer des estimations de coûts, préparer des plans et des devis préliminaires et détaillés, exécuter la surveillance et assurer un contrôle de la qualité des ouvrages concernés. Ces projets peuvent être débutés et complétés par la firme sous la supervision de la DEEU ou effectués en collaboration avec le groupe d'ingénierie de la DEEU.

Les montants actuellement disponibles au contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire octroyé en 2017 permettront de compléter les projets en cours dont la date de fin est prévue en avril 2021.

L'objectif du présent contrat est de permettre à la DEEU de débuter de nouveaux projets de mise à niveau de diverses installations en utilisant les services externes de professionnels en ingénierie.

Un appel d'offres public a été lancé le 10 décembre 2018 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 janvier 2019. La validité des soumissions est de 180 jours. Deux (2) addenda ont été émis :

· Addenda 1 datant du 17 décembre 2018 – report de la date de dépôt des soumissions

· Addenda 2 datant du 18 janvier 2019 – réponses à des questions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0447 - 28 septembre 2017 -Accorder un contrat à Axor experts-conseils inc. pour les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire lors des travaux d'amélioration et de mise à niveau des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées, pour une somme maximale de 3 838 035,66 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16230 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

CG16 0243 – 21 avril 2016 - Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire d'une durée approximative de trois ans à Axor Experts-Conseils inc. pour les travaux d'amélioration et de mise à niveau, pour une somme maximale de 3 096 236,50 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14928 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire à taux horaires selon un nombre d'heures déterminé et incluant des mandats de types études, conception, réalisation et surveillance de travaux de construction.

Les travaux prévus dans le présent dossier décisionnel incluent la mise à niveau d'édicules et de stations de pompage à travers l'île de Montréal, ainsi que des mises à niveau dans plusieurs secteurs de la Station, incluant:

- mise à niveau des systèmes électriques, mécaniques, d'automatisation et de ventilation dans les édicules et stations de pompage suivants: Langelier, Lanthier, Salk, Hénault, Curotte, Auteuil, Meilleur, Autoroute des Laurentides, O'Brien et Cité du Havre ;
- travaux sur les systèmes de climatisation et ventilation de la salle des serveurs informatiques;
- mise à niveau des systèmes de ventilation avec récupération de chaleur aux garages;
- ajout de climatisation avec pressurisation et filtration du H2S à la salle informatique du bâtiment du prétraitement;
- travaux de ventilation et climatisation de la salle des serveurs informatiques de l'Unité d'ozonation en continu;
- amélioration des systèmes de ventilation au bâtiment des boues.

JUSTIFICATION

Dix (10) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois (3) d'entre elles ont déposé une soumission.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Note intérimaire	Note finale	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- Axor Expert-conseil inc.	**79,20**	**0,24**	**5 272 468,94**	**-**	**5 272 468,94**
2- SNC Lavalin inc.	75,50	0,22	5 663 651,12	-	5 663 651,12
3- Tetra Tech QI inc.	72,00	0,20	6 220 055,52	-	6 220 055,52
Estimation du professionnel			5 248 171,85	-	5 248 171,85
Coût moyen des soumissions reçues					5 718 725,19 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)					8,46%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($)					947 586,58 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)					17,97%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne ($)					24 297,09
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)					0,46%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)					391 182,18
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)					7,42%

Veuillez vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne et Axor Experts-Conseils inc. est défavorable de 0,46 %.

Il est à noter que le présent dossier décisionnel répond à un critère préalable à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats, soit que le montant du contrat de services professionnels soit supérieur à 1 million $ et que le plus bas soumissionnaire conforme en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les firmes devaient détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat en vertu du décret 795-2014 du 24 septembre 2014 et Axor Experts-Conseils inc. détient une telle attestation. Vous trouverez ladite attestation en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau est de 5 272 468,94 $ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 4 814 466,91 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné le contexte opérationnel relatif à l'épuration des eaux usées, soit 24 heures sur 24, 365 jours par année, la mise à niveau des installations permettra de diminuer les bris d'équipements et de maintenir ceux-ci en bon état de fonctionnement.

L'octroi du présent contrat permettra de réaliser un plus grand nombre de projets d'ingénierie.

Le fait de ne pas accorder le contrat ne permettrait pas d'atteindre les objectifs en termes de réalisation de projets du PTI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Octroi du contrat : avril 2019;

· Fin du contrat : avril 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 1er mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

Tél : 5142804418
Télécop. : 5142804387

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-28

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514 280-4364
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-03-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-03-06

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 mars 2015

AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.
A/S MONSIEUR JACQUES GRENIER
5101, BUCHAN, BUREAU 400
MONTRÉAL (QC) H4P 1S4

N° de décision : 2015-CPSM-1012553
N° de client : 3000392192

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la LCOP). AXOR EXPERTS-CONSEILS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **4 mars 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Linda Ménard

Objet: TR: RENOUVELLEMENT de AXOR EXPERTS-CONSEILS INC., le 3000392192

De : Philippe Leblanc
Envoyé : 26 mars 2018 15:16
À : Jacques Grenier <jgrenier@axorexperts.com>; Francine Lemay <flemay@axorexperts.com>; Linda Ménard <lmenard@axorexperts.com>; Lucie Mercier <lmercier@axorexperts.com>
Objet : TR: RENOUVELLEMENT de AXOR EXPERTS-CONSEILS INC., le 3000392192

Bonjour,

ci-joint la clarification de l'AMF pour notre statut en attente de l'AMF.

Philippe Leblanc CPA, CMA, MBA
Contrôleur financier
Financial Controller
T. 514-937-3737 x 429

AXOR
EXPERTS-CONSEILS

5101, rue Buchan, bureau 400, Montréal (Québec) H4P 1S4
www.axorexperts.com

De : Poulin Chantal [mailto:Chantal.Poulin@lautorite.qc.ca]
Envoyé : 26 mars 2018 12:07
À : Philippe Leblanc <pleblanc@axorexperts.com>
Objet : RENOUVELLEMENT de AXOR EXPERTS-CONSEILS INC., le 3000392192

Bonjour M. Leblanc,

Pour faire suite à votre appel.

Nous sommes toujours en attente d'une recommandation. Donc, je vous transmets cette information que vous pouvez joindre à vos soumissions.

Votre demande de renouvellement a été reçu dans les délais prescrits et est en traitement. Le délai est normal pour ce type de demande est variable.

> La *Loi sur les contrats des organismes publics* prévoit que lorsqu'une entreprise présente une demande de renouvellement au moins 90 jours avant le terme de la durée de validité de son autorisation, elle demeure autorisée à contracter, sous réserve d'une révocation durant ce délai. L'entreprise demeure donc au Registre des entreprises admissibles (REA), et ce, jusqu'à ce que l'Autorité confirme, ou non, son renouvellement.

Ainsi, entre le moment où l'autorisation initialement délivrée est expirée et celui où la décision sur le renouvellement est rendue, le **REA (Registre des entreprises autorisées) fait foi de tout.**

Il est donc de la **responsabilité des donneurs d'ouvrage** de consulter systématiquement le REA avant de signer un contrat avec une entreprise, le tout afin de s'assurer que celle-ci est bel et bien autorisée à le faire, à la date de signature dudit contrat.

Voici le lien qui vous dirige vers la publication du Secrétaire du trésor afin d'apporter des précisions concernant le renouvellement des autorisations de contracter avec l'état émises par l'Autorité des marchés financiers.

http://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-letat/publications/info-marches-publics/bulletins/volume-18-numero-4-juin-2016/ .

Ce communiqué a été publié afin d'informer tous les acteurs de l'industrie y compris les donneurs d'ouvrages.

Entre temps, si vous désirez fournir un document papier (preuve d'autorisation en date du jour valide) avec un appel d'offre, vous pouvez accéder au site de l'Autorité, inscrire votre nom au Registre - Contrats publics et le faire imprimer.

http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-lcop-autre.html

Cordialement,

Chantal Poulin, agente d'autorisation aux contrats publics
Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Autorité des marchés financiers
2640, boulevard Laurier, 4e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél.: (418) 525-0337 poste 4859
Sans frais: (877) 525-0337 poste 4859
Télécopie : (418) 525-1990

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Ce message peut contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si ce message ne vous est pas adressé ou si vous l'avez reçu par erreur, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur immédiatement et d'effacer l'original, sans en tirer de copie ni en dévoiler le contenu.

This message may contain information which is privileged or confidential. If you are not the intended recipient of this message, or if you have received it in error, please notify the sender immediately and delete the original without making a copy or disclosing its contents.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197526004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 5 272 468,94 $, taxes incluses - appel d'offres public 18-17404 - 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17404 int. octroi.pdf 18-17404 tableau.pdf 18-17404 PV.pdf

SEAO _ Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-01

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17404

No du GDD : 1197526004

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels d'ingénierie multidisciplinaires - Travaux d'amélioration et de mise à niveau

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 12 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 15 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 29 - 1 - 2019

Date du comité de sélection : 7 - 2 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 18 - 1 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 49 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 10

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 30

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 28 - 7 - 2019

Date d'échéance révisée : 28 - 7 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Axor experts-conseils Inc.	5 272 468,94 $	X	
SNC Lavalin Inc.	5 663 652,12 $		
Tetra Tech QI Inc.	6 220 055,52 $		

Information additionnelle

Des sept preneurs n'ayant pas déposés d'offres, un était une Ville, et un une firme de design industriel. Nous n'avons pas de réponse des cinq restants.

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 7 - 2 - 2019

18-17404 - Services professionnels d'ingénierie multidisciplinaires - Travaux d'amélioration et de mise à niveau

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et la problématique 10%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 10%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Axor experts-conseils Inc.	4,00	8,00	11,17	8,00	24,00	24,00	79,2	5 272 468,94 $	0,24	1
Tetra Tech QI Inc.	3,67	6,00	11,67	7,67	21,67	21,33	72,0	6 220 055,52 $	0,20	3
SNC Lavalin Inc.	3,50	7,33	11,00	8,00	23,67	22,00	75,5	5 663 652,12 $	0,22	2
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier

Comité	
Date	7 févier 2019
Heure	10h00
Lieu	255 Crémazie Est, 4ième étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- **Liste des commandes**
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-17404

Numéro de référence : 1219988

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Services professionnels d'ingénierie multidisciplinaires - Travaux d'amélioration et de mise à niveau

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1520815)** 2018-12-11 13 h 38 **Transmission :** 2018-12-11 13 h 38	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 28 - Courriel 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 http://axorexperts.com	Madame Linda Ménard Téléphone : 514 937-3737 Télécopieur : 514 846-4005	**Commande : (1520347)** 2018-12-10 13 h 17 **Transmission :** 2018-12-10 13 h 17	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 28 - Courriel 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1520549)** 2018-12-11 6 h 16 **Transmission :** 2018-12-11 6 h 16	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 28 - Courriel 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi 255 Crémazie Est, 9e Étage Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.gbi.ca	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1521179)** 2018-12-12 12 h 05 **Transmission :** 2018-12-12 12 h 05	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 28 - Courriel 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1520479)** 2018-12-10 15 h 54 **Transmission :** 2018-12-10 15 h 54	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 28 - Courriel 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1520906)** 2018-12-11 15 h 48 **Transmission :** 2018-12-11 15 h 48	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 28 - Courriel 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1520538)** 2018-12-10 20 h 51 **Transmission :** 2018-12-10 20 h 51	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 29 - Télécopie 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Véronique Rioux Design industriel 313, Place du Coteau Bois-des-Filion, QC, J6Z 3S6	Madame Véronique Rioux Téléphone : 450 621-1489 Télécopieur : 450 621-3560	**Commande : (1520967)** 2018-12-12 7 h 24 **Transmission :** 2018-12-12 7 h 24	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 28 - Courriel 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Roberval 851 boul. St-Joseph Roberval, QC, G8H 2L6	Madame Madeleine Dufour Téléphone : 418 275-0202 Télécopieur : 418 275-5031	**Commande : (1527995)** 2019-01-11 14 h 18 **Transmission :** 2019-01-11 14 h 18	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2019-01-11 14 h 18 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1520835)** 2018-12-11 13 h 56 **Transmission :** 2018-12-11 13 h 56	3039257 - 18-17404 Addenda 1 report de date 2018-12-17 10 h 28 - Courriel 3049478 - 18-17404 Addenda 2 2019-01-18 10 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197526004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 5 272 468,94 $, taxes incluses - appel d'offres public 18-17404 - 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

InfoCompt_1197526004_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-04

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances, Direction Conseil et soutien financier-Division Eau - Environnement - Infrastructures du Réseau Routier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.14

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1197526004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 5 272 468,94 $, taxes incluses - appel d'offres public 18-17404 - 3 soumissionnaires.

Rapport - mandat SMCE197526004.pdf

Dossier # :1197526004

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 18 avril 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197526004

Accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 5 272 468,94 $, taxes incluses - appel d'offres public 18-17404 - 3 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197526004
Accorder à la firme Axor experts-conseils inc. un contrat de services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau - au montant de 5 272 468,94 $, taxes incluses - appel d'offres public 18-17404 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 20 mars 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 3 avril 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le présent contrat de services professionnels vise l'amélioration et la mise à niveau des infrastructures de la station d'épuration des eaux usées Jean R.-Marcotte, une des plus importantes stations du genre dans le monde.

Ils ont trouvé rassurant le fait que le Service de l'eau veuille élaborer des solutions répondant aux impacts des changements climatiques dans la gestion des eaux usées.

Ils ont aussi bien compris la nécessité pour la Ville d'investir dans le maintien des actifs de la station d'épuration et de permettre au Service de l'eau de débuter de nouveaux projets de mise à niveau des diverses installations de la station d'épuration.

Les membres considèrent avoir reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197526004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1195967002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Procova Inc pour les travaux de remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne de pompier no 62 située au 150, avenue Avro dans la ville de Dorval. Dépense totale de 861 077,67 $ (contingences, incidences et taxes incluses) - Appel d'offres 5990 (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à l'entreprise Procova inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux connexes à la caserne de pompiers n° 62 située au 150, avenue Avro dans la ville de Dorval, au prix de sa soumission, soit un montant de 693 299,25 $ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public # 5990;

2. d'autoriser une dépense de 103 994,89 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 63 783,53 $**,** taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-31 21:11

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1195967002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Procova Inc pour les travaux de remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne de pompier no 62 située au 150, avenue Avro dans la ville de Dorval. Dépense totale de 861 077,67 $ (contingences, incidences et taxes incluses) - Appel d'offres 5990 (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 62 (3635) est située au 150, avenue Avro, dans la ville de Dorval. Le bâtiment fut construit en 1991 et comporte un étage incluant une mezzanine. Le SIM occupe l'intégralité du bâtiment. Les photos de la caserne sont présentées en pièce jointe n°1.
À la suite de la recommandation de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS) concernant les risques reliés à l'exposition aux fumées de diesel, le SIM a mis sur pied un plan d'action afin de procéder à l'installation et à la mise aux normes de systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes. La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) assure le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action.

Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de combustion du diesel qui en résultent et les évacuer à l'extérieur. Les nouveaux systèmes comportent des électro-aimants pour maintenir en place les boyaux et des émetteurs sur les camions pour contrôler les ventilateurs d'évacuation. Ceci permet un branchement manuel loin de la sortie d'échappement, un démarrage du système de ventilation à distance et une déconnexion automatique du boyau à la sortie du camion du garage. Ce système présente une manipulation sans danger et minimise l'exposition des utilisateurs aux fumées de combustion de diesel.

La caserne 62 est équipée d'un système de captation des gaz à la source pour une baie seulement. Ce système est composé d'un rail ainsi que d'un ventilateur.

La Ville a mandaté les firmes Parizeau Pawulski Architectes et MLC Associés inc. pour concevoir les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du SIM (lot 3). La gestion de ce projet de

captation des gaz est assurée par la Ville de Montréal.

Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels des casernes de pompiers ont permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source, ainsi que des travaux correctifs requis pour cette caserne.

L'appel d'offres public a été publié le 8 janvier 2019 sur le site SÉAO ainsi que sur le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 février 2019. La période d'appel d'offres a duré 29 jours calendriers inclusivement. Sept (7) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le tableau ci-dessous).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2019-01-16	Fourniture de liste de manufacturiers de luminaire et de produits d'éclairage comme équivalents acceptés.
2	2019-01-17	Réponse à une question relative au formulaire de soumission.
3	2019-01-22	Ajout/remplacement de documents contractuels (suppression du fascicule 09-445 du devis d'architecture; ajout de spécifications dans la section 09-900 du devis). Ajout de la note 27 au plan d'architecture A-003.
4	2019-01-25	Réponses aux questions de soumissionnaires. Ajout / remplacement de documents contractuels plans et devis.
5	2019-01-28	Report de la date d'ouverture des soumissions au 5 février 2019
6	2019-01-31	Réponses aux questions de soumissionnaires. Ajout / remplacement de documents contractuels plans et devis. Publication d'un formulaire de soumission révisé.
7	2019-02-01	Réponse à une question de soumissionnaire.

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 16, 17 et 18 janvier 2019.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le 29 janvier 2015 – CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes S.E.N.C., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / approuver les projets de convention à cette fin..

DESCRIPTION

Suite à l'appel d'offres public, au total neuf (9) preneurs du cahier des charges ont été enregistrés sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe n°5. La liste regroupe un (1) organisme associatif provincial, un (1) sous-traitant spécialisé et sept (7) entrepreneurs généraux, dont six (6) ont déposé une soumission. L'entreprise n'ayant pas soumissionné a donné comme raison le manque de personnel et de temps pour déposer une offre.
Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l’entreprise Procova Inc, soit le plus

bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes à la caserne 62.

Les travaux du présent contrat consistent principalement à :

• Divers travaux de démolition incluant particulièrement un escalier et une section de mezzanine, finis de plancher et plafond, une section de dalle de béton, de trottoir et d'asphalte, l'enlèvement de cadres et portes, d'un poteau structural et équipements de mécanique;

• Fourniture et installation des nouvelles composantes de ventilation et du système de captation des gaz incluant le lignage au sol, des équipements de plomberie et installation d'une nouvelle unité de climatisation sur le toit;

Ces travaux seront réalisés en procédant sur une baie de garage à la fois, afin de garder la seconde baie opérationnelle.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Parmi les six (6) soumissions déposées, cinq (5) soumissions ont été analysées et jugées conformes. Le soumissionnaire non conforme n'a pas effectué la visite obligatoire de la caserne.
Voir tableau d'analyse d'admissibilité et de conformité en pièce jointe n° 6.

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Procova Inc.	693 299,25 $	103 994,89 $	797 294,14 $
Construction Genfor Ltée.	766 883,25 $	115 032,49 $	881 915,74 $
Les Constructions AGLP inc.	781 715,03 $	117 257,25 $	898 972,28 $
Trempro Construction Inc.	788 483,75 $	118 272,56 $	906 756,31 $
Construction D.L.T. (2014) inc.	796 903,22 $	119 535,48 $	916 438,70 $
Estimation des professionnels externes	618 065,36 $	92 709,80 $	710 775,16 $
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions/ reçues nombre de soumissions)			880 275,43 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme(%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			10,41 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute – la plus basse)			119 144,56 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			14,94 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme ($) (la plus basse - estimation des professionnels)			86 518,98 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100))			12,17 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			84 621,60 $

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)	10,61 %

Suite à l'analyse des soumissions, cinq (5) soumissionnaires ont été jugés conformes. L'entrepreneur Construction Arcade a été déclaré non conforme en n'ayant pas effectué la visite obligatoire.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire de 797 294,14 $ (contingences et taxes incluses) est supérieur à l'estimation des professionnels évaluée à 710 775,16 $ (contingences et taxes incluses). Cette différence correspond à 86 518,98 $ (12,17 %), que les professionnels expliquent ainsi : En considérant les prix de l'année 2018, de façon générale, les conditions du marché étaient favorables aux entrepreneurs et les soumissions variaient régulièrement entre 15 et 30 % de plus que les prix de l'année précédente. Ainsi, en architecture, les professionnels considèrent cette différence comme raisonnable. En électromécanique, les prix du plus bas soumissionnaire sont 12 % moindres que l'estimation des ingénieurs qui expliquent l'écart par les conditions particulières du chantier qui sont l'environnement, les accès et l'occupation du bâtiment.

Le coût moyen des soumissions est de 880 275,43 $ ce qui représente un écart de 10,41 % avec la plus basse soumission conforme. L’écart entre la plus haute et la plus basse soumission conforme s'élève à 119 144,56 $ soit 14,94 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Procova Inc est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse d’admissibilité et de conformité des soumissions et aux lettres de recommandation des professionnels.

Procova inc, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA) et détient une attestation de Revenu Québec valide.

Procova inc, n'est pas assujetti à l'obtention d'une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 797 294,14 $ incluant les contingences et les taxes. De plus, un montant de 63 783,53 $ (8 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences afin de couvrir les coûts de contrôle de la qualité des matériaux, des expertises ou des analyses requises, ainsi que le déménagement et le déplacement des équipements, mobilier ou autres.
Le montant à autoriser totalise 821 371,70 $ incluant les contingences, les incidences et les taxes et sera financé par le règlement d’emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le projet CSST-SIM Captation des gaz à la source dans les casernes (66300).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les prescriptions de gestion des déchets de construction sont incluses dans le cahier des charges, section #01-355 du devis auxquelles l'entrepreneur général est assujetti dans l'exécution des travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de réduire au minimum l'exposition des usagers aux fumées de diesel, il faut procéder sans délai au remplacement du système de captation de gaz à la source dans le garage de la caserne 62, incluant des travaux de réaménagement requis afin d'assurer des espaces de travail appropriés et sains. L'installation de ces équipements assurera la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que le respect des rapports d'intervention des inspecteurs de la CSSS.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14344-8 - Mandat : 17380-2-001

Octroi du contrat au CG :	Avril 2019
Réalisation des travaux :	Mai à novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ahmed ABED

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-20

Jean BOUVRETTE

gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-1512
Télécop. : 514-280-3597

Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. : 514-280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-03-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-03-29

Bâtiment : 3635

Année de construction : 1991

Description : Caserne 62

Adresse : 150, avenue Avro, Dorval.





Parizeau Pawulski, architectes
s.e.n.c.

Montréal, le 06 mars 2019

M. Ahmed Abed,
Gestionnaire immobilier
Division des projets - Sécurité publique et EPLV
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Projet : Remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne de pompiers #62

Objet : **Analyse des soumissions - Révision 01**

Monsieur Abed,

Il nous fait plaisir de vous soumettre notre analyse des soumissions reçues pour le projet en titre. Au total, six (6) entreprises ont déposé des soumissions. Celles-ci sont présentées ci-dessous dans l'ordre croissant des prix forfaitaires soumis. Les soumissions excluent les contingences et les taxes applicables.

1 - Procova Inc.	603 000,00 $
2 - Construction Arcade *(soumissionnaire non conforme)*	607 871,28 $
3 - Construction Genfor Ltée	667 000,00 $
4 - Les Constructions AGLP	679 900,00 $
5 - Trempro Construction Inc.	685 787,13 $
6 - Construction D.L.T (2014) inc.	693 110,00 $

Le 2e soumissionnaire n'est pas conforme car il ne s'est pas présenté à la visite obligatoire supervisée des lieux.

Les montants totaux des soumissions déposées sont supérieurs au prix estimé par les professionnels, qui s'élève à 537 565,00$ (sans taxes ni contingences). **Le prix du plus bas soumissionnaire est supérieur au prix des professionnels de 12,17%.** Les éléments modifiés en addenda devraient être inclus dans les soumissions puisque chaque entrepreneur est réputé avoir pris connaissance de tous les addenda émis en déposant sa soumission. De façon générale, les conditions étaient favorables en 2018 aux entrepreneurs et les soumissions entraient régulièrement entre 15% et 30% au-dessus des prix de la même période de l'année précédente. En ce début 2019, cet écart de 12% n'est pas surprenant et il serait raisonnable d'entrevoir une possible régularisation des prix.

Les principaux écarts dans l'analyse des prix soumis sont expliqués ci-après :

- Pour le *Chapitre 00 – Charges générales*, nous notons une importante différence d'environ 100 864,11$ entre le prix de Construction Arcade (65 571,28$) et Trempro Construction Inc. (166 435,39$).

- Pour le *Chapitre 01 – Exigences générale*, selon nous, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est sous-estimé par l'entrepreneur. En effet, les 3e et 4e soumissionnaires ont les mêmes prix que ceux estimés par nos professionnels. Seulement le montant du « Nettoyage » est comparable. Nous estimons que le montant de 100$ prévu ne semble pas tenir compte des travaux en milieu occupé.

.../2

205-9880, rue Clark, Montréal (Québec) H3L 2R3 T514.481.4669 F514.481.9899 Cinfo@p2architectes.qc.ca

- Pour le *Chapitre 02 – Aménagement du terrain*, le montant global présente l'écart le plus important entre l'estimé des professionnels et les prix soumis, soit une différence de 148,00% entre le plus bas soumissionnaire et l'estimé des professionnels. Nous estimons que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est sous-évalué.

- Pour le *Chapitre 03 – Ouvrages en béton*, voir l'analyse de EXP.

- Pour le *Chapitre 05 – Ouvrages métallique*, le montant global présente une différence de 64,58% entre le plus bas soumissionnaire et l'estimé des professionnels. En décortiquant les montants alloués, voici nos déductions :
  - Nous considérons que le prix des professionnels est plus représentatif des travaux requis mais notons une importante différence d'environ 42 265,00$ entre le prix de Trempro Construction Inc. (2 735,00$) et Construction D.L.T. (45 000,00$).

- Pour le *Chapitre 06 – Ouvrages en bois et en* plastiques, nous considérons le prix des professionnels plus représentatif des travaux requis mais notons une importante différence d'environ 11 000,00$ entre le prix de Construction Arcade (1 000,00$) et Les Constructions AGLP (12 000,00$).

- Pour le *Chapitre 16 – Électricité* et électronique, voir l'analyse de MLC.

Pour les raisons expliquées ci-haut, nous justifions notre différence de prix (65 435,00$) pour l'estimé du projet comparé au plus bas soumissionnaire. À la lumière des constations précédentes et des informations dont nous disposons ainsi que de l'analyse de conformité des soumissions, nous recommandons que soient retenus pour la signature du contrat, les services de l'entreprise **Procova Inc. au montant de 603 000,00 $**, avant taxes.

En espérant que le tout soit à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur Abed, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Dorothée Pawulski, architecte

PARIZEAU PAWULSKI, ARCHITECTES s.e.n.c.

p.j. Tableaux d'analyse de conformité
p.j. Tableau comparatif des soumissions

205-9880, rue Clark, Montréal (Québec) H3L 2R3 T514.481.4669 F514.481.9899 Cinfo@p2architectes.qc.ca

Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c.

Titre du Projet : **Caserne #62**
Remplacement du système de captation des gaz et travaux connexes à la caserne 62
Soumission : **5990**
Contrat : **14344-8**
Mandat : **17380-2-001**
Bâtiment **3635** **Révision 01**

Chapitres		Estimé professionnels	Écart avec le plus bas soumissionnaire	%	Moyenne des soumissionnaires	%	Plus bas soumissionnaire Procova Inc.	2e soumissionnaire Construction Arcade	3e soumissionnaire Construction Genfor Ltée	4e soumissionnaire Les Constructions AGLP	5e soumissionnaire Trempro Construction Inc.	6e soumissionnaire Construction D.L.T. (2014) inc.
Chapitre 00	- Charges générales	103 083,00 $	20 193,00 $	19,59%	111 910,28 $	108,56%	82 890,00 $	65 571,28 $	109 465,00 $	106 400,00 $	166 435,39 $	140 700,00 $
Chapitre 01	- Clauses administratives	12 519,00 $	9 219,00 $	73,64%	9 536,67 $	76,18%	3 300,00 $	6 600,00 $	12 000,00 $	10 500,00 $	3 120,00 $	21 700,00 $
Chapitre 02	- Aménagement du terrain	17 661,00 $	-26 139,00 $	-148,00%	60 228,66 $	341,03%	43 800,00 $	62 500,00 $	76 950,00 $	37 500,00 $	56 621,95 $	84 000,00 $
Chapitre 03	- Ouvrages en béton	20 617,00 $	-22 483,00 $	-109,05%	46 619,20 $	226,12%	43 100,00 $	50 000,00 $	30 200,00 $	66 000,00 $	47 415,18 $	43 000,00 $
Chapitre 04	- Ouvrages de maçonnerie	26 600,00 $	2 600,00 $	9,77%	32 433,33 $	121,93%	24 000,00 $	46 000,00 $	23 000,00 $	40 000,00 $	24 000,00 $	37 600,00 $
Chapitre 05	- Ouvrages métalliques	77 650,00 $	-50 150,00 $	-64,58%	109 466,67 $	140,97%	127 800,00 $	86 000,00 $	113 000,00 $	100 000,00 $	102 000,00 $	128 000,00 $
Chapitre 06	- Ouvrages en bois et en plastique	9 600,00 $	2 300,00 $	23,96%	5 427,71 $	56,54%	7 300,00 $	1 000,00 $	2 900,00 $	12 000,00 $	4 366,23 $	5 000,00 $
Chapitre 07	- Isolant calorifuge et hydrofuge	4 300,00 $	-800,00 $	-18,60%	11 412,24 $	265,40%	5 100,00 $	12 150,00 $	17 000,00 $	15 000,00 $	14 223,46 $	5 000,00 $
Chapitre 08	- Portes et fenêtres	28 150,00 $	3 150,00 $	11,19%	24 953,50 $	88,64%	25 000,00 $	25 000,00 $	20 500,00 $	39 000,00 $	26 121,00 $	14 100,00 $
Chapitre 09	- Produits de finition	52 040,00 $	-16 260,00 $	-31,25%	59 287,69 $	113,93%	68 300,00 $	54 800,00 $	57 400,00 $	67 500,00 $	61 426,13 $	46 300,00 $
Chapitre 10	- Produits spéciaux	24 245,00 $	1 945,00 $	8,02%	26 707,97 $	110,16%	22 300,00 $	25 000,00 $	35 000,00 $	31 000,00 $	29 947,79 $	17 000,00 $
Chapitre 15	- Mécanique	123 600,00 $	-3 655,00 $	-2,96%	134 240,83 $	108,61%	127 255,00 $	145 850,00 $	145 730,00 $	132 000,00 $	127 255,00 $	127 355,00 $
Chapitre 16	- Électricité et électronique	37 500,00 $	14 645,00 $	39,05%	23 886,67 $	63,70%	22 855,00 $	27 400,00 $	23 855,00 $	23 000,00 $	22 855,00 $	23 355,00 $
Sous-total : **Coût des travaux sans taxes**		**537 565,00 $**	**-65 435,00 $**	**112,17%**	**656 111,40 $**	**122,05%**	**603 000,00 $**	**607 871,28 $**	**667 000,00 $**	**679 900,00 $**	**685 787,13 $**	**693 110,00 $**
Contingences	0%	0,00 $	0,00 $		0,00 $		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Sous-total : **Coût des travaux sans taxes ni contingences**		537 565,00 $	-65 435,00 $		656 111,40 $		603 000,00 $	607 871,28 $	667 000,00 $	679 900,00 $	685 787,13 $	693 110,00 $
T.P.S.	5,000%	26 878,25 $	-3 271,75 $		32 805,57 $		30 150,00 $	30 393,56 $	33 350,00 $	33 995,00 $	34 289,36 $	34 655,50 $
T.V.Q.	9,975%	53 622,11 $	-6 527,14 $		65 447,11 $		60 149,25 $	60 635,16 $	66 533,25 $	67 820,03 $	68 407,27 $	69 137,72 $
Total taxes		80 500,36 $	-9 798,89 $		98 252,68 $		90 299,25 $	91 028,72 $	99 883,25 $	101 815,03 $	102 696,62 $	103 793,22 $
	TOTAL VÉRIFIÉ	**618 065,36 $**	**-75 233,89 $**	**112,17%**	**754 364,08 $**	**122,05%**	**693 299,25 $**	**698 900,00 $**	**766 883,25 $**	**781 715,03 $**	**788 483,75 $**	**796 903,22 $**

Analyse faite par : Dorothée Pawulski, architecte

Vérifié par : Dorothée Pawulski, architecte

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :
Remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne 62

No D'APPEL D'OFFRES :
5990

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):
693 299,25 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :
Procova Inc.

No SEAO :
1223275

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :
1

Dorothée Pawulski, architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-02-15
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur / Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITE DES PRIX										
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**										
			• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑								
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐		☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐		☐	☑
			• Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐								
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐						☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐					☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE										
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**										
			• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐						☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**										
			• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑								
			• Si oui,										
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐		☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑						☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.										
			• Si non, passez au point 4 suivant.										
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***										
			• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐						☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**										
			• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐								
			• Si oui,										
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐		☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐						☐	☑
			• Si non,										
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐		☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC fait partie du Registre RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			▪ Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC se trouve sur la ListeRGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
AUTRE CONFORMITE (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : Remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne 62

No D'APPEL D'OFFRES : 5990

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 698 900,00 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Construction Arcade

No SEAO : 1223275

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 2

Dorothée Pawulski, architecte (Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-02-15 (Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : NON CONFORME (Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER / QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE / PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITE DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☐	☑	☐						Le soumissionnaire ne s'est pas présenté à la visite obligatoire des lieux	☑	☐
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☑	☐								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITE (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne 62

No D'APPEL D'OFFRES : 5990

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 766 883,25 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Construction Genfor Ltée

No SEAO : 1223275

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 3

Dorothée Pawulski, architecte (Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-02-15 (Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME (Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	tAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.1.3	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☐	☑	☐	☑	☑		☐		Les montants sont inférieurs à ceux exigés dans les CCAS du cahier des charges	☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITE (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : Remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne 62

No D'APPEL D'OFFRES : 5990

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 781 715,03 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Les Constructions AGLP inc.

No SEAO : 1223275

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 4

Dorothée Pawulski, architecte (Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-02-15 (Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME (Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			• Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			• Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)?	☑	☐									
			• Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			• Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***Inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.1.3	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
AUTRE CONFORMITE (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :
Remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne 62

No D'APPEL D'OFFRES : 5990

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 788 483,75 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :
Trempro Construction Inc.

No SEAO : 1223275

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 5

Dorothée Pawulski, architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-02-15
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER / QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE: Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE / PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE: Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			• Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			• Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			• Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			• Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			o Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			o La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.1.3	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITE (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :
Remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne 62

No D'APPEL D'OFFRES : 5990

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 796 903,22 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :
Construction D.L.T. (2014) inc.

No SEAO : 1223275

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE : 6

Dorothée Pawulski, architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-02-15
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			• Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			• Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** *seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.*											
			• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			• Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			• Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.1.3	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☑	☐		☐		La période de validité de l'engagement n'est pas indiquée sur l'annexe	☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

	Firmes soumissionnaires	Prix (tx incluses)	Contingences (tx incluses)	Total (tx incluses)
1	Procova inc.	693 299,25 $	103 994,89 $	797 294,14 $
2	Construction Genfor tée	766 883,25 $	115 032,49 $	881 915,74 $
3	Les Constructions AGLP inc.	781 715,03 $	117 257,25 $	898 972,28 $
4	Tempro Construction inc.	788 483,75 $	118 272,56 $	906 756,31 $
5	Construction D.L.T. (2014) inc	796 903,22 $	119 535,48 $	916 438,70 $
	Estimation des professionnels externes ($)	618 065,36 $	92 709,80 $	710 775,16 $
	Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			880 275,16 $
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			10,41%
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute – la plus basse)			119 144,56 $
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			14,94%
	Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme ($) (la plus basse – estimation des professionnels)			86 518,98 $
	Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100))			12,17%
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			84 621,60 $
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			10,61%

Montréal, le 4 février 2019

Objet : **Ville de Montréal**
Caserne 62
Recommandation de coûts en mécanique/électricité
N/D : 16-2235-M

À qui de droit,

Suite à l'ouverture des soumissions pour le projet mentionné en objet, nous recommandons d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Procova. Les coûts soumis par division sont les suivants:

Mécanique :	127 255,00 $
Électricité :	22 855,00 $

Selon nous, le différentiel de coûts entre les prix estimés (12% de moins que notre prédiction) découle des éléments suivants. Nous avions bonifié notre estimation en raison de l'environnement de travail, des accès et de l'achalandage du bâtiment.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, l'expression de nos meilleurs sentiments.

MLC Associés inc.

Riccardo Biral, ing.
RB/jg

François Brunet, ing.
FB/jg

I:\PROJETS\16-2235-M Caserne de pompiers Montréal\SECRÉTARIAT à laisser SVP\Caserne no 62\16-2235_C-62_Recommandation de coûts.docx

mlc associés inc. experts conseils **www.mlcassocies.com**

Laval 2990 avenue Pierre-Péladeau, bureau 400 / Laval (Qc) H7T 3B3 Tél.: 450-687-7077 Fax. : 450-687-5700
Montréal 555 Chabanel Ouest, bureau 1509 / Montréal (Qc) H2N 2J2 Tél.: 514-948-6105 Fax. : 450-687-5700

4500, rue Louis-B.-Mayer
Laval, QC H7P 6E4, CANADA
t: +1.450.682.8013 • www.exp.com

Le 20 février 2019

Madame Dorothée Pawulski, arch.
Parizeau Pawulski, architectes
9880, rue Clark, bureau 205
Montréal (Québec) H3L 2R3

V/Réf. : Mandat : 17080-2-001
N° de soumission : 5966
N/Réf. : MTR-00223477-A3

Objet : Caserne 62 - Analyse des soumissions (structure)

Madame,

À votre demande, nous avons analysé les documents remis lors de l'ouverture des soumissions dans le cadre du projet de mise aux normes des systèmes de captation et de travaux correctifs de la caserne 62.

Présentation des résultats

Six soumissions ont été reçues. Le montant total soumis par le plus bas soumissionnaire, Procova inc., est de 603 000,00 $ alors que le montant du plus haut soumissionnaire est de 693 111,00 $. Nous notons, par ailleurs, d'importantes différences entre les montants soumis par les entrepreneurs pour les postes de dépense de structure et l'estimation faite des travaux. Le tableau ci-dessous présente les écarts.

Tableau 1 : Présentation des écarts observables, des valeurs estimées et des montants de Procova inc. [1]

Poste de dépense		Estimé	Soumission minimum	Soumission maximum	Procova inc
02	Aménagement du terrain	12 661 $	37 500 $	84 000 $	43 800 $
03	Ouvrage de béton	20 468 $	30 200 $	66 000 $	43 100 $
04	Ouvrage de maçonnerie	26 600 $	23 000 $	46 000 $	24 000 $
05	Ouvrage métallique	74 250 $	86 000 $	128 000 $	127 800 $
	Total	**139 979 $**	**176 700 $**	**324 000 $**	**238 700 $**

[1] Taxe en sus.

Interprétation et analyse des résultats

Nous pouvons observer une très grande disparité entre les montants soumis par les entrepreneurs comparativement à l'estimation. Suite aux vérifications qui ont été effectuées, nous constatons que l'estimation ne couvraient pas certains changements faits en addenda et qu'elle sous-estime probablement, dans une certaine mesure, le fait qu'il s'agit d'un petit projet. Toutefois, ces mêmes vérifications indiquent aussi que l'estimé des travaux de structure ne comporte pas d'erreurs importantes pouvant expliquer les écarts entre l'estimation et les prix soumis.

Dans cette perspective, nous sommes d'avis que ces différences s'expliquent plutôt par les facteurs suivants :

1. Une répartition non représentative des coûts totaux du projet dans les postes de dépenses;
2. Un surcoût associé au fait qu'il s'agit de petites interventions en structure, en béton et de coffrage, en excavation, etc.;
3. Un surcoût associé à la surchauffe du marché de la construction.

Recommandations

Tel qu'indiqué, nous sommes d'avis que les écarts observés entre les estimés des coûts de structure et les montants soumis par les entrepreneurs ne peuvent être réconciliés. La différence s'explique fort probablement par d'autres facteurs tels qu'énumérés ci-dessus.

Cependant, il appert que les deux plus bas soumissionnaires ont soumis un prix total presque qu'identique (Procova : 603 000 $ et Arcade : 607 871,28 $) et de l'ordre de 15 % plus élevé que l'estimation globale réalisée par les professionnels (523 540 $). Cette différence à la hausse peut s'expliquer par les modifications émises en addenda et non reflétées dans les estimations et, surtout, par la condition de surchauffe que connait actuellement le marché de la construction.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions d'agréer, Madame, nos plus cordiales salutations.

Gilles Collin, ing.
Chargé de projet
Nº OIQ 100765

GC/cfp

Tableau des coûts du projet

Projet :	**Installation d'un système de captation des gaz et travaux connexes**			Mandat :	17380-2-001	
	Caserne 62			Contrat :	14344-8	
Date :	**13-mars-19**					
Étape :	**Octroi de contrat**					
			Budget	**Tps 5,0%**	**Tvq 9,975%**	**Total**
Contrat :	**Travaux forfaitaires***	**%**	**$**			
	Installation système captation des gaz et travaux connexes		603 000,00			
	Sous-total :	100,0%	**603 000,00**	**30 150,00**	**60 149,25**	**693 299,25**
	Contingences de construction	15,0%	90 450,00	**4 522,50**	**9 022,39**	**103 994,89**
	Total - Contrat :		**693 450,00**	**34 672,50**	**69 171,64**	**797 294,14**
Incidences :						
	Total - Incidences :	**8,00%**	**55 476,00**	**2 773,80**	**5 533,73**	**63 783,53**
Ristournes :	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**		**748 926,00**	**37 446,30**	**74 705,37**	**861 077,67**
	Tps	100,00%		37 446,30		37 446,30
	Tvq	50,0%			37 352,68	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		**748 926,00**		**37 352,68**	**786 278,69**

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Méthode d'estimation des contingences : Les contingences ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant que les travaux sont effectués dans un bâtiment existant.

Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés en 2019.

Cette dépense sera déboursée dans une proportion de 100% pour les travaux de captation des gaz.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Résultats d'ouverture

Numéro : 5990
Numéro de référence : 1223275
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Remplacement du système de captation de gaz et travaux connexes de la caserne de pompiers 62

Informations sur l'avis

Titre de l'avis :	Remplacement du système de captation de gaz et travaux connexes de la caserne de pompiers 62
Date de fermeture de l'avis :	2019-02-05 Avant 13h30, Heure légale du Québec
Date de publication des résultats d'ouverture :	2019-02-07 13 h 59
Organisme :	**Ville de Montréal** **Ville de Montréal - Gestion et planification Immobilière**

Soumissionnaires

Prendre note que tous les montants saisis incluent les taxes.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis
Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, (QC) CAN H7M 3B3 http://www.procova.ca	1143985894	Monsieur Étienne Archambault Téléphone : 450 668-3393	693 299,25 $
Construction Arcade 1200, rue Bernard-Lefebvre Laval, (QC) CAN H7C0A5	1162114673	Monsieur Michel Lehoux Téléphone : 514 881-0579	698 900,00 $
Construction Genfor Ltée. 2850 boul Saint-Martin Est Bureau 203 Laval, (QC) CAN H7E 5A1 http://www.genfor.qc.ca	1144135697	Monsieur Emmanuel Haché Téléphone : 450 661-2040 Télécopieur : 450 661-2092	766 883,25 $
Les Constructions AGLP inc. 2217 Guenette Montréal, (QC) CAN H4R 2E9 http://www.aglp.ca	1164137912	Monsieur Peter Papadopoulos Téléphone : 514 747-4646 Télécopieur : 514 747-6556	781 715,03 $
Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, (QC) CAN J5B 1W4 http://www.tremproconstruction.com	1165135550	Madame Karine Mailly Téléphone : 514 903-5460	788 483,75 $
Construction D.L.T. (2014) inc. 34, rue de la Pépinière Saint-Jean-sur-Richelieu, (QC) CAN J2X5P3	1170196878	Monsieur Serge Beaulieu Téléphone : 450 348-6833 Télécopieur : 450 348-2923	796 903,22 $

Important : Le nom des soumissionnaires ainsi que leur prix total respectif sont divulgués sous réserve de vérification ultérieure.

constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : 5990
Numéro de référence : 1223275
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Remplacement du système de captation de gaz et travaux connexes de la caserne de pompiers 62

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Madame Camélia Pais Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1526586)** 2019-01-09 8 h 46 **Transmission :** 2019-01-09 8 h 46	3048168 - Addenda 1 2019-01-16 15 h 03 - Courriel 3049025 - Addenda 2 2019-01-17 16 h 08 - Courriel 3051008 - Addenda 3 2019-01-22 11 h 43 - Courriel 3053677 - Addenda 4 2019-01-25 18 h 34 - Courriel 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-28 14 h 45 - Courriel 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Erika Lynn Johnson Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1526939)** 2019-01-09 15 h 29 **Transmission :** 2019-01-09 15 h 29	3048168 - Addenda 1 2019-01-16 15 h 03 - Courriel 3049025 - Addenda 2 2019-01-17 16 h 08 - Courriel

				3051008 - Addenda 3 2019-01-22 11 h 43 - Courriel 3053677 - Addenda 4 2019-01-25 18 h 34 - Courriel 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-28 14 h 45 - Courriel 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Construction Arcade 1200, rue Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C0A5 NEQ : 1162114673	Monsieur Michel Lehoux Téléphone : 514 881-0579 Télécopieur :	**Commande : (1528084)** 2019-01-11 15 h 43 **Transmission :** 2019-01-11 15 h 43	3048168 - Addenda 1 2019-01-16 15 h 03 - Courriel 3049025 - Addenda 2 2019-01-17 16 h 08 - Courriel 3051008 - Addenda 3 2019-01-22 11 h 43 - Courriel 3053677 - Addenda 4 2019-01-25 18 h 34 - Courriel 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-28 14 h 45 - Courriel 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Construction D.L.T. (2014) inc. 34, rue de la Pépinière Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2X5P3 NEQ : 1170196878	Monsieur Serge Beaulieu Téléphone : 450 348-6833 Télécopieur : 450 348-2923	**Commande : (1526056)** 2019-01-08 8 h 57 **Transmission :** 2019-01-08 8 h 57	3048168 - Addenda 1 2019-01-16 15 h 03 - Courriel 3049025 - Addenda 2 2019-01-17 16 h 08 - Courriel 3051008 - Addenda 3 2019-01-22 11 h 43 - Courriel 3053677 - Addenda 4 2019-01-25 18 h 34 - Courriel 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-28 14 h 45 - Courriel 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1526081)** 2019-01-08 9 h 18 **Transmission :** 2019-01-08 9 h 18	3048168 - Addenda 1 2019-01-16 15 h 03 - Courriel 3049025 - Addenda 2 2019-01-17 16 h 08 - Courriel 3051008 - Addenda 3 2019-01-22 11 h 43 - Courriel 3053677 - Addenda 4 2019-01-25 18 h 34 - Courriel 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-28 14 h 45 - Courriel 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel

				3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 17 h 01 - Messagerie 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Genfor Ltée. 2850 boul Saint-Martin Est Bureau 203 Laval, QC, H7E 5A1 http://www.genfor.qc.ca NEQ : 1144135697	Monsieur Emmanuel Haché Téléphone : 450 661-2040 Télécopieur : 450 661-2092	**Commande : (1526748)** 2019-01-09 11 h 24 **Transmission :** 2019-01-09 15 h 30	3048168 - Addenda 1 2019-01-17 9 h 16 - Télécopie 3049025 - Addenda 2 2019-01-18 9 h 25 - Télécopie 3051008 - Addenda 3 2019-01-22 15 h 20 - Télécopie 3053677 - Addenda 4 2019-01-28 9 h 26 - Télécopie 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-29 8 h 56 - Télécopie 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Télécopie 3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 17 h - Messagerie 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Constructions AGLP inc. 2217 Guenette Montréal, QC, H4R 2E9 http://www.aglp.ca NEQ : 1164137912	Monsieur Peter Papadopoulos Téléphone : 514 747-4646 Télécopieur : 514 747-6556	**Commande : (1526624)** 2019-01-09 9 h 18 **Transmission :** 2019-01-09 9 h 18	3048168 - Addenda 1 2019-01-16 15 h 03 - Courriel 3049025 - Addenda 2 2019-01-17 16 h 08 - Courriel 3051008 - Addenda 3 2019-01-22 11 h 43 - Courriel

				3053677 - Addenda 4 2019-01-25 18 h 34 - Courriel 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-28 14 h 45 - Courriel 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, QC, H7M 3B3 http://www.procova.ca NEQ : 1143985894	Monsieur Étienne Archambault Téléphone : 450 668-3393 Télécopieur :	**Commande : (1526177)** 2019-01-08 10 h 43 **Transmission :** 2019-01-08 11 h 02	3048168 - Addenda 1 2019-01-16 15 h 03 - Courriel 3049025 - Addenda 2 2019-01-17 16 h 08 - Courriel 3051008 - Addenda 3 2019-01-22 11 h 43 - Courriel 3053677 - Addenda 4 2019-01-25 18 h 34 - Courriel 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-28 14 h 45 - Courriel 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 17 h - Messagerie 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, QC, J5B 1W4 http://www.tremproconstruction.com NEQ : 1165135550	Madame Karine Mailly Téléphone : 514 903-5460 Télécopieur :	**Commande : (1526330)** 2019-01-08 13 h 29 **Transmission :** 2019-01-09 7 h 21	3048168 - Addenda 1 2019-01-16 15 h 03 - Courriel 3049025 - Addenda 2 2019-01-17 16 h 08 - Courriel 3051008 - Addenda 3 2019-01-22 11 h 43 - Courriel 3053677 - Addenda 4 2019-01-25 18 h 34 - Courriel 3054458 - Addenda 5 et report de date 2019-01-28 14 h 45 - Courriel 3057189 - Addenda 6 (devis) 2019-02-01 10 h 05 - Courriel 3057190 - Addenda 6 (plan) 2019-02-01 17 h 01 - Messagerie 3057191 - Addenda 6 (bordereau) 2019-02-01 10 h 05 - Téléchargement 3057841 - Addenda 7 2019-02-01 13 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195967002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Procova Inc pour les travaux de remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne de pompier no 62 située au 150, avenue Avro dans la ville de Dorval. Dépense totale de 861 077,67 $ (contingences, incidences et taxes incluses) - Appel d'offres 5990 (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1195967002 - Captation des gaz Caserne 62.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-25

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1197055001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 5 ans avec la firme WSP Canada Inc. pour une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment afin de contribuer à ce que les projets menés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) rencontrent les objectifs établis par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal pour une somme de 780 220,35 $ taxes incluses / Appel d'offre public no 18-17339 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé:

1. de conclure une (1) entente-cadre avec WSP Canada inc., seule firme soumissionnaire ayant obtenue la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture sur demande d'une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment pour une somme maximale de 780 220.35 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 18-17339.
2. d'imputer ces dépenses de consommation sur demande à même les budgets des projets réalisés par la Direction de la gestion et planification immobilière au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-31 20:46

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197055001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 5 ans avec la firme WSP Canada Inc. pour une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment afin de contribuer à ce que les projets menés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) rencontrent les objectifs établis par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal pour une somme de 780 220,35 $ taxes incluses / Appel d'offre public no 18-17339 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1800 bâtiments publics répartis dans diverses catégories d'actif : commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisir et communautaire, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Il acquiert, développe, exploite, entretient et assure notamment le maintien d'actif des bâtiments.
La Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, adoptée en 2009, vise entre autres à réduire les impacts environnementaux et le coût global des bâtiments municipaux sur leur cycle de vie ainsi qu'à procurer à leurs occupants et usagers un environnement sain et sécuritaire. La Politique établit notamment les exigences minimales que la Ville doit mettre en application en matière de développement durable pour ses édifices, dont, entre autres, les certifications qui doivent être obtenues. À cet égard, la construction de tout bâtiment neuf de plus de 500m² doit obligatoirement obtenir la certification LEED Or. Les rénovations majeures doivent être réalisées selon les critères LEED et obtenir une certification de niveau Argent.

La Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) pilotera dans les prochaines années, la réalisation d'une vingtaine de projets d'immobilisation d'envergure – construction neuve et amélioration de bâtiments existants dédiés aux secteurs culturel, sportif , industriel, institutionnel et sécurité publique. Afin d'assurer que la réalisation de ses projets réponde aux exigences de la Ville en matière de performance de l'enveloppe de bâtiment et satisfasse aux exigences de certification LEED, un grand nombre de projets menés par le DGPI requiert les services professionnels de consultants spécialisés en mise en service de l'enveloppe. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Ces projets seront exécutés en mode traditionnel, en mode conception-

construction, voire même en mode conception-construction-exploitation-entretien.

L'appel d'offres public numéro 18-17339 a été publié dans « Le Devoir » et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 34 jours, soit du 31 octobre 2018 au 4 décembre 2018. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, un addenda a été émis afin de répondre à la question d'un soumissionnaire.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2018-11-12	Précision sur les qualifications professionnelles exigées du soumissionnaire

La durée de validation de la soumission est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à fournir à la Ville des services professionnels en architecture et en toutes autres disciplines spécialisées requises dans l'analyse de la performance et la mise en service de l'enveloppe du bâtiment. Le présent contrat nécessite le regroupement de professionnels en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans les domaines de l'architecture et de l'ingénierie. Ils contribueront à ce que tous les projets menés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) rencontrent les objectifs établis par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal. L'adjudicataire du contrat se verra octroyer des mandats par la DGPI pour des projets de construction ou de réfection majeure réalisés dans le cadre du Programme RAC, du Programme de mise à niveau des cours de service, de bâtiments industriels ou de tous autres projets inscrits dans le portefeuille du DGPI. Les services professionnels sommairement décrits ci-dessous devront être rendus :

- Assister et/ou réviser les exigences du propriétaire en ce qui concerne l'enveloppe du bâtiment;
- Élaborer un plan préliminaire de mise en service enveloppe;
- Définir de concert avec les professionnels une stratégie pour l'enveloppe concernant la pénétration de l'eau, la condensation, les fuites d'air, la performance thermique, etc.;
- Élaborer un Registre des mesures et une procédure de vérification qui permettront de répertorier et de faire le suivi des non-conformités observées qui ne respectent pas les exigences du propriétaire;
- Émettre des recommandations concernant la conception de l'enveloppe ou de ses systèmes connexes;
- S'assurer que la conception réponde aux exigences du propriétaire;
- Effectuer des essais de performance des enveloppes de bâtiments par échantillonnage aléatoire, test thermographie, test de fuite d'air, résistance à la pénétration de l'eau, etc.;
- Identifier les problèmes en suspens, documenter les non-conformités ainsi que les mesures et actions correctives.

La firme devra proposer des solutions adaptées à la fois au budget, aux meilleures pratiques

en matière de développement durable, le juste choix des matériaux les plus écologiques, et ce, tout en considérant la sécurité du public comme priorité.

Il s'agit d'une entente-cadre à taux horaire par catégorie d'employés. Les heures prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Les ententes seront valides jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires maximales telles que détaillées ci-haut.

JUSTIFICATION

Pendant l'appel d'offres public, il y a eu onze (11) preneurs de cahier des charges, dont une (1) soumission a été déposée et analysée par les professionnels, ce qui donne un pourcentage de 9 %.
Les raisons pour lesquelles cinq (5) entreprises n'ont pas soumissionné sont les suivantes: Une (1) de celles-ci étant une municipalité pour consultation seulement, une (1) entreprise n'a pas eu le temps d'étudier notre appel d'offres et de préparer leur soumission dans le délai alloué. Une (1) d'entre elle est due au délai pour l'obtention de l'autorisation de l'autorité des marchés financiers (AMF). Une (1) autre ne fournit pas les services demandés (spécifications requises non rencontrées), une (1) d'entre elle avait des engagements dans d'autres projets ne leur permettant pas d'effectuer le nôtre dans le délai requis. Finalement, cinq (5) firmes n'ont pas renvoyé le formulaire d'explication de leur refus de soumissionner qui était inclus dans le cahier de charge.

Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous.

Soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingence (avec taxes)	Total (avec taxes)
WSP Canada Inc.	78,50%	1,65	780 220,35 $	0 $	780 220,35 $
Dernière estimation interne réalisée (avril 2018)			1 644 142,50 $	0 $	1 644 142,50 $
Coût moyens des soumissions conformes reçues ($)			780 220,35 $	0 $	780 220,35 $
Écart entre la dernière estimation et le coût moyen des soumissions (%)					-
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (l'adjudicataire – estimation) Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-863 922,15 $ -52,55%
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale ($) (2ème meilleure note finale – adjudicataire) Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					- -

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 1 644 142,50 $ (incluant les taxes). Il n'y a pas de contingences ni d'incidence pour cette entente. On constate que le montant de

l'adjudicataire est d'environ 52,55 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables. Nos honoraires étaient 55 000,00$ par projet; alors que leur soumission s'élève à 26 100,00$ par projet . Étant le seul soumissionnaire, nous ne pouvons pas comparer l'estimation interne à la moyenne des soumissionnaires.

L'écart, en faveur de la Ville, entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts des services professionnels de base en architecture. Le prix demandé était pour des projets de différents envergures, alors que notre comparatif était pour un seul projet (une bibliothèque), d'une complexité d'intervention et d'une ampleur beaucoup plus importante que la moyenne des projets proposés dans cet appel d'offres. Ce prix s'explique aussi par l'aspect répétitif du mandat, pouvant représenter une économie d'échelle et assurant de l'emploi pour une équipe d'employés pour les cinq prochaines années.

À la suite de l'ouverture des soumissions, WSP Canada inc. a été la seule entreprise a déposer une soumission. Suite a une analyse faite par le comité de sélection, elle a obtenu la note de passage et il a été recommandée de lui octroyer le contrat au prix de sa soumission, soit 780 220,35 $ taxes incluses.

L'entreprise WSP Canada Inc. (NEQ 1148357057) ne figure ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre et liste de la politique de gestion contractuelle (PGC).

De plus, L'entreprise WSP Canada Inc. détient une autorisation de l'AMF (2700018263). Selon les informations disponibles, *WSP Canada Inc* respecte les clauses spécifiées aux Clauses particulières en prévention de la fraude et de la collusion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une (1) enveloppe budgétaire (taxes incluses) qui permettra de couvrir les mandats de plusieurs projets de la Ville, qui seront imputés aux différents projets et/ou requérants. Chacun des mandats confiés à l'adjudicataire devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat -cadre. Cette entente pourrait donc encourir autant des dépenses corporatives que des dépenses d'agglomération
La SGPI assurera le suivi des engagements ainsi que des enveloppes budgétaires pour chacun des projets et le bon déroulement de l'exécution du mandat.

L'adjudicataire exécutera ses mandats octroyés jusqu'à concurrence du total des honoraires prévus par la présente entente-cadre (sans obligation de la part de la Ville de verser la totalité de ce montant) ou le terme de 5 ans.

Il est prévu que la majorité des services soient rendus à l'intérieur de cinq (5) ans. Il est possible que des services soient rendus au-delà de cinq (5) ans, notamment pour finaliser les dossiers, jusqu'à un maximum de six (6) ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La portée de cette entente-cadre permettra de développer des projets durables et faciliter l'obtention de crédits LEED v.4 en concordance avec la politique de développement durable adopté par la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'autorisation de ce mandat risque de compromettre le début de certains projets de la liste ci haut, ayant déjà eu approbation dans le budget de PTI 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à ce stade-ci. Par contre, un plan de communication sera mis en place au moment opportun dans chaque projets.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclusion du mandat cadre: suite a la décision des instances

- Attribution de mandats à la firme, lorsque requis;
- Autorisation de dépense par le comité exécutif en fonction de la valeur des commandes;
- Fin du contrat-cadre : à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire prévues au contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques d'approvisionnement et de gestion contractuelle de la ville.

L'encadrement « contingences, incidences et déboursés dans les contrats (C-OG-DG-D-12-010) » ne s'applique pas dans le cas du présent dossier puisqu'aucun montant déterminé, dédié uniquement aux paiementx de déboursés n'est inclus dans les bordereaux de soumission; les prix soumis incluent tous les services à être rendus.

La soumission reçue pour le contrat a été analysée par un comité de sélection selon les critères de pondération spécifiés au devis.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire DESROSIERS
Conceptrice des aménagements

Tél : 514-872-4825
Télécop. : 514-872-2222

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-22

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702
Télécop. : 514-872-2222

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-03-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-03-28

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197055001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 5 ans avec la firme WSP Canada Inc. pour une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment afin de contribuer à ce que les projets menés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) rencontrent les objectifs établis par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal pour une somme de 780 220,35 $ taxes incluses / Appel d'offre public no 18-17339 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17339 Tableau Résultat Global Final.pdf
18-17339 PV.pdf
18-17339 SEAO Liste des commandes.pdf
18-17339 Nouvelle Appel D'offres.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-25

Denis LECLERC
Chef de Section, division acquisition
Tél : 514 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17339 — No du GDD : 1197055001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels Spécialiste en Performance et Mise en Service de l'Enveloppe du Bâtiment

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 31 - 10 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 4 - 12 - 2018

Ouverture faite le : 4 - 12 - 2018

Date du comité de sélection : 17 - 12 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 12 - 11 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 11,11

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 2 - 6 - 2019

Date d'échéance révisée : 2 - 6 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
WSP Canada Inc.	780 220,35	√	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme : WSP Canada Inc., unique soumissionnaire. Des huit (8) autres firmes détentrices du cahier des charges: deux (2) n'avaient pas la capacité ou le temps disponible pour soumissionner, une autre n'évoluait pas dans ce secteur d'activité et cinq (5) n'ont pas retourné le formulaire de non-participation.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 25 - 3 - 2019

18-17339 - Services professionnels Spécialiste en Performance et Mise en Service de l'Enveloppe du Bâtiment

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 30%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
WSP Canada Inc.	4,00	7,25	20,75	21,75	24,75	78,50	780 220,35 $	**1,65**	**1**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	

Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly

Comité

Date	lundi 17-12-2018
Heure	10 h 00
Lieu	255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400, salle 436 / Sollicitation

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-17339
Numéro de référence : 1209018
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels Spécialiste en Performance et Mise en Service de l'Enveloppe du Bâtiment

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1506976)** 2018-11-01 8 h 45 **Transmission :** 2018-11-01 8 h 45	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-12 13 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CLEB consultant inc. 1320 boul. Lionel-Boulet Varennes, QC, J3X 1P7 NEQ : 1143292754	Monsieur Joseph Borsellino Téléphone : 855 813-8052 Télécopieur : 450 652-7588	**Commande : (1507316)** 2018-11-01 15 h 42 **Transmission :** 2018-11-01 15 h 42	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-12 13 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com NEQ : 1171077796	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674	**Commande : (1507635)** 2018-11-02 11 h 15 **Transmission :** 2018-11-02 11 h 15	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-12 13 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Groupe Lauvac Architecture 304 - 911 Jean Talon est Montréal, QC, H2R 1V5 NEQ : 1170068705	Monsieur Weber Laurent Téléphone : 514 270-1621 Télécopieur : 514 270-4307	**Commande : (1507391)** 2018-11-01 19 h 03 **Transmission :** 2018-11-01 19 h 03	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-12 13 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1507126)** 2018-11-01 11 h 13 **Transmission :** 2018-11-01 11 h 13	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-12 13 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Martin Roy et Associés. 1601, Chemin d'Oka Deux-Montagnes, QC, J7R 1N1 NEQ : 1163505598	Madame Réjeanne Duchaine Téléphone : 450 623-0340 Télécopieur : 450 623-9302	**Commande : (1511516)** 2018-11-14 8 h 41 **Transmission :** 2018-11-14 8 h 41	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-14 8 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, atelier d'architecture inc. 925, rue du Caryer, local 301 Beauharnois, QC, J6N0S6 http://atelierdarchitecture.ca/ NEQ : 1145298346	Madame Christelle Casavant-Provost Téléphone : 450 377-5665 Télécopieur :	**Commande : (1512449)** 2018-11-16 8 h 56 **Transmission :** 2018-11-16 8 h 56	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-16 8 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1506942)** 2018-11-01 8 h **Transmission :** 2018-11-01 8 h	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-12 13 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Westmount 1 BETHUNE WESTMOUNT, QC, H3Z 2L2 http://www.westmount.org NEQ :	Madame Elisa Gaetano Téléphone : 514 989-5313 Télécopieur : 514 989-5488	**Commande : (1507322)** 2018-11-01 15 h 48 **Transmission :** 2018-11-01 15	Mode privilégié : Ne pas recevoir

			h 48	
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1506819)** 2018-10-31 14 h 46 **Transmission :** 2018-10-31 14 h 46	3024322 - 18-17339 Addenda no. 1 Question et Réponse 2018-11-12 13 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

La sélection d'un fournisseur est obligatoire.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1188042005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9167-0133 Québec inc., un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, d'une superficie de 8 400 pi², utilisé comme poste de quartier 44 pour le SPVM pour un terme de 8 ans et 16 jours, soit du 15 septembre 2019 au 30 septembre 2027. La dépense totale est de 1 633 821,48$, incluant les taxes applicables. Bâtiment 8160.

1. d'approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9167-0133 Québec inc. un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, pour une période de 8 ans et 16 jours, à compter du 15 septembre 2019, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 1 628 433,47 $, incluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de premier renouvellement de bail.
2. d'autoriser la dépense de 5 388,01$, incluant les taxes applicables et les contingences payables à 9167-0133 Québec inc.

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-31 12:47

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1188042005**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9167-0133 Québec inc., un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, d'une superficie de 8 400 pi², utilisé comme poste de quartier 44 pour le SPVM pour un terme de 8 ans et 16 jours, soit du 15 septembre 2019 au 30 septembre 2027. La dépense totale est de 1 633 821,48$, incluant les taxes applicables. Bâtiment 8160.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 15 septembre 2009, un local situé au 4807, rue Molson à Montréal, mesurant 8 400 pi² (Locaux), propriété de 9167-0133 Québec inc. (Locateur). Le bail initial a été négocié de gré à gré et viendra à échéance le 14 septembre 2019.
Le SPVM a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) le 26 novembre 2018 de renouveler le bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0124 - 30 avril 2009 - Approbation du projet de bail par lequel la Ville loue de 9167-0133 Québec inc. un espace situé au 4807, rue Molson à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 44 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, à compter du 1er septembre 2009.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9167-0133 Québec inc. un local situé au 4807, rue Molson à Montréal, d'une superficie de 8 400 pi² utilisé pour les besoins du SPVM, incluant 20 espaces de stationnement réservés sans frais additionnels pour la Ville. Le terme du renouvellement de bail est de 8 ans et 16 jours, soit du 15 septembre 2019 au 30 septembre 2027. Le renouvellement de bail prévoit notamment une option de renouvellement additionnelle de cinq (5) années en faveur de la Ville.
Par ailleurs, le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'installation d'un meuble pour 14 postes de travail mobiles (PTM), représentant un montant maximum à remettre au Locateur de 5 388,01$, incluant les taxes applicables et les contingences.

JUSTIFICATION

Ce premier renouvellement de bail permettra au poste de quartier 44 du SPVM de poursuivre sa mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES LOCATION

	Loyer actuel	**Loyer 2019 15 septembre 2019 au 31 décembre 2019 (3 mois et 16 jours)**	**Loyer annuel pour les années 2020 à 2026 (7 années)**	**Loyer 2027 1er janvier 2027 au 30 septembre 2027 (9 mois)**	**Total 15 septembre 2019 au 30 septembre 2027 (8 ans et 16 jours)**
Loyer annuel de base	**(10,50 $/pi²) 88 200,00 $**	**34 008,33$**	**(13,75 $/pi²) 115 500,00$**	**86 625,00 $**	**929 133,33$**
Frais d'exploitation et taxes foncières	28 140,00 $	17 832,73$	60 564,00$	45 423,00 $	487 203,73$
Loyer total avant taxes	116 340,00 $	51 841,06$	176 064,00$	132 048,00 $	1 416 337,00$
TPS	5 817,00 $	2 592,05$	8 803,20$	6 602,40$	70 816,85$
TVQ	11 604,92 $	5 171,15 $	17 562,38 $	13 171,79 $	141 279,62$
Loyer total avec taxes	**133 761,92 $**	**59 604,26$**	**202 429,58 $**	**151 822,19 $**	**1 628 433,47$**
Ristourne de TPS	(5 817,00) $	(2 592,05)$	(8 803,20)$	(6 602,40)$	(70 816,85)$
Ristourne de TVQ	(5 802,46) $	(2 585,57)$	(8 781,19)$	(6 585,89)$	(70 639,81)$
Loyer net annuel	**122 142,46 $**	**54 426,64 $**	**184 845,19 $**	**138 633,90 $**	**1 486 977,19 $**

Le bail initial vient à échéance le 14 septembre 2019.

Le coût du loyer est assumé par le SGPI à même sa base budgétaire.

Le taux de location pour des espaces dans ce secteur, excluant les frais d'exploitation, oscille entre 12 $ et 15 $/pi² . Le loyer annuel de base pour la durée du renouvellement du bail représente 13,75 $/pi². Par ailleurs, le Locateur s'engage à effectuer, à ses frais, les travaux correctifs nécessaires pour le système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) desservant les Locaux ainsi que les travaux de rafraîchissement des Locaux notamment la peinture.

Les frais d'exploitation et les taxes foncières pour l'année 2019 représentent 7,21 $/pi². Les frais de consommation d'Hydro-Québec, d'Énergir et les frais d'entretien ménager sont exclus des frais d'exploitation et sont assumés par le SGPI, lesquels frais pour l'année 2019 représentent un montant total de 68 669,00$ soit 8,00$/pi².

Au moment de la conception du budget 2019, le SGPI a voté les sommes nécessaires pour les frais de chauffage et d'électricité.

DÉPENSES TRAVAUX

	Coûts estimés des travaux
Travaux	4 075,00 $
Contingences 15%	611,25 $
Incidences	n/a $
Total avant taxes	4 686,25$
TPS (5 %)	234,31 $
TVQ (9.975 %)	467,45 $
Total avec taxes	5 388,01 $
Ristourne de TPS	(234,31) $
Ristourne de TVQ	(233,72) $
Coût total net	4 919,98 $

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'installation d'un meuble pour 14 postes de travail mobiles (PTM), représentant un montant maximum à remettre au Locateur de 5 388,01 $, incluant les taxes applicables et les contingences. Les travaux sont prévus au budget de fonctionnement du SGPI.

La dépense totale pour le terme, incluant les taxes applicables, est de 1 633 821,48$. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus du renouvellement du bail, le poste de quartier 44 du SPVM devra suspendre ses activités et trouver de nouveaux locaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévu pour le conseil d'agglomération du 16 mai 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal
Dominic HARVEY, Service de police de Montréal
Martin M BERNIER, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina ZITO
Conseillère en immobilier et expertise immobilière

Tél : 514-868-7835
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-12-17

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-03-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-03-19

PREMIÈRE CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE : **9167-0133 QUÉBEC INC.**, personne morale légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, ayant sa principale place d'affaires au 2250, avenue Bennett, Montréal (Québec) H1V 2T5, agissant et représentée par Monsieur Jules Camirand, son président, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu de la résolution datée du 25 Février 2019 ;

(ci-après nommée le « Locateur »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

(ci-après nommée le « Locataire »)

PRÉAMBULE :

ATTENDU QUE par convention de bail signée par le Locateur le 1er juin 2009 et par le Locataire le 28 mai 2009 (le « Bail»), le Locataire loue du Locateur des locaux situés au rez-de-chaussée et à l'étage de l'immeuble, situé au 4807, rue Molson, à Montréal, province de Québec, H1Y 2C3 (les « Lieux Loués») d'une superficie locative de 8,400 pieds carrés (la « Superficie des Lieux Loués») ;

ATTENDU QUE le Bail se termine le 14 septembre 2019 ; et

ATTENDU QUE le Locataire désire renouveler le Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. **Préambule :** Le préambule fait partie intégrante de la présente première

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

convention de modification du bail (la « Première Convention de modification »).

2. **Durée :** La durée du Bail pour les Lieux Loués est prolongée pour une période commençant le **15 septembre 2019** et se terminant le **30 septembre 2027** (le « Terme Prolongé»).

3. **Loyer :** Pour toute la durée du Terme Prolongé, le loyer de base annuel payable par le Locataire au Locateur sera de **treize dollars et soixante-quinze cents (13,75$) le pied carré de la Superficie des Lieux Loués**, plus les taxes applicables, payable par des versements mensuels, égaux et consécutifs. Ledit loyer de base annuel est payable d'avance le premier jour ouvrable de chaque mois.

4. **Option de renouvellement :** Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (1) terme additionnel de **cinq (5) ans, commençant le 1er octobre 2027 et se terminant le 30 septembre 2032**, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors **à négocier selon le taux du marché, les parties agissant raisonnablement**. Le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

   Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins huit (8) mois et au plus tard douze (12) mois avant l'échéance du Bail. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option, deviendra nulle et non avenue.

5. **Travaux du Locateur :**

5.1 Le Locateur s'engage d'ici le **31 décembre 2019** à réaliser, à ses frais, les travaux correctifs montrés et décrits à l'Annexe « A » des présentes (les « Travaux»). Pour fins de précision, le Locateur s'engage à effectuer les Travaux à la satisfaction du Locataire.

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

5.2 Les Travaux ne devront, en aucun cas, nuire à la jouissance paisible du Locataire et devront être exécutés de façon à ne pas nuire à la sécurité du Locataire et des occupants.

5.3 Le Locateur s'engage à protéger toutes les surfaces adjacentes et le mobilier lors de l'exécution des Travaux et il s'engage également à remettre les Lieux Loués propres suite à l'exécution des Travaux.

5.4 Il est convenu entre les parties aux présentes que les travaux concernant le meuble PTM décrits à l'Annexe « A » seront exécutés par le Locateur, à la satisfaction du Locataire. Le coût de ces travaux représente un montant forfaitaire de 4,075$, plus les taxes applicables, et est payable en totalité, à la fin des travaux, par le Locataire au Locateur sur présentation d'une facture à cet effet.

6. Frais d'exploitation

Chaque année, à la date anniversaire du bail, un ajustement automatique du coût unitaire des frais d'exploitation sera fait selon la variation entre l'indice général des prix à la consommation, tous les éléments (« IPC »), publié par Statistique Canada pour la région de Montréal, pour le troisième mois précédant la date d'entrée en vigueur du Bail et celui publié le troisième mois précédant la date d'anniversaire du Bail. Le coût unitaire des frais d'exploitation, pour l'année 2018, est de **deux dollars et quarante et un cents (2,41$) le pied carré de la Superficie des Lieux Loués** et ce montant est final et lie les parties à titre d'année de base. **Pour fins de précision, les parties conviennent qu'à compter du 1er septembre 2020, les frais d'exploitation seront majorés à l'IPC.**

Advenant le cas où l'indice des prix à la consommation serait ramené à une nouvelle base, la formule s'appliquera en fonction de l'équivalence établie par Statistique Canada pour la région de Montréal.

7. Autres conditions :

7.1 À compter de la date de signature des présentes, l'article 3.2 du Bail concernant les options de renouvellement est annulé.

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

7.2 Le Locataire s'engage à prendre à sa charge le coût de la publication de la présente Première Convention de modification, sous la forme d'un avis de bail.

7.3 La présente Première Convention de modification est conditionnelle à l'approbation du Conseil d'agglomération du Locataire. La remise au Locateur d'un exemplaire de la présente Première Convention de modification dûment signée et paraphée par le représentant autorisé du Locataire attestera que ladite approbation a été obtenue.

7.4 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

POUR LE LOCATEUR:

Signée par le Locateur à Montréal ce 25 e jour du mois de Février 20 19.

Par : _____
Jules Camirand, président

POUR LE LOCATAIRE:

Signée par le Locataire à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 20_____.

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

La Première Convention de modification a été approuvée par le Conseil d'agglomération le _____.
Résolution no _____.

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

ANNEXE « A »

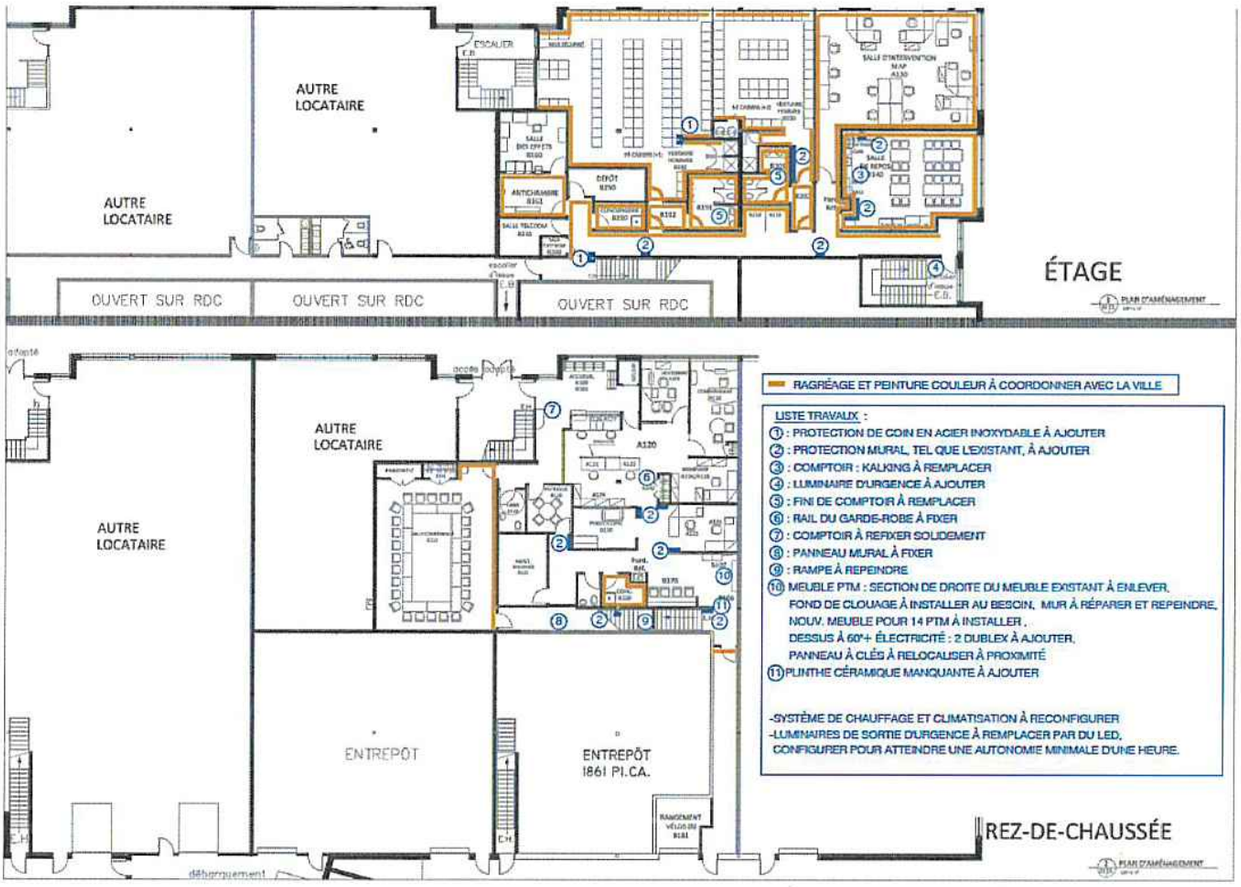

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

RÉSOLUTION DU LOCATEUR

EXTRAIT du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration de la société 9167-0133 Québec tenue à Montréal, le 25 Février 2019

SUR MOTION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

de louer, à Ville de Montréal un local situé au numéro civique 4807 Molson, dans la ville de Montréal, d'une superficie approximative de huit mille quatre cent 8,400) pieds carrés et faisant partie de l'immeuble connu sous Molson I, et ce, pour un terme de huit (8) ans;

d'autoriser Jules Camirand de la société à négocier au nom de cette dernière, à conclure les ententes, et à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet aux présentes, y compris la signature d'un bail, pour et au nom de la société.

Je certifie que ce qui précède est une copie fidèle d'une résolution adoptée par l'administrateur unique de 9167-0133 Québec inc en date du 25 Février 2019 conformément à la loi, aux documents constitutifs et aux règlements régissant ladite société et que, de plus, ladite résolution est présentement en vigueur pour n'avoir été ni amendée, ni abrogée, ni modifiée de quelque manière que ce soit.

CE 25 Février 2019

Signataire

Jules Camirand

DÉVELOPPEMENT CAMIRAND

PROJET : **PDQ44** — 21 février 2019

Molson

Ajout PTM14

HONORAIRES PROFESSIONNELS & "SOFT COSTS"			
CODE	**SECTIONS**	**AMÉNAGEMENT**	**BUDGET TOTAL**
01000	Architecte		$0,00
01000	Immodesign		$0,00
01000	Ing. structure		$0,00
01000	Ingénieur mécanique électrique		$0,00
01000	Permis		$0,00
	Sous-total professionnel & "soft costs" :	$0,00	$0,00

ÉQUIPEMENT			
CODE	**SECTION**	**AMÉNAGEMENT**	**BUDGET TOTAL**
12000	Bureu, chaisse, ordinateur (PTM14)	$1 725,00	$1 725,00
12000	Enseigne intérieur et extérieur	N/I	N/I
12000	Système de réseau, téléphonique et alarme	N/I	N/I
12000	Table et chaise, réfrigérateur, et four micro-onde	N/I	N/I
12000	Store	N/I	N/I
	Sous-total équipement :	$1 725,00	$1 725,00

RÉAMÉNAGEMENT			
CODE	**SECTIONS**	**AMÉNAGEMENT**	**BUDGET TOTAL**
01000	Conditions générales		$0,00
01010	Supervision et main-d'œuvre divers	$500,00	$500,00
02090	Démolition		$0,00
02175	Modification de plancher et travaux chez autre locatiare		$0,00
3300	Reparation beton - plancher - allocation		
05000	Métaux ouvré		$0,00
5100	Structure d'acier (ouvertures de toit) -		
06100	Menuiserie (F/I)	$650,00	$650,00
06410	Ébénisterie allocation		$0,00
	Corridor		$0,00
07300	Toiture		$0,00
7900	Fire proofing		
08100	Portes, cadres, fenêtre et quincaillerie (F/I) (8)		$0,00
08400	Porte et fenetre en aluminium puit lumiere		$0,00
09100	Système intérieur		$0,00
09300	Revetement de sol 6.00$pi.ca. + céramique salle de bain + moulure		$0,00
09700	Peinture	$300,00	$300,00
10100	Accessoires de toilettes et partitions		$0,00
15100	Plomberie et gaz		$0,00
15150	Gicleurs		$0,00
15200	Ventilation		$0,00
16300	Électricité (2 x 15amp + cablage)	$900,00	$900,00
16300	Allocation contingence electrique		
17000	Allocation contingence générale		
	Sous-total agrandissement :	$2 350,00	$2 350,00

TOTAL			
CODE	**SECTION**	**AMÉNAGEMENT**	**BUDGET TOTAL**
	Honoraires professionnels & "Softcosts"	$0,00	$0,00
	Équipment	$1 725,00	$1 725,00
	Bâtiment	$2 350,00	$2 350,00
	Fonds de prévoyance	$0,00	$0,00
	Administration et profit (12%)		$0,00
	Total	$4 075,00	$4 075,00

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1188042005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9167-0133 Québec inc., un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, d'une superficie de 8 400 pi², utilisé comme poste de quartier 44 pour le SPVM pour un terme de 8 ans et 16 jours, soit du 15 septembre 2019 au 30 septembre 2027. La dépense totale est de 1 633 821,48$, incluant les taxes applicables. Bâtiment 8160.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1188042005 - PDQ 44 - 9167-0133 Québec inc.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-06

Dominique BALLO
conseiller budgétaire
Tél : 514 872-7344
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2019/04/18
17:00

(2)

Dossier # : 1194069003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	1-Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., un local situé au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pi², pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019, et un local situé au 4e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pi², pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux, pour une dépense totale de 9 950 591,27 $, incluant les taxes, le loyer et les travaux d'aménagement 2- Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 $ taxes incluses (Bâtiment 8165-003)

Il est recommandé :

1- d'approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., un local situé au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pi², pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019 et un local situé au 4e étage de même immeuble, d'une superficie de 20 332 pi², pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 6 165 310,97 $, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail;
2- d'autoriser la dépense de 2 681 100,64 $, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 3928446 Canada inc.;

3- d'autoriser la dépense de 1 104 179,66 $, taxes incluses, en incidences;

4- d'ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 $ taxes incluses ;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au

sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,1 % par l'agglomération, pour un montant de 4 985 246,23 $, taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-02 14:09

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194069003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	1-Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., un local situé au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pi², pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019, et un local situé au 4e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pi², pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux, pour une dépense totale de 9 950 591,27 $, incluant les taxes, le loyer et les travaux d'aménagement 2- Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 $ taxes incluses (Bâtiment 8165-003)

CONTENU

CONTEXTE

Le 29 mars 2018, le conseil d'agglomération approuvait une entente de location entre la Ville de Montréal et l'entreprise 3928446 Canada inc. dans le but de mettre en place la phase 1 du regroupement d'une partie des effectifs du Service des ressources humaines (SRH) au 4e étage du 5800, rue Saint-Denis. Le SRH souhaite procéder à la mise en place de la phase 2 du projet de regroupement de ses effectifs au 4e et 5e étages du 5800, rue Saint-Denis. Le SRH souhaite également y regrouper les bureaux de la Division respect de la personne à cet endroit en raison de sa position centrale et de son accès facile pour ses clients.
Il est proposé de regrouper dans le même immeuble les unités suivantes :

- Direction de la rémunération globale et des systèmes d'information (DRGSI) - 81 employés
- Division respect de la personne (DRP) - 11 employés

Ces employés occupent actuellement deux sites qui seront réaménagés pour d'autres unités de la Ville. Les sites sont les suivants :

- le 3711, Saint-Antoine qui regroupe 33 employés;
- le 80, rue Queen qui regroupe 59 employés.

Pour ce faire, le SRH a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de négocier une nouvelle entente de location pour loger ces unités au 4e et au

5e étage du 5800, rue Saint-Denis. Le présent sommaire vise à faire approuver ce projet de modification de bail de façon à intégrer les nouveaux locaux au bail actuel (CG18 0183).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0183 - le 29 mars 2018 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., pour une période de 10 ans à compter du 1er novembre 2018, des espaces situés au 4e étage de l'immeuble sis au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie d'environ 18 180 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 3 732 167,84 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
CM10 0530 - le 14 juin 2010 - Approuver le projet de bail entre la Ville de Montréal et 3928466 Canada inc., pour la location d'un local d'une superficie de 20 000 pi² au 5800, rue Saint-Denis, pour les besoins du Bureau de poste de la Ville et du Centre d'impression numérique, du 1er décembre 2010 au 30 novembre 2019, pour un montant total approximatif de 4 487 356,44 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le sommaire décisionnel vise à faire approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., un local situé au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pi², pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019 et un local situé au 4e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pi², pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 6 165 310,97 $, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification de bail.
Le propriétaire devra maintenir, à ses frais, en tout temps au cours du bail, les lieux loués, leurs améliorations et transformations ainsi que l'édifice en bon état et propre à l'occupation et il devra, dès qu'il sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations.

De plus, le Locateur assumera les travaux de base pour une somme de 535 000 $. La liste des travaux de base se trouve à l'annexe G du bail. Les travaux consistent principalement à démolir les locaux actuels, installer les nouveaux systèmes CVC, aménager la salle mécanique, niveler les planchers de béton, changer l'entrée électrique, installer un compteur électrique, changer les fenêtres extérieures, modifier les gicleurs, préparer les murs périphériques du local, etc.

JUSTIFICATION

Le SRH est en voie d'implanter un nouveau modèle d'affaires et une offre de service plus actuelle. Pour ce faire, il doit revoir sa structure et regrouper certaines activités. Dans ce cadre, il s'avère que les espaces occupés par le SRH ne sont pas suffisants et après une analyse approfondie, le parc immobilier d'espace à bureau de la Ville est actuellement très sollicité et ne peut répondre à la demande supplémentaire dans un délai raisonnable.
De plus, la mise en commun des équipes de soutien RH permettra d'uniformiser, de rehausser et d'optimiser les standards de la Ville en matière de pratiques RH.

Le regroupement de la DRGSI dans une nouvelle location est justifié pour :

• Faciliter le savoir-faire RH : faciliter la formation des ressources, l'échange des meilleurs pratiques (collaboration), les alignements, l'uniformisation des pratiques et les communications;

• Développer la cohésion axée sur la valeur ajoutée aux clients (employés et gestionnaires) et le sentiment d'appartenance;

• Simplifier l'encadrement des équipes par les gestionnaires (actuellement sur 2 sites);

• Diminuer de façon marquée les déplacements (économie de temps et de frais de déplacements).

Pour ce qui est de la Division Respect de la personne, une suite au 5e étage leur permettra de bénéficier de confidentialité pour leurs opérations tout en étant rapproché des autres unités RH.

De plus, dans un autre ordre d'idée, les espaces libérés au 80, rue Queen seront aménagés pour les besoins du Service de technologie et de l'information (STI) dont l'ajout d'effectif en 2019 est considérable. Concernant les espaces libérés au 3711, Saint-Antoine, ils seront réaménagés pour combler les besoins en espace de la Direction de la dotation du SRH.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES LOCATION

Les tableaux suivants représentent les dépenses totales en loyer pour la durée de ce bail :

Location 5800, rue Saint-Denis	**Total du 1er sept. 2019 au 31 oct. 2028 (5e étage)**	**Total du 1er nov. 2019 au 31 oct. 2028 (4e étage)**	**Dépense totale**
Superficie (pi²)	4 905,00 pi²	20 332,00 pi²	25 237,00 pi²
Loyer de base	541 082,83 $	2 203 904,09 $	2 744 986,92 $
Frais d'exploitation	338 567,63 $	1 377 899,64 $	1 716 467,27 $
Taxes foncières	134 887,50 $	548 964,00 $	683 851,50 $
Stationnement	55 000,00 $	162 000,00 $	217 000,00 $
Total avant taxes	1 069 537,96 $	4 292 767,73 $	5 362 305,69 $
TPS (5 %)	53 476,90 $	214 638,40 $	268 115,30 $
TVQ (9,975 %)	106 686,40 $	428 203,58 $	534 889,98 $
Total incluant taxes	**1 229 701,26 $**	**4 935 609,71 $**	**6 165 310,97 $**
Ristourne de TPS	(53 476,90) $	(214 638,40) $	(268 115,30) $
Ristourne de TVQ (50 %)	(53 343,22) $	(214 101,79) $	(267 445,01) $
Coût total net	1 122 881,14 $	4 506 869,52 $	5 629 750,66 $

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

La dépense totale de loyer représente un montant de 6 165 310,97 $, incluant les taxes. À titre de précision, le loyer pour les espaces de stationnement est requis pour les employés qui utiliseront leurs véhicules dans le cadre de leurs déplacements en raison des exigences particulières de leur fonction de travail.

La valeur locative incluant les frais d'exploitation pour ce type de local dans ce secteur oscille entre 22 $ et 24 $/pi². Le taux de location moyen pour la durée de cette entente est de 22,58 $/pi².

Pour l'année 2019, la dépense de 121 440,50 $, net des ristournes de taxes, sera assumée par le budget de fonctionnement du SGPI. Pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du SGPI, sera ajustée pour un montant récurrent de 666 821.78 $ taxes

incluses. Pour les informations complètes concernant les ajustements budgétaires, voir le document en pièce jointe dans l'intervention du Service des finances.

La transaction visée par la résolution CG18 0183 stipulait que le taux locatif moyen pour la durée de cette location était de 16,21 $/pi² car la Ville avait choisi l'option d'assumer le coût des travaux de base pour cet espace. Dans la transaction qui nous concerne, considérant que le propriétaire demande un loyer de base plus élevé pour ces locaux, il est plus avantageux pour la Ville d'assumer un loyer moyen de 22,58 $/pi² et de demander au propriétaire de défrayer le coût des travaux de base. De plus, l'immeuble affichait un taux de vacances plus élevé en 2018 qu'en 2019, ce qui avait permis à la Ville de négocier un meilleur taux de loyer à cette époque. À noter que cette transaction se situe dans la fourchette inférieure de la valeur locative du marché.

DÉPENSES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement pour cette location :

	Coûts estimés
Travaux d'aménagement	2 119 908,00 $
Contingences 10%	211 990,80 $
Incidences	960 365,00 $
Total avant taxes	3 292 263,80 $
TPS (5 %)	164 613,19 $
TVQ (9.975 %)	328 403,31 $
Totales taxes incluses	3 785 280,30 $
Ristourne de TPS	(164 613,19) $
Ristourne de TVQ	(164 201,66) $
Coût total net	3 456 465,46 $

Les travaux d'aménagement consistent à construire la totalité des bureaux et salles de rencontres nécessaires au bon fonctionnement du service. Ces travaux incluent notamment, la construction des cloisons, l'installation des portes intérieures, la finition des murs, la finition des plafonds, la pose des revêtements de plancher, l'installation des luminaires, l'ébénisterie, l'achat et l'installation des postes de travail selon les normes d'aménagement, etc.

Le coût des incidences inclut l'achat du mobilier et la télécommunication entre autres.

Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 3 785 280,30 $. La surveillance des travaux et l'approbation des factures seront effectuées par la Division des projets corporatifs du SGPI.

Les travaux sont prévus au PTI du SGPI.

Cette dépense (loyer et travaux d'aménagement) sera assumée à 50,1 % par l'agglomération, pour un montant de 4 985 246,23 $, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le locateur détient déjà le certificat Boma Best pour cet immeuble et répond aux exigences du plan d'action.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au dossier impliquerait que le SGPI devra trouver de nouveaux emplacements afin de répondre aux besoins RH et du STI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération le 18 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves DESJARDINS, Service des ressources humaines
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière
Nathalie ORTEGA, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Nathalie ORTEGA, 21 février 2019
Yves DESJARDINS, 20 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-08

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514-872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-02-28

CONVENTION DE MODIFICATION DE BAIL

ENTRE : **3928446 CANADA Inc.**, personne morale constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, L.R.C. (1985), c. C-44, ayant son siège au 5 800 St-Denis, bureau 1 100, à Montréal, province de Québec, H2S 3L5, agissant et représentée par Mitchell Moss, son Président, dûment autorisé(e) aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) La Résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) octobre deux mille six (2006); et

b) La résolution numéro CG19_____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du_____2019;

Ci-après nommée le « **Locataire** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QU' aux termes d'une convention de bail signée par le Locataire le 5 avril 2018 et signée par le Locateur le 28 février 2018 (ci-après appelée le (« Bail ») concernant des locaux désignés comme l'unité 401, dont la Superficie locative des Lieux loués est fixée à dix-huit mille cent quatre-vingt (18,180) pieds carrés et situés au quatrième (4e) étage dans l' immeuble sis au 5 800 rue St-Denis, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme de dix (10) ans, commençant le 1er novembre 2018 et se terminant le 31 octobre 2028;

ATTENDU QUE le Locateur convient de louer au Locataire des locaux additionnels situés au 4e étage et au 5e étage de l'immeuble sis au 5 800 rue St-Denis, Montréal, Québec (le « Premier espace additionnel »), ayant une superficie locative d'approximativement vingt-cinq mille deux cent trente-sept pieds carrés (25,237 pi²) (la « Superficie locative du Premier espace additionnel ») , le tout conformément au Bail, mais sujet aux modalités stipulées aux présentes;

ATTENDU QUE Le Locataire a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) ;

ATTENDU QUE sauf si définies autrement aux présentes, les expressions auront les définitions qui leur sont attribuées dans le Bail;

ATTENDU QU'À compter de la date d'exécution de cette Convention de modification de bail (la «Convention»), le Locataire et le Locateur souhaitent faire les ajouts suivants au Bail.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1.0 **Préambule**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la Convention.

2.0 L'article 2 du Bail est supprimé et remplacé par le suivant :

2.1 **Désignation :** Un local situé au 4e et au 5e étage du bâtiment sis au 5 800, rue St-Denis, à Montréal, province de Québec, H2S 3L5, tel que montré sur les plans joints au Bail comme Annexe B et Annexe F. Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 2 334

Locateur	Locataire
	PG

212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2.2 **Superficie locative des Lieux loués :** La Superficie locative des Lieux loués est fixée à dix-huit mille cent quatre-vingt pieds carrés (18,180 pi²).

Premier espace additionnel : La Superficie locative du Premier espace additionnel situé au 4e et au 5e étage de l'Édifice est d'approximativement vingt-cinq mille deux cent trente-sept pieds carrés (25,237 pi²) laquelle est montrée à l'Annexe F des présentes. La Superficie locative du Premier espace additionnel est composée de vingt mille trois cent trente-deux (20,332) pieds carrés pour l'unité 402 au 4è étage et de quatre mille neuf cent cinq (4,905) pieds carrés pour l'unité 500 au 5è étage. La Superficie locative du Premier espace additionnel nette inclue un facteur de dix pour cent (10%) pour les aires communes.

La Superficie locative du Premier espace additionnel sera mesurée par un Expert selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, au plus tard trois (3) mois de la date de signature de la Convention et liera les parties à compter de la première journée de la Convention. Le Locateur doit faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention. Les parties conviennent que nonobstant le mesurage du Premier espace additionnel, la Superficie locative du Premier espace additionnel ne peut excéder celle fixée ci-dessus.

Nonobstant toute disposition contraire dans le Bail, il est entendu que pour le calcul de tout loyer autre que le Loyer de base, ledit loyer sera calculé en fonction du total de la Superficie locative des Lieux loués et de la Superficie locative du Premier espace additionnel, c'est-à-dire quarante-trois mille quatre cent dix-sept (43,417) pieds carrés, sous réserve d'un mesurage du Premier espace additionnel tel que prévu au présent article.

2.3 **Superficie locative de l'Édifice :** La Superficie locative de l'Édifice est fixée à six cent soixante-dix mille pieds carrés (670 000 pi²).

2.4 **Quote-part d'occupation :** La Superficie locative des Lieux loués et la Superficie locative du Premier espace additionnel équivalent à approximativement six virgule quarante-huit pour cent (6,48%) de la Superficie locative de l'Édifice. Elles sont établies de la façon suivante :

- Quote-part d'occupation superficie initiale 4e (2,71 %)
- Quote-part d'occupation superficie Premier espace additionnel 4e (3,03%)
- Quote-part d'occupation superficie Premier espace additionnel 5e (0,74%)

La quote-part des Lieux loués et du Premier espace additionnel sera ajustée à la suite du mesurage du Premier espace additionnel effectué conformément aux dispositions de l' article 2.2, du présent Bail.

Par ailleurs, si la Superficie locative de l'Édifice est augmentée, le Locateur devra faire mesurer par un Expert, selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, la superficie de l'Édifice destinés à la location incluant cette augmentation de superficie, qu'ils soient loués ou non, au plus tard trois (3) mois de la fin des travaux visant toute telle augmentation de la Superficie locative de l'Édifice. Cette modification liera les parties à compter de la date de la fin des travaux et le Locateur devra faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention.

2.5 **Stationnement :** Le Locateur doit permettre au Locataire d'utiliser les espaces de stationnement rattachés à l'Immeuble à l'usage des employés du Locataire, des personnes à mobilité restreinte et des visiteurs, sans attribution spécifique, pour quarante-cinq (45) places extérieures. À noter qu'à la date de la Convention le coût pour un stationnement extérieur non-réservé est de 100 $ par mois incluant les Taxes de vente, le tout sujet à des ajustements de temps en temps durant le Terme selon le coût réel défrayé par le Locateur.

3. L'article 3.1 du Bail est modifié en y ajoutant le paragraphe ci-dessous :

Le Bail, relativement au Premier espace additionnel du 5e étage décrit à l'article 2.0 des présentes, est consenti pour une durée de neuf (9) ans et deux (2) mois commençant le 1er septembre 2019 et se terminant le 31 octobre 2028. Si le Bail débute à une date différente de celle indiquée ci-dessus dû quelques retard que ce soit, le Locateur confirmera

Locateur	Locataire

par écrit au Locataire les nouvelles dates qui constitueront la première journée du Bail pour le Premier espace additionnel, tel que prévu à l'Annexe G.

Le Bail, relativement au Premier espace additionnel du 4e étage décrit à l'article 2.2 des présentes, est consenti pour une durée de neuf (9) ans commençant le 1er novembre 2019 et se terminant le 31 octobre 2028. Si le Bail débute à une date différente de celle indiquée ci-dessus dû quelques retard que ce soit, le Locateur confirmera par écrit au Locataire les nouvelles dates qui constitueront la première journée du Bail pour le Premier espace additionnel, tel que prévu à l'Annexe G.

Pour fins de clarification, il est convenu entre les parties que la date d'expiration de la durée pour le Premier espace additionnel sera le 31 Octobre 2028.

Il est convenu que la date d'anniversaire du Bail est le 1er novembre de chaque année.

Il est convenu que le Locataire pourra, si possible, prendre possession du Premier espace additionnel avant les dates ci-dessus, sans avoir l'obligation de payer le loyer ou tout autre montant au Locateur, et ce jusqu'au 1er novembre 2019 pour le 4e étage et jusqu'au 1er septembre pour le 5e étage.

4. L'article 3.2 du Bail est modifié en y ajoutant le paragraphe ci-dessous :

   L'option de renouveler le Bail prévu au présent article s'applique au Premier espace additionnel.

5. Le paragraphe suivant sont ajoutés à l'article 4.2

   Le loyer de base pour le Premier espace additionnel du 4e étage se compose des coûts unitaires suivants :

   - Pour la période du premier (1er) novembre 2019 ou à la date de prise de possession au trente (30) novembre 2024, le loyer de base sera établi à onze dollars et cinquante cents le pied carré (11,50 $/pi²) ;

   - Pour la période du premier (1er) décembre 2024 au trente et un (31) octobre 2028, le loyer de base sera établi à douze dollars et soixante-quinze cents le pied carré (12,75 $/pi²) ;

   Le loyer de base pour le Premier espace additionnel du 5e étage se compose des coûts unitaires suivants :

   - Pour la période du premier (1er) septembre 2019 ou à la date de prise de possession au trente (30) novembre 2024, le loyer de base sera établi à onze dollars et cinquante cents le pied carré (11,50 $/pi²) ;

   - Pour la période du premier (1er) décembre 2024 au trente et un (31) octobre 2028, le loyer de base sera établi à douze dollars et soixante-quinze cents le pied carré (12,75 $/pi²) ;

6. L'article 8.2 du Bail est supprimé et remplacé par le suivant:

   8.2 **Usage :** n'utiliser les Lieux loués et le Premier espace additionnel qu'à des fins de bureau.

7. Les annexes suivantes sont ajoutées à l'article 15.1

   ► Annexe F : Plan du Premier espace additionnel.
   ► Annexe G : Travaux d'aménagement et Travaux de base du Premier espace additionnel.
   ► Annexe H : Programme fonctionnel et technique du Premier espace additionnel

8. Intégration des termes du Bail

   Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette Convention, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis au Premier espace additionnel.

Locateur	Locataire

9. Commission de courtage

Le Locataire déclare et garantit au Locateur qu'aucun courtier ni agent n'a négocié la présente Convention, ni pris part à la négociation, à la conclusion ou à la signature de celle-ci. Advenant une réclamation d'un courtier à l'égard de la transaction visée par la Convention, la commission de ce courtier sera entièrement payable par le Locataire à la complète exonération du Locateur.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 1er Mars 2019

3928446 CANADA Inc.,

par : Mitchell Moss

Le _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

par : Yves SAINDON

Locateur	Locataire

Annexe F

Plan du Premier espace additionnel.

Unité 402 :

Superficie locative de 20 332 pi²

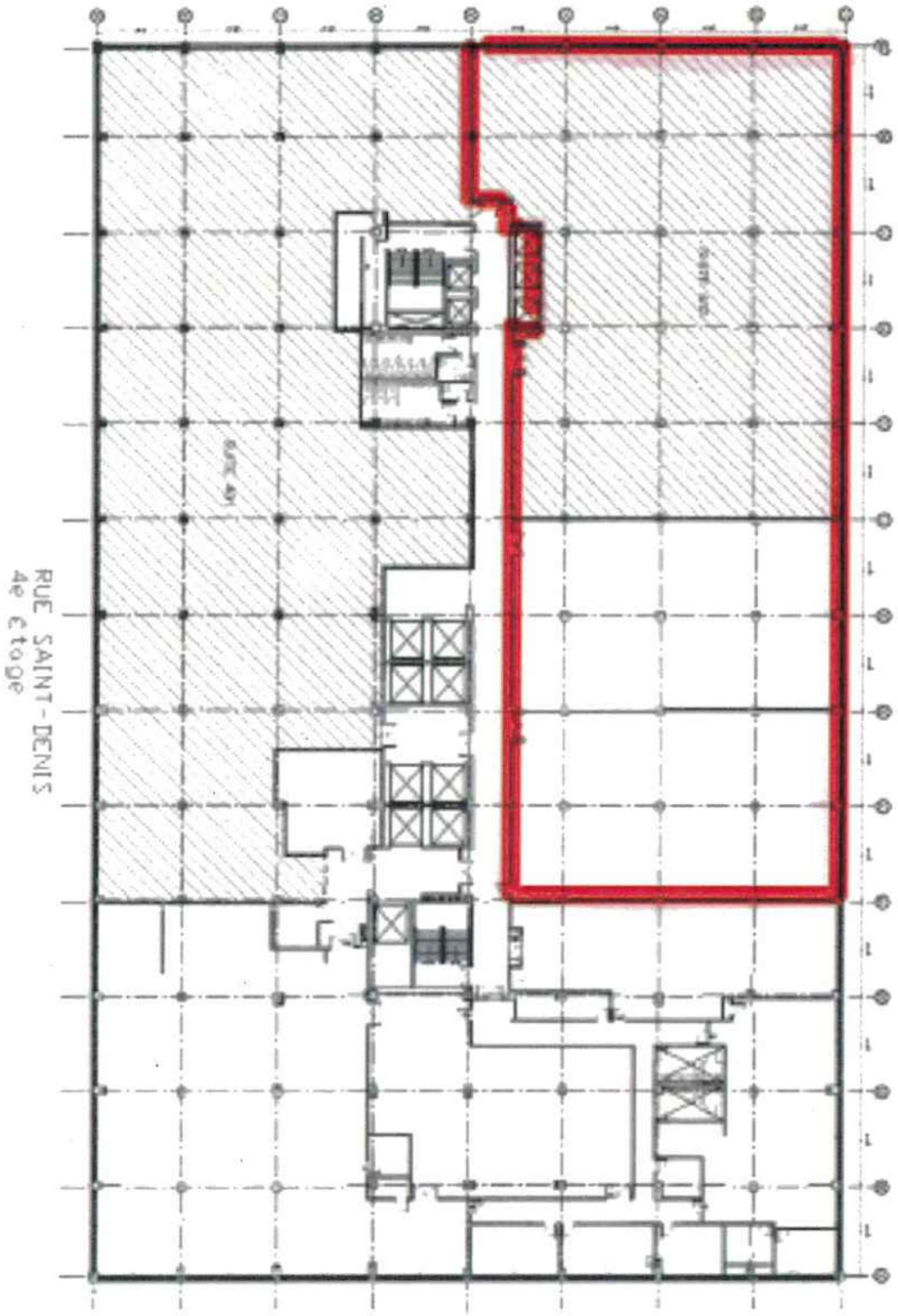

Suite 500

Superficie locative de 4 905 pi²

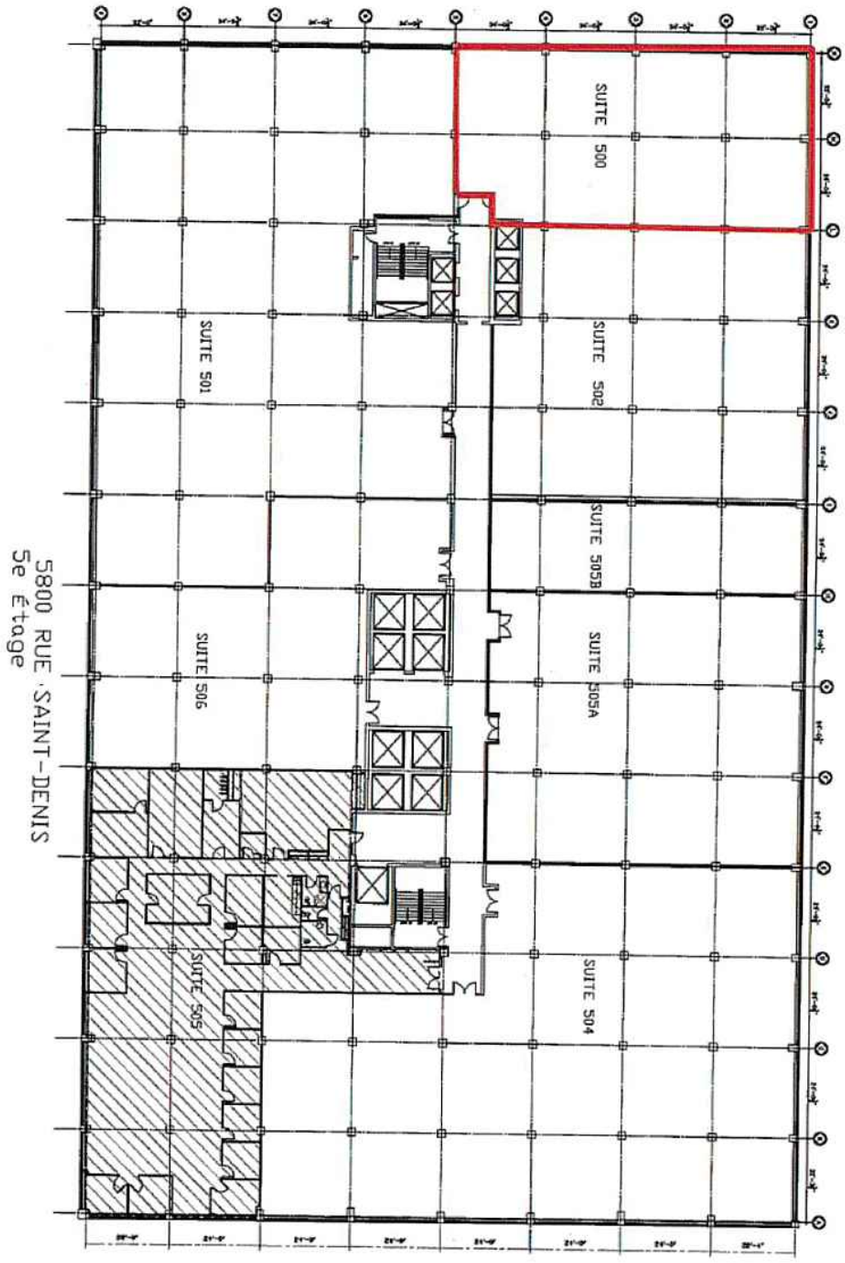

Annexe G

Travaux d'aménagement et Travaux de base du Premier espace additionnel.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PREMIER ESPACE ADDITIONNEL

1.0 Modalités :

Le Locateur livrera le Premier espace additionnel dans une condition « telle quelle » selon la date prévue à l'article 1.2, à l'exception des travaux suivants qui seront effectués par le Locateur :

a) au frais du Locateur, les travaux de base tels que décrits à l'article 2 du présent annexe
b) au frais du Locataire dont le budget est décrit à l'article 1.7 du présent annexe et selon un projet clé en main conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique du Premier espace additionnel (« Annexe H»),

(Collectivement les « Travaux ») selon les modalités suivantes :

1.1.1 Les plans préliminaires approuvés par le Locataire dans les cinq (5) jours suivants la réception, serviront de base aux plans d'exécution qui devront être préparés par un Expert.

1.1.2 Les plans d'exécution devront être soumis au Locataire pour approbation préalable. Ces plans, une fois approuvés par le Locataire, seront considérés comme finaux et les travaux du Locateur devront être conformes à ceux-ci. L'approbation du Locataire se limite toutefois à l'aspect architectural du Premier espace additionnel et n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité d'effectuer les travaux conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique du Premier espace additionnel.

1.1.3 Le Locateur et le Locataire conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.

1.1.4 Si le Locateur effectue des travaux non conformes au Programme fonctionnel et technique du Premier espace additionnel ou aux plans d'exécution, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tous tels travaux.

1.1.5 Dans tous les cas, le Locateur sera responsable de conclure les contrats avec les architectes, ingénieurs, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Le Locateur tiendra indemne le Locataire de toute poursuite, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, qui pourrait lui être adressée relativement aux Travaux.

1.1.6 L'entrepreneur et les principaux sous-traitants devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine. Le Locataire pourra soumettre une liste d'entrepreneurs que le

Locateur s'engage à inviter à soumissionner s'ils lui sont acceptables. Le Locateur s'engage à communiquer au Locataire, par écrit, le nom de l'entrepreneur choisi.

1.1.7 Le Locateur devra obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire dont il assumera les frais.

1.1.8 Le Locataire pourra suivre l'évolution des Travaux afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Locataire, le cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité quant aux Travaux à condition que la présence d'un tel représentant ne nuise en rien à l'avancement de tous les travaux.

1.1.9 Le Locateur s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Locataire pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.

1.1.10 Le Locataire pourra désigner toute autre personne que son représentant désigné pour visiter le chantier pendant les Travaux, pour prendre des mesures ou pour faire toute inspection concernant les Travaux. Un tel geste ne devra pas être interprété comme étant une prise de possession de la part du Locataire, ni une renonciation à quelque droit prévu à la présente convention et au Bail.

1.1.11 Le Locateur et le Locataire s'engagent à collaborer afin de réaliser les Travaux et le Locateur sélectionnera un entrepreneur afin de réaliser les Travaux dans les délais et selon le Budget prévus aux articles 1.2 et 1.7 respectivement ci-après.

1.2 **Fin des travaux** : Les Travaux devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire selon les modalités prévues à l'article 1.3 ci-après, au plus tard le 1er Août, 2019 pour le 5è étage et le 1er Octobre pour le 4è étage.

Il est convenu que le Locataire doit coordonner promptement avec le Locateur ses plans pour les Travaux pour que le Locateur puisse compléter les Travaux avant le 1er novembre 2019, à défaut de quoi la fin des Travaux sera reportée d'un nombre de jours équivalent sans aucun recours que ce soit contre le Locateur.

Il est également convenu que les Travaux ne seront pas effectués tant que le Locataire n'aura pas fourni au Locateur la confirmation écrite par un représentant du Locataire de l'approbation du Conseil municipal quant à la Convention, étant convenu que le Locataire signera la Convention au plus tard quinze (15) jours suivant ladite confirmation.

1.3 **Acceptation provisoire** : Dès que les Travaux seront substantiellement terminés et

que le Premier espace additionnel sera prêt à l'usage auquel il est destiné, un Expert accompagné du représentant du Locataire en fera l'examen en vue de leur acceptation provisoire. L'Expert attestera par écrit la conformité des Travaux, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Le certificat de parachèvement des Travaux, lequel indiquera les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées par le Locateur, devra être approuvé par le Locataire. Le délai maximum sera de quinze (15) jours, à moins qu'il s'agisse de travaux d'une complexité nécessitant un délai plus long.

1.4 **Acceptation définitive** : Lorsque tous les Travaux à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'acceptation provisoire auront été complétés, l'Expert attestera par écrit l'acceptation définitive des Travaux.

Cette acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait pendant l'été ou la climatisation et l'état du stationnement lorsque l'acceptation des travaux a lieu en hiver.

1.5 **Période d'emménagement**:

Après l'acceptation provisoire, le Locataire bénéficiera d'une période d'emménagement de trente (30) jours pendant laquelle il ne paiera aucun loyer ni compensation de quelque nature que ce soit.

Le Bail du Premier espace additionnel débutera à la fin de la période d'emménagement. À cet effet, le Locateur devra confirmer par écrit au Locataire la date qui constituera la première journée du bail du Premier espace additionnel si celles-ci ne coïncident pas avec la date stipulée à l'article 3.1 du Bail tel qu'amandé.

1.6 **Retard** : Si les Travaux ne sont pas terminés à la date prévue à l'article 1.2, à moins que le retard soit dû à un acte ou à une faute du Locataire, auquel cas cette date sera reportée d'un nombre de jours équivalant à la période d'un tel retard (étant entendu que la durée pour le Premier espace additionnel ne sera pas prolongée), le Locataire pourra, à sa seule et entière discrétion, exercer l'une ou l'autre des options suivantes:

a) consentir au Locateur un délai supplémentaire pour lui permettre de terminer les Travaux, auquel cas les dates prévues seront reportées en conséquence ; ou

b) terminer lui-même les Travaux, aux entiers frais du Locataire.

Il est entendu entre les parties qu'une collaboration étroite et prompte est essentielle à l'accomplissement des Travaux à l'intérieur des délais prévus. Le Locataire reconnait que le Locateur va relocaliser un locataire, soit Carré Technologies Inc., présentement situé dans une partie du Premier espace additionnel au 4è étage avant de pouvoir compléter tous les Travaux au 4è étage.

1.7 **Paiement des Travaux d'aménagement** : Le coût des Travaux, incluant les honoraires professionnels, représente un montant maximum de **deux millions cent dix-neuf mille neuf cent huit** dollars **(2,119,908.00 $)**, excluant les Taxes de vente

ainsi que tout coût supplémentaire (l' « Extra ») ayant fait l'objet d'une approbation écrite du Locataire au préalable conformément aux dispositions de l'article 1.1.3 (le « Budget »), le cas échéant, et est payable au Locateur sur présentation d'une facture comme suit : quatre-vingt-cinq pour cent (85%) lors de l'acceptation provisoire et le solde, soit quinze pour cent (15%), lors de l'acceptation définitive.

Le Locateur fera des efforts raisonnables pour effectuer les Travaux conformément audit Budget et à la satisfaction du Locataire. Le Locataire sera responsable, dans tous les cas, de payer la totalité des coûts des Travaux relatifs à l'Annexe H. En cas de coûts additionnels, tous Extras devront être convenus entre les parties et ces coûts seront toujours assumés par le Locataire. Les parties collaboreront raisonnablement ensemble à cet égard.

1.8 **Remise en état** : À l'échéance du Bail, le Locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, excluant tout bien meuble et le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre les Lieux loués et le Premier espace additionnel dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale. Le Locataire devra retirer tout câblage de télécommunications et toutes installations spéciales ou non approuvées par le Locateur. De plus, le Locateur devra, sans frais, remettre au Locataire dans les dix (10) jours suivants la fin du Bail, toute la signalisation du Locataire et, dans la mesure où ceux-ci appartiennent au Locataire, les serrures numériques, les chemins de clés, ainsi que toutes les composantes du système d'alarme.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués ou dans ou sur le Premier espace additionnel après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

2.0 Travaux du Premier espace additionnel

2.1 **Modalités** : Le Locateur devra effectuer, à ses frais, selon les conditions prévues pour les Travaux ci-avant décrites, les Travaux suivants :

2.1.1 Suite 500 : certains travaux d'une valeur maximale de quinze dollars (15.00 $) le pied carré de la superficie locative de l'unité 500 incluant les travaux suivants:

- la démolition des bureaux;
- l'installation d'une nouvelle unité CVC;
- l'aménagement d'une nouvelle salle mécanique (si applicable);
- le retrait de tous les tapis;
- la mise en état des planchers pour que ceux-ci soient prêts à recevoir le fini;

2.1.2 Suite 402 :

- Des fenêtres en aluminium à coupure thermique et les unités faible « E » selon les standards de l'Immeuble ;

- Toiles solaires, selon les standards de l'Immeuble, installées aux fenêtres du périmètre ;

- La démolition ;

- L'aménagement d'une nouvelle salle mécanique selon les standards de l'Immeuble, et si nécessaire, deux nouvelles salles mécaniques ;

- Porte d'entrée principale double en verre trempé et porte de sortie secondaire, incluant le cadrage et la quincaillerie, selon les standards de l'Immeuble ;

- La finition de plafond en gypse autour des fenêtres extérieures selon les standards de l'Immeuble

- Les murs de périmètre doivent être prêts à recevoir la peinture (couche de fond prêt à recevoir le fini) ;

- Dalle de plancher nivelée– sans fini prêt à recevoir ;

- Entrée électrique d'une capacité équivalent à 6W / p.c. Distribution par le Locataire, incluant le panneau, le transformateur 347V/120-208V 3 phases ;

- CVAC – 1 tonne par 500 p.c. La distribution, les contrôles et chauffage de verrouillage (heating interlocking) par le Locataire ;

- Fourniture d'air frais pour une (1) personne par 150 p.c ;

- Gicleurs selon le Code. La distribution/les modifications du système des gicleurs par le Locataire ;
- Le Premier espace additionnel livré respecte les Codes d'incendie, de sécurité ; et

- Installation d'un compteur d'électricité.

ANNEXE H

Montréal

PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE

REGROUPEMENT DES EFFECTIFS DES RESSOURCES HUMAINES PHASE 2
ÉDIFICE : 8165



Ville de Montréal

Direction de la gestion des projets immobiliers
Division – projets corporatifs
Service de la gestion et de la planification immobilière

Le 1er février 2019

Détail annuel du loyer - 5800 St-Denis - 4e

	2019 (1er novembre)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028 (10 mois)	Total
Superficie Totale (pi²)	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**	**20 332,00**
Loyer de base	38 969,67 $	233 818,00 $	233 818,00 $	233 818,00 $	233 818,00 $	235 935,92 $	259 233,00 $	259 233,00 $	259 233,00 $	216 027,50 $	2 203 904,09 $
Frais d'exploitation	25 516,66 $	153 099,96 $	153 099,96 $	153 099,96 $	153 099,96 $	153 099,96 $	153 099,96 $	153 099,96 $	153 099,96 $	127 583,30 $	1 377 899,64 $
Taxes foncières	10 166,00 $	60 996,00 $	60 996,00 $	60 996,00 $	60 996,00 $	60 996,00 $	60 996,00 $	60 996,00 $	60 996,00 $	50 830,00 $	548 964,00 $
Strationnement	3 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $	18 000,00 $	15 000,00 $	162 000,00 $
Total avant taxes	77 652,33 $	465 913,96 $	465 913,96 $	465 913,96 $	465 913,96 $	468 031,88 $	491 328,96 $	491 328,96 $	491 328,96 $	409 440,80 $	4 292 767,73 $
TPS (5%)	3 882,62 $	23 295,70 $	23 295,70 $	23 295,70 $	23 295,70 $	23 401,59 $	24 566,45 $	24 566,45 $	24 566,45 $	20 472,04 $	214 638,40 $
TVQ (9,975%)	7 745,82 $	46 474,92 $	46 474,92 $	46 474,92 $	46 474,92 $	46 686,18 $	49 010,06 $	49 010,06 $	49 010,06 $	40 841,72 $	428 203,58 $
Total incluant taxes	**89 280,77 $**	**535 684,58 $**	**535 684,58 $**	**535 684,58 $**	**535 684,58 $**	**538 119,65 $**	**564 905,47 $**	**564 905,47 $**	**564 905,47 $**	**470 754,56 $**	**4 935 609,71 $**
Ristourne de TPS	(3 882,62) $	(23 295,70) $	(23 295,70) $	(23 295,70) $	(23 295,70) $	(23 401,59) $	(24 566,45) $	(24 566,45) $	(24 566,45) $	(20 472,04) $	(214 638,40) $
Ristourne de TVQ (50%)	(3 872,91) $	(23 237,46) $	(23 237,46) $	(23 237,46) $	(23 237,46) $	(23 343,09) $	(24 505,03) $	(24 505,03) $	(24 505,03) $	(20 420,86) $	(214 101,79) $
Coût total net	81 525,24 $	489 151,42 $	489 151,42 $	489 151,42 $	489 151,42 $	491 374,97 $	515 833,99 $	515 833,99 $	515 833,99 $	429 861,66 $	4 506 869,52 $

Détail annuel du loyer - 5800 St-Denis - 5e

	2019 (1er septembre)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028 (10 mois)	Total
Superficie Totale (pi²)	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**	**4 905,00**
Loyer de base	18 802,51 $	56 407,50 $	56 407,50 $	56 407,50 $	56 407,50 $	56 918,44 $	62 538,75 $	62 538,75 $	62 538,75 $	52 115,63 $	541 082,83 $
Frais d'exploitation	12 311,55 $	36 934,65 $	36 934,65 $	36 934,65 $	36 934,65 $	36 934,65 $	36 934,65 $	36 934,65 $	36 934,65 $	30 778,88 $	338 567,63 $
Taxes foncières	4 905,00 $	14 715,00 $	14 715,00 $	14 715,00 $	14 715,00 $	14 715,00 $	14 715,00 $	14 715,00 $	14 715,00 $	12 262,50 $	134 887,50 $
Strationnement	2 000,00 $	6 000,00 $	6 000,00 $	6 000,00 $	6 000,00 $	6 000,00 $	6 000,00 $	6 000,00 $	6 000,00 $	5 000,00 $	55 000,00 $
Total avant taxes	38 019,06 $	114 057,15 $	114 057,15 $	114 057,15 $	114 057,15 $	114 568,09 $	120 188,40 $	120 188,40 $	120 188,40 $	100 157,01 $	1 069 537,96 $
TPS (5%)	1 900,95 $	5 702,86 $	5 702,86 $	5 702,86 $	5 702,86 $	5 728,40 $	6 009,42 $	6 009,42 $	6 009,42 $	5 007,85 $	53 476,90 $
TVQ (9,975%)	3 792,40 $	11 377,20 $	11 377,20 $	11 377,20 $	11 377,20 $	11 428,17 $	11 988,79 $	11 988,79 $	11 988,79 $	9 990,66 $	106 686,40 $
Total incluant taxes	**43 712,41 $**	**131 137,21 $**	**131 137,21 $**	**131 137,21 $**	**131 137,21 $**	**131 724,66 $**	**138 186,61 $**	**138 186,61 $**	**138 186,61 $**	**115 155,52 $**	**1 229 701,26 $**
Ristourne de TPS	(1 900,95) $	(5 702,86) $	(5 702,86) $	(5 702,86) $	(5 702,86) $	(5 728,40) $	(6 009,42) $	(6 009,42) $	(6 009,42) $	(5 007,85) $	(53 476,90) $
Ristourne de TVQ (50%)	(1 896,20) $	(5 688,60) $	(5 688,60) $	(5 688,60) $	(5 688,60) $	(5 714,09) $	(5 994,40) $	(5 994,40) $	(5 994,40) $	(4 995,33) $	(53 343,22) $
Coût total net	39 915,26 $	119 745,75 $	119 745,75 $	119 745,75 $	119 745,75 $	120 282,17 $	126 182,79 $	126 182,79 $	126 182,79 $	105 152,34 $	1 122 881,14 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194069003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	1-Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., un local situé au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pi², pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1er septembre 2019, et un local situé au 4e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pi², pour une période de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, à des fins de bureaux, pour une dépense totale de 9 950 591,27 $, incluant les taxes, le loyer et les travaux d'aménagement 2- Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 $ taxes incluses (Bâtiment 8165-003)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194069003 - Bail et améliorations locatives 5800 Saint-Denis - RH.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1198207002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant de 793 857 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc.

Il est recommandé d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant de 793 857 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-01 10:26

Signataire : Peggy BACHMAN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198207002**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant de 793 857 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (ci-après " AccèsLogis Québec"), l'organisme Ma Chambre inc. a soumis un projet de rénovation majeure d'un immeuble résidentiel vétuste. Le projet permettra de réaliser 24 chambres et des espaces communautaires.
Le financement de base des projets provient du programme AccèsLogis Québec auquel contribue la Ville de Montréal (la part de la Ville étant remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal - CMM). Ce programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'OBNL.

Une subvention exceptionnelle (au sens du règlement 02-102) devra être consentie pour viabiliser le projet, d'un montant de 793 857 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 19 0153 (23 janvier 2019) autorisant la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à acquérir l'immeuble situé au 1651, boulevard Saint-Joseph Est, constitué du lot 1 194 034 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour une somme de 1 350 000 $ et à revendre ledit immeuble à l'organisme Ma Chambre inc., pour une somme de 1 350 000 $, plus le remboursement des frais de détention à la SHDM.
CG18 0244 (26 avril 2018) Approbation de l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (22,182 M$), en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe

Montréal.

CE18 0690 (18 avril 2018) Ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.*

DESCRIPTION

Le coût de la rénovation de l'immeuble s'élève à 2 207 078 $ (taxes non incluses). À ce montant, s'ajoutent les honoraires professionnels, le coût des études et dépenses connexes. Le coût total de réalisation est de 4 797 976$. Malgré les subventions de base et additionnelles prévues et l'hypothèque qui sera contractée selon les normes d'AccèsLogis, il demeure un manque à gagner.
La subvention exceptionnelle de 793 857 $, sera ajoutée au montage financier du projet et permettra de rendre viable le projet.

JUSTIFICATION

· Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale et répond à la priorité accordée à la lutte contre l'itinérance;

· Le projet recevra du financement pour du soutien communautaire dans le cadre d'une collaboration de la Ville avec le Plan régional NSA en santé mentale du ministère de la Santé et des Services sociaux. Quinze unités du projet pourront accueillir des personnes ayant des problèmes de santé mentale;
· Le projet a reçu la confirmation de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis en mai 2018;
· La SHQ a émis un engagement définitif pour ce projet le 15 mars 2019, sous réserve de l'approbation du montage financier dont l'approbation de la subvention exceptionnelle du présent sommaire;
· L'arrondissement Le Plateau Mont-Royal est favorable à la réalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

La subvention exceptionnelle de 793 857 $ proviendra de l'entente tripartite sur le financement de projets AccèsLogis, qui est de compétence de l'agglomération.

La subvention exceptionnelle de 793 857 $ a été calculée en tenant compte des normes du programme AccèsLogis, notamment pour générer des loyers équivalent à 95 % du loyer médian établi pour Montréal.

Il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 19 592$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet ne sera pas certifié Novoclimat puisqu'il s'agit d'un projet de rénovation majeure d'un immeuble existant. Par contre, les travaux réalisés permettront une amélioration de l'isolation du bâtiment et induiront une économie dans l'utilisation de l'énergie pour le bâtiment.
La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clé du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n'obtiendra pas l'aide de la SHQ et le projet sera abandonné. L'organisme Ma Chambre inc. perdra alors le financement du soutien communautaire pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale. La vocation de maison de chambres que la Ville voulait préserver sera perdue puisque la SHDM qui détient l'immeuble provisoirement pour le revendre à l'organisme Ma Chambre inc. aura l'obligation de le revendre au privé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat avec l'entrepreneur : Mai 2019
Début des travaux : Juin 2019
Occupation des bâtiments : Juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nabil ABBAS
Conseiller en développement de l'habitation

Tél : 514-872-1585
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-06

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-04-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198207002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant de 793 857 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1198207002 Habitation.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-01

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1190637002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle au montant de 11 799 903$ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Il est recommandé d'approuver une subvention exceptionnelle au montant de 11 799 903$ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-04-01 10:50

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190637002**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle au montant de 11 799 903$ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

CONTENU

CONTEXTE

L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) est une société paramunicipale mixte dont les administrateurs sont nommés par la Société d'habitation et la Ville de Montréal. L'OMHM a pour mission de gérer et d'administrer des logements sociaux et communautaires et des suppléments au loyer sur l'île de Montréal. Il contribue à loger près de 50 000 personnes. En plus de gérer 20 810 logements HLM et plus de 12 000 unités de supplément au loyer (PSL), l'OMHM a développé au cours de la dernière décennie plus de 2 200 nouveaux logements abordables dans le cadre de programmes tels que Logement abordable Québec et AccèsLogis Québec, dont 1259 font partie du réseau Enharmonie (10 résidences avec services pour personnes âgées en légère perte d'autonomie).
Depuis 2011, l'Office municipal d'Habitation de Montréal élabore un projet d'habitation sociale et communautaire pour personnes aînées en légère perte d'autonomie, dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (ci-après " AccèsLogis Québec"), sur le terrain municipal du site du Métro Rosemont. Le nouveau bâtiment sera construit sur 8 et 10 étages. Il inclura une partie résidentielle de 193 unités ainsi qu'une partie non résidentielle pour des espaces de bureaux situés aux étages inférieurs. Ceux-ci seront occupés par l'OMHM et lui permettront de consolider en un seul lieu trois centres administratifs actuellement répartis sur des emplacements distincts, incluant son siège social situé au 415 rue,Saint-Antoine.

Le financement de la partie résidentielle avec unités de logement social et communautaire provient du programme AccèsLogis Québec auquel contribue la Ville de Montréal (la

contribution de base de la Ville en vertu du programme étant remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal - CMM). Ce programme prévoit également qu'un prêt (hypothèque) soit enregistré par l'OMHM auprès d'une institution financière. La partie non résidentielle du projet n'est pas subventionnée.

Une subvention exceptionnelle en vertu du règlement 02-102 doit être consentie à un montant de 11 799 903$ pour assurer la viabilité du projet et répondre aux exigences du programme AccèsLogis Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)



CM18 1367- 19 novembre 2018 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société de transport de Montréal, un immeuble constitué de lots volumétriques en tréfonds et en aérien, adjacents à la station de métro Rosemont, situés du côté sud-est de l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Saint-Denis, aux fins de l'agrandissement de l'édicule, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit les lots 5 861 201, 5 861 202, 5 861 203, 5 861 204, 5 861 205, 5 861 206 et 5 861 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et créer des servitudes de non construction et d'entretien tel qu'indiqué au projet d'acte, pour une somme de 338 400 $, plus les taxes applicables

CM 18 1376 - 7 novembre 2018 - Approuver l'intervention de la Ville aux termes de laquelle elle renonce en faveur de l'Office municipal d'habitation de Montréal à son droit de préemption, sans contrepartie financière, sur une partie du lot 4 826 539 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au nord-ouest des rues des Carrières et de Saint-Vallier dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, vendue par la Société d'habitation du Québec à l'Office municipal d'habitation de Montréal, le tout, sujet aux conditions et stipulations qui y sont mentionnées.

CM18 1264- 22 octobre 2018 - Fermer comme domaine public le lot 5 727 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la signature du projet d'acte de vente dudit lot à l'Office municipal d'habitation de Montréal, aux fins de développement de logements sociaux et communautaires et de bureaux (siège social), situé sur le site du métro Rosemont, à l'angle sud-est de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

CM18 0801- 19 juin 2018 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'Office municipal d'habitation de Montréal aux fins de développement de logements sociaux et communautaires et de bureaux (siège social), un terrain situé sur le site du métro Rosemont, à l'angle sud-est de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont, constitué du lot 5 727 998 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, pour la somme de 1 128 761 $, plus les taxes applicables.

CG18 0244 - 26 avril 2018 - Approbation de l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (22,182 M$), en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

CE18 0690 - 18 avril 2018 - Ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des

consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

CE16 0464 - 23 mars 2016 - Prolonger pour une période additionnelle de 30 mois la réservation déjà consentie par la résolution CE13 1551, d'un terrain de la réserve foncière de la Ville sur lequel est situé l'édicule du Métro Rosemont dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, ainsi que son siège social.

CE16 0823 - 11 mai 2016 - Autoriser une dépense estimée au montant de 193 000 $, plus les taxes applicables, payable à la Société de transport de Montréal, pour des travaux de raccordement de l'aqueduc et de l'égout reliés à l'édicule de la station de métro Rosemont, dans le cadre de la vente par la Ville de l'immeuble adjacent à l'Office municipal d'habitation de Montréal.

CG16 0405 - 22 juin 2016 - Autoriser une dépense de 715 324,47 $, taxes incluses, pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont et d'accorder à Pavage D'Amour inc. le contrat à cette fin.

CE15 0150 - 28 janvier 2015 - Autoriser la Société de transport de Montréal à procéder à des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction pour son projet de construction d'accès universel à la station de métro Rosemont, situé au sud du boulevard Rosemont, à l'est de la rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

CE13 1551 - 25 septembre 2013 - Réserver, pour une période de 30 mois à compter de la date de la décision du comité exécutif, un terrain de la réserve foncière de la Ville sur lequel est situé l'édicule du métro Rosemont dans l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet comprenant des logements sociaux et communautaires et le siège social de l'Office; confirmer le prix de vente éventuel de cet emplacement au montant de 196 649 $.

CM07 0316 - 28 mai 2007 - Soumettre au conseil municipal, pour adoption avec modifications le règlement 06-032 intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles sur un emplacement délimité par les rues Saint-Denis, Saint-Hubert et des Carrières et par le boulevard Rosemont ». Demander au conseil municipal d'adopter le règlement 04-047-29 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

DESCRIPTION

L'ouverture des soumissions de l'appel d'offres public a eu lieu le 5 février 2019 pour les coûts de travaux du projet. Le coût total de construction de l'immeuble est de 79 995 919$ (avant taxes), soit 54 265 635$ pour la partie résidentielle et 25 730 284$ pour la partie non résidentielle.
Le budget de réalisation total du projet est de 112 025 204$, soit 75 560 077$ pour la partie résidentielle et 36 465 127$ pour la partie non résidentielle.

Dans ce projet, les coûts de réalisation comprennent une partie de surcoûts non standards qui sont associés aux conditions particulières de développement du site et à la complexité du projet. Mentionnons l'intégration de l'édicule du métro et le maintien du terminus d'autobus qui exigent entre autres une superstructure en acier, la construction du

stationnement souterrain, la construction du débarcadère pour la partie résidentielle par la rue Saint-Denis, l'exiguïté du site, la durée du chantier et les conditions de mise en oeuvre qui en découlent. Hormis ces surcoûts de travaux, estimés par les professionnels à 12M$ pour la partie résidentielle, le coût de construction de cette partie est de 241$/pc. En référence, voir les estimés de prix de construction du marché au pc présentés ci-desous, selon deux ouvrages:

- *Altus Group-2019 Canadian Cost Guide (p.11): catégorie "Independant/supportive living residences", Montréal: 255$ (TVQ inclus). Hors taxes: 232$/pc.*
- *Handscomb-Yardsticks for costing Cost Data for the Canadian Construction Industry, 2019: 236$/pc (Bâtiment 63 unités/5 étages/2 étages de stationnement).*

Compte tenu des spécificités de développement du projet et du contexte du marché de la construction actuel, les subventions de base du programme AccèsLogis Québec et l'hypothèque assumée par l'OMHM ne suffisent pas pour assurer la viabilité et les conditions de réussite du projet. Conséquemment, le montage financier du projet nécessite des contributions financières additionnelles au programme de base d'AccèsLogis Québec, de la part des bailleurs de fonds suivants (voir tableau en pièce jointe):

Société d'habitation du Québec (SHQ):
2 859 260$: subvention pour projet novateur et subvention aluminium (montant confirmé)
4 146 390$: subvention additionnelle de 15% des CMA (le montant sera confirmé avec l'engagement définitif du projet)

Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) :
9 650 000$: Fonds national de Co-investissement pour le logement- (FNCIL) ; la SCHL a confirmé le montant du financement. Un projet d'entente entre la SCHL et la SHQ est en cours de validation. L'approbation finale de cette contribution est tributaire d'une autorisation par un décret du Conseil des ministres du gouvernement du Québec afin de permettre la signature de l'entente du financement directement entre l'OMHM et la SCHL, étant donné que l'OMHM est assujetti à la Loi sur le Ministère du Conseil exécutif (M-30). Cette approbation est une condition préalable à l'émission de l'autorisation de l'engagement définitif de la SHQ.

Ville de Montréal : Selon le règlement 02-102 :
8 740 669$: subvention additionnelle maximale
11 799 903$: subvention exceptionnelle (cette subvention fait l'objet du présent sommaire)

Le Service de l'habitation recommande dans ce cas-ci l'approbation de la subvention exceptionnelle avant l'approbation de l'engagement définitif de la SHQ. Considérant l'échéancier des étapes à franchir suivant l'engagement définitif, l'enjeu est de respecter la date de signature du contrat de construction à l'intérieur de la caution de 120 jours de la soumission la plus basse. L'engagement définitif de la SHQ devra comprendre la confirmation des autres montants de financement additionnel requis pour la viabilité du projet; ces montants (SHQ et SCHL), seront complémentaires à ceux de la Ville mentionnés ci-haut ou aux sommes qui, le cas échéant, pourraient provenir de tout autre source de financement alternatif équivalent.

La subvention exceptionnelle de la Ville, en vertu du règlement 02-102, requiert l'autorisation du Conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

- Le projet a reçu la confirmation de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis depuis février 2015;
- Il s'agit d'un projet urbain d'envergure, qui répond aux engagements de l'Administration municipale en matière de logement social et communautaire;
- Le projet rassemble la participation financière additionnelle d'autres bailleurs de fonds dont la SHQ et la SCHL selon le scénario actuellement à l'étude;
- L'occupation des espaces de bureaux par l'OMHM lui permettra de centraliser les activités de trois centres administratifs dont son siège social;
- Le projet contribue à la mobilité urbaine en assurant le maintien du terminus d'autobus et l'intégration de l'édicule du métro;
- Le développement du site participera à une augmentation du niveau d'achalandage de la station de métro (40 000 visiteurs et 300 employés de l'OMHM/an);
- Le parvis public aux contours de l'édicule du métro pourra être aménagé après la construction de l'immeuble;
- Ce projet complète la requalification du site des anciens ateliers municipaux, et le développement de cet emplacement sous utilisé;
- L'arrondissement de Rosemont Petite-Patrie est favorable à la réalisation du projet.
- Les subventions additionnelles ajoutées par les différents bailleurs de fonds partenaires contribueront à rendre le projet viable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention exceptionnelle de 11 799 903$ proviendra à 100% de l'entente tripartite relative au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (22,182 M$), qui est de compétence de l'agglomération.
La subvention exceptionnelle de 11 799 903$ a été calculée en tenant compte des normes du programme AccèsLogis Québec, notamment pour générer des loyers équivalent à 95 % du loyer médian établi pour Montréal. Ce montant pourrait être revu à la baisse à la fin de la construction, à la date dite d'ajustement des intérêts, advenant que le projet soit viable sans avoir eu recours au plein montant de la subvention exceptionnelle.

Par ailleurs, le montage financier comprend une autre subvention (subvention dite additionnelle) provenant de l'enveloppe de financement de la bonification de logement social 2015 (2 717 793$), par l'enveloppe de PRQ-Phase 2018-2019 (3 389 874$), et par l'enveloppe de l'entente tripartite relative au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec de 22,182 M$ (2 633 002$).

Il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'OMHM générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 1 101 962$ (occupation 2022).

Le détails de l'information financière se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet sera certifié Novoclimat, ce qui signifie une économie dans l'utilisation de l'énergie pour le bâtiment. Il répondra également aux critères d'efficacité énergétique de la subvention du Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL) de la SCHL, avec une réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES d'au moins 25% par rapport au CNB de 2015 et au code national de l'énergie pour les bâtiments (CNEB) de 2015.

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clé du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et l'augmentation de la densité dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n'obtiendra pas l'engagement définitif de la SHQ et le projet sera abandonné. L'OMHM a assumé, depuis 2011, le financement temporaire des frais de développement du projet pour un montant équivalent à 3,6 M$, ce qui équivaudrait à une perte net de ce montant.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat de construction: 5 juin 2019
Début des travaux : septembre 2019
Occupation de l'immeuble : juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale THIBOUTOT
Conseiller(ère) en développement - habitation

Tél : 514 872-4051
Télécop. : 514 872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-29

Marthe BOUCHER
c/d soutien logement social et inclusion abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-04-01

Projet ACL-5456: OMHM-Îlot Rosemont
Contributions additionnelles Ville: Sources de financement
pour engagement définitif

Contributions additionnelles Ville	Sources de financement			
	Enveloppe Bonification logement social (engagé 2015)	**Enveloppe PRQ Phase 2018-2019 (engagé 22/03/2019)**	**Enveloppe 22 M$ projets AccèsLogis Québec (à confirmer)**	**TOTAL**
Subvention additionnelle maximum (Règlement 02-102)	2 717 793 $	3 389 874 $	2 633 002 $	8 740 669 $
Subvention exceptionnelle maximum (Règlement 02-102)*			**11 799 903 $**	11 799 903 $
TOTAL	2 717 793 $	3 389 874 $	14 432 905 $	**20 540 572 $**
***Subvention exceptionnelle: 11 799 903$ (approbation CG)**				

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1190637002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle au montant de 11 799 903$ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1190637002 Habitation.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-01

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2019/04/18 17:00

(2)

Dossier # : 1194565001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur 9227-9702 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1717, rue Berri à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 12 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2031. La dépense totale est de 9 513 985,79 $, incluant les taxes. Bâtiment 8261.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 9227-9702 Québec Inc., pour une période de 12 ans, à compter du 1er novembre 2019, un espace d'une superficie de 10 837,5 pi² situé au 1717, rue Berri et utilisé pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 6 869 560,79 $, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de bail;
2. d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2019 au locateur 9227-9702 Québec Inc., représentant un montant de 2 299 500,00 $ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 344 925,00 $, pour une dépense maximale de 2 644 425,00 $, incluant les taxes;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-25 12:27

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194565001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur 9227-9702 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1717, rue Berri à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 12 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2031. La dépense totale est de 9 513 985,79 $, incluant les taxes. Bâtiment 8261.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 21 (PDQ 21) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1er février 1997, un local situé au 1180, rue Sainte-Élizabeth, dont le bail viendra à échéance le 31 janvier 2020. En juin 2017, le locateur a avisé la Ville qu'il ne souhaitait pas renouveler le bail au-delà du 31 janvier 2020, car il projette de développer le terrain qui sert actuellement de stationnement pour les véhicules du PDQ 21. Le bail ne contient donc pas d'option de renouvellement en faveur de la Ville. Par conséquent, comme la présence du SPVM ne cadre pas dans le projet de développement du locateur, la Ville doit relocaliser le PDQ 21 dans une nouvelle location avant la fin du terme.
Par ailleurs, dans le cadre de la révision du schéma de couverture de services du SPVM, le poste de quartier 21 doit être réaménagé, agrandi et mis aux normes de sécurité. Les locaux actuels sont vétustes, désuets, restreints et ne répondent plus aux besoins opérationnels du SPVM. Le PDQ 21 est l'un des PDQ les plus achalandés sur le territoire de la Ville et est l'un des derniers PDQ dont la mise aux normes n'a pas encore été effectuée.

De 2010 à 2015, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a sondé le marché locatif afin de reloger le PDQ 21, mais sans succès. L'échéance du bail actuel a contraint le SGPI a reprendre une nouvelle recherche de sites en janvier 2018. Après analyse du marché, le SGPI a ciblé un seul site disponible répondant aux besoins opérationnels du SPVM. Le site recommandé se situe à la Gare d'autobus de Montréal au 1717, rue Berri à Montréal.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG17 0477 - 28 septembre 2017 - Approuver la 4e convention de modification de bail pour le PDQ 21 pour la période du 1er février 2017 au 31 janvier 2020.

Résolution CG07 0261 - 21 juin 2007 - Approuver le nouveau schéma de couverture de services et la nouvelle structure organisationnelle du Service de police de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue, du locateur 9227-9702 Québec inc., des espaces d'une superficie de 10 837,50 pi² situés au rez-de-chaussée et au 2e étage du 1717, rue Berri à Montréal, qui seront utilisés pour les besoins du PDQ 21 du SPVM, incluant 25 espaces de stationnement pour les autos patrouilles. Le terme du bail est de 12 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2031.
Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement du PDQ 21, représentant un montant maximum à remettre au locateur de 2 299 500,00 $, auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences pour totaliser 2 644 425,00 $, taxes incluses. Le coût des travaux incluent tous les aménagements requis pour aménager un poste de quartier. Plus précisément, les travaux consistent à construire des bureaux administratifs (commandant, lieutenant, sergent, secrétaire, agents sociocommunautaires...), des vestiaires, des blocs sanitaires (toilettes, douches...), une réception pour accueillir les visiteurs, deux salles de rencontre, une salle de conférence, une salle pour les effets saisis, une salle de rédaction de rapports, une salle d'archives, une cuisine, une salle de télécommunication, un local de rangement pour les vélos de la patrouille, une salle pour les équipements des patrouilleurs (walkies-talkies, cellulaires, ordinateurs portables), etc. Ces travaux incluent notamment, la construction des cloisons, les travaux de finition (murs, planchers et plafonds), les travaux électriques, la plomberie, la protection incendie, l'ébénisterie, les systèmes électromécaniques (ventilation, climatisation, chauffage), ainsi que tous les travaux de sécurisation du local nécessaires à la sécurité des policiers (système d'alarme, caméras de surveillance, vitres anti-éclat, système de contrôles d'accès, etc.).

JUSTIFICATION

Le bail du PDQ actuel viendra à échéance le 31 janvier 2020 et le locateur a avisé la Ville, en juin 2017, que le bail ne pourra pas être renouvelé à son échéance. De plus, le site actuel ne répond plus aux besoins de sécurité. Il s'avère essentiel de relocaliser le PDQ 21 et d'intégrer de nouveaux locaux avant la fin du bail actuel, c'est-à-dire au plus tard le 31 janvier 2020.
L'emplacement proposé est situé dans un endroit jugé stratégique pour les opérations policières du secteur, en plus d'offrir une meilleure visibilité auprès des citoyens.

Le site retenu offre un bon rapport qualité/prix. Il s'agit d'une construction récente dans un secteur clé de l'arrondissement Ville-Marie. Le loyer net moyen proposé (25 $/pi²) est représentatif du marché locatif considérant qu'il s'agit d'un local à vocation commerciale situé dans un secteur très achalandé. Le taux net de location pour un espace commercial pour ce type d'immeuble dans ce secteur oscille entre 25 et 30 $/pi².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense totale de loyer:

Superficie locative: 10 837,5 pi²	**Loyer total payable au bailleur pour les années 1 à 12**	**Dépense totale d'électricité pour les années 1 à 12**
Loyer brut annuel total	5 584 680,00 $	390 150,00 $
TPS - 5 %	279 234,00 $	19 507,50 $
TVQ - 9,975 %	557 071,83 $	38 917,46 $

Loyer total	**6 420 985,83 $**	**448 574,96 $**
Ristourne TPS	(279 234,00 $)	(19 507,50 $)
Ristourne TVQ	(278 535,92 $)	(19 458,73 $)
Loyer net annuel	5 863 215,92 $	409 608,73 $

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

La dépense totale de loyer pour le terme de 12 ans représente un montant de 6 869 560,79 $, incluant les taxes. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

La Division des travaux d'entretien à contrat dispose déjà des sommes requises pour assumer l'entretien ménager au nouveau PDQ 21, car elles proviennent des sommes initialement prévues pour l'ancien postes de quartier 21.

Pour les années 2020 à 2031, le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés par le SGPI à même son enveloppe budgétaire. Les sommes proviennent du budget de fonctionnement.

Coût des travaux d'aménagement

	2019
Coût des travaux d'aménagement clé en main	2 000 000,00 $
TPS (5 %)	100 000,00 $
TVQ (9,975 %)	199 500,00 $
Coût total des travaux à remettre au locateur	**2 299 500,00 $**
Contingences (+/- 10 %)	200 000,00 $
Incidences générales (+/- 5 %)	60 000,00 $
Incidences spécifiques (câblage téléphonique et informatique)	20 000,00 $
Incidences spécifiques pour du mobilier premier	20 000,00 $
TPS (5 %)	15 000,00 $
TVQ (9,975 %)	29 925,00 $
	344 925,00 $
TOTAL	**2 644 425,00 $**
Ristourne TPS (100 %)	(115 000,00 $)
Ristourne TVQ (50 %)	(114 712,50 $)
Coût net des travaux	2 414 712,50 $

Le coût des travaux d'aménagement, incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 2 644 425,00 $.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Les travaux sont prévus au PTI 2019-2021 du SGPI.

Cette dépense concerne le budget de fonctionnement et le PTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'obtention de la certification Boma Best a été suggérée au locateur. Par ailleurs, le locateur doit respecter les directives 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La relocalisation du PDQ 21 est nécessaire afin de répondre aux besoins opérationnels et de sécurité du SPVM. Ne pas donner suite à ce dossier obligerait le SPVM à cesser ses opérations au PDQ 21.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera préparé par le SPVM afin de faire connaître aux citoyens le nouvel emplacement du PDQ 21.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du mois d'avril 2019. La prise de possession des locaux est prévue après la réalisation des travaux, soit le 1er décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin M BERNIER, Service de police de Montréal
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 14 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-13

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726

Télécop. : 514 280-3597 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-03-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-03-21

BAIL DE SOUS SOUS-LOCATION

8261-001

PDQ 21

Paraphes	
Locateur	Locataire

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

1.1 Aires et installations communes
1.2 Bail
1.3 Dépenses de nature capitalisable
1.4 Édifice
1.5 Expert
1.6 Frais d'exploitation
1.7 Immeuble
1.8 Lieux loués
1.9 Taxes foncières
1.10 Taxes de vente
1.11 Transformations
1.12 Travaux d'aménagement
1.13 Travaux de base

ARTICLE 2 – LIEUX LOUÉS

2.1 Désignation
2.2 Superficie locative des Lieux loués
2.3 Superficie locative totale de l'Édifice
2.4 Quote-part d'occupation
2.5 Stationnement

ARTICLE 3 – DURÉE

3.1 Durée
3.2 Renouvellement
3.3 Reconduction tacite

ARTICLE 4 – LOYER

4.1 Loyer
4.2 Loyer unitaire
4.3 Période de gratuité
4.4 Ajustement des Taxes foncières
4.5 Ajustement des Frais d'exploitation

ARTICLE 5 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

5.1 Modalités
5.2 Fin des travaux
5.3 Acceptation provisoire
5.4 Acceptation définitive
5.5 Période d'emménagement
5.6 Retard
5.7 Pénalité
5.8 Paiement des Travaux d'aménagement
5.9 Remise en état

ARTICLE 6 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ADDITIONNELS

6.1 Travaux sous la responsabilité du Sous-Sous-locataire
6.2 Travaux sous la responsabilité du Sous-locateur
6.3 Paiement

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DU SOUS-LOCATEUR

7.1 Accès
7.2 Heures d'occupation
7.3 Respect des exigences
7.4 Entretien intérieur
7.5 Entretien extérieur
7.6 Bris de vitres
7.7 Graffitis
7.8 Température
7.9 Air frais
7.10 Eau
7.11 Électricité
7.12 Assurance
7.13 Sécurité incendie
7.14 Développement durable
7.15 Voies d'accès
7.16 Drapeau et signalisation
7.17 Affichage
7.18 Désignation de responsables et remise des clés
7.19 Transformations
7.20 Stationnement et remisage
7.21 Peinture
7.22 Sous sous sous-location et cession
7.23 Utilisation de l'Immeuble

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DU SOUS-SOUS-LOCATAIRE

8.1 Publication
8.2 Usage
8.3 Responsabilité et assurance
8.4 Avis
8.5 Réparations
8.6 Visites
8.7 Entretien ménager
8.8 Éclairage
8.9 Électricité

ARTICLE 9 – DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

9.1 Destruction partielle
9.2 Destruction totale
9.3 Résiliation

ARTICLE 10 – DÉFAUT DU SOUS-LOCATEUR

10.1 Modalités
10.2 Résiliation

ARTICLE 11 – DÉFAUT DU SOUS-SOUS-LOCATAIRE

11.1 Modalités

ARTICLE 12 – AMIANTE

12.1 Déclaration
12.2 Test d'air
12.3 Correctifs

Paraphes	
Locateur	Locataire

12.4 Défaut

ARTICLE 13 – DIVERS

13.1 Rubriques
13.2 Renonciation
13.3 Accord complet
13.4 Force majeure
13.5 Lois applicables
13.6 Équipements de communication

ARTICLE 14 – REGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

14.1 Remise

ARTICLE 15 – ANNEXES

15.1 Énumération
15.2 Interprétation

ARTICLE 16 – ÉLECTION DE DOMICILE

16.1 Adresses
16.2 Modification
16.3 Avis

ARTICLE 17 – COURTIER

17.1 Commission

ARTICLE 18 – ENQUÊTE DE SÉCURITÉ

18.1 Pouvoir
18.2 Résiliation
18.3 Accès
18.4 Responsabilité

ARTICLE 19 – INTERVENTIONS

Paraphes	
Locateur	Locataire

BAIL

ENTRE : **9227-9702 QUÉBEC INC.,** faisant affaires sous le nom de Gare d'autocars de Montréal, une personne morale légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec) maintenant régie par la Loi sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 1717, rue Berri, à Montréal, province de Québec, H2L 4E9, ici représentée par Paul Côté, Directeur général, de l'Autorité régionale de transport métropolitain, dûment autorisé aux fins des présentes; tel qu'il le déclare.

TPS : 840804801 RT 0001
TVQ : 1216935612 TQ 0001

Ci-après nommée le « **Sous-locateur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le 1er janvier 2002 en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

TPS : 121364749
TVQ : 1006001374

Ci-après nommée le « **Sous-Sous-locataire** »

ATTENDU QUE le Sous-locateur, à titre de Sous-Sous-locataire, louait de la Société Immobilière du Québec (la « SIQ »), en vertu d'un bail exécuté le 14 septembre 2012 par le Sous-locateur et le 18 septembre 2012 par la SIQ, un espace d'une superficie locative totale de 15 397,4584 mètres carrés (165 736,86 pieds carrés), (les « Locaux ») dans l'immeuble portant le numéro civique 1717 rue Berri, Montréal, Québec.

ATTENDU QUE par un acte de cession et de modification de bail daté du 26 juin 2013, le Sous-locateur, à titre de cédant, a cédé le bail, tel que modifié, à l'Agence Métropolitaine de Transport (l'« AMT »);

ATTENDU QUE par une convention de sous-location datée du 26 juin 2013 l'AMT, à titre de sous-locateur, sous-loue au Sous-locateur, à titre de Sous-Sous-locataire, les

Paraphes	
Locateur	Locataire

Locaux;

ATTENDU QUE les ententes ci-avant décrites sont ci-après collectivement appelés le « Bail Principal »;

ATTENDU QUE le Bail Principal a été cédé à l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'« ARTM »); au terme de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif de la région métropolitaine de Montréal* RLRQ ch O-7.3 et de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain, RLRQ ch A.33-3 le 1er juin 2017.

ATTENDU QUE la SIQ a cédé tous ses droits, titres et intérêts dans le Bail Principal à Gare îlot Voyageurs inc. sujet à tout successeur, cessionnaire et ayant droit de ces dernières (collectivement, le « Propriétaire »);

ATTENDU QUE le Sous-locateur désire sous sous-louer au Sous-Sous-locataire une partie des Locaux, ayant une superficie locative de 10 837 pieds carrés, située au rez-de-chaussée et au 2e étage de l'immeuble, le tout tel qu'il appert plus amplement décrit aux présentes, selon les modalités et conditions énoncées ci-après.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

Le Sous-locateur loue, par les présentes, au Sous-Sous-locataire, qui accepte, les Lieux loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes** : aires, installations, aménagements et équipements de l'Immeuble, excluant les stationnements intérieur et extérieur, qui ne sont pas loués ou désignés pour l'être et qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Sous-locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Immeuble, y compris le Sous-Sous-locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail** : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.

Paraphes	
Locateur	Locataire

1.3 **Dépenses de nature capitalisable** : dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement, dont la dépense est habituellement capitalisable selon les pratiques comptables reconnues.

1.4 **Édifice** : le bâtiment dans lequel seront situés les Lieux loués décrit à l'article 2.

1.5 **Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Sous-locateur avec l'approbation préalable du Sous-Sous-locataire, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.

1.6 **Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Sous-locateur pour les contrats de service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, incluant, sans limitation, les primes d'assurance, la surveillance, la gestion de l'immeuble, l'entretien ménager des espaces communs, l'entretien et les réparations intérieurs et extérieurs de l'Immeuble et des Lieux loués. Toutes les Dépenses de nature capitalisable sont exclues des Frais d'exploitation de l'Immeuble. Sont également exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières ainsi que toutes dépenses encourues par le Sous-locateur pour le compte des autres locataires de l'Immeuble, incluant, sans limitation, les frais engagés pour faire respecter les baux des autres locataires et les pertes résultant des loyers impayés.

1.7 **Immeuble** : l'Édifice, le terrain sur lequel est érigé l'Édifice ainsi que les espaces de stationnement décrits à l'article 2.5.

1.8 **Lieux loués** : les espaces loués au Sous-Sous-locataire décrits à l'article 2.

1.9 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Sous-locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.10 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes

Paraphes	
Locateur	Locataire

payables par le Sous-locateur ou le Sous-Sous-locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

1.11 **Transformations** : toutes modifications apportées par le Sous-locateur à ses frais à l'Immeuble, y compris aux Lieux loués.

1.12 **Travaux d'aménagement** : les travaux requis pour adapter les Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant, selon les exigences décrites au document intitulé « Programme fonctionnel et technique » lequel est joint au Bail comme Annexe C, ou tous autres travaux d'aménagement réalisés pendant la durée du Bail.

1.13 **Travaux de base** : les travaux requis et réalisés par le Sous-locateur, à ses frais, excluant les Travaux d'aménagement, pour rencontrer les exigences du Programme fonctionnel et technique ou pour rendre et maintenir l'Immeuble conforme aux lois et règlements applicables au moment de la livraison des Lieux loués au Sous-sous-locataire, incluant, sans limitation, l'enveloppe de l'Édifice, les murs périphériques et la dalle des Lieux loués ainsi que tous les systèmes mécaniques et électriques de l'Édifice, à l'exclusion de la distribution dans les Lieux loués.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation :** Un local situé au 1er étage et 2e étage du bâtiment sis au 1717, rue Berri, à Montréal, province de Québec, H2L 4E9, tel que montré sur le plan joint au Bail comme Annexe A. Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 5 969 649 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2.2 **Superficie locative des Lieux loués :** La superficie locative des Lieux loués est fixée à dix mille huit cent trente-sept pieds carrés (10 837 pi^2).

2.3 **Superficie locative totale de l'Édifice :** La superficie locative de l'Édifice est fixée à cent soixante-cinq mille sept cent trente-six virgule quatre-vingt-six pieds carrés (165 736,86 pi^2).

2.4 **Quote-part d'occupation :** La Superficie locative des Lieux loués équivaut à six virgule cinq pour cent (6,5 %) de la superficie locative de l'Édifice.

Par ailleurs, si la Superficie locative de l'Édifice est augmentée, le Sous-locateur devra faire mesurer par un Expert, la superficie de tous les espaces de l'Édifice destinés à la location incluant cette augmentation de superficie, qu'ils soient loués ou non, au plus tard trois (3) mois de la fin des travaux visant toute telle

Paraphes	
Locateur	Locataire

augmentation de la Superficie locative de l'Édifice. Cette modification liera les parties à compter de la date de la fin des travaux et le Sous-locateur devra faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Sous-Sous-locataire dans les cinq (5) jours de son obtention.

2.5 **Stationnement** : Les Lieux loués comprennent six (6) places de stationnement réservées et identifiées à l'usage exclusif du Sous-Sous-locataire à l'intérieur de l'Édifice, deux (2) places de stationnement réservées et identifiées à l'usage des visiteurs du Sous-Sous-locataire à l'extérieur ou à l'intérieur de l'Édifice et une (1) place pour les personnes handicapées, ces derniers étant sans frais additionnels.

Les lieux loués comprennent également dix-neuf (19) places de stationnement réservées et identifiées à l'usage exclusif du Sous-Sous-locataire dans le stationnement intérieur de l'Édifice géré par la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ) au tarif mensuel de trois cent trente dollars (330,00 $) par place, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, indexé selon l'augmentation annuelle prévue par la SPAQ.

Les places de stationnement sont identifiées sur le plan joint au Bail comme Annexe B.

ARTICLE 3
DURÉE

3.1 **Durée** : Le Bail est consenti pour un terme de douze (12) ans, commençant le premier (1er) décembre deux mille dix-neuf (2019) et se terminant le trente (30) novembre deux mille trente et un (2031). Si le Bail débute à une date différente de celle indiquée ci-dessus, le Sous-locateur confirmera par écrit au Sous-Sous-locataire la nouvelle date qui constituera la première journée du Bail, étant entendu que la dernière journée du Bail demeura le 30 novembre 2031.

3.2 **Renouvellement** : Pourvu que l'ARTM ait exercé ses options de renouvellement en vertu du Bail Principal, le Sous-locateur accorde au Sous-Sous-locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour trois (3) termes additionnels et consécutifs de cinq (5) ans chacun, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Sous-Sous-locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Sous-Sous-locataire devra en aviser le Sous-locateur par écrit, à ses bureaux, au moins un (1) an avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Sous-Sous-locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Sous-locateur devra alors demander par écrit au Sous-Sous-locataire

Paraphes	
Locateur	Locataire

son intention quant à l'option de renouvellement. Le Sous-Sous-locataire devra, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la demande du Sous-locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et celle restante, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

3.3 **Reconduction tacite** : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, si le Sous-Sous-locataire ne donne pas avis de son intention de se prévaloir d'une option de renouvellement dans le délai prescrit, il sera réputé ne pas vouloir exercer toute telle option de renouvellement et, dans ce cas, le Bail se terminera de plein droit à son échéance.

Si le Sous-Sous-locataire continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance du Bail ou de l'option de renouvellement en cours, selon le cas, tous les termes et conditions du Bail continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par le Sous-Sous-locataire. Sous réserve des dispositions de l'article 3.2, le Sous-locateur pourra mettre fin à cette occupation prolongée par le Sous-Sous-locataire sur préavis écrit de cent quatre-vingt (180) jours.

ARTICLE 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel payable selon les modalités contenues à l'article 4.2 du Bail en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, d'avance au début de chaque mois à compter de la première journée du Bail. Si cette date ne coïncide pas avec le premier (1er) jour du mois, un ajustement du loyer devra être fait pour ce mois au prorata du nombre de jours restant dans ce mois. Il en sera de même pour le dernier mois du Bail, le cas échéant. Le loyer sera ajusté selon les modalités contenues aux articles 4.4 et 4.5 du Bail et au prorata d'occupation tel qu'établi à l'article 2.4.

4.2 **Loyer unitaire** : Le loyer, qui inclut le Loyer de base, les Frais d'exploitation et les Taxes foncières, se compose des coûts unitaires annuels suivants :

Pour la période débutant la première journée au bail au 30 novembre 2025

► Loyer de base annuel (1ère journée du bail au 30 novembre 2025)	24,00 $/pi^2
► Loyer de base annuel (1er décembre 2025 au 30 novembre 2031)	26,00 $/pi^2
► Taxes foncières pour la première année de la Durée sujet à 4.4	4,70 $/pi^2
► Frais d'exploitation pour la première année de la Durée sujet à 4.5.1	6,30 $/pi^2
Total :	35,00 $/pi^2

Paraphes	
Locateur	Locataire

4.3 **Période de gratuité** : Le Sous-locateur accorde au Sous-Sous-locataire une gratuité de quatre (4) mois de loyer brut applicable pour les quatre premiers mois de la Durée.

4.4 **Ajustement des Taxes foncières :** Les Taxes foncières seront ajustées annuellement à la date d'anniversaire du Bail selon le coût réel défrayé par le Sous-locateur, le tout calculé au prorata d'occupation établi conformément aux dispositions de l'article 2.4.

Si le coût réel défrayé par le Sous-locateur au cours d'une année est supérieur au montant des Taxes foncières versé par le Sous-Sous-locataire au Sous-locateur, le Sous-Sous-locataire, après avoir effectué les vérifications appropriées, remboursera la différence au Sous-locateur dans un délai de 60 jours suivant la réception d'une copie des comptes de Taxes foncières acquittés.

Par contre, si le coût réel défrayé par le Sous-locateur au cours d'une année est inférieur au montant des Taxes foncières versé par le Sous-Sous-locataire au Sous-locateur, le Sous-Sous-locataire compensera ce surplus versé au Sous-locateur à même ses versements de loyer jusqu'à pleine compensation.

Pour ces ajustements, les parties devront tenir compte, le cas échéant, de toute variation du montant des Taxes foncières payables pendant la durée du Bail suite à une révision de l'évaluation municipale due à une contestation par le Locateur devant l'organisme compétent. Le Sous-locateur s'engage à aviser le Sous-Sous-locataire, sans délai, de toute telle révision, et ce, même après l'expiration du Bail.

4.5 **Ajustement des Frais d'exploitation** :

4.5.1 Les Frais d'exploitation seront ajustés annuellement, le 1er janvier de chaque année, selon le coût réel défrayé par le Sous-locateur, le tout calculé au prorata d'occupation établi conformément aux dispositions de l'article 2.4. À cette fin, le Sous-locateur devra produire annuellement au Sous-Sous-locataire, un rapport de vérification des Frais d'exploitation conforme aux dispositions du Bail préparé par un Expert accompagné des pièces justificatives appropriées, le tout à l'entière satisfaction du Sous-Sous-locataire; à défaut, le Sous-Sous-locataire pourra retenir tout versement de loyer jusqu'à production des documents requis.

Si le coût réel défrayé par le Sous-locateur au cours d'une année est supérieur au montant des Frais d'exploitation versé par le Sous-Sous-locataire au Sous-locateur, le Sous-Sous-locataire, après avoir effectué les vérifications appropriées, remboursera la différence au Sous-locateur

Paraphes	
Locateur	Locataire

dans un délai de 60 jours suivant la réception du rapport de vérification des Frais d'exploitation accompagné des pièces justificatives appropriées.

Par contre, si le coût réel défrayé par le Sous-locateur au cours d'une année est inférieur au montant des Frais d'exploitation versé par le Sous-Sous-locataire au Sous-locateur, le Sous-Sous-locataire compensera ce surplus versé au Sous-locateur à même ses versements de loyer jusqu'à pleine compensation.

ARTICLE 5
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

5.1 **Modalités** : Le Sous-locateur devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main et conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique, les Travaux d'aménagement requis par le Sous-Sous-locataire et livrer les Lieux loués dans un bon état de propreté générale dans les délais et selon les modalités suivantes :

5.1.1. Les plans préliminaires approuvés par le Sous-Sous-locataire serviront de base aux plans d'exécution qui devront être préparés par un Expert.

5.1.2. Les plans d'exécution devront être soumis au Sous-Sous-locataire pour approbation préalable. Ces plans, une fois approuvés par le Sous-Sous-locataire, seront considérés comme finaux et les Travaux d'aménagement devront être conformes à ceux-ci. L'approbation du Sous-Sous-locataire se limite toutefois à l'aspect architectural des Lieux loués et n'aura pas pour effet de dégager le Sous-locateur de sa responsabilité d'effectuer les travaux conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique.

5.1.3. Le Sous-locateur et le Sous-Sous-locataire conviennent que tout supplément (extra) devra faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite du Sous-Sous-locataire.

5.1.4. Si le Sous-locateur effectue des travaux non conformes au Programme fonctionnel et technique ou aux plans d'exécution, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tous tels travaux.

5.1.5. Dans tous les cas, le Sous-locateur sera responsable de conclure les contrats avec les architectes, ingénieurs, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Le Sous-locateur tiendra indemne le Sous-Sous-locataire de

Paraphes	
Locateur	Locataire

toute poursuite, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, qui pourrait lui être adressée relativement aux Travaux d'aménagement.

5.1.6. L'entrepreneur et les principaux sous-traitants devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine. Le Sous-locateur s'engage à communiquer au Sous-Sous-locataire, par écrit, le nom de l'entrepreneur choisi.

5.1.7. Le Sous-locateur devra vérifier le règlement de zonage et obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire dont il assumera les frais.

5.1.8. Le Sous-Sous-locataire pourra suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Sous-Sous-locataire, le cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Sous-locateur de sa responsabilité quant aux Travaux d'aménagement.

5.1.9. Le Sous-locateur s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Sous-Sous-locataire pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.

5.1.10. Le Sous-Sous-locataire pourra désigner toute autre personne que son représentant désigné pour visiter le chantier pendant les travaux, pour prendre des mesures ou pour faire toute inspection concernant les travaux. Un tel geste ne devra pas être interprété comme étant une prise de possession de la part du Sous-Sous-locataire, ni une renonciation à quelque droit prévu au Bail.

5.2 **Fin des travaux** : Les Travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire selon les modalités prévues à l'article 5.3 au plus tard le 15 novembre 2019.

5.3 **Acceptation provisoire** : Dès que les Travaux d'aménagement seront terminés et que les Lieux loués seront prêts à l'usage auxquels ils sont destinés, un Expert accompagné du représentant du Sous-Sous-locataire en fera l'examen en vue de leur acceptation provisoire. L'Expert attestera par écrit la conformité des Travaux d'aménagement, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Le certificat de parachèvement des Travaux d'aménagement, lequel indiquera les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées par le Sous-locateur, devra être approuvé par le Sous-Sous-locataire. Le délai

Paraphes	
Locateur	Locataire

maximum sera de quinze (15) jours, à moins qu'il s'agisse de travaux d'une complexité nécessitant un délai plus long.

5.4 **Acceptation définitive** : Lorsque tous les Travaux d'aménagement à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'acceptation provisoire auront été complétés, l'Expert attestera par écrit l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

Cette acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait pendant l'été ou la climatisation et l'état du stationnement lorsque l'acceptation des travaux a lieu en hiver.

5.5 **Période d'emménagement** : Après l'acceptation provisoire, le Sous-Sous-locataire bénéficiera d'une période d'emménagement de quinze (15) jours pendant laquelle il ne paiera aucun loyer ni compensation de quelque nature que ce soit.

Le Bail débutera à la fin de la période d'emménagement. À cet effet, les parties se confirmeront par écrit les dates qui constitueront la première et la dernière journée du Bail si celles-ci ne coïncident pas avec les dates stipulées à l'article 3.1.

5.6 **Retard** : Si les Travaux d'aménagement ne sont pas terminés à la date prévue à l'article 5.2, à moins que le retard soit dû à un acte ou à une faute du Sous-Sous-locataire, auquel cas cette date sera reportée d'un nombre de jours équivalant à la période d'un tel retard, le Sous-Sous-locataire pourra, à sa seule et entière discrétion, exercer l'une ou l'autre des options suivantes :

a) consentir au Sous-locateur un délai supplémentaire pour lui permettre de terminer les Travaux d'aménagement, auquel cas les dates prévues au Bail seront reportées en conséquence; ou

b) terminer lui-même les Travaux d'aménagement, aux entiers frais du Sous-locateur. Le Sous-Sous-locataire devra être remboursé pour les coûts de construction encourus (qui comprennent, entre autres, les coûts de base et les coûts accessoires).

5.8 **Paiement des Travaux d'aménagement** : Le coût des Travaux d'aménagement, incluant les honoraires professionnels, lequel représente un montant forfaitaire de deux millions de dollars (2 000 000,00 $), excluant les Taxes de vente ainsi que tout coût supplémentaire (extra) ayant fait l'objet d'une approbation écrite du Sous-Sous-locataire au préalable conformément aux dispositions de l'article 5.1.3, le cas

Paraphes	
Locateur	Locataire

échéant, est payable au Sous-locateur sur présentation d'une facture, comme suit : quarante-cinq (45 %) suite à la production d'un rapport écrit préparé par un Expert certifiant que quarante-cinq pour cent (45 %) des Travaux d'aménagement ont été complétés; quarante-cinq pour cent (45%) lors de l'acceptation provisoire et le solde, soit dix pour cent (10%), lors de l'acceptation définitive.

5.9 **Remise en état** : À l'échéance du Bail, le Sous-Sous-locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, les serrures numériques, les chemins de clés, ainsi que toutes les composantes du système d'alarme, auquel cas il devra remettre les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale.

La signalisation du Sous-sous-locataire située à l'extérieure des Lieux louées devra toutefois être retirée aux frais du Sous-sous-locataire. Cela inclus, sans limitation, les drapeaux et les enseignes extérieures.

Tout bien appartenant au Sous-Sous-locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Sous-locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Sous-Sous-locataire ou à des tiers.

ARTICLE 6
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ADDITIONNELS

6.1 **Travaux sous la responsabilité du Sous-Sous-locataire** : Le Sous-Sous-locataire pourra, à ses frais, après en avoir avisé le Sous-locateur par écrit, effectuer des Travaux d'aménagement additionnels dans les Lieux loués pendant la durée du Bail pourvu qu'ils n'affectent pas l'intégrité des structures, systèmes et équipements de l'Édifice. Dans son avis, le Sous-Sous-locataire devra décrire la nature et l'étendue des travaux visés. Le Sous-Sous-locataire retiendra les services de l'Expert de son choix.

Toutefois, si ces travaux affectent l'intégrité des structures, systèmes et équipements de l'Édifice, le Sous-Sous-locataire devra obtenir, préalablement à l'exécution des travaux, la permission du Sous-locateur, laquelle ne pourra être refusée ni retardée sans motifs raisonnables. Advenant que le Sous-locateur autorise les travaux du Sous-Sous-locataire affectant l'intégrité des structures, systèmes et équipements de l'Édifice, le Sous-locateur devra les réaliser lui-même, aux frais du Sous-Sous-locataire.

6.2 **Travaux sous la responsabilité du Sous-locateur** : Si le Sous-Sous-locataire

Paraphes	
Locateur	Locataire

demande au Sous-locateur d'effectuer les Travaux d'aménagement additionnels du Sous-Sous-locataire, un prix pour ces travaux devra être négocié avant leur réalisation et, à cet effet, le Sous-locateur devra fournir au Sous-Sous-locataire les informations requises à l'établissement d'un juste prix.

À défaut d'entente sur le prix, le Sous-locateur s'engage à remettre au Sous-Sous-locataire, dans les meilleurs délais, des directives concernant les travaux à être réalisés et à demander pour ces travaux des prix à trois (3) entrepreneurs désignés par le Sous-Sous-locataire. L'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme devra être retenu par le Sous-locateur.

Dans ce cas, le Sous-locateur devra, sous sa seule et entière responsabilité, faire réaliser tous les travaux, soit au prix convenu et par l'entrepreneur de son choix, soit par l'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme au prix soumis. Dans ce dernier cas, le Sous-locateur pourra majorer d'au plus cinq pour cent (5 %) ce prix, incluant les frais d'administration et de gestion ainsi que les profits.

Le Sous-locateur devra réaliser les travaux dans le délai convenu avec le Sous-Sous-locataire.

6.3 **Paiement** : Il est convenu entre les parties que le coût total des Travaux d'aménagement additionnels payé par le Sous-locateur, incluant tous les coûts chargés par l'entrepreneur et le coût de financement, seront payés en totalité à la fin des travaux.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DU SOUS-LOCATEUR

Le Sous-locateur s'engage, à ses frais, à :

7.1 **Accès** : donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Sous-Sous-locataire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du Bail.

7.2 **Heures d'occupation** : Les heures d'occupation sont : vingt-quatre (24) heure par jour, sept (7) jours par semaine.

7.3 **Respect des exigences** : fournir et maintenir les Lieux loués ainsi que l'Immeuble conformes aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables ainsi qu'à celles décrites au Programme fonctionnel et technique et au Devis de performance technique, ce dernier étant joint au Bail comme Annexe D. Il produira à ses frais, sur demande du Sous-Sous-locataire, les certificats requis (systèmes électromécaniques, protection des incendies, plans d'évacuation, etc.).

Paraphes	
Locateur	Locataire

7.4 **Entretien intérieur** : maintenir, en tout temps au cours du Bail, les Lieux loués, leurs améliorations et Transformations ainsi que l'Édifice en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations causées par l'usure normale. De plus, le Sous-locateur devra effectuer l'entretien et le remplacement, au besoin, des équipements électromécaniques et de protection tel que prévu au Programme technique et Devis de performance technique joints au Bail.

7.5 **Entretien extérieur** : maintenir l'extérieur de l'Immeuble propre et en bon état, et notamment :

a) tondre la pelouse et entretenir les plates-bandes, les trottoirs, les haies, les clôtures, les espaces de stationnement et tous autres éléments paysagers extérieurs, le tout sans faire l'utilisation de pesticides et d'herbicides ;

b) enlever la neige et la glace sur toutes les voies d'accès, dégager les marches, les entrées, les sorties d'urgence, les trottoirs, les espaces de stationnement et répandre les abrasifs et du fondant lorsque requis ; et

c) nettoyer les vitres extérieures.

7.6 **Bris de vitres** : remplacer, aux frais du Sous-Sous-locataire, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre).

7.7 **Graffitis** : nettoyer avec des produits et du matériel adéquat lorsque des graffitis apparaissent à l'intérieur et à l'extérieur de l'Édifice.

7.8 **Température** : chauffer, ventiler, climatiser et maintenir dans les Lieux loués, en tout temps, les conditions suivantes :

Été : température minimale de 23°C et maximale de 24°C;
Taux d'humidité relative maximum de 55%.

Hiver : température minimale de 21°C et maximale de 23°C;
Taux d'humidité relative minimum de 30%.

7.9 **Air frais** : maintenir dans les Lieux loués, en tout temps, une gestion d'air frais respectant les normes généralement applicables pour un poste de police.

7.10 **Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude) selon les besoins du Sous-Sous-locataire.

7.11 **Électricité** : fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Sous-Sous-locataire.

Paraphes	
Locateur	Locataire

7.12 Assurance : souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Sous-locateur peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Sous-Sous-locataire. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Sous-Sous-locataire et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Sous-Sous-locataire.

7.13 Sécurité incendie : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

7.14 Développement durable : respecter les directives 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable du Sous-Sous-locataire qui est joint au Bail comme Annexe E.

Dans le cadre de l'application de la politique de développement durable pour les édifices du Sous-Sous-locataire, il est souhaitable, mais non obligatoire, que le Sous-locateur obtienne la certification BOMA BEST pour l'Édifice.

7.15 Voies d'accès : voir à ce que l'accès de la voie publique à l'Édifice soit pavé et que l'accès des piétons soit séparé de celui des véhicules motorisés.

7.16 Drapeau et signalisation : installer l'équipement requis pour la signalisation extérieure du Sous-Sous-locataire aux endroits qui lui seront désignés par le Sous-Sous-locataire. De plus, le Sous-locateur doit installer et fournir, à l'extérieur, dans le hall d'entrée et aux étages, une signalisation conforme aux normes du Sous-Sous-locataire.

7.17 Affichage : voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements.

7.18 Désignation de responsables et remise des clés : fournir au Sous-Sous-locataire une liste complète des noms, adresses et numéros de téléphone des employés, préposés et mandataires du Sous-locateur qui recevront les plaintes du Sous-Sous-locataire, le cas échéant, et qui peuvent être rejoints en tout temps en cas d'urgence ou de panne de tout service qui doit être assuré par le Sous-locateur en vertu du Bail, et ce, en vue d'effectuer les réparations qui pourraient être

Paraphes	
Locateur	Locataire

nécessaires au rétablissement de ces mêmes services dans les meilleurs délais. De plus, le Sous-locateur devra remettre les clés uniquement au représentant désigné par le Sous-Sous-locataire.

7.19 Transformations : prendre toutes les mesures requises pour minimiser les inconvénients et assurer la jouissance paisible des Lieux loués par le Sous-Sous-locataire s'il doit effectuer des Transformations ou des Travaux de base. Le Sous-locateur devra, au préalable, avoir obtenu l'autorisation écrite du Sous-Sous-locataire avant d'entreprendre des travaux dans les Lieux loués.

7.20 Stationnement et remisage : assurer au Sous-Sous-locataire la pleine jouissance des espaces de stationnement et de remisage, le cas échéant.

7.21 Peinture : repeindre les murs intérieurs des Lieux loués les plus abimés au début de la septième année du Bail, avec une peinture sans composés organiques volatiles (COV), pour un montant maximum de dix mille dollars (10 000 $) plus les Taxes de ventes, le tout selon un calendrier et un horaire acceptés par les parties.

7.22 Sous sous sous-location et cession : permettre et par les présentes, permet au Sous-Sous-locataire de sous sous sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, le tout étant sujet aux conditions suivantes :

a) le Sous-Sous-Sous-locataire devra s'engager à respecter toutes les obligations du Sous-Sous-locataire en vertu du Bail ;

b) le Sous-Sous-Sous-locataire devra souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée de la sous-sous-sous-location, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, que le Sous-Sous-Sous-locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la sous-sous-sous-location, de l'occupation ou de l'usage des Lieux loués, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Sous-locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Sous-locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Sous-locateur ; et

c) le Sous-Sous-locataire et le Sous-Sous-Sous-locataire demeureront solidairement responsables de l'accomplissement de toutes les obligations du Sous-Sous-locataire prévues au Bail.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Par ailleurs, le Sous-Sous-locataire ne pourra céder ses droits dans le Bail à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement écrit du Sous-locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans motif raisonnable.

7.23 **Utilisation de l'Immeuble** : ne pas permettre ou tolérer que la superficie louée par le Sous-locateur dans l'Immeuble soit utilisé, en tout ou en partie, à des fins incompatibles avec un poste de police. Sans limiter la portée de ce qui précède, une utilisation à des fins incompatibles comprend notamment une garderie (ou un CPE) et un établissement détenant un permis d'alcool fermant ses portes après minuit, tel un bar ou une discothèque, à l'exception d'un établissement utilisé exclusivement comme restaurant ou restaurant-bar. Le Sous-locateur s'engage à prendre, à ses frais, les mesures raisonnables pour faire cesser toute telle utilisation incompatible.

ARTICLE 8
OBLIGATIONS DU SOUS-SOUS-LOCATAIRE

Le Sous-Sous-locataire s'engage, à ses frais, à :

8.1 **Publication** : prendre à sa charge le coût de la publication du Bail, sous la forme d'un avis de bail seulement.

8.2 **Usage** : n'utiliser les Lieux loués qu'aux seules fins d'un poste de police et autres activités connexes du Service de police ou d'un autre service du Sous-Sous-locataire. Le Sous-Sous-locataire ne sera pas obligé d'occuper ni d'opérer dans les Lieux loués et ceci ne constituera pas un changement de destination des Lieux loués. Le Sous-Sous-locataire aura accès aux Lieux loués vingt-quatre (24) heures par jour, sept (7) jours par semaine.

8.3 **Responsabilité et assurance** : tenir le Sous-locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Sous-locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Sous-locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Sous-Sous-locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux. Le Sous-Sous-locataire déclare qu'il s'auto-assure et en conséquence, il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit.

8.4 **Avis** : aviser immédiatement le Sous-locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.

Paraphes	
Locateur	Locataire

8.5 **Réparations** : permettre au Sous-locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Immeuble ou dans les Lieux loués, d'examiner ces derniers et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à l'exploitation ou à l'entretien de l'Immeuble ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.

8.6 **Visites** : permettre, pendant les douze (12) derniers mois du Bail, à toute personne intéressée à louer les Lieux loués de les visiter, les jours ouvrables entre neuf heures (9h00) et seize heures (16h00).

8.7 **Entretien ménager** : prendre à sa charge l'entretien ménager des Lieux loués.

8.8 **Éclairage** : remplacer tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé.

8.9 **Électricité** : prendre à sa charge et payer directement à Hydro-Québec, à compter de la première journée du Bail, la dépense en électricité et en éclairage afférente aux Lieux loués. À cette fin, un compteur distinct sera installé pour les Lieux loués.

ARTICLE 9
DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Sous-Sous-locataire, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

9.1 **Destruction partielle** : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Sous-locateur s'engage à aviser par écrit le Sous-Sous-locataire, dans un délai de trente (30) jours, de la durée des travaux de réparation

Le Sous-locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Sous-Sous-locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Sous-locateur devra, si des locaux dans l'Édifice sont disponibles, relocaliser, à ses frais, le Sous-Sous-locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Sous-Sous-locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu au Bail. Si aucun local comparable n'est disponible dans

Paraphes	
Locateur	Locataire

l'Édifice, alors le Sous-locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Sous-Sous-locataire.

9.2 **Destruction totale** : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Sous-locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Sous-locateur en avisera le Sous-Sous-locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Sous-Sous-locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Sous-Sous-locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Sous-locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Sous-Sous-locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la date de relocalisation prévue ci-après.

Le Sous-locateur devra entre-temps relocaliser, à ses frais, le Sous-Sous-locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Sous-Sous-locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu aux présentes.

9.3 **Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Sous-Sous-locataire aura toujours le droit, dans les cas de destruction totale, et ce, même si le Sous-locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 10
DÉFAUT DU SOUS-LOCATEUR

10.1 **Modalités** : Dans le cas où le Sous-Sous-locataire signifierait au Sous-locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Sous-locateur ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les dix (10) jours à compter de la réception de cet avis écrit dans le cas d'un défaut monétaire ;
b) dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit dans le cas d'un défaut non-monétaire ; ou

dans le cas du sous-paragraphe b) ci-haut, dans le délai moindre indiqué par le

Paraphes	
Locateur	Locataire

Sous-Sous-locataire dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Sous-Sous-locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Sous-Sous-locataire pourra, sans autre avis au Sous-locateur, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Sous-Sous-locataire, le Sous-locateur devra assumer tous les frais engagés par le Sous-Sous-locataire pour remédier à ce défaut.

Pour les réparations jugées urgentes et nécessaires par le Sous-Sous-locataire, pour la conservation ou l'usage des Lieux loués, le Sous-Sous-locataire pourra y procéder, sous réserve de tous ses autres droits et recours, après en avoir informé ou tenté d'en informer le Sous-locateur. Le Sous-locateur devra rembourser au Sous-Sous-locataire les dépenses raisonnables ainsi encourues.
Toute réparation effectuée par le Sous-Sous-locataire pour le compte du Sous-locateur demeurera néanmoins la responsabilité de ce dernier.

Par ailleurs, l'encaissement par le Sous-locateur d'un chèque après toutes telles déductions ne constituera pas en soi une acceptation par le Sous-locateur d'une telle déduction.

Le droit du Sous-Sous-locataire prévu ci-dessus de procéder aux réparations jugées par lui urgentes et nécessaires ne s'appliquera pas dans les cas de « DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS » prévus à l'article 9.

ARTICLE 11
DÉFAUT DU SOUS-SOUS-LOCATAIRE

11.1 **Modalités** : Dans le cas où le Sous-locateur signifierait au Sous-Sous-locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Sous-Sous-locataire ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les trois (3) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou

b) dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Sous-locateur est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Sous-locateur pourra, sans autre avis au Sous-Sous-locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et,

Paraphes	
Locateur	Locataire

sous réserve de tous les autres droits et recours du Sous-locateur, le Sous-Sous-locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Sous-locateur pour remédier à ce défaut, à moins que le Sous-Sous-locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Sous-Sous-locataire pourra présenter au Sous-locateur un plan de correction accompagné d'un échéancier.

ARTICLE 12
AMIANTE

12.1 Déclaration : Le Sous-locateur déclare qu'il n'y a pas d'amiante friable dans l'Édifice.

ARTICLE 13
DIVERS

13.1 Rubriques : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

13.2 Renonciation : Le fait que le Sous-Sous-locataire ou le Sous-locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Sous-Sous-locataire ou du Sous-locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.

13.3 Accord complet : Les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, le Bail Principal, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

13.4 Force majeure : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt de travail, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre.

Paraphes	
Locateur	Locataire

13.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

13.6 **Équipements de communication** : À tout moment pendant la durée du Bail, le Sous-locateur s'engage à mettre à la disposition du Sous-Sous-locataire, sur demande du Sous-Sous-locataire, un espace sur le toit de l'Édifice afin de permettre au Sous-Sous-locataire d'y installer, sujet à la réglementation applicable, des équipements de communication, incluant, sans limitation, une antenne parabolique, des satellites, des soucoupes, une antenne mobile de réception et de transmission, une tour, des systèmes de transmission de données utilisant la fibre optique et tout autre équipement de même nature, le tout sans loyer ni autre frais de quelque nature que ce soit. Toutes les dépenses reliées à tout tel équipement, incluant, sans limitation, les coûts d'installation, d'entretien et de réparation ainsi que les coûts d'énergie seront assumés par le Sous-Sous-locataire. De plus, le Sous-Sous-locataire sera responsable d'obtenir, à ses frais, tous les permis requis pour opérer un tel équipement.

ARTICLE 14
REGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

14.1 **Remise** : Le Sous-Sous-locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et il a remis une copie de ce règlement au Sous-locateur.

ARTICLE 15
ANNEXES

15.1 **Énumération** : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

- Annexe A : Plan des Lieux loués
- Annexe B : Plan du stationnement
- Annexe C : Programme fonctionnel et technique
- Annexe D : Devis de performance technique
- Annexe E : Plan stratégique de développement durable
- Annexe F : Plan de l'Immeuble

15.2 **Interprétation** : En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 16

Paraphes	
Locateur	Locataire

ÉLECTION DE DOMICILE

16.1 Adresses : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes :

► Pour le Sous-locateur :

9227-9702 QUÉBEC INC. (Gare d'autobus de Montréal)
À l'attention du Directeur général
1733, rue Berri, suite 2000
Montréal, Québec, H2L 4E9
Téléphone : 514-843-4231 poste 2210
Télécopieur : 514-843-3253

► Pour le Sous-Sous-locataire :

VILLE DE MONTRÉAL
Direction des transactions immobilières
Division des Locations
303, rue Notre Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8

16.2 Modification : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élue domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

16.3 Avis : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main ou soit signifié par huissier. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, ou de sa signification par huissier, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

ARTICLE 17
COURTIER

17.1 Commission : Toute commission ou autre rémunération de quelque nature que ce soit payable à un courtier ou agent relativement à la présente location sera

Paraphes	
Locateur	Locataire

assumée exclusivement par le Sous-locateur, le tout à la complète exonération du Sous-Sous-locataire. Le Sous-Sous-locataire déclare n'avoir retenu les services d'aucun courtier relativement à la présente location.

ARTICLE 18
ENQUÊTE DE SÉCURITÉ

18.1 Pouvoir : Le Sous-locateur, ses administrateurs, actionnaires, dirigeants et gestionnaires, le cas échéant, ont tous fait l'objet d'une enquête de sécurité préalablement à la signature du Bail. Le Sous-locateur devra aviser le Sous-Sous-locataire par écrit, sans délai, de tout transfert de propriété de l'Immeuble ou de tout changement d'administrateur, d'actionnaire, de dirigeant et de gestionnaire qui pourrait survenir pendant la durée du Bail. À moins d'indication contraire du Sous-Sous-locataire, tout nouveau propriétaire de l'Immeuble ou administrateur, actionnaire, dirigeant et gestionnaire du Sous-locateur devra également faire l'objet d'une enquête de sécurité.

18.2 Résiliation : Si les obligations stipulées à l'article 18.1 ne sont pas respectées ou si les résultats de toute enquête de sécurité réalisée par le Sous-Sous-locataire ne sont pas à l'entière satisfaction de celui-ci, le Sous-Sous-locataire pourra résilier le Bail en signifiant au Sous-locateur un préavis écrit de trente (30) jours à cet effet, sans dévoiler les résultats de l'enquête ni les méthodes utilisées qui demeureront confidentielles, le tout sans indemnité ni compensation de quelque nature que ce soit pour le Sous-locateur, les personnes ayant fait l'objet de toute telle enquête et les tiers.

18.3 Accès : Seules les personnes ayant fait l'objet d'une enquête de sécurité au préalable seront admises à pénétrer dans les Lieux loués. À cette fin, le Sous-locateur devra fournir au Sous-Sous-locataire, dans les dix (10) jours suivant la signature du Bail, une liste de ses employés (réguliers et suppléants), mandataires et sous-traitants qui auront accès aux Lieux loués. Cette liste devra contenir toutes les informations personnelles requises pour permettre au Sous-Sous-locataire de réaliser adéquatement ses enquêtes de sécurité. Suite à ces enquêtes, seules les personnes acceptées par le Sous-Sous-locataire auront accès aux Lieux loués. Le Sous-locateur devra maintenir cette liste à jour et aviser le Sous-Sous-locataire par écrit, sans délai, de tout remplacement ou d'ajout d'employés, de mandataires et sous-traitants.

18.4 Responsabilité : Le Sous-locateur sera responsable de l'exactitude des renseignements fournis au Sous-Sous-locataire pour les fins précitées et il s'engage à tenir le Sous-Sous-locataire indemne de toute réclamation ou poursuite, de quelque nature que ce soit, relative aux résultats d'une enquête de sécurité ainsi réalisée par le Sous-Sous-locataire.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 19
INTERVENTIONS

GARE ÎLOT VOYAGEUR INC., une personne morale légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec) maintenant régie par la Loi sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 120-215 rue, Saint-Jacques, à Montréal, province de Québec, H2Y 1M6, ici représentée par Jocelyn Lafond, Vice-président, dûment autorisé aux fins des présentes; tel qu'il le déclare.

Et

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN, personne morale de droit public instituée par la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain édictée par la Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (L.Q. 2016, c-8), ayant son siège au 700 De La Gauchetière Ouest, bureau 2110, à Montréal, H3B 5M2, représentée par Monsieur Paul Côté, directeur général, dument autorisé tel qu'il le déclare;

Lesquelles, après avoir pris connaissance de la présente entente, interviennent au présent contrat afin de confirmer que seules les clauses et conditions du présent Bail sont applicables aux Lieux loués et que les clauses du Bail Principal ne s'appliquent pas au Lieux loués.

Et

STATIONNEMENT ÎLOT VOYAGEUR INC., une personne morale légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies (Québec) maintenant régie par la Loi sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 120-215 rue, Saint-Jacques, à Montréal, province de Québec, H2Y 1M6, ici représentée par Jocelyn Lafond, Vice-président, dûment autorisé aux fins des présentes; tel qu'il le déclare.

Laquelle, après avoir pris connaissance de la présente entente, intervient au présent contrat à la seule fin de faire respecter l'obligation de fournir 19 espaces de stationnement dans l'Immeuble tel que prévu au 2e paragraphe de l'article 2.5 du présent Bail.

Paraphes	
Locateur	Locataire

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

9227-9702 QUÉBEC INC.

Le _____ 2019.

_____

Paul Côté

VILLE DE MONTRÉAL

Le _____ 2019.

_____

Yves Saindon, greffier

INTERVENANTS

GARE ÎLOT VOYAGEUR INC.

Le _____ 2019.

_____

Jocelyn Lafond

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Le _____ 2019.

_____

Paul Côté

STATIONNEMENT ÎLOT VOYAGEUR INC.

Le _____ 2019.

_____

Jocelyn Lafond

Ce Bail a été approuvé le _____

Résolution no : _____

Paraphes	
Locateur	Locataire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194565001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur 9227-9702 Québec inc., un espace à bureaux situé au 1717, rue Berri à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 12 ans, soit du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2031. La dépense totale est de 9 513 985,79 $, incluant les taxes. Bâtiment 8261.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194565001 - PDQ 21.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-25

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2019/04/18
17:00

(1)

Dossier # : 1193599006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil d'agglomération pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

Il est recommandé :

De désigner la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155 rue Notre-Dame Est, Montréal, pour la tenue des séances du conseil d'agglomération, pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-19 15:33

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193599006**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil d'agglomération pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 318 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (LCV) et de l'article 15 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005), le conseil d'agglomération détermine par résolution l'endroit pour la tenue de ses séances qu'il peut changer de la même manière quand il le juge à propos.

L'hôtel de ville fera l'objet de travaux de rénovation majeurs qui se dérouleront sur une période d'environ trois ans. Ces travaux nécessitent le déménagement de tous les occupants de l'hôtel de ville pendant la durée des travaux. La salle du conseil de l'hôtel de ville sera utilisée pour la dernière fois avant le début des travaux lors des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération qui se tiendront du 15 au 18 avril 2019. Le déménagement vers l'édifice Lucien-Saulnier du mobilier et de l'équipement de la salle du conseil se déroulera du 23 avril au 5 mai 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG05 0016 - 19 décembre 2005 : Désignation de la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal pour la tenu des séances du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à désigner la salle du conseil située dans l'édifice Lucien-Saulnier, au 155 rue Notre-Dame Est, pour la tenue de toutes les séances du conseil d'agglomération qui seront convoquées à compter du 6 mai 2019 et ce, pour la durée des travaux de rénovations de l'hôtel de ville.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 318 LCV, il est nécessaire de désigner par résolution le lieu pour la tenue des séances du conseil d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications concernant la relocalisation de l'ensemble des services aux citoyens à l'édifice Lucien-Saulnier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public annonçant le changement de l'endroit où se tiennent le séances du conseil d'agglomération : fin avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle NAEL, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-03-19
Jocelyne L'ANGLAIS Avocate	Yves SAINDON Greffier et directeur
Tél : 872-3357	**Tél :** 514 872-3007

Télécop. : 872-5655 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-03-19

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 42.01

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1196347004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue Des Seigneurs (lot 1 851 804), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un Règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue des Seigneurs (lot 1 851 804 du cadastre du Québec), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-02-28 11:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2019/04/18
17:00

(1)

Dossier # : 1196347004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'aggloméraition d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue Des Seigneurs (lot 1 851 804), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un Règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue des Seigneurs (lot 1 851 804 du cadastre du Québec), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

Signé par Claude DUBOIS **Le** 2019-02-27 08:48

Signataire : Claude DUBOIS

_____

directeur(trice) - travaux publics en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1196347004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'aggloméraition d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue Des Seigneurs (lot 1 851 804), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest afin de reconvertir le bâtiment sis au 757, rue des Seigneurs (Bain Hushion) en bâtiment résidentiel destiné à loger une clientèle ayant besoin d'aide, d'hébergement, de soins ou de protection. Les travaux incluent notamment une démolition partielle du bâtiment suivie de la reconstruction d'un bâtiment résidentiel, en conservant et restaurant la façade originale.
La demande s'effectue en concomitance avec une modification du Plan d'urbanisme, afin d'ajouter le qualificatif de « ancien » à la dénomination « Bain Hushion », dans la liste des immeubles d'intérêt hors secteur de valeur exceptionnelle (dossier 1196347003).

Le Conseil d'agglomération peut adopter un règlement autorisant le projet conformément au 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

5 décembre 2006 : Résolution: CA06 22 0420 - Adoption - Résolution en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, autorisant la conversion de l'ancien bain Hushion situé au 757, rue des Seigneurs, en un centre regroupant des activités de formation, d'hébergement et de spectacles (1063253008)

DESCRIPTION

Contexte :
Le projet est situé dans le quartier de la Petite-Bourgogne, au coeur des îlots Saint-Martin. Le site est localisé sur le côté est de la rue des Seigneurs à mi-chemin entre la ruelle

Terrasse Coursol au nord et la rue Saint-Jacques au sud, et fait face au parc Campbell-Centre. Le terrain est adjacent à des immeubles d'habitation à loyer modiques (HLM) de 3 étages construits en 1969 dans le cadre du redéveloppement de l'îlot Saint-Martin. Le bâtiment situé au sud fait partie d'un ensemble de bâtiments érigés sur une dalle-jardin dont une partie est en mitoyenneté avec le bâtiment visé. Le terrain comporte un accès piéton et véhiculaire au nord.

Le bâtiment visé est un ancien bain publique, le Bain Hushion, de style Beaux-Arts construit en 1914. De propriété Ville, le bâtiment est vacant depuis un incendie survenu en 1988. L'immeuble est inscrit à la réglementation d'arrondissement à titre d'Immeuble d'intérêt patrimonial (IIP). Le bâtiment est en maçonnerie avec structure de bois en avant et structure d'acier à l'arrière. Un portique monumental en pierre est situé au centre de la façade, laquelle est symétrique. Cependant, cette entrée est murée, l'entrée du bâtiment étant plutôt située sur la partie nord de la façade.

Le bâtiment comporte deux étages dans sa partie avant, incluant au rez-de-chaussée les vestiaires, douches et bureaux administratifs et au 2e étage le logement du gardien. La partie arrière est de double hauteur et comporte la piscine. Une cheminée de briques jaillit de la façade sud, laquelle servait à l'époque à chauffer l'eau de la piscine.

Le bâtiment est fortement endommagé en raison du manque d'entretien à la suite de l'incendie, lorsqu'il a cessé d'être occupé. Une partie du toit est effondrée vers l'arrière. De nombreux vices structuraux minent le bâtiment, principalement en ce qui a trait à son corps arrière. La partie centrale de la façade avant est la moins endommagée alors que la fondation et la corniche sont davantage dégradés. Un filet retient d'ailleurs des éléments de la corniche pour des raisons de sécurité.

Projet :
Le projet vise la démolition partielle du bâtiment et la construction d'un bâtiment résidentiel de 4 étages avec sous-sol. La totalité du corps du bâtiment est démoli et la façade est conservée et restaurée à l'identique. La nouvelle partie du bâtiment s'articule perpendiculairement à la ligne de lot, reprenant essentiellement l'ancienne implantation, excepté pour un volume en projection situé sur la partie nord, adjacent à la façade. Une cour intérieure est aménagée sur la partie sud, au centre de la façade latérale.

L'entrée principale est restituée sous le portique en pierre. Une entrée secondaire est aménagée sur la façade latérale nord, derrière le volume en projection. Une entrée charretière est aménagée à l'arrière du bâtiment, accessible par une voie d'accès au nord du bâtiment, laquelle contourne ce dernier en passant par la cour intérieure des îlots Saint-Martin. Un ascenseur permet les circulations verticales. Ce dernier se termine en construction hors-toit.

Le sous-sol du bâtiment comprend des bureaux administratifs, des espaces de service (garde-manger, buanderie, rangement, salle mécanique et salle à déchets) et 3 logements. Le rez-de-chaussée comprend la cuisine et salle commune ainsi que 4 logements. C'est également via cet étage qu'il est possible d'accéder à la cour intérieure, laquelle est murée des 4 côtés donc inaccessible de l'extérieur. Les 3 autres étages comportent respectivement 6, 5 et 5 logements.

Un espace extérieur est aménagé derrière le volume en projection, du côté nord. La voie de circulation véhiculaire adjacente demeurera propriété de la Ville afin de faciliter l'accès des véhicules d'urgence et d'entretien de la cour intérieure des îlots Saint-Martin.

Le projet a une vocation sociale. Les 23 logements supervisés comprennent de 1 à 3 chambres. Il s'agit d'un projet d'hébergement de 2e étape où les usagers sont de passage, en processus de réinsertion sociale.

JUSTIFICATION

Le projet déroge aux paramètres suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) :

Paramètre	Plan	Règlement 01-280	Projet
Usage (affectation) :	Résidentiel	H.1-5 (1-12 log.)	23 log
Implantation :	Faible-moyen	50%	67%
Hauteur (étages) :	2-4	2-4	4
Hauteur (m) :		14	15
Stationnement :		6-23	1

Justification :
Conformément au 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le Conseil d'agglomération peut adopter un règlement autorisant un projet dérogeant à l'un ou l'autre des règlement d'urbanisme.

Il n'y pas de critères d'évaluation relatifs aux règlements adoptés en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Cependant, le projet a fait l'objet de l'avis du Comité mixte de la Ville de Montréal, soit le comité aviseur du Conseil municipal réunissant le Conseil du patrimoine et le Comité Jacques-Viger, de façon à ce qu'il s'insère adéquatement dans son environnement, notamment en terme d'occupations, de volumétrie, d'accès et autres avantages.

Tout d'abord, les occupations prévues au projet sont compatibles avec le milieu d'insertion. En effet, l'ajout de logements destiné à des personnes ayant besoin d'aide est approprié pour ce secteur puisque déjà dans un îlot à vocation sociale. De plus, la localisation du projet constitue un bénéfice pour l'organisme qui l'opère puisqu'à proximité des autres services qu'il offre.

La question de la démolition a été longuement évaluée, allant de démolition complète à restauration complète, et l'option retenue constitue un compromis permettant la restauration de l'élément le plus significatif du bâtiment. La restauration complète du bâtiment et sa réaffectation à un usage résidentiel aurait constitué un enjeu financier risquant de faire échec au projet. Les rapports d'expertise effectués sur la structure du bâtiment et l'état de sa façade ont démontré que l'étendue des travaux qui auraient été nécessaires pour conserver en entier le bâtiment auraient eu une portée et un coût trop importants. De la même façon, il ne sera pas non plus possible de conserver la cheminée car celle-ci est trop endommagée et sa localisation aurait nécessité de retrancher une pièce des logements, mettant en péril le programme du requérant.

La nouvelle volumétrie s'inspire du bâtiment existant, notamment dans l'implantation rectangulaire perpendiculaire à la ligne de lot. Le nouveau volume, de facture contemporaine, est implanté en retrait de la façade principale afin de la mettre en valeur. La hauteur de 4 étages s'intègre au milieu environnant par de généreux dégagements autour du bâtiment, ce qui permet également de réduire les impacts sur l'ensoleillement des propriétés voisines.

En termes de circulation, le projet ne risque pas de créer plus d'achalandage routier car la clientèle n'est pas motorisée. Une dérogation est d'ailleurs accordée afin de ne pas construire les 5 unités de stationnement exigées. Une seule unité est donc aménagée pour les besoins des employés. Le projet est facilement accessible par la station de métro Georges-Vanier située à moins de 400 m.

Avis du Comité mixte :

Le Comité mixte a émis deux avis préliminaires et un avis final, respectivement le 31 mai 2018, le 19 juillet 2018 et le 21 novembre 2018, dont voici le résumé :

Le comité mixte est fort satisfait du chemin qui a été parcouru depuis la première présentation du projet. Il est conscient qu'il s'agit d'un défi de taille et il apprécie que les architectes aient pris en considération ses commentaires. Le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger émettent par conséquent un avis favorable au projet de transformation du bain Hushion, assorti des recommandations suivantes:

Recommandations à l'intention de la Ville de Montréal:

- *Dédier à ce projet une part importante des fonds réservés à la réalisation de projets de logement social et communautaire comportant une dimension patrimoniale;*
- *Mener une réflexion approfondie concernant le façadisme comme pratique de conservation du patrimoine;*
- *Développer une vision d'aménagement des espaces extérieurs de l'îlot Saint-Martin;*

Recommandation à l'intention des concepteurs:

- *Améliorer la vue depuis la cour intérieure vers l'est (sur le stationnement);*
- *Planter également des arbres de grand calibre sur la propriété;*
- *Prévoir davantage de mesures de gestion des eaux de pluie;*
- *Penser à la saison hivernale dans l'aménagement des espaces extérieurs;*
- *Installer des fenêtres sur la façade sud, donnant sur la terrasse Elgin (mur aveugle);*
- *Maximiser la fenestration du bâtiment sur la cour intérieure ainsi que sur la rue des Seigneurs*
- *Atténuer les contrastes des couleurs des matériaux (noir/blanc);*
- *S'assurer de la durabilité des matériaux prévus (céramique extérieure).*

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet d'offrir des logements à des personnes en situation de précarité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

13 mars 2019 :Recommandation du Comité exécutif
28 mars 2019 : Avis de motion et adoption du projet de règlement par le Conseil d'agglomération
15 avril 2019 : Résolution du Conseil municipal

18 avril 2019 : Adoption du règlement par le Conseil d'agglomération
Mai 2019 : Certificat de conformité et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-7398
Télécop. : .

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-19

Julie NADON
Chef de division

Tél : 514 868-5037
Télécop. : 514 872-1945

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur
Tél : 514 872-1451
Approuvé le : 2019-02-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196347004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue Des Seigneurs (lot 1 851 804), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints.

FICHIERS JOINTS

2019-02-25 - REG - 89 (4).docx ANNEXE 1.pdf ANNEXE 2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Annie GERBEAU
Avocate, Chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, de l'évaluation et transaction financière

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA DÉMOLITION PARTIELLE DU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 1 851 804 AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À DES FINS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE SUR UNE PARTIE DE CE LOT

Vu le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 et l'article 89.1.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du XXXXX, le conseil de l'agglomération de Montréal décrète :

SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé d'une partie du lot 1 851 804 du cadastre du Québec tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe A au présent règlement.

SECTION II
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire identifié à l'article 1, la démolition partielle, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sont autorisées conformément au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger :

1° au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014);

2° aux articles 9, 10, 49, 137 et, quant au nombre minimal d'unités de stationnement exigé, 576 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280);

3° au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

SECTION III
DÉMOLITION

3. La démolition partielle du bâtiment existant est autorisée à la condition que, tel qu'il est illustré sur le document joint en annexe 2 au présent règlement :

1° sa façade soit conservée et restaurée;

2° une ouverture permettant l'accès à l'intérieur du bâtiment soit aménagée, au niveau du rez-de-chaussée, au centre de sa façade.

SECTION IV
CONDITIONS

4. Seul un bâtiment d'un maximum de 25 logements est autorisé à titre d'usage principal.

5. La hauteur maximale du bâtiment est de 16 mètres.

6. Le taux d'implantation maximal du bâtiment est de 67 %.

7. Un retrait minimal de 2,5 m entre la façade restaurée et le nouveau corps du bâtiment est exigé.

SECTION V
DÉLAI DE RÉALISATION

8. Les travaux visés par le présent règlement doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur.

En cas de non-respect du premier alinéa, les autorisations prévues au présent règlement deviennent caduques.

SECTION VI
DISPOSITION PÉNALE

9. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection, démolit ou permet la démolition d'une construction, transforme ou permet la transformation d'une construction en contravention à l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 689 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ANNEXE 1
TERRITOIRE D'APPLICATION

ANNEXE 2
ILLUSTRATION DE LA FAÇADE À CONSERVER

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans Le Devoir le XXXXXXX.

GDD 1196347004

ANNEXE 1
TERRITOIRE D'APPLICATION



ANNEXE 2
ILLUSTRATIONS DE LA FAÇADE À CONSERVER



Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1190643001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27).

Il est recommandé:
- D'adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-22 15:10

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190643001**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27).

CONTENU

CONTEXTE

Le 1er décembre 2017, le gouvernement du Québec adoptait la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27) (Loi). Notamment, cette Loi institue l'Autorité des marchés publics chargée de surveiller l'ensemble des contrats des organismes publics, incluant les organismes municipaux et d'appliquer les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics concernant l'inadmissibilité aux contrats publics, l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public et les rapports de rendement des contractants relativement à l'exécution d'un contrat. Pour la Ville de Montréal, c'est le Bureau de l'Inspecteur général qui exercera la majeure partie des pouvoirs confiés à l'Autorité eu égard à l'examen de la conformité du processus d'adjudication, d'attribution ou d'exécution d'un contrat.
Les contrats visés par cette Loi sont les contrats pour l'exécution de travaux ou pour la fourniture d'assurance de matériel, de matériaux ou de services comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande publique de soumissions. À ce jour, ce seuil minimal est établi au montant de 101 100 $.

Cette Loi vient également introduire de nouveaux articles dans la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) qui impliquent des changements dans les pratiques en matière de sollicitation des marchés. Elle oblige les municipalités à publier un avis d'intention avant de conclure certains contrats de gré à gré et à se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes qui sont formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat. À cet effet, la Ville de Montréal doit, d'ici le 25 mai 2019, se doter d'une telle procédure lui permettant de recevoir et de traiter de façon équitable les plaintes formulées.

La Loi fait donc référence à deux personnes ayant un rôle-clé: le dirigeant et la personne responsable des plaintes. La personne responsable des plaintes est celle qui sera désignée par la municipalité pour recevoir et traiter les plaintes et adopter la procédure en conséquence. À la Ville de Montréal, il est souhaité qu'il y ait qu'une procédure unique et que le seul responsable soit le contrôleur général. À noter que cette désignation ne fait pas l'objet du présent dossier.

Le présent sommaire décisionnel vise la deuxième personne clé prévue dans la Loi, soit le dirigeant, dont le rôle est notamment de recevoir du Bureau de l'Inspecteur général les recommandations de ce dernier concernant le processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat, l'exécution d'un contrat ou la gestion contractuelle de l'organisme. Or, en vertu de l'article 33 de la Loi, le dirigeant, lorsqu'il est question d'un organisme municipal, correspond au conseil de celui-ci. Ainsi, à la Ville de Montréal, il y a un dirigeant par instance. Toutefois, il est possible pour chaque conseil de déléguer tout ou partie des fonctions qui lui sont dévolues au comité exécutif ou au directeur général ou, à défaut, à l'employé occupant les plus hautes fonctions de l'organisme.

Ainsi, pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de la compétence du conseil d'agglomération, il est recommandé d'adopter un règlement prévoyant la délégation au comité exécutif de toutes les fonctions qui, selon la Loi, sont dévolues au dirigeant de l'organisme municipal. Suivant cette délégation au comité exécutif, ce dernier verra à déléguer, via le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004), ces mêmes fonctions au directeur général. Cette délégation du comité exécutif au directeur général fait l'objet d'un autre sommaire décisionnel (1190643003). À noter que la disposition offrant la possibilité de déléguer la fonction de dirigeant au directeur général est en vigueur depuis le 1er décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à adopter un règlement déléguant au comité exécutif les pouvoirs dévolus au dirigeant par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27), et ce, pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des mécanismes qui y sont prévus.

JUSTIFICATION

Compte tenu du fait qu'il est possible que les nouveaux mécanismes prévus par la Loi fassent en sorte que les instances municipales soient plus fréquemment interpellées par le Bureau de l'Inspecteur général, l'adoption de ce règlement est nécessaire pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des opérations. Notamment, l'Inspecteur général pourrait avoir à s'adresser au dirigeant pour convenir d'une période plus longue pour lui permettre d'analyser une plainte, comme le prévoit la Loi. S'il était nécessaire de saisir le conseil d'agglomération pour obtenir cet accord, le processus contractuel alors en cours serait considérablement retardé.
À cette fin, il est proposé d'adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27). Il est recommandé que ce règlement soit en vigueur au moment où les dispositions concernant le mécanisme de traitement des plaintes entrera en vigueur, soit le 25 mai 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette délégation n'a aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les fonctions dévolues par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27) au dirigeant de l'organisme municipal devront être exercées par le conseil d'agglomération pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de sa compétence dans la mesure où aucun règlement de délégation n'est adopté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement : nécessite la double majorité conformément à l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005).
Publication du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain BOND, Direction générale
Dean GAUTHIER, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Alain BOND, 22 février 2019
Dean GAUTHIER, 21 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Evelyne GÉNÉREUX
Avocat(e) 1

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division du Droit contractuel

Tél : 514-872-8594
Télécop. : 514 872-1675

Tél : 514 872-8323
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2019-02-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2019-02-22

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ EXÉCUTIF AFIN DE METTRE EN ŒUVRE LA LOI FAVORISANT LA SURVEILLANCE DES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS ET INSTITUANT L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS (2017, CHAPITRE 27)

Vu l'article 33 de la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____ 2019, le conseil d'agglomération décrète :

1. Pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat, le conseil d'agglomération délègue au comité exécutif les fonctions qui, selon la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27), sont dévolues au dirigeant de l'organisme municipal.

2. Un pouvoir délégué en vertu du présent règlement peut être délégué à un fonctionnaire ou employé de la Ville en vertu de l'article 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1190643001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.03

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1193843001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , Facturation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-02-28 17:12

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193843001**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , Facturation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* . Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.
Jusqu'au 31 décembre 2013, l'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait que :

- les coûts réels de l'alimentation en eau potable étaient partagés entre les villes desservies par l'agglomération de Montréal selon la consommation réelle;
- les usines de Dorval et de Pointe-Claire étaient exploitées par les municipalités où elles étaient situées.

Cet article du décret, dont l'application se terminait le 31 décembre 2013, n'a pas été reconduit. Depuis le 1er janvier 2014, les usines de Dorval et Pointe-Claire sont donc exploitées par la ville centre qui dessert en eau potable l'ensemble des municipalités de l'agglomération.

Depuis le 1er janvier 2017, les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. Ceci représente la mise en application de l'entente signée le 4 mars 2016 entre les villes reconstituées et la Ville de Montréal au sujet du partage des dépenses relatives à l'alimentation en eau potable.

Ainsi, aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des seize municipalités liées, le taux est établi à 0,1974 $ par m^3 pour l'exercice financier de 2018. Ce taux se compare au taux de 0,1947 $ par m^3 pour l'exercice financier de 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0032 - 25 janvier 2018 - Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018) - RCG 18-003
CG18 0257 - 26 avril 2018 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017) - RCG 18-014
CG17 0168 - 27 avril 2017 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016) - RCG 17-019
CG16 0276 - 21 avril 2016 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2015) - RCG 16-042
CG15 0361 - 28 mai 2015 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014) - RCG 15-061
CG14 0226 - 1er mai 2014 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2013)
CG13 0133 - 25 avril 2013 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2012)

DESCRIPTION

Le *Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018)* prévoit qu'au terme de l'exercice financier de 2018, la Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération le taux définitif de la quote-part en fonction du coût relatif à l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier. Ce règlement établit également les modalités de paiement ou de remboursement ainsi que le montant des intérêts.

JUSTIFICATION

Le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018) prévoit que la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable est transmise au plus tard le 30 janvier 2018. Un ajustement du montant de la quote-part est effectué lorsque le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est fixé, au terme de l'exercice financier de 2018 et que la consommation réelle de chacune des municipalités liées est connue. Il équivaut à la différence entre la quote-part pour l'alimentation en eau potable et la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,1974 $ par m^3 pour l'exercice financier de 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Samuel P LALIBERTÉ
Agent de recherche

Tél : 514 868-4449
Télécop. : 514 872-0170

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Nathalie HAMEL
Chef de division

Tél : 514 872-3210
Télécop. : 514 872-1086

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice - Revenus

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances

Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2019-02-27

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-02-27

FOURNITURE DE L'EAU POTABLE AUX VILLES LIÉES
EXERCICE 2018 - CALCUL DU COÛT RÉEL

(en milliers de dollars)

	Réel 2018
1. Approvisionnement et traitement de l'eau potable	52 993,1
2. Réseau de distribution de l'eau potable	23 834,3
	76 827,4
Frais généraux d'administration applicable à la fourniture de l'eau potable	14,55%
	11 178,4
Coût direct de fourniture en eau potable	**88 005,8**
Volumes d'eau distribués nets (m3) - 2018	**445 836 677**
Tarif réel 2018 pour les villes liées	**0,1974 $/m3**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1193843001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , Facturation
Objet :	Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG - 1193843001 - Taux définitif de l'eau 2018.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, de l'évaluation et transaction financière

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX AU MÈTRE CUBE DE L'EAU EN FONCTION DES COÛTS RÉELS RELATIFS À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AUX FINS DE LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (EXERCICE FINANCIER DE 2018)

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'article 4 du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018) (RCG 18-003);

À l'assemblée du _____ , le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITION GÉNÉRALE

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« coûts relatifs à l'alimentation en eau potable » : les charges relatives à l'exercice des compétences d'agglomération qui sont imputées, conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale, aux activités *Approvisionnement et traitement de l'eau potable* et *Réseau de distribution de l'eau potable* de la fonction *Hygiène du milieu* au rapport financier annuel 2018 de la Ville de Montréal, auxquelles sont ajoutés des frais généraux d'administration équivalant à 14,55% de ces charges;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » : une municipalité visée à l'article 4 de la Loi;

CHAPITRE II
LA QUOTE-PART POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2. Aux fins du financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées, le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est établi à 0,1974 $/m^3 pour l'exercice financier de 2018.

CHAPITRE III
ENTRÉE EN VIGUEUR

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et s'applique à l'exercice financier de 2018.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.04

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1195075002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) »

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-02 15:38

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1195075002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé «le règlement») est complété par les 4 annexes suivantes:
- annexe A - Liste des activités d'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout déléguées;
- annexe B - Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées;
- annexe C - Guide d'entretien pour les activités déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- annexe D - Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération.

Un comité technique, composé de cinq membres de la Ville de Montréal et de quatre des autres municipalités liées, dont l'un des rôles est d'analyser les demandes de modification au règlement de délégation, recommande l'adoption des modifications proposées au règlement afin d'y refléter les changements apportés à la délégation de l'entretien des ouvrages, en fonction des opérations courantes, ainsi qu'à la grille tarifaire des équipements et véhicules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0256 - 26 avril 2018 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 5);
CG17 0165 - 27 avril 2017 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de

l'annexe D révision 4);

CG16 0441 - 22 juin 2016 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 3);

CG15 0305 - 30 avril 2015 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 2);

CG14 0382 - 21 août 2014 - Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe B révision 5 et de l'annexe D révision 1 en remplacement des annexes B et D du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées);

CG12 0319 - 23 août 2012 - Modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D);

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

DESCRIPTION

Les tarifs des équipements qui apparaissent à la grille tarifaire en vigueur actuellement au règlement tiennent compte d'une indexation de l'indice du prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal. Pour 2019, il est requis d'adopter l'annexe D « révision 6 » datée du 22 février 2019, afin de refléter l'indexation de l'IPC de l'année 2018.

JUSTIFICATION

La révision de l'annexe D du règlement, recommandée par le comité technique, permet de refléter la réalité opérationnelle qui prévaut pour l'entretien standard des ouvrages d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées est essentielle au bon fonctionnement des opérations d'entretien des ouvrages d'aqueduc et d'égout de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du règlement et de ses annexes aux arrondissements et villes liées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christianne CYRENNE, LaSalle
Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Patrice LANGEVIN, Service de l'eau
Ava L. COUCH, Ville de Mont-Royal
Marleen SIDNEY, Service des finances
Yves BRISSON, Service des finances
Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 27 février 2019
Yves BRISSON, 26 février 2019
Jean-François DUBUC, 26 février 2019
Alain DUFRESNE, 26 février 2019
Patrice LANGEVIN, 26 février 2019
Marleen SIDNEY, 26 février 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN
Agente technique

Tél : 514-280-0179
Télécop. : 514-872-3587

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

Tél : 514-872-3944
Télécop. : 514 872 8827

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-02-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-03-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1195075002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Direction
Objet :	Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir les documents joints

FICHIERS JOINTS

Annexe D - révision 6.pdfRèglement RCG05-002_finale.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie MCSWEEN
avocate
Tél : 514-872-4783

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-01

Annie GERBEAU
Chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit Public

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE L'ENTRETIEN DU RÉSEAU PRINCIPAL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AUX MUNICIPALITÉS LIÉES (RCG 05-002)

VU l'article 47 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

À l'assemblée du _____ 2019, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) est modifié par le remplacement de l'annexe D par le document joint en annexe 1 au présent règlement**.**

ANNEXE 1
ANNEXE D : GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES D'AGGLOMÉRATION (révision 6, le 22 février 2019)

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXX.

GDD : 1195075002

ANNEXE D

GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES D'AGGLOMÉRATION

Tarif horaire des équipements (comité technique) **Base tarif 2019**

Classe	Nom de l'équipement	
128A	Camionnette 4 roues - 8 cylindres - 4 portes	19,15
129	Camionnette tracteur 4 roues - 8 cylindres - 2 portes	19,53
134	Auto compacte - 4 cylindres	10,19
151	Auto C.E.	26,12
178A	Fourgonnette - 8 cylindres	13,91
178B	Fourgonnette vitrée - avec passagers	14,46
211A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV	12,20
212A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV – 6 passagers	12,78
217A	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV – régulier	20,70
217B	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - régulier 115 V	23,76
217C	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - h.h.	24,67
224	Camion 10001 à 14000 lbs PBV - B.B. - 6 passagers	26,02
227E	Fourgon 10001 à 14000 lbs PBV - patrouille	37,07
234	Camion 14001 à 16500 lbs - 6 passagers	23,64
237B	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - 115 V	37,07
237C	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - h.h.	37,07
247	Camion 16501 à 19500 lbs PBV - B.F.	24,42
283A	Camion 30001 à 33000 lbs PBV - B.B.	45,99
286	Camion 30001 lbs PBV et plus, grue, treuil	59,63
293	Camion 33000 lbs PBV et plus, B.B.	56,18
296	Camion 33000 lbs PBV et plus, grue légère	66,16
299	Camion tracteur, 33000 lbs PBV et plus	50,76
309	Camion écureur d'égout	103,83
319	Camion vide-puisard (Vector)	69,83
387	Unité mobile d'entretien mécanique	60,22
414	Tracteur sur roues 65 à 100 H.P.	28,29
433	Chargeur sur roues 1 à 1 1/2 v.c.	39,70
435	Chargeur sur roues 2 à 2 1/2 v.c.	60,55
439	Chargeur sur roues 7 v.c.	263,01
451A	Excavatrice sur roues	52,38
451B	Excavatrice avec marteau piqueur	100,67

ANNEXE D

GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES D'AGGLOMÉRATION

Tarif horaire des équipements (comité technique) **Base tarif 2019**

Classe	Nom de l'équipement	
478A	Profileuse à asphalte - 24000 lbs	162,98
481B	Rouleau motorisé - (moins de 2 tonnes) B vibrateur	11,99
484	Rouleau motorisé - 6 à 8 tonnes	41,12
538	Balai aspirateur 2 à 5 v.c.	75,53
548	Chariot élévateur à fourche 7001 à 8000 lbs	41,65
549	Chariot élévateur à fourche 8001 à 10000 lbs	48,15
557	Grue automotrice 7 tonnes	66,13
559	Grue automotrice de plus de 20 tonnes	135,59
603	Opérateur de vanne remorqué, motorisé	29,99
614	Opérateur de valve remorqué	7,69
644	Génératrice 5 KW à projecteurs remorquée	12,41
645C	Génératrice 15 KW remorquée	22,10
645E	Génératrice 150 KW remorquée	94,96
645F	Génératrice 280 KW remorquée	113,70
646	Génératrice à souder remorquée	14,07
654	Pompe centrifuge 4" remorquée	9,81
661	Compresseur 100 à 199 PCM remorqué	14,49
753	Fardier 4 à 6 tonnes	5,16
755	Fardier 8 à 10 tonnes	8,96
759B	Fardier 50 tonnes	44,98
760B	Roulotte de 20 à 40 pieds	17,54
760E	Remorque à chlorination	16,61
761	Roulotte de chantier	6,63
763B	Semi-remorque, benne basculante	39,05
815	Scie à béton	24,26
843	Génératrice 2 à 3 KW portative	4,63
845B	Génératrice 15 KW portative	19,32
852	Pompe 2" centrifuge portative	3,40
853	Pompe 2" diaphragme portative	3,40
860	Compresseur petite capacité portatif	3,21
861	Compresseur 100 à 199 PCM fixe	13,04

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.05

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1162748005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées

Il est recommandé d'adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-03-07 10:43

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1162748005**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, la Ville de Montréal a entrepris une réflexion sur les activités de remorquage pour mieux comprendre la gestion de ces activités sur le territoire de la Ville de Montréal. L'objectif était d'analyser tous les types de remorquage en présentant des enjeux et des recommandations liés à la gouvernance pour chaque type d'activité, et ce, pour optimiser et harmoniser l'encadrement des activités de remorquage sur le territoire.
Il est à noter que le remorquage est sous la responsabilité du Bureau du taxi de Montréal (BTM) depuis 2003.

En janvier 2016, la Ville de Montréal demandait le transfert de la responsabilité du remorquage au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), notamment par l'application du règlement (03-098) intitulé « Règlement sur le remorquage des véhicules ». Or, la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (2017, chapitre 16) a été sanctionnée le 21 septembre 2017, laquelle a eu pour effet de modifier la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001) pour faire du dépannage, remorquage et remisage des véhicules une compétence d'agglomération. À noter que cette compétence relevait, avant l'entrée en vigueur de cette loi, des conseils d'arrondissement, du conseil de la ville et du conseil d'agglomération selon la nature des activités de remorquage.

L'ensemble des activités de remorquage relève désormais de la compétence du conseil d'agglomération, ce qui comprend le remorquage :

· des véhicules abandonnés et en situation d'infraction de stationnement ;
· des véhicules stationnés sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ;

· des véhicules obstruant la circulation ou qui présentent un danger sur la voie publique et finalement ;
· des véhicules en situation de délit.

À ce jour, le partage des compétences et responsabilités concernant les activités de remorquage n'était pas uniforme sur l'ensemble de l'agglomération et complètement inexistant à certains endroits ; certains arrondissements ou villes reconstituées étaient dépourvus de réglementation ou possédaient des dispositions minimales.

La standardisation et le service offert aux citoyens seront au premier plan de cette initiative, permettant d'uniformiser les contrats octroyés sur l'île de Montréal et de s'assurer de la capacité des compagnies de remorquage à offrir un service de qualité. La mise en place d'une réglementation claire et uniforme permettra aux villes de l'Agglomération et au SPVM de communiquer efficacement aux citoyens leurs droits dans le cadre d'un remorquage et d'en faciliter l'application.

Ainsi, au cours des derniers mois le SPVM a présenté différents dossiers décisionnels définissant les gestes juridiques requis à la suite du rapatriement des compétences en matière de remorquage au sein du conseil d'agglomération.

Le présent dossier vise à déléguer à chacune des municipalités liées, incluant la ville centre, les activités de remorquage des véhicules en infraction au stationnement sur la voie publique lors d'opérations de déneigement afin d'assurer une coordination efficiente des opérations.

En ce qui concerne la Ville de Montréal, il pourrait être également envisagé de subdéléguer ces activités aux arrondissements, via un règlement de subdélégation. Par conséquent, cette deuxième étape nécessitera certains gestes juridiques qui seront présentés aux instances par le biais de sommaires décisionnels distincts par le service concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0511 - 20 septembre 2018 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).
CG18 0455 - 23 août 2018 - Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement du logo du Module inspection remorquage du SPVM - Dépense totale de 500 $.

CE18 0993 - 6 juin 2018 - Accorder une contribution financière de 48 072.82 $ à même le budget de fonctionnement du SPVM au Bureau du taxi de Montréal pour son soutien à la réalisation d'activités de remorquage pour l'année 2017, en provenance du budget de fonctionnement du SPVM.

CG18 0243 - 26 avril 2018 - Autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du SPVM de 353 700 $ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats à la suite de la mise en place du nouveau Module inspection remorquage (MIR) au SPVM.

CG18 0204 - 29 mars 2018 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).

DGBT160580210 - 10 mars 2017 - Création de deux (2) postes permanents d'inspecteur à l'unité inspection remorquage de la Direction des opérations BTM,et ce, en date du 1er février 2017.

DESCRIPTION

Dès février 2016, le SPVM mettait en place le comité directeur remorquage impliquant plusieurs unités du SPVM ainsi que tous les acteurs externes liés aux activités de remorquage (Service de l'approvisionnement, Bureau du taxi de Montréal, Services des finances) pour établir un calendrier de travail. De plus, une démarche de consultation auprès des arrondissements et des villes reconstituées était organisée pour expliquer les orientations prises, les éléments considérés, les avantages et inconvénients ainsi que la situation du remorquage à Montréal. Dans l'élaboration de son plan de travail, le SPVM a privilégié l'instauration d'un contrat d'exclusivité divisé en 13 secteurs couvrant l'ensemble des activités de remorquage pour l'agglomération.
Le maintien des services du BTM sera requis pour l'émission des permis aux chauffeurs de remorques ainsi que pour les vignettes de remorques.

Suite à l'analyse du comité directeur remorquage et vu la nature intrinsèque (inhérente) des opérations de déneigement à chacune des villes liées, il fut recommandé de déléguer les activités de remorquage des véhicules en infraction au stationnement sur la voie publique lors d'opérations de déneigement. Cette façon de faire permettra d'optimiser l'efficience des opérations, et ce, dans le but d'offrir le meilleur service possible au citoyen de l'île de Montréal.

JUSTIFICATION

L'adoption d'un Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec le déneigement aux municipalités liées est justifiée, entre autres, pour faciliter le remorquage lors d'opérations de déneigement dans sa forme actuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les responsabilités des municipalités liées demeurent les mêmes suite à cette délégation et elles possèdent le budget de fonctionnement nécessaire afin d'octroyer les contrats de remorquage.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La majeure partie des activités de remorquage sont liées aux remorquages dans le cadre des opérations de déneigement, il est donc préférable que cette responsabilité soit assumée par les municipalités liées.
Le SPVM ne peut assumer la gestion de ces activités, et ce, afin de ne pas nuire à la coordination des opérations de déneigement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités de communication seront requises auprès de l'industrie de remorquage et des citoyens par les municipalités liées et convenues avec les instances municipales et le Service des communications de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars : comité exécutif
Mars : conseil d'agglomération pour l'avis de motion
Avril : conseil d'agglomération pour l'adoption du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Celine D'AOUST, Service des finances
Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement
Guylaine BRISSON, Service de la concertation des arrondissements
André HAMEL, Service de la concertation des arrondissements
Line DESJARDINS, Service des finances
Valérie MATTEAU, Service de la concertation des arrondissements
Michèle GIROUX, Ahuntsic-Cartierville
Louise GOUDREAULT, -
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Martin SAVARD, Lachine
Benoit G GAUTHIER, LaSalle
Babak HERISCHI, Le Sud-Ouest
Jacques SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Rachel LAPERRIÈRE, Montréal-Nord
Marie-France PAQUET, Outremont
Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro
Dany BARBEAU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Josée BÉDARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Manon BERNARD, -
Steve BEAUDOIN, Saint-Léonard
Pierre WINNER, -
Alain DUFORT, Direction générale
Stephane CHÉNIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Isabelle CADRIN, Direction générale
Nancy B BERGERON, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Benoit G GAUTHIER, 19 février 2018
Isabelle CADRIN, 19 février 2018
André HAMEL, 19 février 2018
Jacques SAVARD, 15 février 2018

Michèle GIROUX, 14 février 2018
Rachel LAPERRIÈRE, 13 février 2018
Pierre WINNER, 13 février 2018
Line DESJARDINS, 13 février 2018
Steve BEAUDOIN, 13 février 2018
Nancy B BERGERON, 12 février 2018
Manon BERNARD, 12 février 2018
Denis LECLERC, 12 février 2018
Stephane CHÉNIER, 12 février 2018
Dominique JACOB, 12 février 2018
Josée BÉDARD, 12 février 2018
Dany BARBEAU, 12 février 2018
Martin SAVARD, 12 février 2018
Celine D'AOUST, 5 octobre 2017
Valérie MATTEAU, 13 mars 2017
Guylaine BRISSON, 13 septembre 2016
Gildas S. GBAGUIDI, 13 septembre 2016
Mélanie BEAUDOIN, 13 septembre 2016
Isabelle LAZURE, 13 septembre 2016
François MARTELLINO, 12 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain SAUVAGEAU
C/s- application de la reglementation du stationnement

Tél : 514 872-6407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-10-15

Natalia SHUSTER
Inspecteur-chef
Service du soutien aux opérations policières

Tél : 514-280-3710
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Simonetta BARTH
Directeur adjoint
Direction des services corporatifs
Tél : 514-280-2003
Approuvé le : 2018-10-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin PRUD'HOMME
Directeur

Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2018-10-24

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1162748005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Objet :	Adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Règl. délégation conseil d'agglo. aux villes liées_remorquage.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-10-16

Véronique BELPAIRE
Avocate - Chef de division
Tél : 514 872-3024
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE REMORQUAGE AUX MUNICIPALITÉS LIÉES

Vu les articles 16, 17, 19 (3.1) (12) et 47 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« municipalité centrale » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

CHAPITRE II
DÉLÉGATION

2. Le conseil d'agglomération délègue à chaque municipalité liée les activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement.

3. Un pouvoir délégué en vertu du présent règlement doit être exercé conformément aux dispositions de la loi et des règlements applicables et conformément aux directives et encadrements administratifs.

CHAPITRE III
CONDITIONS

4. La municipalité liée doit, à l'égard de la délégation prévue à l'article 2 :

1° réaliser l'ensemble des activités de remorquage liées aux opérations de déneigement, notamment l'octroi, le suivi et la gestion des contrats ainsi que la gestion administrative de ces activités;

2° coordonner les opérations de remorquage conformément aux directives émises;

3° gérer les requêtes des citoyens;

4° assumer la responsabilité de tous dommages et de toutes réclamations résultant d'un acte ou d'une omission relié à une activité déléguée en vertu de l'article 2;

5° transmettre à la municipalité centrale tout contrat octroyé à l'égard de la délégation prévue à l'article 2 dans les 30 jours de la décision de l'autorité compétente;

6° fournir au conseil d'agglomération, au plus tard le 15 mars de chaque année, un rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées pour l'année précédente.

5. En outre du rapport prévu au paragraphe 6° de l'article 4, le conseil d'agglomération et le comité exécutif peuvent exiger d'une municipalité liée tout rapport qu'ils déterminent concernant l'exercice d'une activité déléguée en vertu de l'article 2.

CHAPITRE IV
COÛTS D'OPÉRATION

6. Les coûts d'opération liés à la délégation prévue à l'article 2 sont entièrement à la charge de l'agglomération.

7. La municipalité liée doit, dans les 15 jours suivant la fin de l'exercice financier pour une activité liée à la délégation prévue à l'article 2, transmettre une facture avec pièces justificatives à la municipalité centrale.

La facture doit comprendre toutes les informations et toutes les dépenses qui ont été nécessaires à la réalisation d'une activité de remorquage liée à la délégation prévue à l'article 2. Ces dépenses comprennent notamment celles relatives aux contrats octroyés aux fins des activités déléguées.

8. Après vérification et approbation de la dépense, la municipalité centrale doit rembourser le montant de la facture à la municipalité liée dans un délai de 90 jours suivant l'approbation de la dépense.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXX.

GDD : 1162748005

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.06

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1195175001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

Il est recommandé :

1. d'adopter un règlement intitulé Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises;
2. d'autoriser une dépense totale de 26 200 000 $ afin de donner suite au présent dossier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-04 10:41

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195175001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

CONTENU

CONTEXTE

Réflexe Montréal et Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal
Le 8 décembre 2016, le Gouvernement du Québec a signé la déclaration reconnaissant officiellement la Ville de Montréal en tant que métropole du Québec ainsi que l'entente-cadre « Réflexe Montréal » sur les engagements du Gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. L'entente-cadre « Réflexe Montréal » est rattachée à une aide financière maximale de 150 M$ sur 5 ans du Gouvernement du Québec.

Le 21 septembre 2017, le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québe c .* L'article 9 de cette Loi vient ajouter l'article 10.1 à l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit que la Ville peut, par règlement, adopter tout programme d'aide à l'entreprise afin de soutenir le développement économique. L'aide octroyée peut prendre toute forme, incluant une subvention, un crédit de taxes, un cautionnement ou la cession ou la location d'un immeuble.

Stratégie de développement économique 2018-2022, *Accélérer Montréal*
Le 18 avril 2018, le comité exécutif de la Ville, adoptait la Stratégie de développement économique 2018-2022, *Accélérer Montréal* . Cette stratégie s'appuie sur la planification économique conjointe Ville-Gouvernement qui définit une vision commune du développement économique et un cadre d'arrimage des interventions.

Cette stratégie vise notamment à stimuler l'entrepreneuriat avec pour objectifs de :

- favoriser la création d'entreprises;
- soutenir la croissance des petites et moyennes entreprises;
- augmenter le taux de survie des entreprises et soutenir la relève;
- dynamiser le commerce de détail et de proximité.

Huit (8) plans d'action viennent soutenir le déploiement de la stratégie, dont les six (6) suivants qui sont directement en lien avec le présent sommaire :

- Commerce;
- Développement économique du territoire;
- Entrepreneuriat;
- Innovation sociale;
- Réseau performant;
- Savoir et le talent.

Le présent dossier vise à faire adopter un règlement qui mettrait en place un programme d'aide financière ayant pour but de permettre aux six (6) organismes PME MTL d'exercer leur mission en soutenant des projets d'affaires d'entreprises au moyen d'une contribution financière ou d'un prêt.

Rappelons que la Ville a constitué le réseau PME MTL en 2015. Celui-ci est composé des six (6) pôles de services suivants :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Le réseau PME MTL offre un ensemble de services professionnels accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale établis sur l'île de Montréal. Du démarrage à la croissance, les organismes PME MTL conseillent et accompagnent les entrepreneurs dans toutes les phases de développement de leur entreprise. PME MTL gère également le Fonds jeunes entreprises, le Fonds de développement de l'économie sociale ainsi que le Fonds d'investissement PME MTL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0674 – 20 décembre 2018 – Accorder une contribution financière maximale de 17 150 100 $ aux six organismes du réseau PME MTL, pour les années 2019 à 2021, afin de bonifier l'offre de service d'accompagnement dédiés aux entrepreneurs / Approuver les projets de convention à cet effet.
CE18 1159 – 27 juin 2018 – Approuver le plan d'action en développement économique du territoire 2018-2022, un des huit plans d'action mettant en oeuvre la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.

CE18 1096 – 13 juin 2018 – Approuver le plan d'action en commerce 2018-2022, un des huit plans d'action mettant en oeuvre la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.

CE18 0943 – 30 mai 2018 – Approuver le Plan d'action sur le savoir et le talent 2018-2022.

CE18 0916 – 23 mai 2018 – Approuver le Plan d'action en innovation sociale 2018-2022.

CE18 0915 – 23 mai 2018 – Approuver le plan d'action 2018-2022 pour un réseau performant, un des huit plans d'action mettant en oeuvre la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.

CE18 0914 – 23 mai 2018 – Adopter le plan d'action en entrepreneuriat, un des huit plans

d'action de la Stratégie de développement économique « Accélérer Montréal ».

CG18 0245 – 26 avril 2018 – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.

CE18 0491 – 28 mars 2018 – Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M$ entre le MESI et la Ville.

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 $ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL

DESCRIPTION

Le règlement vise à mettre en place un programme d'aide financière permettant de soutenir le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises.
Le programme comporte deux catégories d'aide financière :

1. la catégorie « fonds de subvention », qui vise à aider les organismes PME MTL à soutenir des projets d'affaires d'entreprises par l'octroi de contributions financières pour les sous-catégories suivantes :
    a. commercialisation, dont l'objectif vise le soutien de projets d'affaires relatifs à la mise en place et à l'optimisation des stratégies de commercialisation des innovations;

    b. entrepreneuriat commercial, dont l'objectif vise à soutenir des projets d'affaires de commerces sur rue;

    c. développement industriel et développement durable, dont l'objectif vise à stimuler ou accélérer l'innovation et la mise en place de pratiques en matière de développement durable;

    d. économie sociale, dont les objectifs vise à soutenir des projets d'affaires d'entreprises d'économie sociale ou l'émergence d'entreprises d'économie sociale novatrices qui explorent de nouveaux secteurs, de nouvelles façons de faire ou qui développent de nouvelles expertises;

    e. accélérateurs et incubateurs universitaires, dont l'objectif vise à soutenir des projets d'affaires relatifs à la mise en place et à l'optimisation des stratégies de commercialisation des innovations d'une entreprise supportée par un accélérateur ou incubateur universitaire.

2. la catégorie « fonds d'investissement » qui vise à aider les organismes PME MTL à soutenir des projets d'affaires relatifs à la mise en place et à l'optimisation des stratégies de commercialisation des innovations par l'octroi de prêts remboursables aux entreprises.

Les conditions minimales d'octroi des contributions et des prêts sont prévues aux annexes A à F.

Les règles de calculs de la répartition de l'aide financière qui serait versée aux organismes PME MTL, ainsi que les définitions afférentes, sont détaillées à l'annexe G du projet de règlement. L'article 25 donne au comité exécutif de la Ville le pouvoir de modifier cet annexe, Cette disposition doit recevoir l'approbation de la majorité des membres du conseil municipal et de la majorité des membres du conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

Le programme permet de mettre en oeuvre une partie importante de la Stratégie de développement économique 2018-2022, *Accélérer Montréal* et de l'entente intervenue entre la Ville et le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation relative à l'octroi d'une aide de 150 M$ pour la mise en oeuvre de cette stratégie.
L'aide financière permettra de soutenir les projets d'affaires des entreprises en :

- commercialisation des innovations;
- exportation;
- entrepreneuriat commercial;
- économie sociale;
- développement industriel et le développement durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 26 200 000 $. Les crédits requis pour le financement du programme sont prévus au budget du Service du développement économique (Entente 150 M$ - Réflexe Montréal). La provenance et la répartition annuelle du financement est la suivante:

Volet Subvention et prêt GDD 1195175001				
Service du développement économique	2019	2020	2021	2019-2021
Direction de la mise en valeur des pôles	2230000$	2210000$	2210000$	6650000$
Direction de l'entrepreneuriat	7540000$	6040000$	5970000$	19550000$
Total	9770000$	8250000$	8180000$	26200 000$

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Le financement de ce programme n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme contribuera au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise par le soutien financier de projets d'affaires en lien avec :
- l'économie sociale;
- la mise en oeuvre de pratiques en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre l'adoption de nouveaux programmes d'aide à l'entreprise financés par l'entente avec le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation relative à la mise en oeuvre

de la Stratégie de développement économique 2018-2022 (150 M$) qui s'appliqueront à l'ensemble du territoire de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en préparation avec la collaboration du Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2019 : Adoption du règlement;
Mai 2019 : Répartition des aides financières aux organismes PME MTL pour l'année 2019;
Février 2020 : Répartition des aides financières aux organismes PME MTL pour l'année 2020;
Février 2021 : Répartition des aides financières aux organismes PME MTL pour l'année 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlement et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

Tél : 514 872-4137
Télécop. : 514 872-6249

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-28

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU
Directeur(trice) - investissement et developpement strategique

Tél : 514 872-1908
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-03-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1195175001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Objet :	Adopter un règlement intitulé Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML-1195175001 - Règlement Prg aide fin projets affaires 20190301 - VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-01

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'AFFAIRES D'ENTREPRISES MONTRÉALAISES

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu la Stratégie de développement économique 2018-2022, approuvée par résolution à l'assemblée du 26 avril 2018 (CG18 0245);

Vu le Plan économique conjoint Ville de Montréal - ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et la convention pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 150 000 000 $ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal approuvés par résolution à la séance du 28 mars 2018 (CE18 0491);

À l'assemblée du 2019, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

SECTION I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« **directeur** » : le directeur du Service de développement économique de la Ville de Montréal ou son représentant autorisé;

« **entreprise** » : une entreprise constituée en personne morale, dûment immatriculée auprès du Registraire des entreprises du Québec, faisant affaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal et dont le siège social est situé au Québec;

« **intervention** » : l'octroi par un organisme d'une contribution financière ou d'un prêt à une entreprise selon les conditions prévues au présent règlement et à l'une ou l'autre de ses annexes;

« **mise de fonds** » : l'injection de capitaux propres sous la forme d'un investissement privé ou de bénéfices non répartis;

« **organisme** » : un organisme auquel le conseil d'agglomération a délégué, en vertu de l'article 126.4 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), l'exercice de pouvoirs prévus à l'article 126.2 de cette loi;

« **territoire d'intervention** » : un territoire décrit à l'article 118.82.3 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

SECTION II
APPLICATION

2. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et de la convention pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 150 000 000 $ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal, le présent règlement met en place un programme d'aide financière ayant pour but de permettre aux organismes d'exercer leur mission prévue par leurs lettres patentes en soutenant des projets d'affaires d'entreprises au moyen d'interventions.

SECTION III
PRINCIPES GÉNÉRAUX

3. Il est octroyé à un organisme dont la demande remplit les conditions prévues à l'article 10 une aide financière en argent aux fins d'effectuer des interventions.

4. Le présent programme prévoit une aide financière d'une valeur totale de 26 200 000 $ pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021.

Le programme comporte deux catégories d'aide financière :

1° la catégorie « fonds de subvention », qui vise à aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises par l'octroi de contributions en argent et dont la valeur totale de l'aide est de 16 200 000 $;

2° la catégorie « fonds d'investissement » qui vise à aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises par l'octroi de prêts et dont la valeur totale de l'aide est de 10 000 000 $.

5. La catégorie « fonds de subvention » est divisée en cinq sous-catégories dont les objectifs sont les suivants et pour lesquelles la valeur totale de l'aide prévue au paragraphe 1° du deuxième alinéa l'article 4 est ainsi répartie :

1° la sous-catégorie « commercialisation » dont l'objectif est d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises visant la mise en place et l'optimisation de stratégies de commercialisation des innovations, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe A et dont la valeur totale

de l'aide est de 2 650 000 $, répartie de la façon suivante : 890 000 $ pour l'exercice financier 2019, 890 000 $ pour l'exercice financier 2020 et 870 000 $ pour l'exercice financier 2021;

2° la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » dont l'objectif est d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires de commerces sur rue qui apportent une valeur ajoutée à l'offre commerciale existante, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe B et dont la valeur totale de l'aide est de 2 950 000 $, répartie de la façon suivante : 990 000 $ pour l'exercice financier 2019, 980 000 $ pour l'exercice financier 2020 et 980 000 $ pour l'exercice financier 2021;

3° la sous-catégorie « développement industriel et développement durable » dont l'objectif est d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises visant à stimuler ou accélérer l'innovation et la mise en place de pratiques en matière de développement durable, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe C et dont la valeur totale de l'aide est de 3 700 000 $, répartie de la façon suivante :1 240 000 $ pour l'exercice financier 2019, 1 230 000 $ pour l'exercice financier 2020 et 1 230 000 $ pour l'exercice financier 2021;

4° la sous-catégorie « économie sociale » dont les objectifs sont d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises d'économie sociale ou l'émergence d'entreprises d'économie sociale novatrices qui explorent de nouveaux secteurs, de nouvelles façons de faire ou qui développent de nouvelles expertises, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe D et dont la valeur totale de l'aide est de 6 000 000 $, répartie de la façon suivante : 2 350 000 $ pour l'exercice financier 2019, 1 850 000 $ pour l'exercice financier 2020 et 1 800 000 $ pour l'exercice financier 2021;

5° la sous-catégorie « accélérateurs et incubateurs universitaires » dont l'objectif est d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises visant la mise en place et l'optimisation de stratégies de commercialisation des innovations d'une entreprise supportée par un accélérateur ou un incubateur universitaire dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe E et dont la valeur totale de l'aide est de 900 000 $, répartie de la façon suivante : 300 000 $ pour l'exercice financier 2019, 300 000 $ pour l'exercice financier 2020 et 300 000 $ pour l'exercice financier 2021.

6. La catégorie « fonds d'investissement » a pour objectif d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises visant la mise en place et l'optimisation de stratégies de commercialisation des innovations, au moyen de prêts, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe F. La valeur totale de l'aide de cette catégorie est de 10 000 000 $, répartie de la façon suivante : 4 000 000 $ pour l'exercice financier 2019, 3 000 000 $ pour l'exercice financier 2020 et 3 000 000 $ pour l'exercice financier 2021.

7. Un organisme peut soutenir le projet d'affaires d'une entreprise au moyen d'une contribution en vertu de la catégorie « fonds de subvention » ainsi qu'au moyen de l'octroi d'un prêt en vertu de la catégorie « fonds d'investissement ».

SECTION IV
EXCLUSIONS

8. Aucune aide financière n'est octroyée à un organisme :

1° pour une intervention effectuée avant la date à laquelle la demande d'aide financière est déclarée admissible en vertu de l'article 11 ou pour laquelle un organisme a conclu une entente avec une entreprise avant cette date;

2° pour une intervention ayant pour but le transfert d'activités exercées sur le territoire d'une municipalité locale du Québec située hors du territoire l'agglomération de Montréal;

3° pour une intervention pour laquelle un organisme bénéficie déjà d'une subvention ou d'une contribution financière versée conformément à un autre règlement de la Ville de Montréal ou dans le cadre d'une entente de délégation;

4° pour les dépenses afférentes aux activités courantes de l'organisme, notamment :

a) les frais du personnel qui assure la direction et le fonctionnement de l'organisme;

b) les frais généraux d'administration de l'organisme.

9. Aucune intervention ne peut être faite par un organisme à l'égard d'une entreprise dont le secteur d'activité économique est l'un des suivants :

1° tarot;

2° astrologie;

3° prêts sur gages;

4° agence de rencontre;

5° salon de massage;

6° érotisme, notamment par la vente ou la location d'imprimés, de films ou d'objets érotiques, par la présentation de spectacles ou de films érotiques y compris un « peep-show »;

7° jeux de guerre;

8° croissance personnelle;

9° religion;

10° politique.

SECTION V
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

10. Un organisme peut obtenir une aide financière en présentant annuellement une demande à cet effet, au moyen du formulaire fourni par la Ville.

La demande doit être présentée à l'égard de la catégorie « fonds de subventions » ainsi qu'à l'égard de la catégorie « fonds d'investissement », spécifier la ou les sous-catégories 1° à 5° prévues à l'article 5 à l'égard desquelles la demande est présentée et indiquer les montants demandés pour chacune des catégories et des sous-catégories.

Pour l'exercice financier 2019, la demande doit être présentée au directeur au plus tard le 8 mai 2019. Pour les exercices financiers 2020 et 2021, la demande doit être présentée au directeur au plus tard le 1er février de chacun de ces exercices.

La demande d'aide financière doit être accompagnée des documents suivants :

1° une copie de la résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant la présentation de la demande d'aide financière;

2° une copie des lettres patentes de l'organisme;

3° un certificat d'attestation confirmant l'état de l'immatriculation de l'organisme au registre des entreprises du Québec;

4° une copie des états financiers de la dernière année financière de l'organisme;

5° un document présentant le potentiel de développement économique du territoire d'intervention relativement à chacune des catégories et sous catégories à l'égard desquelles la demande est présentée et une projection des aides nécessaires à l'organisme pour soutenir ce développement;

6° pour les demandes visant les exercices 2020 et 2021, un rapport des interventions effectuées par l'organisme durant les 12 derniers mois comprenant les données suivantes pour chacune des entreprises :

a) le nom et l'adresse de l'entreprise;

b) la forme juridique de l'entreprise;

c) le secteur d'activité économique de l'entreprise;

d) un résumé du projet d'affaires faisant l'objet de l'intervention;

e) la catégorie du programme et la sous-catégorie du programme le cas échéant, prévues aux articles 4, 5 et 6;

f) le montant de la contribution ou du prêt autorisé;

g) le montant de la contribution ou du prêt déboursé.

11. Dans les 20 jours ouvrables suivant le 8 mai 2019, pour l'exercice financier 2019 et dans les 30 jours suivant le 1er février, pour les exercices financiers 2020 et 2021, le directeur déclare admissible toute demande d'aide financière conforme à l'article 10.

Le directeur avise l'organisme de l'admissibilité de sa demande par écrit et en indiquant les montants d'aide financière à être versés en vertu de chacune des sous-catégories de la catégorie « fonds de subvention » et en vertu de la catégorie « fonds d'investissement » du programme à la suite des calculs effectués selon les dispositions de la Section VI.

SECTION VI
CALCUL DES MONTANTS D'AIDE FINANCIÈRE

12. Le directeur détermine, pour chaque exercice financier visé, les montants d'aide financière à être versés à un organisme en vertu de chacune des sous-catégories de la catégorie « fonds de subvention » et en vertu de la catégorie « fonds d'investissement » du programme, conformément aux dispositions de l'Annexe G.

Les montants à être versés ne peuvent excéder les montants demandés par l'organisme dans le formulaire prévu à l'article 10.

SECTION VII
MONTANT ET VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

13. À la suite de l'avis prévu à l'article 11, l'aide financière, calculée selon les dispositions prévues à l'article 12 et à l'Annexe G, est versée à l'organisme, sous réserve des dispositions de l'article 14.

14. Le versement de toute aide financière prévue au présent règlement est suspendu tant que l'organisme est en défaut de payer quelque somme due à la Ville de Montréal au titre des taxes et des tarifs municipaux, des cotisations d'une société de développement commercial ou des droits de mutation immobilière.

Aucun intérêt ni aucune forme de compensation ne peut être réclamé à la Ville en compensation de cette suspension de paiement.

15. L'organisme peut, après la fin du programme, octroyer une contribution ou un prêt à une entreprise au moyen de tout montant d'aide financière qui lui a été versé en vertu du

présent règlement. Pour ce faire, il doit respecter les conditions minimales d'octroi prévues aux annexes du présent règlement relatives à la catégorie ou à la sous-catégorie en vertu de laquelle ce montant a été obtenu.

L'organisme doit continuer de respecter les exigences de la Section VIII du présent règlement tant que tout montant d'aide financière qui lui a été versé n'a pas été octroyé à une entreprise conformément au premier alinéa.

16. Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude entraîne l'annulation de toute aide financière versée en vertu du présent règlement. Dans un tel cas, toute somme versée en application du présent règlement doit être remboursée à la Ville, avec intérêts et frais par l'organisme.

17. Lorsqu'une aide financière prévue au présent règlement est, après avoir été déclarée admissible en vertu de l'article 11, annulée en vertu de l'article 16, l'organisme visé ne peut présenter une nouvelle demande d'aide financière à moins que 12 mois se soient écoulés depuis l'annulation.

Le délai prévu au premier alinéa n'a cependant pas pour effet de conserver le droit de l'organisme de présenter une nouvelle demande au-delà de la date à laquelle le programme prend fin.

SECTION VIII
REDDITION DE COMPTE

18. L'organisme transmet au directeur une déclaration trimestrielle en date du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour l'exercice financier 2019 et en date du 31 mars, du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour chacun des exercices financiers subséquents par laquelle il confirme que les interventions effectuées au cours de la période visée par cette déclaration respectent les dispositions du présent règlement et de ses annexes.

19. L'organisme doit déposer à la Ville ses états financiers audités de l'exercice financier 2019 ainsi que les états financiers audités des exercices financiers subséquents et ce, jusqu'à ce que tous les montants d'aide financière obtenus en vertu de la catégorie « fonds de subvention » aient été octroyés à des entreprises et jusqu'à l'extinction des prêts à recevoir octroyés au moyen des montants d'aide financière obtenus en vertu de la catégorie « fonds d'investissement ».

20. L'organisme doit :

1° tenir une comptabilité distincte pour toute aide financière de la catégorie « fonds de subvention » ainsi que de la catégorie « fonds d'investissement »;

2° détenir un compte bancaire distinct pour la catégorie « fonds d'investissement ».

Toute aide financière octroyée à l'organisme peut être utilisée pour payer les frais du compte bancaire.

21. L'organisme doit transmettre, sur demande du directeur, les documents suivants :

1° une copie de tout sommaire d'un projet d'affaires de l'entreprise pour laquelle une intervention a été autorisée;
2° une copie de toute entente relative à une intervention conclue entre l'organisme et l'entreprise;

3° un rapport des démarches de perception visant le recouvrement d'un prêt consenti à une entreprise.

SOUS-SECTION I
REDDITION DE COMPTE PARTICULIÈRE À LA CATÉGORIE « FONDS DE SUBVENTION »

22. L'organisme transmet au directeur, un rapport trimestriel en date du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour l'exercice financier 2019 et en date du 31 mars, du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour chacun des exercices financiers subséquents, dans lequel il dresse la liste des interventions effectuées en vertu de la catégorie « fonds de subvention » au cours de la période visée par ce rapport et qui précise les renseignements suivants à l'égard de chacune d'entre elles :

1° le nom et l'adresse de l'entreprise;

2° la sous-catégorie du programme, prévue à l'article 5;

3° la nature du projet d'affaires de l'entreprise;

4° le secteur d'activité économique de l'entreprise;

5° le coût total du projet;

6° la date d'autorisation de la contribution;

7° le montant de la contribution autorisé;

8° la date du versement de la contribution;

9° le montant de la contribution déboursé.

Le rapport prévu au premier alinéa doit être transmis au directeur dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre visé par le rapport.

SOUS-SECTION II
REDDITION DE COMPTE PARTICULIÈRE À LA CATÉGORIE « FONDS D'INVESTISSEMENT »

23. L'organisme transmet au directeur, un rapport trimestriel en date du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour l'exercice financier 2019 et en date du 31 mars, du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour chacun des exercices financiers subséquents par le programme, dans lequel il dresse la liste des interventions effectuées en vertu de la catégorie « fonds d'investissement » au cours de la période visée par ce rapport et qui précise les renseignements suivants à l'égard de chacune d'entre elles :

1° le nom et l'adresse de l'entreprise;

2° la nature du projet d'affaires de l'entreprise;

3° le secteur d'activité économique de l'entreprise;

4° le coût total du projet;

5° la date d'autorisation du prêt;

6° le montant du prêt autorisé;

7° la date du versement du prêt;

8° le montant du prêt déboursé;

9° le solde du prêt;

10° le taux d'intérêts;

11° la cote de risque;

12° le montant de la provision pour prêts douteux, s'il y a lieu;

13° le montant de la radiation, s'il y a lieu;

14° la date d'échéance du prêt.

24. L'organisme doit prendre tous les moyens raisonnables et nécessaires aux fins de recouvrer tout prêt consenti à une entreprise en vertu de la catégorie « fonds d'investissement ».

L'aide financière de la catégorie « fonds d'investissement », peut être utilisée pour payer les frais raisonnables liés au recouvrement le cas échéant, des prêts octroyés aux entreprises.

SECTION IX
ORDONNANCES

25. Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier les dispositions de l'Annexe G.

SECTION X
DURÉE DU PROGRAMME

26. Le programme d'aide financière prévu au présent règlement prend fin à celle des dates suivantes qui survient la première :

1° la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés au programme sont épuisés;

2° 31 décembre 2021.

ANNEXE A
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « COMMERCIALISATION »

ANNEXE B
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « ENTREPRENEURIAT COMMERCIAL »

ANNEXE C
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI PAR D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »

ANNEXE D
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « ÉCONOMIE SOCIALE »

ANNEXE E
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « ACCÉLÉRATEURS ET INCUBATEURS UNIVERSITAIRES »

ANNEXE F
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UN PRÊT DE LA CATÉGORIE « FONDS D'INVESTISSEMENT »ANNEXE G

ANNEXE G
CALCULS DE RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE

GDD1195175001

ANNEXE A
(article 5(1°))
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « COMMERCIALISATION »

1. La contribution vise à aider l'entreprise à réaliser différentes phases de son projet de commercialisation, notamment :

1° les tests et essais d'une innovation en contexte réel;

2° la validation des marchés visés lors du développement de l'innovation;

3° la mise en marché de l'innovation;

4° les premières ventes de l'innovation.

2. Le projet d'affaires de l'entreprise se situe notamment dans les secteurs d'activité économique suivants :

1° le transport et la mobilité, notamment les sous-secteurs suivants : les transports électriques et intelligents et la logistique avancée;

2° les industries créatives et culturelles, notamment les sous-secteurs suivants : l'architecture, le design, le multimédia, les jeux vidéos, les arts numériques, les effets visuels, la mode, les arts traditionnels vivants et les arts visuels;

3° les industries numériques notamment les sous-secteurs suivants : l'intelligence artificielle, les mégadonnées, la réalité augmentée et la réalité virtuelle, l'Internet des objets, la cybersécurité, l'infonuagique, les centres de données et les télécommunications;

4° les technologies propres, notamment les sous-secteurs suivants : l'efficacité énergétique, les bioénergies, la capture et le stockage du CO_2, le traitement des sols et des eaux souterraines et réhabilitation de sites contaminés;

5° les sciences de la vie et les technologies de la santé, notamment les sous-secteurs suivants : la médecine de précision et les technologies de la santé, la médecine personnalisée et la santé numérique.

3. La contribution est d'un maximum 25 % du coût total du projet d'affaires sans excéder 25 000 $ par exercice financier.

4. La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 20 % du coût total du projet et ne peut être inférieure à 10 000 $.

5. Le financement du projet d'affaires provenant d'une aide financière octroyée par le gouvernement fédéral ou provincial ou d'une aide financière de l'un de ces gouvernements

en vertu notamment d'une entente ou d'un programme dont la gestion a été confiée la Ville, ne peut dépasser 50 % du coût total du projet.

6. Lorsque l'entreprise est une société par actions, son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens, des résidents permanents ou des personnes détenant un certificat de sélection du Québec.

7. L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes et qui démontre un caractère de permanence et de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité.

8. L'entreprise a déposé une copie de ses états financiers suivants :

1° pour une entreprise ayant deux années d'existence et plus, une mission de compilation de ses états financiers des deux exercices financiers précédant celui au cours duquel la contribution est octroyée;

2° pour une entreprise ayant plus d'une année d'existence mais moins de deux années, une mission de compilation des états financiers du premier exercice financier de son existence.

9. Si l'entreprise est le propriétaire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé copie d'un document établissant qu'elle en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier.

10. Si l'entreprise est locataire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé un bail dont la durée restante au moment de l'octroi de la contribution est d'un minimum de 2 ans.

11. L'entreprise a obtenu le certificat d'occupation et tout autre permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires.

12. L'entreprise n'est pas débitrice d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.

13. L'organisme et l'entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.

ANNEXE B
(article 5(2°))
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « ENTREPRENEURIAT COMMERCIAL »

1. La contribution vise à aider l'entreprise à réaliser un projet d'affaires en lien avec :

1° l'implantation d'un nouveau commerce qui répond à une demande commerciale;

2° la mise en place d'une boutique en ligne (e-commerce);

3° la croissance ou le développement des activités du commerce.

2. Le projet d'affaires de l'entreprise se situe dans l'un des secteurs ou sous-secteurs d'activité économique suivants, décrits dans le « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada », édition 2017, version 2.0 publié par Statistique Canada :

1° les secteurs 44 et 45 (commerce de détail), à l'exception des sous-secteurs 441 (concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles) et 447 (stations-service);

2° le sous-secteur 722 (services de restauration et débits de boissons).

3. La contribution est d'un maximum 25 % du coût total du projet d'affaires sans excéder 25 000 $ par exercice financier.

4. Lorsque l'entreprise est une société par actions, son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens ou des résidents permanents.

5. La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 20 % du coût total du projet et ne peut être inférieure à 5 000 $.

6. L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes, et qui démontre un caractère de permanence et de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité.

7. Le projet d'affaires de l'entreprise apporte une valeur ajoutée à l'offre commerciale existante.

8. Si l'entreprise est le propriétaire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé copie d'un document établissant qu'elle en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier.

9. Si l'entreprise est locataire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé un bail dont la durée restante au moment de l'octroi de la contribution est d'un minimum de 2 ans.

10. L'entreprise a obtenu le certificat d'occupation et tout autre permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires.

11. L'entreprise n'est pas débitrice d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.

12. La contribution ne vise pas à financer une dépense de cette entreprise qui a été déclarée admissible ou qui bénéficie d'une subvention ou d'une autre contribution financière de la Ville dans le cadre du même projet d'affaires.

13. L'organisme et l'entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.

ANNEXE C
(article 5(3°))
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI PAR D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »

1. La contribution a pour but de soutenir des projets d'affaires d'entreprises œuvrant dans l'un ou l'autre des secteurs 31 à 33 (fabrication) décrits dans le « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada », édition 2017, version 2.0 publié par Statistique Canada. La contribution vise à aider l'entreprise à réaliser un projet d'affaires en lien avec :

1° l'implantation d'une nouvelle entreprise œuvrant dans l'un ou l'autre des secteurs précités;

2° l'expansion des activités de l'entreprise;

3° le transfert ou la relève d'une entreprise existante;

4° la réalisation d'un projet de recherche et développement;

5° l'implantation d'équipement technologique ainsi que la bonification de la robotisation et de l'automatisation;

6° l'adoption de technologies propres;

7° la mise en place de pratiques en matière de développement durable.

2. La contribution est d'un maximum 25 % du coût total du projet d'affaires sans excéder 50 000 $ par exercice financier.

3. La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 20 % des coûts totaux du projet.

4. Lorsque l'entreprise est une société par actions, son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens ou des résidents permanents.

5. L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes d'opération, et qui démontre un caractère de permanence et de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité.

6. Si l'entreprise est le propriétaire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé copie d'un document établissant qu'elle en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier.

7. Si l'entreprise est locataire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé un bail dont la durée restante au moment de l'octroi de la contribution est d'un minimum de 2 ans.

8. L'entreprise a obtenu le certificat d'occupation et tout autre permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires.

9. L'entreprise n'est pas débitrice d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.

10. La contribution ne vise pas à financer une dépense de cette entreprise qui a été déclarée admissible ou qui bénéficie d'une subvention ou d'une autre contribution financière de la Ville dans le cadre du même projet d'affaires.

11. L'organisme et l'entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.

ANNEXE D
(article 5(4°))
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « ÉCONOMIE SOCIALE »

1. Pour les fins de la présente annexe on entend par :

« entreprise d'économie sociale » : une entreprise au sens que lui donne l'article 3 de la Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1), à l'exception de :

1° une coopérative ou un organisme à but non lucratif titulaire d'un permis de centre de la petite enfance, de garderie ou d'un agrément à titre de bureau coordonnateur de la garde en milieu familial délivré en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1);

2° une personne morale sans but lucratif titulaire d'un permis de tenir un établissement d'enseignement privé délivré en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1);

3° établissement agréé aux fins de contribution en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1) ou un établissement dont le régime d'enseignement est l'objet d'une entente internationale au sens de la Loi sur le ministère des Relations internationales (RLRQ, chapitre M-25.1.1);

4° un organisme professionnel reconnu ou qui répond aux exigences de l'accréditation, de l'agrément ou d'un programme de subvention de fonctionnement du ministère de la Culture et des communications du Québec, de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), du Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ), de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ou du Conseil des arts de Montréal (CAM) et qui a un chiffre d'affaires de plus de 2 millions de dollars;

5° une entreprise dont l'activité principale consiste à gérer ou à mettre en œuvre un programme relevant du gouvernement du Québec, notamment un carrefour jeunesse-emploi (CJE);

6° une entreprise dont l'activité principale consiste à offrir des services financiers ou d'assurances;

7° une entreprise œuvrant dans le domaine de la construction ou la rénovation de bâtiments ou d'habitations communautaires ou coopératifs.

« phase de consolidation » : étape du cycle de vie d'une entreprise postérieure à la phase de démarrage, durant laquelle elle atteint son seuil de viabilité financière ou si ce seuil a été atteint, elle ne parvient plus à l'atteindre à la suite d'un changement dans son environnement interne ou externe;

« phase de démarrage » : étape du cycle de vie d'une entreprise débutant au moment de la réalisation des premières ventes de ses biens ou de ses services et se terminant au plus tard à la fin de sa deuxième année d'existence;

« phase d'expansion » : étape du cycle de vie d'une entreprise durant laquelle, après avoir atteint la viabilité financière, elle est en croissance notamment par l'augmentation de sa production, de ses ressources humaines, de son chiffre d'affaires, de son surplus accumulé, de ses résultats ou de ses retombées sociales.

« phase de pré-démarrage » : étape du cycle de vie d'une entreprise précédant le moment de la réalisation des premières ventes de ses biens ou de ses services.

2. La contribution vise à aider une entreprise d'économie sociale à réaliser son projet d'affaires en lien avec :

1° le pré-démarrage d'une entreprise d'économie sociale dont le projet d'affaires vise plus d'un territoire d'intervention;

2° le démarrage d'une entreprise d'économie sociale;

3° l'expansion des activités d'une entreprise d'économie sociale;

4° la consolidation des activités d'une entreprise d'économie sociale.

3. Les montants de contribution, par entreprise, par exercice financier, sont les suivants :

1° un maximum de 20 000 $ lorsque l'entreprise est en phase de pré-démarrage;

2° un minimum de 15 000 $ et un maximum de 50 000 $ lorsque l'entreprise est en phase de démarrage, de consolidation ou d'expansion.

4. La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 20 % du coût total du projet excluant les aides financières octroyées par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que les aides de ces gouvernements dont la gestion et la mise en œuvre est faite par la Ville.

5. L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes d'opération, et qui démontre de bonnes possibilités de viabilité et de retombées économiques et sociales;

6. Le projet d'affaires de l'entreprise possède un caractère innovant par rapport au marché et se distingue par son effet structurant.

7. Si l'entreprise est le propriétaire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé copie d'un document établissant qu'elle en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier.

8. Si l'entreprise est locataire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé un bail dont la durée restante au moment de l'octroi de la contribution est d'un minimum de 2 ans.

9. L'entreprise a obtenu le certificat d'occupation et tout autre permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires.

10. L'entreprise n'est pas débitrice d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.

11. La contribution ne vise pas à financer une dépense de cette entreprise qui a été déclarée admissible ou qui bénéficie d'une subvention ou d'une autre contribution financière de la Ville dans le cadre du même projet d'affaires.

2. L'organisme et l'entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.

ANNEXE E
(article 5(5°))
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « ACCÉLÉRATEURS ET INCUBATEURS UNIVERSITAIRES »

1. La contribution vise à aider l'entreprise à réaliser différentes phases de son projet commercialisation, notamment :

1° les tests et essais d'une innovation en contexte réel;

2° la validation des marchés visés lors du développement de l'innovation;

3° la mise en marché de l'innovation;

4° les premières ventes de l'innovation;

5° le démarrage d'une nouvelle entreprise.

2. Le projet d'affaires de l'entreprise se situe notamment dans les secteurs d'activité économique suivants :

1° le transport et la mobilité, notamment les sous-secteurs suivants : les transports électriques et intelligents et la logistique avancée;

2° les industries créatives et culturelles, notamment les sous-secteurs suivants : l'architecture, le design, le multimédia, les jeux vidéos, les arts numériques, les effets visuels, la mode, les arts traditionnels vivants et les arts visuels;

3° les industries numériques notamment les sous-secteurs suivants : l'intelligence artificielle, les mégadonnées, la réalité augmentée et la réalité virtuelle, l'internet des objets, la cybersécurité, l'infonuagique, les centres de données et les télécommunications;

4° les technologies propres, notamment les sous-secteurs suivants : l'efficacité énergétique, les bioénergies, la capture et le stockage du CO_2, le traitement des sols et des eaux souterraines et réhabilitation de sites contaminés;

5° les sciences de la vie et les technologies de la santé, notamment les sous-secteurs suivants : la médecine de précision et les technologies de la santé, la médecine personnalisée et la santé numérique.

3. La contribution est d'un maximum de 20 000 $ par entreprise, par exercice financier.

4. Lorsque l'entreprise est une société par actions, son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens, des résidents permanents ou des personnes détenant un certificat de sélection du Québec.

5. L’entreprise est soutenue par un accélérateur ou un incubateur universitaire et a fourni une preuve d’admission au sein de l’incubateur.

6. L’entreprise a moins de cinq ans d’existence.

7. La mise de fonds par l’entreprise dans le projet d’affaires atteint au moins 10 % du coût total du projet.

8. L’entreprise a déposé un plan d’affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes et qui démontre un caractère de permanence et de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité;

9. L’entreprise a obtenu tout permis requis pour la réalisation de son projet d’affaires.

10. L’entreprise n’est pas débitrice d’une créance de l’État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.

11. L’organisme et l’entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.

ANNEXE F
(article 6)
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UN PRÊT DE LA CATÉGORIE « FONDS D'INVESTISSEMENT »

1. Aux fins de la présente annexe on entend par :

« phase de démarrage » : étape du cycle de vie d'une entreprise débutant au moment de la réalisation des premières ventes de ses biens ou de ses services et se terminant au plus tard à la fin de sa deuxième année d'existence;

« phase d'expansion » : étape du cycle de vie d'une entreprise durant laquelle, après avoir atteint la viabilité financière, elle est en croissance notamment par l'augmentation de sa production, de ses ressources humaines, de son chiffre d'affaires, de son surplus accumulé, de ses résultats et de ses retombées sociales ;

« phase de pré-démarrage » : étape du cycle de vie d'une entreprise précédant le moment de la réalisation des premières ventes de ses biens ou de ses services.

2. Le prêt vise à aider l'entreprise à réaliser différentes phases de son projet de commercialisation, notamment :

1° les tests et essais d'une innovation en contexte réel;

2° la validation des marchés visés lors du développement de l'innovation;

3° la mise en marché de l'innovation;

4° les premières ventes de l'innovation.

3. Le projet d'affaires de l'entreprise se situe notamment dans les secteurs d'activité économique suivants :

1° le transport et la mobilité, notamment les sous-secteurs suivants : les transports électriques et intelligents et la logistique avancée;

2° les industries créatives et culturelles, notamment les sous-secteurs suivants : l'architecture, le design, le multimédia, les jeux vidéos, les arts numériques, les effets visuels, la mode, les arts traditionnels vivants et les arts visuels;

3° les industries numériques notamment les sous-secteurs suivants : l'intelligence artificielle, les mégadonnées, la réalité augmentée et la réalité virtuelle, l'Internet des objets, la cybersécurité, l'infonuagique, les centres de données et les télécommunications;

4° les technologies propres, notamment les sous-secteurs suivants : l'efficacité énergétique, les bioénergies, la capture et le stockage du CO_2, le traitement des sols et des eaux souterraines et réhabilitation de sites contaminés;

5° les sciences de la vie et les technologies de la santé, notamment les sous-secteurs suivants : la médecine de précision et les technologies de la santé, la médecine personnalisée et la santé numérique.

4. Le prêt est d'un maximum de 150 000 $ par entreprise, par exercice financier.

Lorsque l'entreprise bénéficie d'un prêt de la partie Fonds PME MTL du Fonds d'investissement PME MTL tel que décrit dans l'Entente relative au fonds d'investissement PME MTL approuvée par résolution du conseil d'agglomération de Montréal CG16 0344, datée du 19 mai 2016, le montant de ce prêt combiné à celui de la présente sous catégorie n'excède pas 300 000 $ par exercice financier.

5. Le terme de tout prêt octroyé en vertu de la présente catégorie est d'un maximum de 7 ans, incluant 24 mois de moratoire maximum sur le remboursement du capital.

6. Le taux d'intérêt de tout prêt octroyé en vertu de la présente catégorie est le taux directeur de la Banque du Canada en vigueur plus 1 %.

7. Le prêt est assorti, le cas échéant, de conditions, telles qu'une garantie mobilière ou immobilière ou un cautionnement.

8. Lorsque l'entreprise est une société par actions, son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens, des résidents permanents ou des personnes détenant un certificat de sélection du Québec.

9. La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires visé par le prêt est :

1° au minimum 20 % du coût total du projet pour une entreprise en phase de pré-démarrage;

2° au minimum 15 % du coût total du projet pour une entreprise en phase de démarrage ou d'expansion.

10. L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes et qui démontre un caractère de permanence et de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité.

11. Si l'entreprise est le propriétaire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé copie d'un document établissant qu'elle en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier.

12. Si l'entreprise est locataire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé un bail dont la durée restante au moment de l'octroi de la contribution est d'un minimum de 2 ans.

13. L'entreprise a obtenu le certificat d'occupation et tout autre permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires.

14. L'entreprise n'est pas débitrice d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.

12. L'organisme et l'entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du prêt.

ANNEXE G
(article 12)
CALCULS DE RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE

1. La présente annexe s'applique aux fins de la détermination des montants d'aide financière à être versés à un organisme, en vertu de chacune des sous-catégories de la catégorie « fonds de subvention » et en vertu de la catégorie « fonds d'investissement» du programme.

2. Aux fins des calculs prévus à l'article 4 de la présente annexe, la variable A_i% correspond aux pourcentages suivants :

1° pour la sous-catégorie « commercialisation » : A_i% représente le nombre d'établissements présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre d'établissements présents sur le territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage. Ces deux nombres sont établis à partir de la version disponible la plus récente du fichier du « Registre des emplacements » de Statistique Canada;

2° pour la sous-catégorie « entrepreneurial commercial », A_i% représente le nombre total de personnes formant la population active du territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre total de personnes formant la population active du territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage. Ces deux nombres sont établis au moyen des résultats de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête;

3° pour la sous-catégorie « développement industriel et développement durable », A_i% représente le nombre total d'emplois présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre total d'emplois présents sur le territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage. Ces deux nombres sont établis à partir de la compilation spéciale au lieu de travail de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la compilation spéciale au lieu de travail intégrée à la version la plus récente de cette enquête;

4° pour la sous-catégorie « économie sociale », A_i% représente le nombre total de personnes formant la population active du territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre total de personnes formant la population active du territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage. Ces deux nombres sont établis au moyen des résultats de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête;

5° pour la sous-catégorie « accélérateurs et incubateurs universitaires », A_i% représente le nombre total d'accélérateurs ou d'incubateurs universitaires présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le

nombre total d'accélérateurs ou d'incubateurs universitaires sur le territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage;

6° pour la catégorie « fonds d'investissement » : A_i% représente le nombre d'établissements présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre d'établissements présents sur le territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage. Ces deux nombres sont établis à partir de la version disponible la plus récente du fichier du « Registre des emplacements » de Statistique Canada.

3. Le montant total de l'aide financière à verser à un organisme, pour chaque exercice financier visé, correspond à la somme des montants obtenus pour chacune des sous-catégories de la catégorie « fonds de subvention » et du montant obtenu pour la catégorie « fonds d'investissement », au moyen des calculs effectués en vertu de l'article 4.

4. Les montants d'aide financière pour chaque organisme, sont établis à l'égard de chacune des sous-catégories de la catégorie « fonds de subvention » et de la catégorie « fonds d'investissement », selon les règles et opérations suivantes :

1° Le premier calcul suivant est effectué :

$A_i\% \times V\$ = X_i\$$

pour l'application de cette formule :

A_i% représente le pourcentage applicable à l'organisme et à la catégorie ou à la sous-catégorie à l'égard de laquelle la demande d'aide financière est présentée, tel que défini à l'article 2.

V$ représente la valeur totale de l'aide pour l'exercice financier visé prévue à l'article 5 du règlement pour la sous-catégorie de la catégorie « fonds de subvention » ou la catégorie « fonds d'investissement », à l'égard de laquelle le calcul est effectué.

$X_i$$ représente le premier résultat de répartition.

Lorsque $X_i$$ est supérieur ou égal au montant demandé par l'organisme dans le formulaire prévu à l'article 10 du règlement, $X_i$$ est alors fixé au montant demandé par l'organisme dans le formulaire et constitue le montant obtenu pour cet organisme pour la sous-catégorie de la catégorie « fonds de subvention » ou la catégorie « fonds d'investissement » visée par ce premier calcul. Aucun autre calcul n'est alors effectué pour cet organisme pour cette catégorie ou sous-catégorie.

2° Les calculs suivants sont ensuite effectués :

a) $V\$ - \sum X_i\$ = D\$$

pour l'application de cette formule :

$\sum X_i\$$ représente la somme des montants obtenus au paragraphe 1° pour chacun des organismes;

$D\$$ représente le reliquat du montant $V\$$ qui demeure à répartir.

b) Lorsque le montant $D\$$ obtenu au sous-paragraphe a) est supérieur à 0 $, le montant $D\$$ est réparti entre les organismes qui ont présenté une demande d'aide financière dont le montant inscrit dans le formulaire prévu à l'article 10 du règlement excède le résultat obtenu au paragraphe 1°, de la façon suivante:

$$D\$ \times \frac{A_i\%}{B\%} = Y_i\$$$

pour l'application de cette formule :

B% représente la somme des pourcentages $A_i\%$ des organismes qui ont présenté une demande d'aide financière dont le montant inscrit dans le formulaire prévu à l'article 10 du règlement excède le résultat obtenu au paragraphe 1°;

$Y_i\$$ représente le deuxième résultat de répartition.

c) Le calcul suivant est ensuite effectué :

$$X_i\$ + Y_i\$ = Z_i\$$$

Lorsque $Z_i\$$ est supérieur ou égal au montant demandé par l'organisme dans le formulaire prévu à l'article 10 du règlement, $Z_i\$$ est alors fixé au montant demandé par l'organisme dans le formulaire et constitue le montant obtenu pour cet organisme pour la sous-catégorie de la catégorie « fonds de subvention » ou la catégorie « fonds d'investissement » visée par ces calculs. Aucun autre calcul n'est alors effectué pour cet organisme pour cette catégorie ou sous-catégorie.

3° Les calculs prévus au paragraphe 2° sont itérés avec les adaptations nécessaires jusqu'à ce que le reliquat du montant V$ soit complètement réparti ou que chacun des organismes ait obtenu le montant demandé dans le formulaire prévu à l'article 10 du règlement.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195175001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Objet :	Adopter un règlement intitulé Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1195175001 - Certification de fonds.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-01

Isabelle FORTIER
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 51.01

2019/04/18 17:00

(1)

Dossier # : 1195057003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
De nommer madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-14 15:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 12 mars 2019	Résolution: CA19 30 03 0077

RECOMMANDER AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE NOMMER MADAME CAROLINE BOURGEOIS, MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES, À TITRE DE REPRÉSENTANTE DE L'ARRONDISSEMENT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PME MTL EST-DE-L'ÎLE

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

De nommer madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île.

ADOPTÉ

51.01 1195057003

Charles-Hervé AKA
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 14 mars 2019

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.01

2019/04/18
17:00

(1)

Dossier # : 1195057003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
De nommer madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2019-02-26 12:13

Signataire : Dany BARBEAU

_____

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195057003**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de loi 28 concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modification de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est.
Suite à la restructuration des centres locaux de développement sur le territoire de la ville de Montréal, le nouveau centre local de développement de l'Est est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Est-de-L'île. Le PME MTL Est-de-L'île accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main d'œuvre.

Il a été convenu que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir d'un nouvel organisme, le PME MTL Est-de-L'île, dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin de prévoir une représentation provenant de chacun des territoires. Le conseil d'administration sera composé de 15 personnes ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs élus des conseils d'arrondissement et de la Ville de Montréal-Est et 10 administrateurs représentants des gens d'affaires, dont deux pour chacun des territoires.

Les administrateurs provenant du milieu des affaires n'ont pas à être nommé par le conseil d'agglomération, seul la nomination des élus doit être approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

Ainsi, le conseil d'arrondissement de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement, pour siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'île

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0097 - 28 janvier 2016 - Recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles recommande au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement, afin de siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'île

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de l'élu de l'arrondissement au sein de la nouvelle organisation est primordiale afin de ne pas retarder le démarrage des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination par le conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Hervé AKA
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 868-4349
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-26

Denis LABERGE
Directeur des services administratifs et du greffe

Tél : 514 868-4371
Télécop. :

Article 51.02

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.